

DE L'INFLUENCE
ATTRIBUÉE
AUX PHILOSOPHES,
AUX FRANCS-MÂÇONS
ET AUX ILLUMINÉS,
SUR LA
RÉVOLUTION DE FRANCE.

DE L'IMPRIMERIE DE BAUDOIN FRÈRES,
rue de Vaugirard, n. 36:

DE L'INFLUENCE
ATTRIBUÉE
AUX PHILOSOPHES,
AUX FRANCS-MAÇONS
ET AUX ILLUMINÉS,
SUR LA
RÉVOLUTION DE FRANCE.

PAR J.-J. MOUNIER,
MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.



PARIS.
PONTHIEU, LIBRAIRE, AU PALAIS-ROYAL,
GALERIES DE BOIS, N° 252.

~~~~~  
1822

~~Fr 1346: 122.15~~  
~~Fr 1372: 7.30~~

HARVARD COLLEGE LIBRARY  
FROM THE LIBRARY OF  
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE  
APRIL, 1927

T

37-37

---

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

---

L'OUVRAGE que nous réimprisons, il faut s'empressez d'en convenir, pourrait être mieux intitulé. Son véritable titre serait celui-ci : *Essai sur les causes de la Révolution française*. Par respect pour le public et pour l'auteur, nous nous sommes abstenus de toute innovation à cet égard ; mais nous avons dû prévenir le lecteur que, sous des apparences trop modestes, il rencontrera un des écrits qui expliquent le mieux les causes véritables de ce grand mouvement social, désigné sous le nom de Révolution française.

Sans doute que les *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, par l'ab-

bé Barruel, dictés sous l'influence d'une imagination ardente, écrits d'ailleurs avec emportement et légèreté, sont aujourd'hui complètement discrédités auprès des hommes sensés de toutes les opinions. Mais il est certain qu'à l'époque où ils parurent, la nouveauté des faits qu'ils prétendaient révéler, et l'alarme des esprits sur la possibilité du retour à des malheurs alors récents, leur valurent du moins une grande publicité en Europe. En Angleterre et en Allemagne, des écrivains plus recommandables égarèrent, dans le même sens, l'opinion publique. C'est en cette situation des choses que M. Mounier prit la plume. Il se donna trop de peine pour réfuter des adversaires qui ne méritaient pas toujours d'occuper son attention ; mais, chemin faisant, il jeta une vive lumière sur des événements dont il pouvait dire : *Quorum pars magna fui.*

Un écrivain qui, de même que M. Mounier, attaqua plus d'une fois avec énergie et

habileté les actes de la révolution, mais qui se vit obligé, comme tous les esprits justes et éclairés qui se sont trouvés en pareille position, à séparer ses doctrines de celle du parti qu'il servait, et même souvent à le gourmander sur ses étourderies et ses folies, Mallet-Dupan, disait : « A en »  
» tendre une foule de déclamateurs et d'i-  
» gnorans qui prétendent nous expliquer  
» les causes de la révolution, elle résulta  
» d'une conspiration universelle des gens  
» de lettres et des savans contre le trône et  
» l'autel. Ils ont raison, sans aucun doute,  
» dans leur sens ; car, à leurs yeux, quicon-  
» que demande que l'empire des lois soit  
» supérieur à celui d'un ministre ou d'un  
» lieutenant de police, est un rebelle et un  
» jacobin. C'est avec la même sagacité qu'ils  
» déclarent athée, celui qui écrit contre  
» les jésuites, ou qui se moque de la Lé-  
» gende (1). » La pensée de l'ouvrage de

---

(1) *Mercure Britannique*, vol. V.

Mounier est dans ce passage. Comme Mallet, et comme des écrivains plus récents qu'il serait facile de nommer, Mounier, après avoir subi l'irritation amère que cause le spectacle de l'injustice et du crime, subit aussi cette autre irritation que provoquent la faveur des sots et la complicité des égoïstes. Un homme d'esprit n'en montre jamais tant qu'en de pareilles positions. C'est le caillou soumis au frottement; il prodigue les étincelles.

Il n'est pas un reproche, parmi ceux qui ont été adressés aux amis de la révolution, que le livre de Mounier ne repousse, pas un principe juste qu'il ne mette en évidence, pas une faute, de toutes celles qu'on a pu reprocher au gouvernement français depuis la Restauration, que Mounier n'ait signalée d'avance. Ses pages renferment, pour les circonstances actuelles, de hautes leçons, et, pour l'avenir, de profonds avertissemens. Quand on les parcourt, on éprouve fréquemment le besoin



de se rappeler qu'elles ne sont pas écrites de la veille, par un homme mêlé aux débats du jour, mais qu'elles furent tracées dans l'exil, par celui qui sacrifia son ambition et sa tranquillité à une cause, qui semble ne vouloir plus reconnaître dans ce langage la voix de ses véritables protagonistes. La première partie du livre renferme d'ailleurs une grande quantité de détails sur les hommes de la révolution, qui égalent quelquefois son intérêt à celui des Mémoires historiques les plus curieux.

La partie de l'ouvrage qui est relative aux francs-maçons et aux illuminés est sans doute d'un intérêt moins vif et moins général. Le nombre des personnes qui recherchent avec avidité ce qui concerne ces objets, est limité. Pourtant cette partie renferme des documens historiques curieux. Les faits y sont constatés avec une grande exactitude ; et il en est, surtout en ce qui regarde les illuminés, qu'on chercherait

vainement ailleurs, l'auteur les ayant recueillis dans la fréquentation de personnes, ou qui avaient appartenu à l'Ordre, ou qui avaient connu intimement ses principaux adeptes. D'ailleurs, il semble que tout ce qui touche les sociétés secrètes doit acquérir un nouvel intérêt depuis le bruit qu'on fait d'elles en Europe. Cette considération suffirait peut-être pour justifier le succès qu'on promet à cette publication.

On sait que l'édition originale était devenue rare et chère. Elle fut publiée en Allemagne, et le nombre des exemplaires qui est parvenu en France n'est pas très-considérable. Un recueil politique, écrit par des hommes d'un grand mérite, sollicita, il y a déjà quelque temps, la réimpression du livre de M. Mounier (1). En obéissant à ce vœu, auquel les circonstances actuelles

---

(1) *Archives philosophiques, politiques et littéraires.* Paris, Fournier, 1818; in-8. T. III, pag. 47.

paraissent donner plus d'à propos, nous avons cru devoir ajouter quelques notes historiques et explicatives, sur des faits et des personnes, dont la connaissance est devenue moins vulgaire, depuis que l'auteur écrivait.

Après l'histoire des faits, rien n'est plus intéressant à connaître que l'histoire des idées et des opinions qui les provoquent : on la trouve dans les pamphlets. Les ouvrages politiques qui laissent une profonde sensation, les pamphlets capitaux, peuvent donc être considérés comme des monumens historiques, qu'il est intéressant de reproduire. Celui que nous réimprimons est de ce nombre : c'est un des classiques de la politique. On a entrepris, en Angleterre, une collection des écrits de ce genre, sous le titre de : *The Pamphleteer*. M. Schubart, à qui l'on doit la pensée première de la *Collection des Mémoires sur la Révolution*, dont il est un des éditeurs, songe à réaliser en France une pareille col-

( viij. )

lection d'écrits politiques. Il est permis de croire qu'elle y serait reçue avec faveur. Cette réimpression, du meilleur écrit de Mounier, servira à nous le faire sentir.

---

---

---

## NOTICE HISTORIQUE

SUR

**J.-J. MOUNIER.**

---

*Jean-Joseph* MOUNIER naquit à Grenoble, le 12 novembre 1758, de François Mounier, négociant, et de Marie Priez. M<sup>me</sup> Mounier mère est morte en 1796, mais M. Mounier père survécut de quelques années à son fils. De leur union naquirent sept enfans, dont quelques-uns existent encore (1). Dès l'âge de huit ans, Jean-Joseph fut envoyé chez M. Priez, son oncle maternel, curé de Rive, à quatre lieues de Grenoble, qui lui enseigna les premiers principes de la langue

---

(1) La famille Mounier est originaire de Lalley, village situé à l'extrémité méridionale du département de l'Isère. L'ayeul de J.-J. Mounier était propriétaire dans ce village. Son père vint s'établir à Grenoble dans sa jeunesse, pour embrasser la profession du commerce, qu'il a exercée jusqu'à la fin de ses jours.

latine. La sévérité démesurée de cet ecclésiastique fit fermenter dans l'ame de son élève, ainsi que celui-ci l'a raconté depuis, les premiers germes de la haine qu'il porta toute sa vie à l'injustice et à l'oppression. Mounier entra au collège Royal-Dauphin de Grenoble, en 1770, et y débuta dans la quatrième classe ; cet établissement était alors dirigé par une société libre d'ecclésiastiques, qui avaient succédé aux Jésuites. Ses études premières n'eurent rien de brillant. Soit dégoût pour la langue latine, soit que la nature fût lente à développer ses dispositions, Mounier ne commença à obtenir quelques succès qu'en rhétorique ; il s'y distingua dans ce qu'on nomme *amplification* ; il essaya aussi de faire des vers, ce qui lui servit à constater qu'il n'avait pas reçu le talent de la poésie. Un goût très-vif pour la lecture, et une gravité de caractère remarquable, annonçaient déjà un esprit méditatif : presque étranger aux jeux et aux amusemens de ses condisciples, ceux-ci l'appelaient un *Caton* ou un *pédant*. Mounier sortit du collège vers 1774, à la suite d'une petite affaire qu'il eut avec son professeur de philosophie. Appréciant fort bien la métaphysique qu'on enseignait alors,

le jeune écolier s'était avisé d'écrire à la tête de ses cahiers *nugæ sublimes*. Après avoir essayé du commerce et s'en être dégoûté, Mounier rentra au collège en 1775, pour y suivre un cours de physique.

Le moment arriva pour lui de prendre un état. On raconte, qu'entraîné par des idées de vanité, que lui suggéraient d'autres jeunes gens, il voulut entrer dans la carrière militaire, mais qu'il la trouva fermée pour lui. Il était fils d'un négociant, et, à l'époque dont nous parlons, il fallait être noble pour entrer dans l'armée avec le grade d'officier. On ajoute que cette circonstance l'indisposa de bonne heure contre les privilèges de la noblesse. Ceci paraîtra sans doute autant simple que raisonnable. Une ame commune aurait plié au pied de l'obstacle ; celle de Mounier dut se révolter avec fierté contre une loi outrageante. Ses parens auraient désiré qu'il revînt au commerce ; mais un médecin, ami de sa famille, homme de sens et de savoir, et qui, depuis que Mounier eut atteint l'âge de l'adolescence, lui ouvrait sa bibliothèque, seconda son penchant pour le barreau ; il détermina ses parens à lui laisser suivre cette carrière, et à lui en

faciliter l'accès par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir.

On sait combien la distribution des établissemens publics était vicieuse en France, avant la révolution. Les deux Universités du ressort du parlement de Grenoble avaient été fixées dans des villes écartées de son siège, Valence et Orange. Leur éloignement des tribunaux supérieurs détournait les jeunes gens d'y aller étudier. L'enseignement était confié de fait à des professeurs particuliers de Grenoble ; ou bien, les jeunes gens qui avaient de l'amour pour l'étude s'instruisaient eux-mêmes, en travaillant chez les avocats, dont les livres, les manuscrits et les conseils leur servaient de guide. Mounier prit ce dernier parti. M. Mallein, depuis procureur-général à la cour de justice criminelle de Grenoble, dont Mounier a, pendant quelque temps, analysé les dossiers, et M. Anglès, aujourd'hui premier-président de la cour royale de la même ville, l'admirent chez eux pendant trois années. A dix-huit ans il se fit recevoir bachelier en droit à l'Université d'Orange, qui a laissé, comme on sait, une fâcheuse réputation dans les fastes universitaires. A cette occasion, il se



plaisait à raconter que, pour avoir appris par cœur vingt lignes de latin, contenant les demandes et les réponses, il avait obtenu les plus grands complimens, sur son *brillant examen*. Mounier fut reçu avocat au parlement de Grenoble, en 1779. C'est pendant le cours de ces dernières études que son goût pour la politique se développa; c'est aussi vers cette même époque qu'il établit, avec quelques amis, une espèce d'académie, où l'on s'occupait de discussions littéraires et scientifiques:

La justice civile et criminelle en première instance, était rendue, à Grenoble, par deux juges, qui alternaient annuellement, au nom du roi et de l'évêque, par suite d'un partage bizarre de la seigneurie de la ville. Mounier acheta, en 1783, la charge de juge royal, qu'il exerça pendant six ans. Ces fonctions n'étaient point incompatibles avec celles d'avocat. Il remplit les premières avec autant d'intégrité que de sagacité. C'est une opinion assez répandue dans le pays, qu'on n'appela que d'un seul de ses jugemens contradictoires. On ajoute qu'il fut trompé, dans cette occasion, par un excès de confiance, et que, dès qu'il eut reconnu qu'on avait abusé

sa religion, il fit des efforts pour arranger le différent à l'amiable, et il y réussit. Son organe peu étendu le dégoûta de la plaidoierie, après deux ou trois essais. Néanmoins, quelque temps après sa réception, il prononça un discours de clôture qui fut assez remarqué; cet ouvrage ne s'est point trouvé dans ses papiers. Réduit aux travaux du cabinet, Mounier n'eut guère à traiter que des causes ingrates et arides; il faut en excepter cependant une question mêlée de droit public et civil, dont il fut chargé par un négociant de Grenoble, originaire de Savoie. Il publia à ce sujet un *Mémoire* de 200 pages in-4°, plein de recherches et de discussions savantes. Il fit même un voyage à Turin, pour suivre cette affaire, qui était soumise au Sénat de Piémont. Il gagna sa cause; mais il paraît qu'elle lui valut plus de réputation dans les Etats du roi de Sardaigne que dans sa patrie.

Dans les intervalles de ses travaux judiciaires, Mounier s'occupait d'histoire naturelle, mais surtout de politique et de droit public. Entré en rapport avec plusieurs Anglais, que le voisinage des Alpes amenait à Grenoble, il apprit leur langue, pour mieux étudier leurs

institutions. C'était l'époque glorieuse où l'Amérique du nord naissait à la liberté; c'était l'époque où la malheureuse Irlande faisait, pour la recouvrer, des efforts si souvent déçus. Le bruit de ces grands événemens vint troubler l'ame généreuse de Mounier, et ranimer son goût pour les hautes pensées de la politique. Les notions de cette science n'avaient point encore été familiarisées parmi nous par les discussions publiques de la tribune et des journaux. Les hommes de lois s'obstinaient à vouloir y rester étrangers. Elles étaient le partage d'un petit nombre d'écrivains, dont les lettres-de-cachet du ministère et les arrêts des parlemens faisaient peu envier le privilége. Cependant, vers le temps où nous sommes arrivés, le cercle des initiés allait s'étendant un peu; les discussions philosophiques et économiques avaient préparé les voies; on commençait à comprendre que la politique ne doit être autre chose que la morale appliquée aux affaires publiques. La guerre de l'indépendance américaine eut une influence décidée sur cette nouvelle disposition des esprits: dès cette époque, le vieux Mercure commença d'avoir une partie politique, qui ressemblait un peu aux

journaux anglais ou à nos journaux français actuels ; c'est dans cette lecture que plusieurs des hommes qui siégèrent depuis à l'Assemblée constituante, parvenus alors à leur virilité, sentirent s'éveiller leurs premières pensées politiques. Mounier fut de ce nombre ; mais très-peu avaient approfondi la nouvelle science avec autant de zèle et de succès que lui. Les débats parlementaires de la Grande-Bretagne, que suivent assidument tous ceux qui sont jaloux de se former aux mœurs des gouvernemens représentatifs, étaient devenus sa lecture la plus familière. Les traités de Blackstone et de Delolme, dont à cette époque beaucoup d'érudits n'avaient pas seulement ouï parler, furent les principaux sujets de ses méditations. Il recherchait avec empressement les traités de droit public, et même les pamphlets de circonstance ; il avait fait une traduction complète des *Recherches* de Crèvecoeur, accompagnée de beaucoup de notes ; ce travail, à ce qu'il paraît, ne s'est point retrouvé parmi ses papiers.

Des études et des travaux de cette nature n'étaient point propres, avant la révolution, à faire sortir un homme de l'obscurité, sur-

tout en province; l'opinion d'un cercle très-limité d'hommes instruits, devait seule dédommager de l'insouciance de la multitude. Aussi, un des biographes de Mounier a pu dire, avec justesse, en parlant du rôle que bientôt il fut appelé à remplir dans les premiers mouvemens du Dauphiné : « Tout-à-coup parut un homme presque inconnu jusque-là. »

La Révolution française date, en Dauphiné, du milieu de l'année 1788. Les parlemens, garans et dépositaires des franchises populaires et des concessions royales, remplissaient fidèlement le rôle naturel à l'aristocratie, dans tout État qui ne jouit point d'une liberté suffisante et bien réglée; ils défendaient le peuple placé au-dessous d'eux et que rien ne leur laissait redouter, contre la couronne placée au-dessus d'eux et dans une attitude quelquefois menaçante. De nos jours, avec la position respectueuse, le rôle de l'aristocratie se trouve entièrement changé. Il est certain d'ailleurs que les parlemens étaient une institution populaire dans notre vieille France; ils étaient supposés lieutenans des États-généraux en vacance; ils avaient cassé le testament de Louis XIV, et déferé la ré-

gence au duc d'Orléans. C'est contre ces grands corps de magistrature, formés de toutes les familles notables des grandes villes du royaume, et appuyés sur une puissante clientèle d'hommes de lois, que le despotisme ministériel ne cessait, depuis quelques années, de diriger ses coups, plus audacieux que fermes. Les lettres-de-cachet illégales et même le fer sacrilège du soldat, avaient profané le sanctuaire auguste de la justice. Les parlemens, menacés dans leur existence, se virent contraints de remonter à la source de leurs pouvoirs. Ils en appelèrent aux États-généraux. Le parlement de Grenoble fut un de ceux qui se prononcèrent avec le plus d'énergie dans cette lutte décisive. Des lettres-de-cachet distribuées par des officiers le condamnèrent à l'exil; il obéit, sans se prévaloir d'une insurrection violente de la ville de Grenoble en sa faveur. C'était le septième jour de juin 1788; le 14, une assemblée nombreuse des notables de Grenoble adhéra aux protestations et aux demandes de son parlement. Mounier, en sa qualité de juge royal, y fut appelé.

Par suite de cette négligence générale de l'étude du droit public, dont nous avons

parlé plus haut, cette assemblée spontanée aurait été embarrassée pour parvenir à quelque résultat ; l'on s'y trouvait universellement ignorant de la méthode à suivre pour délibérer, opiner, maintenir l'ordre, procéder à des élections. La connaissance parfaite que Mounier avait acquise de toutes ces choses, dans le silence du cabinet, le rendit sur-le-champ un homme important ; il enseigna à ses compatriotes à se préserver de la rébellion, que le pouvoir brise d'ordinaire si facilement, pour se retrancher dans la résistance légale, dont il ne triomphe qu'avec beaucoup de difficulté ; il proposa et rédigea une adresse au roi, pour le supplier de rappeler les parlemens, et de rendre à la province ses anciens États, où les trois Ordres délibéreraient ensemble, et voteraient par tête. Il ne s'agissait encore que des assemblées provinciales ; toutefois, de cette circonstance, il ne résulte pas moins, que c'est à Mounier qu'appartient la gloire d'avoir fait sanctionner le premier la délibération par tête, d'où dépendit le succès de la Révolution ; cette opinion était alors celle de toute la France, une portion de la Cour exceptée. On n'oubliera jamais

que dans l'assemblée des Notables, convoquée pour décider la question, le bureau présidé par le comte de Provence, depuis Louis XVIII, se prononça pour le vote par tête. Que d'autres s'efforcent de justifier Mounier d'avoir le premier fait triompher cette opinion, nous n'y consumerons pas nos efforts, convaincus que c'est ici un des titres de sa gloire.

En signant l'adresse au roi, rédigée par Mounier, les notables de Grenoble arrêtaient que les députés des trois Ordres de la province se réuniraient dans soixante-dix jours, si, dans l'intervalle, ils n'étaient convoqués par le gouvernement. Pendant ce temps, les gentilshommes de la province tinrent une seconde assemblée, et, comme les notables, ils chargèrent Mounier de la rédaction de deux Mémoires qu'ils envoyèrent à Versailles. Pendant qu'on négociait avec le ministère, il faisait filer des troupes vers Grenoble. Elles y entrèrent la veille du jour fixé pour la seconde réunion. Leur chef, le maréchal de Vaux, avait ordre de l'empêcher; mais la force de l'opinion publique fut telle, que l'ordre parut inexécutable à ce militaire, l'un des plus braves et des plus sévères de l'armée. En



effet, il lui eût fallu tirer l'épée contre des citoyens délibérant publiquement, et sans armes, sur leurs droits et leurs griefs. L'assemblée se tint à Vizille, le 21 juillet 1788.

A travers une double haie de soldats, deux cent cinquante députés des deux premiers Ordres, et deux cent cinquante de toutes les municipalités du Dauphiné, se rendirent au lieu fixé pour leur réunion. La séance dura depuis neuf heures du matin jusqu'à minuit ; Mounier en fut le secrétaire, comme on en était convenu dans une réunion préparatoire : il en dirigea les délibérations, de concert avec quelques personnes qui se réunissaient habituellement chez lui, depuis le commencement de toute cette agitation. On arrêta de demander au roi la convocation des États-généraux, le rétablissement des cours de justice et celui des États particuliers de la province. Enfin l'assemblée s'ajourna au 1<sup>er</sup> septembre suivant. Le ministère ( M. de Brienne en était alors le chef ), qui ne pouvait pas se dissimuler l'illégalité réelle de ses actes despotiques, et la légalité essentielle des assemblées dauphinoises, auxquelles il n'avait manqué tout au plus que des formules de convocation, consentit à con-

voquer les États du Dauphiné; mais il indiqua le 5 septembre et la ville de Romans, leur abandonnant à peu près le soin de leur organisation. Des assemblées générales des trois Ordres eurent lieu, le 2 septembre 1788, à Saint-Robert, près de Grenoble, et le 10 du même mois à Romans. Mounier fut élu secrétaire dans les deux assemblées, malgré l'opposition de la Cour, dirigée par l'archevêque de Vienne (M. de Pompignan), qui avait reçu la commission de présider. Ces réunions avaient pour objet de déterminer le plan d'organisation des États de la province. Ce plan fut le même qu'on adopta peu après pour les États-généraux de toute la France; savoir, double représentation et vote par tête. Pendant que ces choses se préparaient, le ministère, poussé à bout par la popularité et la fermeté courageuse de Mounier, envoyait l'ordre au commandant de la province, de l'arrêter, ainsi que six gentilshommes des plus influens. On se disposait à exécuter cet ordre, lorsqu'on reçut la nouvelle de la démission de Brienne, et de la nomination de M. Necker. C'est au milieu de ces conjonctures favorables que les États du Dauphiné entamèrent leurs opéra-

tions. Mounier en fut élu secrétaire, le 27 septembre 1788, ainsi que de la commission intermédiaire qu'ils laissèrent après eux, pour correspondre avec les ministres sur l'accomplissement de leurs vœux. Il eut la satisfaction de voir ses plans homologués avec très-peu de modifications, par un arrêt du Conseil, du 22 octobre (1).

Dans les circonstances où se trouvait la France, en 1788, les événemens que nous venons de raconter avaient donné à Mounier une renommée et une influence nationales. Toutes les provinces qui aspiraient à suivre l'exemple du Dauphiné s'adressaient au secrétaire-général de ses États, pour lui demander des instructions et recevoir ses directions. Il était aussi consulté par les écrivains politiques, dont le nombre s'accroissait chaque jour. On dit, par exemple, que Barnave, son

---

(1) M. de Lally (*Biographie universelle*, art. MOUNIER) ne s'accorde pas toujours avec M. Berriat-Saint-Prix (*Eloge historique de M. Mounier*), sur les dates précises des diverses assemblées que nous venons de mentionner. Nous avons cru devoir suivre, à cet égard, les indications du dernier, qui écrivait sur les lieux, et à une époque plus rapprochée des événemens.

compatriote , lui soumit son livre de l'*Esprit des Edits* , et que Mounier lui indiqua l'ordre dans lequel il convenait de distribuer les matières.

Cependant les États-généraux étaient promis à la France. Le 1<sup>er</sup> janvier 1789, l'instruction ministérielle sur les formes à suivre pour l'élection des députés n'était pas arrivée en Dauphiné; les États de cette province, cédant à l'impatience publique, s'assemblèrent ce jour-là même. Avant qu'on procédât au scrutin, un des membres de l'assemblée proposa d'élire Mounier par acclamation (1). La motion, interrompue par des applaudissemens redoublés, fut approuvée par des acclamations universelles. Pendant cette scène, Mounier cachait sa tête dans ses mains et essuyait ses larmes. Reprenant bientôt tout son sang-froid, il s'opposa avec force à la délibération et demanda

---

(1) M. Malouet fut élu à Riom de cette manière; et, comme il n'y avait point eu de réclamation, son élection fut reconnue valide par l'Assemblée constituante. On sait que cette manière d'élire est encore usitée en Angleterre, sauf à procéder au vote individuel, sur la première réclamation.

qu'elle fût rapportée. « Le règlement, observa-t-il, exigeait qu'on votât au scrutin : fallait-il que la première assemblée formée par les suffrages libres du peuple, celle qui la première nommait des députés aux États-généraux, donnât l'exemple d'une violation des règles ; et qu'elle le donnât en faveur de celui à qui l'on faisait honneur d'avoir rédigé une partie des règles ? » L'assemblée, sur ces observations, consentit à procéder au scrutin. Il fut dépouillé le lendemain, 2 janvier. Sur 288 votans, Mounier réunit la totalité des suffrages, moins deux : le sien et celui de son père. Il fut proclamé le premier député du Dauphiné aux États-généraux. Chargé, comme secrétaire, de la rédaction du procès-verbal, il eut la modestie d'y omettre ces circonstances, et son nom ne s'y trouve placé qu'au cinquième rang ; mais elles sont constatées dans un *Mémoire* que publièrent et signèrent, quelques mois après, tous les députés du Dauphiné, en réponse à celui que plusieurs ecclésiastiques et gentilshommes avaient présenté aux États-généraux, contre l'élection faite par les États de la province.

Remarquons ici, pour la pleine justifica-

tion de la conduite de Mounier dans les premières opérations de l'Assemblée constituante, que les États du Dauphiné ne rédigèrent point, suivant l'ancien usage, des *cahiers* contenant leurs griefs et leurs vœux ; ils jugèrent plus sage de confier à leurs mandataires des pouvoirs généraux, leur *défen dant* expressément *de voter sur aucune proposition, autrement que dans la réunion des Ordres, délibérant par tête.*

Les États du Dauphiné se séparèrent le 16 janvier 1789. Depuis cette époque, jusqu'à la fin d'avril, que les députés se rendirent à Versailles pour la tenue des États-généraux, Mounier exerça les fonctions de secrétaire auprès de la commission extraordinaire des États de la province. Il rédigea les procès-verbaux de quatre assemblées, celles de Vizille, de Romans (1) et des États de la province, qui

---

(1) Le procès-verbal de la deuxième assemblée de Romans, contient une pièce fort remarquable, qui est l'ouvrage de Mounier ; elle est intitulée : *Lettre écrite au roi, le 8 novembre 1788, pour les trois Ordres du Dauphiné, pour demander la double représentation du tiers-état, et la délibération en commun et par tête.* 12 pag. in 8<sup>o</sup>.

tous ont été imprimés, et dont un forme 200 pages in-4°, ainsi que ceux de la commission intermédiaire; l'étendue de ceux-ci n'est pas moins considérable. Outre une vaste correspondance politique, il rédigea, au nom de plusieurs membres des trois Ordres du Dauphiné, une *Lettre* adressée (le 24 octobre 1788), aux syndics généraux des États du Béarn. Il y prouve que plusieurs pays d'États avaient été représentés aux États-généraux; que leurs députés n'y avaient pas voté séparément; qu'il est de l'intérêt des provinces où les États particuliers ont été maintenus, telles que celles de Béarn et de Dauphiné, d'abandonner des privilèges qui pourraient nuire au bien général, notamment celui d'accorder des subsides. La seconde *Lettre* fut rédigée au nom des négocians de Grenoble, et adressée à la fin de novembre 1788, aux juges-consuls de Montauban, Clermont-Ferrand, Châlons, Orléans, Tours, Besançon, Dunkerque et Saint-Quentin, et aux Chambres de commerce de Picardie, Saint-Malo et Lille. Mounier y établit que le commerce ne devait pas avoir une représentation particulière aux États-généraux, d'après des principes reconnus maintenant par

notre législation politique, mais qui n'ont pas encore subjugué tous les esprits.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'élection des députés et la tenue des États-généraux, quelques dissidens, comme nous venons de le dire, avaient fait parvenir au ministère des protestations contre l'organisation des États du Dauphiné. Mounier publia d'abord une réponse en forme d'*Observations* approuvées par la commission des États (1). Il se rendit ensuite à Paris pour le même objet, et publia une nouvelle brochure intitulée : *Réponse des députés du Dauphiné aux États-généraux, à un Mémoire présenté par plusieurs ecclésiastiques et gentilshommes contre la constitution des États de cette province et l'élection de ses députés* (2). Sa mission eut un succès complet. Il avait fait le voyage avec l'archevêque de Vienne qui avait présidé les États de la province ; et le roi ayant dit au prélat qu'il le remerciait *d'avoir sauvé le Dauphiné*. — *Sire*, répondit l'archevêque, *ce n'est pas moi, c'est notre secrétaire-général*. A son retour à Grenoble, il publia

---

(1) Grenoble, in-8°. 27 pag. Datée du 25 mars 1789.

(2) Mai 1789. in-8°, 48 pag.



de *Nouvelles Observations sur les États-généraux de France*, qui obtinrent deux éditions en quelques mois. Dans cet ouvrage, Mounier examine d'abord ce qu'avaient fait ou pu faire les anciennes assemblées d'état, et quel était le régime actuel de la France. Fidèle aux idées qu'il avait puisées dans l'étude de la constitution anglaise, il admet ( chap. 30 ) l'établissement d'une pairie ; mais, disait-il, après avoir détruit tous les privilèges pécuniaires, abrogé les exclusions prononcées contre les citoyens non privilégiés, soumis tous les sujets du prince indistinctement à l'autorité des lois ; enfin, quand la constitution serait formée. A la même époque, il s'occupait d'un travail du même genre, qui ne parut qu'au mois d'août de cette année, pendant la session de l'Assemblée constituante. Il est intitulé : *Considérations sur les gouvernemens et principalement sur celui qui convient à la France* (1) ;

---

(1) Grenoble, Cuchet. In-8° de 64 pag. — Traduit en allemand, par G. Hüfeland. Iena, 1791, in-8°, avec des notes. Elles renferment la traduction d'une grande partie d'un ouvrage postérieur de Mounier : *Exposé de la conduite*, etc.

il contient de nouveaux développemens sur le système de monarchie représentative, que, dans les circonstances d'alors, Mounier croyait applicable à la France. Mais à l'époque où il parut, il se trouva déjà en arrière des idées dominantes, et, comme le dit le *Moniteur* du temps, *les aristocrates adoptèrent les idées de l'auteur.*

Cependant les États-généraux s'ouvrirent. Mounier y arrivait précédé d'une haute renommée, qui lui donna d'abord de l'influence dans les réunions particulières des membres du tiers-état. Nous allons, le *Moniteur* sous les yeux et sans négliger les renseignemens puisés à d'autres sources, tracer le tableau de cette époque éminemment historique de la vie de Mounier.

Dans la séance du 6 mai, la première après celle d'ouverture et où l'on commença à délibérer, aussitôt que le doyen d'âge eut pris place au fauteuil, le premier orateur qui aborda la tribune fut M. Malouet. Il proposa d'envoyer une députation aux deux premiers Ordres, à qui l'on avait assigné des salles particulières de délibération, pour les inviter à se réunir avec le tiers-état en assemblée générale.

rale, à l'effet de procéder en commun à la vérification des pouvoirs. Mounier succéda immédiatement à Malouet, et ce fut pour le combattre; non que sur le fond de la question il ne partageât pleinement son avis, mais, déjà modéré et circonspect, il veut qu'on attende le résultat des délibérations que vont prendre les deux Ordres. Ceux-ci, comme il était facile de le prévoir, ne manquèrent pas de procéder séparément à la vérification des pouvoirs de leurs membres. Alors Mounier proposa de nommer des commissaires conciliateurs; ce qui fut adopté. Le 5 juin, il appuya, dans le comité secret des Communes, un projet d'adresse au roi, proposé par Malouet dans des vues conciliatrices, et qu'un arrêté de la Chambre de la noblesse rendit inutile. Le 15 juin, les Communes prirent la résolution de se constituer activement, en l'absence des deux premiers Ordres, qu'elles avaient vainement invités à se joindre à elles. Il fallut adopter un nom. Mounier proposa celui d'Assemblée légitime des représentans de la majeure partie de la nation, agissant en l'absence de la minorité dûment invitée. C'était là une définition, parfaitement exacte, il est vrai, mais ce

n'était point une dénomination. Après une discussion approfondie, le titre d'*Assemblée nationale* fut adopté, sur la motion d'un député nommé Legrand, appuyée et développée par l'abbé Sieyès.

Mais déjà commençait d'éclater la lutte encore flagrante de l'ancien ordre social, fondé sur l'aristocratie, et de l'ordre nouveau qui réclame l'égalité civile et politique, c'est-à-dire la justice pour les choses et pour les personnes. Une séance royale était indiquée au 23 juin, et des soldats armés interdisaient aux députés des Communes l'entrée de la salle ordinaire de leurs réunions. A cette première époque de la liberté française, les obstacles enflammaient le patriotisme, au lieu de le décourager. On se réunit, sous la présidence de Bailly, dans un jeu de panne de la rue Saint-François, à Versailles. Ce fut là que, *sur la proposition de Mounier*, tous les députés des Communes de France, un seul excepté, s'engagèrent par serment à ne point se séparer, sans avoir donné une constitution à la France. Cet acte énergique, qui eut une influence si puissante sur nos destinées, doit être compté au premier rang des titres de gloire de Mounier.

Si depuis, aigri par la situation particulière dans laquelle il avait été entraîné, il l'a jugé lui-même avec quelque inexactitude (1), il est bon de remarquer que plus tard, et se trouvant dans une position plus calme et plus impartiale, il s'est accordé à lui-même la justice que tous les amis du bien n'auront garde de lui refuser (2).

Le 23 juin, se tint la séance royale, au moyen de laquelle on s'était flatté de dicter des lois à l'Assemblée nationale. Ce fut un véritable Lit de justice dirigé contre elle. L'époque était mal choisie. Les parlemens se soumettaient au Lit de justice comme on se soumet à la force. L'Assemblée constituante se trouvait dans une autre position que les parlemens. Elle passa outre. On connaît l'apostrophe de Mirabeau. Mounier fut du nombre de ceux qui s'élevèrent contre toutes les formes et contre plusieurs des dispositions qui venaient d'être proclamées. Il a imprimé en 1789 et en 1792 que « la séance du 23 juin était cer-

---

(1) *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres.* 1792.

(2) C'est dans l'ouvrage même que nous publions.

tainement une des causes qui avaient préparé l'anarchie qui déchirait la France. » Le lendemain de la séance royale le lieu des séances de l'Assemblée se trouvait environné de troupes; Mounier fit la proposition d'une adresse au roi, pour lui déclarer que la présence de la force-armée est incompatible avec la liberté des délibérations. Le 1<sup>er</sup> juillet, à l'occasion de l'enlèvement par le peuple des gardes françaises détenus, il s'opposa à ce que l'Assemblée intervînt dans une affaire de discipline militaire. Après la réunion des Ordres, quelques membres de la minorité du clergé voulaient encore *protester* contre la délibération par tête (séance du 2 juillet). Mounier fut d'avis qu'on devait distinguer les déclarations des protestations; qu'on pouvait donner acte des premières, mais qu'on ne devait pas recevoir les secondes.

Le sort de l'Assemblée constituante n'était pas encore fixé d'une manière irrévocable; placée entre l'attitude menaçante du pouvoir et la dangereuse faveur de l'anarchie, son existence ne semblait pas encore assurée définitivement, et déjà Mounier la pressait de s'occuper de la constitution qu'elle avait promise à la France. Il obtint, le 6 juillet, la for-

mation d'un comité de constitution, dont il fut nommé membre et l'un des rapporteurs. Il présenta en son nom, dans la séance du 9, un rapport préliminaire, où il établissait la nécessité de faire précéder la constitution d'une déclaration des droits des hommes en société.

Cependant une armée se rassemblait autour de Paris. On venait de lui donner un chef; elle semblait amenée là, pour être opposée, selon le besoin, aux décisions de l'Assemblée. Les esprits étaient dans la plus grande effervescence. Mirabeau propose une adresse au roi, pour lui demander le renvoi des troupes; Mounier, qui en avait parlé le premier, ne pouvait manquer de l'appuyer. Bien loin d'accorder une réponse favorable, on avait renvoyé M. Necker, dont le caractère offrait une garantie contre la crainte d'une agression violente; il avait été remplacé, ainsi que ses collègues, de la manière la plus alarmante. A cette nouvelle, Mounier monte à la tribune (séance du 13 juillet), accuse des désordres publics les ennemis de la liberté qui entourent et séduisent le roi, et se sont ligués pour protéger les abus auxquels ils sont intéressés. Il fait partager à l'As-

semblée la vive agitation qui l'anime. M. de Lally - Tollendal parle sur le même sujet ; il vote, de plus que Mounier, des remerciemens et des hommages à M. Necker et aux trois autres ministres qui se sont sacrifiés pour les intérêts du roi et de la nation. La capitale partageait le mouvement de l'Assemblée, avec tout le désordre inséparable d'un grand mouvement populaire. Le roi consent enfin à éloigner les troupes, et Mounier fait partie de la députation qui est chargée d'aller porter à Paris cette heureuse nouvelle. « Témoin , » dit M. de Lally-Tollendal, des scènes toutes chantées que la capitale offrit ce jour-là, il les peignit vivement dans un récit qu'il lut le lendemain à l'Assemblée, et dont elle ordonna la publication. »

Cependant Barnave et Mirabeau renouvellent la proposition de demander au roi le renvoi de ses ministres et le rappel de M. Necker. Cette proposition tout-à-fait parlementaire, était d'ailleurs la conséquence nécessaire des événemens. Elle n'avait rien en soi d'illégitime, et, pour nous dispenser d'entamer la discussion de son bon droit, il suffira sans doute de rappeler que la Charte qui régit actuellement



la France et que personne n'est tenté d'accuser de démocratie, ne l'a pas interdite aux Chambres qu'elle a instituées. Mounier appuya la proposition, mais avec des précautions et des réserves qui annonçaient déjà qu'il commençait à jeter des regards d'inquiétude vers l'autorité royale. C'est dans ce sens que l'adresse fut rédigée; et l'on sait qu'elle obtint un plein succès. Ici s'arrêta pour Mounier le mouvement d'agression et de conquête. Il s'était profondément absorbé dans l'étude de la constitution anglaise; il était entièrement convaincu que quelque chose d'analogue offrirait en France des garanties suffisantes pour assurer à la nation justice et prospérité. Il s'alarmait, et certes non sans raison, des violences populaires. Il lui sembla que désormais l'état de la France était bien, et que le moment était venu de le fixer.

La prise de la Bastille avait été accompagnée des plus graves désordres. Des crimes souillèrent cette victoire. L'Assemblée constituante en apprit la nouvelle avec douleur et les frappa de réprobation. Fidèle aux principes d'un honnête homme et d'un véritable ami de la liberté, Mounier réclama vivement, dans la

séance du 31 juillet, en faveur des principes protecteurs de la sûreté des personnes. A l'occasion de la détention illégale du baron de Besenval, il établit que les poursuites des crimes publics n'appartenaient qu'à la nation, c'est-à-dire à ceux qui la représentent; et, le 10 août suivant, il fit adopter une formule de serment qui mettait les troupes à la réquisition des magistrats civils.

L'Assemblée allait entrer dans la discussion de la constitution qu'elle avait promise à la France. Un parti très-honorable et fort bien désigné sous le nom de *monarchistes-constitutionnels*, avait eu le crédit d'obtenir la majorité, pour former le comité chargé de rédiger et de présenter le projet (1). A l'époque où ce comité avait été formé, les hommes dont nous parlons dirigeaient la lutte de l'Assemblée

---

(1) Ce comité était composé de MM. Mounier, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tollendal, Bergasse, l'évêque d'Autun (Talleyrand-Périgord), l'archevêque de Bordeaux (de Cicé), Chapelier et l'abbé Sieyès. Les quatre premiers étaient d'accord dans leurs vues, que ne partageaient nullement Chapelier et Sieyès; les deux évêques flottaient entre les deux opinions, mais ils s'étaient réunis à la majorité du comité.

contre la cour. Cette première lutte terminée, les monarchistes, satisfaits de leur victoire, ne songeaient plus qu'à organiser les choses de manière à s'assurer l'avenir. Mais l'Assemblée ne voulut point s'arrêter avec ses premiers chefs. En vain ceux-ci essayèrent de lutter contre l'élément où ils puisaient leurs forces. Ils ne tardèrent pas à perdre l'appui de la majorité. Telle était la situation de Mounier et de ses amis lorsqu'ils vinrent porter à la tribune leur projet de constitution. Il avait été facile de pressentir d'avance le peu de succès auquel ils devaient s'attendre. Des négociations préliminaires restèrent sans résultat. Il fallut risquer la lutte. MM. Mounier et de Lally firent leurs rapports. Entre autres points remarquables, ils admettaient l'établissement de deux Chambres, auxquelles ils ne refusaient pas l'initiative, le veto absolu pour le roi, ainsi que le droit de convoquer, proroger et dissoudre l'assemblée électorale (1). En 1789

---

(1) Ce projet contenait aussi les dispositions suivantes : Les deux Chambres auraient été de nature diverses ; l'une aurait été appelée Chambre des représentans ; l'autre, Conseil national, ou des Conserva-

ce système complexe n'avait que fort peu de partisans. Quelques esprits méditatifs et circonspects l'admettaient au sein de l'Assemblée. Hors d'elle, la presque totalité des Français ou réclamaient un gouvernement fortement imprégné de démocratie, ou repoussaient avec un pareil éloignement la monarchie mixte et la monarchie populaire.

Depuis les rapports du comité de constitution, Mounier et ses amis perdirent toute leur popularité; bien plus ils devinrent en butte à l'animadversion publique; même elle ne tarda pas à s'exhaler en menaces et en imprécations. Mounier soutint la discussion avec beaucoup de talent; il fit adopter quelques articles de la déclaration des droits et décréter des principes très-justes sur la séparation des pouvoirs et la responsabilité des agens du gouvernement : mais il échoua sur les questions principales. Le 11 septembre, on recueillit les votes, par appel nominal, sur la question des deux Chambres. Mille soixante membres votèrent. Qua-

---

teurs. La durée des sessions aurait été fixée à quatre mois : le renouvellement de la Chambre élective devait être intégral.

tre-vingt-neuf seulement se déclarèrent pour les deux Chambres; cent vingt-deux déclarèrent n'avoir pas entendu la question; huit cent quarante-neuf se déclarèrent pour une Chambre unique et permanente. Il faut remarquer que les aristocrates les plus exclusifs votèrent dans cette question avec les démocrates, sous prétexte que de l'exagération du mal devait naître son terme. Le partage des votes fut moins inégal sur la question du *véto suspensif* ou *indéfini*. Le *véto suspensif* l'emporta à la majorité de 684 voix contre 325. Dès le lendemain MM. Mounier, de Lally et Bergasse envoyèrent leur démission de membres du comité de constitution. La démarche était très-conséquente; ce n'était plus à eux qu'il appartenait de diriger la construction d'un édifice dont on avait totalement changé les bases. Si leur opposition se fût bornée à cette démarche, en conservant à la fermeté de leurs principes son entier honneur, elle n'eût pas été susceptible de la plus légère improbation.

Mais ces circonstances avaient choqué profondément l'esprit de Mounier. Le nouvel ordre des choses ne se présentait plus désormais à sa pen-

sée sous un aspect aussi favorable. Cependant l'estime qu'on lui portait dans l'Assemblée n'avait point diminué. Le 28 septembre, il fut élu président. Il occupait ce poste difficile lors des événemens du 5 octobre. Une partie de la population de Paris, excitée par des manœuvres aujourd'hui bien connues, et auxquelles les vrais patriotes étaient restés parfaitement étrangers, se préparait à venir à Versailles, sous prétexte de demander la libre circulation des grains. A cette même époque, les esprits étaient aigris par les refus du roi, d'accepter purement et simplement les articles constitutionnels décrétés par l'Assemblée. Le 5 au matin, Mounier, en sa qualité de président, s'occupait à désigner les membres de la députation qui devait aller solliciter du roi cette acceptation. « Mirabeau s'approche de lui : M. le Président, dit-il à demi-voix, je vous demande » d'être compris sur la liste que vous écrivez. » — Non, vous n'y serez pas. — Croyez-moi, » je puis être utile. — Vous ne pouvez être » que dangereux. — Tout dangereux que vous » me croyez, laissez-moi vous conseiller de » presser la délibération, même de lever la » séance, même de vous dire malade. — Eh !

» pourquoi donc, monsieur ? — Voici une let-  
» tre, M. le Président : elle m'annonce l'arri-  
» vée de quarante mille hommes, venant de  
» Paris. — Eh bien ! c'est une raison de plus  
» pour que l'Assemblée reste à son poste. —  
» Mais, M. le Président, on vous tuera. —  
» Tant mieux : si l'on nous tue tous, tous sans  
» exception, la chose publique en ira mieux.  
» — M. le Président, le mot est joli ; mais si  
» la famille royale est atteinte, si elle est ré-  
» duite à fuir, je ne répons plus des consé-  
» quences. Pendant ce dialogue, une foule  
» considérable s'était rassemblée à la porte de  
» la salle. Quelques individus, hommes et  
» femmes, entrèrent pour pétitionner à la  
» barre ; ils demandèrent du pain avec une  
» audace menaçante. — Le seul moyen d'ob-  
» tenir du pain, leur dit Mounier, est de ren-  
» trer dans l'ordre : plus vous menacerez,  
» moins il y aura de pain. Il partit à quatre  
» heures, pour se rendre au château, accom-  
» pagné de la députation. Appelé par le roi  
» dans son cabinet, Mounier lui soumit le  
» plan de conduite qui lui paraissait seul pro-  
» pre à sauver la monarchie : c'était d'accep-  
» ter purement et simplement, mais en même

» temps de repousser la force par la force ;  
» et, si l'issue du combat n'était pas favorable,  
» Mounier proposait d'accompagner le roi ,  
» soit à Rouen , soit dans toute autre ville , où  
» les députés fidèles se réuniraient autour de  
» lui. Le roi donna l'adhésion la plus entière  
» à ce plan..... Mais cinq heures se consu-  
» mèrent en délibérations du Conseil , en pro-  
» jets formés et abandonnés ; et l'inaction fut  
» définitivement résolue. Mounier attendit  
» pendant tout ce temps l'acceptation pure et  
» simple , qui lui fut envoyée vers dix heures  
» du soir. A son retour dans l'Assemblée ,  
» il la trouva livrée au plus affreux désor-  
» dre..... » Tel est le récit de M. de Lally,  
témoin oculaire et acteur dans cette terri-  
ble scène (1). Il nous présente Mounier  
comme un homme plein de courage et de  
vertu. Les forces lui manquèrent , mais non  
l'énergie , pour obtenir le rétablissement de  
l'ordre. Il voulait encore amener tous les dé-  
putés chez le roi , pour lui préparer , au besoin ,  
l'abri de la popularité ; Mirabeau lui oppose

---

(1) *Biographie universelle*, T. XXX, article Mounier.



la dignité de l'Assemblée : — Notre dignité est dans notre devoir, répondit le vertueux président. Il se rendit chez le roi accompagné de très-peu de monde. Il était trois heures du matin, lorsqu'il revint dans l'Assemblée pour lever la séance ; tout le monde était accablé des fatigues d'une journée si longue et si orageuse ; on croyait pouvoir compter désormais sur la tranquillité. Mounier partageait la sécurité générale, et rentra dans son logement pour prendre un peu de repos. Une suite de circonstances déplorables rendit de l'activité au désordre, et l'on sait qu'il fut poussé jusqu'à l'assassinat. Mounier ne put supporter de sang-froid de si désastreux événements. Il occupa encore le fauteuil le 6 et le 7, mais avec une attitude qui paraissait hostile à l'égard de l'Assemblée, et qui laissait percer son profond mécontentement. Dans la soirée du 7, il délivra, en sa qualité de président, un grand nombre de passeports à plusieurs députés qui, comme lui, s'abandonnèrent au découragement, ou, si l'on veut, qui craignirent de participer en quelque manière, par le seul fait de leur présence, à des crimes dont ils ignoraient que le terme fût arrivé, et contre lesquels leurs

discours et leurs actes protestaient pourtant assez haut. Le 8, Mounier envoya sa démission de président, et le 10 il quitta Paris. Plusieurs membres très-distingués de l'Assemblée l'abandonnèrent à la même époque. Quelque temps après, dans la séance du 21 novembre, elle reçut une lettre (datée du 15) qui lui annonçait la démission de Mounier (1). Des applaudissemens tout-à-fait inconvenans accueillirent cette nouvelle, qu'on eût dû considérer comme une calamité publique ; car enfin, quelle que fût la dissidence des opinions, il était toujours regrettable de voir s'éloigner un homme qui avait combattu pour la liberté avec tant de courage et de vertu.

La conduite de Mounier, à cette époque décisive de sa vie, peut être excusée par les sentimens qui la lui dictèrent ; mais, considérée sous le point de vue politique, ce fut une faute. L'abbé Maury et Cazalès, non moins dévoués que lui à la cause de la monarchie, la servi-

---

(1) M. Berriat Saint-Prix raconte que Mounier soumit cette démarche à la décision d'une réunion de ses amis de Grenoble, et qu'un seul d'entre eux ne l'approuva point.

rent plus efficacement; et plus d'une fois leur succès aurait été complet, si chacun fût comme eux resté à son poste. Il est facile d'admettre que la crainte des dangers personnels fut pour bien peu de chose dans la conduite que nous critiquons; mais si l'on veut y réfléchir attentivement, l'on se convaincra qu'il y avait au fond de tout cela du découragement et de l'humeur. Or, l'un et l'autre de ces motifs ne sont que des faiblesses. Sans doute il n'appartient à qui que ce soit de blâmer avec amertume des erreurs excusées d'avance et par la droiture du cœur et par la difficulté des circonstances; mais il doit être permis à l'historien de constater qu'elles furent des erreurs.

Peu d'instans avant son départ, Mounier était si fort égaré par le chagrin, qu'il tenait les propos suivans à M. de Lally, à qui l'on en doit la révélation : « Je pense qu'il » faut se battre. Le Dauphiné a appelé les » Français à établir la liberté; il faut qu'il » les appelle aujourd'hui à défendre la royauté. » J'ai déjà écrit à notre commission intermédiaire; je lui demande une protestation » contre les actes d'une Assemblée qui ne peut » plus être regardée comme libre; puis la

» convocation de nos États. Le reste suivra. » Il y avait dans ces projets, indépendamment de leur imprudence, un aveuglement profond sur l'état des affaires. Mounier revint à Grenoble; il y retrouva sans doute quelques restes de son ancienne influence; mais le pouvoir central, dirigé par le parti qui dominait dans l'Assemblée, annula sans peine ces velléités de divergence. Toutefois nous ne devons pas dissimuler, que les biographes de Mounier ne sont pas d'accord sur ses sentimens et ses projets, à l'époque dont nous parlons. M. Berriat Saint-Prix assure que « jamais il n'eut le projet de rien tenter contre le gouvernement reçu dans son pays; et il frémissait d'indignation quand on lui rapportait qu'on l'accusait de projets de ce genre. » Il ajoute même qu'on lui offrit en vain les fonctions de ministre à Coblenz. Du reste, il n'est pas impossible que nos deux biographes soient également exacts. L'un aura raconté les paroles échappées aux premiers instans de la douleur; l'autre aura retracé la conduite réelle de Mounier, dirigée par la prudence et par une connaissance plus exacte de l'état des choses. En effet, son retour imprévu et sa démission

avaient indisposé contre lui beaucoup de ses compatriotes. Il reprit paisiblement ses fonctions de secrétaire de la commission intermédiaire des États du Dauphiné, et vécut tranquille au sein de sa famille et au milieu de ses amis. Le loisir de cette retraite fut employé à composer et à publier un *Exposé de sa conduite dans l'Assemblée nationale et des motifs de son retour en Dauphiné* (1). Il a depuis, dans une position plus libre et dans des circonstances plus calmes, indiqué de nouveau

---

(1) Grenoble, Giraud, novembre 1789, in-8° de 124 pag. — Voici la liste des travaux imprimés de Mounier à l'Assemblée constituante :

*Séance du 9 juillet 1789. — Rapport du comité de constitution, où l'on expose les principes et l'ordre de son travail.* In-8° de 16 pag.

*Séance du 13 juillet. — Motion sur le rappel de M. Necker et des autres ministres renvoyés par le roi.* in-8°, 4 pag.

*Séance du 27 juillet. — Projet de déclaration des droits, et des premiers articles de la constitution.* In-8°, 12 pag.

*Séance du 31 août. — Rapport et projet sur les principes du gouvernement français et l'organisation du Corps législatif.* In-8°, 24 pag.

*Séance du 4 septembre. — Motifs du comité de cons-*

les motifs de cette conduite ; c'est dans l'ouvrage même que nous publions aujourd'hui.

Le nouvel écrit de Mounier était sans doute nécessité par ses démarches précédentes ; mais, dans l'état où se trouvaient les affaires, il ne pouvait qu'aigrir davantage les esprits contre l'auteur. Mounier avait signé un acte de la commission intermédiaire des États de Dauphiné contre les décrets de l'Assemblée nationale. On n'avait point alors le sentiment exact de la liberté légale ; l'autorité centrale manquait de force pour réprimer les écarts de l'esprit de parti. On exagérait dans les provinces les mesures prescrites par les décrets de l'Assemblée. On n'y savait pas, moins encore qu'à Paris, supporter l'opposition. L'attitude hostile de Mounier l'exposait à des dangers personnels qu'il n'était pas prudent de braver. Il se décida à faire un voyage à Lausanne. Il y rencontra M. de Lally, qu'il ramena avec lui à Grenoble, au mois de

---

*titution sur le plan précédent, et principalement sur la nécessité de la sanction royale. In-8°, 32 pag.*

Tous ces discours ont été imprimés à Paris, chez Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale.

( 1j )

janvier 1790. Mais l'exaltation toujours croissante des esprits rendit son éloignement de nouveau nécessaire. Il est douloureux de le raconter; dans ce pays où, avec tant de zèle et de courage, il avait développé et dirigé le noble élan de la liberté, Mounier n'était plus à l'abri des insultes et des menaces. Il se vit forcé de quitter pour long-temps, ainsi qu'il le prévint d'abord, cette terre devenue inhospitalière. Après avoir traversé à pied les montagnes qui séparent la France de la Savoie, il arriva, le 22 mai 1790, à Chambéry, où sa femme et ses enfans l'avaient devancé; de là il vint d'abord se fixer à Genève, chez les parens de sa femme.

C'est dans cette ville qu'il écrivit et publia son *Appel au tribunal de l'opinion publique, du rapport fait ( par Chabroud ) sur les journées des 5 et 6 octobre 1789* (1). Ce livre, qui

---

(1) Sous la rubrique de *Londres*. In-8°, 350 pag. Cet ouvrage fera partie de la *Collection des Mémoires sur la Révolution française*, publiée chez MM. Baudouin frères, par MM. Berville et Barrière. *La France littéraire*, de Ersch, attribue encore à Mounier un autre ouvrage sur le même sujet : *Exposé du Mé-*  
d \*

est encore utile à consulter quant aux faits, n'est pas entièrement exempt d'amertume. M. Boissy d'Anglas en a combattu les principes, dans le *post-scriptum* de l'un de ses écrits (1). Un ouvrage, selon nous, plus instructif et plus sage, est celui qu'il publia peu après, dans la même ville où il continuait de vivre, retiré chez M<sup>me</sup> la comtesse de Tessé qui était venue comme lui y chercher un asile. Il est intitulé : *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres, et sur les moyens qui leur restent pour acquérir la liberté* (2). Sans partager toutes les opinions énoncées dans cet écrit, et même en convenant qu'il est

---

*moire du duc d'Orléans et du plaidoyer du comte de Mirabeau, et nouveaux éclaircissemens sur les crimes des 5 et 6 octobre 1789.* Londres, 1791. In-8°. — Traduit en allemand dans le *Magasin historique* de Meiners et Spittler. T. VIII. 3.

(1) *Observations sur l'ouvrage de M. de Calonne, intitulé : De l'état de la France, présent et à venir, avec un postscript (sic) sur les derniers écrits de MM. Mounier et Lally.* Paris, Le Boucher, 1791. In-8°. 358 pag.

(2) Genève, 1762, 2 vol. in-8°. — Traduit en allemand et augmenté de notes; par M. Gantz. Berlin, 1794, 2 vol. in-8°.



facile d'y signaler beaucoup d'erreurs , il faut avouer néanmoins que les plaies qui affligeaient la France , à l'époque où l'auteur tenait la plume , s'y trouvent sondées avec une rare sagacité. La première partie surtout est remarquable par beaucoup de choses bien observées ; elle offrirait encore aujourd'hui une lecture attachante et digne de méditation.

Si Mounier s'exprimait avec vigueur dans ses écrits , il mettait beaucoup de circonspection dans sa conduite. Il ne voulut jamais prêter ni son bras ni sa plume aux bataillons et aux peuples armés contre le gouvernement de la France. A cause de cela , l'état de neutralité de la Suisse lui plaisait ; il y conservait l'attitude d'un homme de bien , injustement banni de sa patrie , plutôt que celle d'un mécontent émigré , qui affiche la prétention de s'en faire ouvrir les portes avec les armes. Les événements de la guerre ayant chassé Mounier de Genève , il se rendit à Berne , où il fut fort bien accueilli. Le petit Conseil de cette République aristocratique accepta plus d'une fois ses avis , et lui décerna en reconnaissance une médaille d'or , avec cette inscription :

*J.-J. Mounier, civi gallico , de republica bene merito.*

Cependant les besoins de sa famille et les obstacles que des lois inhumaines opposaient à ses communications avec la France, l'obligèrent à songer aux moyens de se procurer des ressources. M. Berriat Saint-Prix dit qu'une agence pour l'achat des munitions navales anglaises à Pétersbourg lui fut offerte, mais que le sentiment de ses devoirs envers la France l'empêcha d'accepter cette commission lucrative. Il accepta le soin de l'éducation du fils de lord Hawke, pair d'Angleterre, dont le nom se rattache aux souvenirs les plus glorieux de la marine de ce pays. Il se rendit en Angleterre, en 1793, pour aller chercher son élève qu'il avait obtenu d'amener avec lui en Suisse. Il ne séjourna que trois jours à Londres, pendant lesquels il fut présenté au roi (1) par le père de son élève et

---

(1) Un an après le 9 thermidor, les journaux parlèrent d'un projet que Mounier aurait adressé au roi d'Angleterre, pour la restauration du trône de France et de la dynastie des Bourbons, avec la constitution de 1791, ainsi que de certaines instructions qu'il aurait adressées, dans les mêmes vues, à M. Mathieu Du-

par M. de Lally, son ancien collègue à l'Assemblée constituante ; il fut fort bien accueilli par lord Grenville , lord Lougborough, et par les hommes d'État de cette époque ; mais on put encore remarquer ici qu'il évita de se montrer en public, et de donner lieu à aucune démonstration qui aurait pu paraître hostile à l'égard de la France. Le gouvernement anglais lui offrit la place de grand-juge au Canada, avec des appointemens considérables ; mais il ne pouvait supporter l'idée de renoncer à sa patrie.

Mounier, revenu en Suisse avec son élève, lui fit parcourir les divers cantons de cette République, sur lesquels il recueillait en même temps ses observations particulières. Il poussa ses courses jusqu'à Milan. En même temps, il s'occupait d'un écrit qui, rentrant dans le cercle des devoirs qu'il avait acceptés, pouvait être utile à son propre fils et à la génération qui s'avancait. Cet écrit est intitulé : *Adolphe, ou Principes élémentaires de politique et résultat de la plus cruelle des*

---

mas. Ces faits ne nous ont point paru suffisamment constatés.

*expériences* (1). L'auteur a eu pour but de combattre le principe, si mal entendu, et surtout si malheureusement interprété, de la souveraineté du peuple. Ce livre, approprié aux idées de l'époque, n'offrirait plus aujourd'hui, du moins en France, qu'une lecture d'une médiocre utilité. Genève, entraînée dans le mouvement révolutionnaire de la France, avait partagé ses malheurs; Mounier, fidèle aux souvenirs de l'hospitalité, voulut en retracer l'histoire (2). Dès-lors, pressentant les orages qui menaçaient le reste de la Suisse, il se décida à la quitter bientôt après. Ce fut au mois d'octobre 1795 qu'il partit pour l'Allemagne; il vint d'abord à Erfurth, puis à Weimar, dont le souverain avait adopté un système de neutralité politique, et s'occupait uniquement à favoriser les sciences et les arts, ainsi qu'à protéger tous ceux qui les cultivaient. C'est dans cette résidence qu'il fut atteint par un grand malheur domestique qui altéra profondément la quiétude de son ame;

---

(1) *Londres* (Berne), 1794, in-8°. — Trad. en allemand; Leipzig, 1797, in-8°.

(2) *Relation des malheurs de Genève.*

( lviij. )

et jeta même dans son sein les premiers germes du mal auquel il succomba dix ans plus tard. Une inflammation de poitrine lui enleva inopinément sa femme (1). Il l'avait épousée à l'âge de vingt-trois ans ; lorsqu'elle n'en avait encore que dix-huit. Elle avait été la compagne de ses joies et de ses triomphes ; elle partageait ses douleurs et ses proscriptions. L'exil double l'amertume de pareilles afflictions ; celle de Mounier fut bien profonde ; elle ne put trouver un adoucissement que dans les bras de ses enfans ; et dans le besoin de leur être encore utile.

Le duc de Weimar, voulant le fixer dans ses États, lui céda la jouissance d'un de ses châteaux, appelé le Belvédère, pour y former un établissement d'éducation. Le dessein de Mounier fut d'y compléter l'éducation des jeunes gens que la position de leur famille semblerait destiner au maniement des affaires publiques. Cette idée était grande, exécutée par un homme tel que Mounier, riche de si hautes expériences, doué d'une exquise impartialité et d'une con-

---

(1) Philippine Borel, fille d'un homme de loi de Grenoble.

naissance exacte des besoins de la société moderne, elle pouvait devenir un bienfait immense pour les États de l'Europe. Mounier alla passer quelques mois à Dresde pour y faire goûter son dessein, et revint à Weimar, afin de le mettre à exécution dans l'été de 1797. Le succès fut lent, mais il s'éleva progressivement. Le Belvédère réunit jusqu'à quinze ou vingt élèves venus des royaumes du nord et surtout de l'Angleterre (1). Le duc de Weimar y envoya son fils. Mounier donnait tous ses soins à la direction de ce bel établissement. Indépendamment de la surveillance générale, il faisait des cours de droit public, d'histoire et de philosophie (2). On assure que son talent pour la parole avait acquis de nouveaux développemens depuis sa retraite de l'Assemblée constituante. C'est pendant qu'il

---

(1) Le prix de la pension avait été fixé à 3600 fr.

(2) Il s'était associé pour professeurs plusieurs hommes d'un mérite distingué, parmi lesquels nous citerons M. Mathiæ, qui passe aujourd'hui pour l'un des plus savans hellénistes de l'Allemagne, et M. de Wête, qui a été poursuivi par le gouvernement prussien, pour avoir écrit une lettre de consolation à la mère de Sand.

dirigeait la maison d'éducation du Belvédère , que Mounier écrivit et composa l'ouvrage que nous reproduisons aujourd'hui (1).

Importuné par le bruit scandaleux que faisaient en Europe les *Mémoires pour servir à l'Histoire du jacobinisme* , de l'abbé Barruel , Mounier se décida à prendre la plume pour rétablir la vérité des faits totalement défigurés par le jésuite , et pour venger la mémoire outragée des hommes les plus respectables du dix-neuvième siècle , dont un grand nombre furent ses amis. Indépendamment du mérite de style et de logique qu'on peut observer dans ce livre , indépendamment de la justesse des idées et de la modération des opinions qu'on doit nécessairement y remarquer , il faut encore le considérer sous un point de vue plus important. C'est ici le dernier ouvrage politique de son auteur ; c'est par conséquent celui qui contient ses idées définitives sur la révolution française , telles que le temps , le calme

---

(1) *De l'influence attribuée aux Philosophes sur la Révolution de France.* Tubingue , Cotta , 1801, in-8°, 250 pages. — Traduit en allemand ; Tubingen , 1 vol. in-8° ; et en anglais , sous les yeux de l'auteur , par J. Walker ; Londres , 1801, in-8°.

des passions et des événemens, appuyés sur une longue expérience, durent les arrêter en lui. Or, nous ne craignons pas d'avancer, qu'après un petit nombre d'exception, les idées contenues dans ce livre seront avouées par tous les amis éclairés de la grande réforme qui travaille les sociétés modernes. A ce titre, précédé des souvenirs de Vizille et du jeu de paume, ils revendiquent le nom de Mounier en faveur de la révolution de France, toute pleine comme sa vie de douleur et de gloire. (Voyez encore, sur cet ouvrage, *l'Avertissement de l'Éditeur.*)

Mounier avait enfin trouvé, après tant d'agitations, une existence paisible au milieu de travaux analogues à ses goûts et à ses talens. Le succès croissant de son établissement pédagogique semblait même lui ouvrir la route de la fortune ; mais, vers la même époque, une législation plus douce lui faisait entrevoir la possibilité de rentrer en France. Il sacrifia tout à cette douce espérance.

Au commencement de l'année 1801, ses amis obtinrent sa radiation de la liste des émigrés. Après avoir remis sa maison d'éducation en des mains honorables et fidèles, il



quitta Weimar, le premier octobre, pour se rendre à Grenoble. Il y fut accueilli avec joie et avec respect par tous les gens de bien. Ceux qui ne s'étaient jamais séparés de la cause de la révolution, touchés de la délicatesse de sa conduite relativement à la France, durant son séjour à l'étranger, parurent s'estimer heureux de pouvoir enfin tendre les bras à celui dont ils auraient voulu n'être jamais séparés. On éprouva une espèce de désappointement dans les rangs opposés. Beaucoup de gens n'eurent pas plutôt reconnu que l'exil et ses longs malheurs n'avaient pu dissuader Mounier de ces idées libérales, qu'aux premiers jours de la révolution ils avaient professées avec lui, qu'ils se hâtèrent d'abandonner celui dont peu auparavant ils prétendaient faire un de leurs coryphées. Les esprits légers abjurent facilement des principes qui ne sont chez eux que le produit des circonstances et de l'entraînement ; ils s'étonnent ensuite, ils s'irritent même, lorsqu'ils rencontrent quelque part une persévérance dont ils n'ont point été capables, parce qu'elle n'est donnée qu'aux âmes fortes et qu'elle est le fruit d'une conviction réfléchie.

Mounier ne séjourna que peu de jours à Grenoble. Ignorant que la situation des affaires fût devenue telle qu'il dût lui être permis d'aspirer à rentrer dans la carrière publique, il avait d'abord formé le projet de transporter à Lyon son établissement du Belvédère ; mais il fut engagé à venir à Paris, par quelques-uns de ses anciens collègues de l'Assemblée constituante, qui, sous le gouvernement consulaire, ne manquaient ni de crédit ni d'influence. Le 23 germinal an X ( 13 avril 1802 ), le premier Consul le nomma à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Ce département, long-temps déchiré par les guerres et les discordes civiles, avait besoin d'une administration ferme et modérée. Il fallait y réprimer des habitudes immorales, des fermens anarchiques et séditieux, tout en conservant aux souvenirs généraux de la révolution leur honneur, et à ses intérêts leur sécurité. Le caractère de justice sévère et d'irrécusable impartialité de Mounier convenait éminemment à cette position. Nous n'entendons pas engager notre opinion personnelle dans l'approbation du système du gouvernement consulaire. Ce n'est point ici le lieu d'émouvoir la question. Telle opinion sur ce

gouvernement, qui a pu être parfaitement loyale jusqu'en 1802, serait, selon nous, difficilement excusable aujourd'hui. Mais nous disons que Mounier, agent immédiat et supérieur de ce gouvernement, a fait tout le bien qu'il pouvait supposer dans sa pensée, et même que, plus d'une fois, il a essayé de résister au mal qui déjà commençait à déborder. C'est ainsi qu'il prit sur lui de faire rendre à la liberté des hommes faussement accusés, et que, contre toutes les lois, le premier Consul avait fait arrêter par un de ses aides-de-camp. Peu auparavant il avait déjoué une intrigue subalterne tendante au rétablissement du gouvernement démocratique. L'activité et l'opiniâtreté au travail signalèrent également son administration à Rennes; il favorisa en tout sens l'amélioration du pays. On cite surtout ses travaux pour l'extinction de la mendicité, source de tant de désordres et de crimes. Il n'attendit point que l'exécution du concordat de 1802 eût permis l'exercice des cultes chrétiens, pour ramener la décence et la pompe convenable aux obsèques des citoyens; il autorisa et encouragea les cérémonies funéraires par un arrêté spécial.

( Ixiv )

Au mois de floréal an XII ( avril 1804 ), le Collège électoral d'Ille-et-Vilaine l'élut candidat au Sénat , et au mois de prairial ( juin ) de la même année , il reçut la décoration de la Légion d'honneur. Le 12 pluviôse an XIII ( 1<sup>er</sup> février 1805 ), il fut nommé conseiller-d'État , section de l'intérieur. Il n'est resté que peu de temps dans ces fonctions éminentes , assez cependant pour donner lieu de remarquer qu'il n'avait point abjuré ses opinions de l'Assemblée constituante , et qu'il ne méconnaissait pas les principes salutaires qu'elle avait fondés. On nous assure que ses dernières paroles au conseil d'État furent pour établir la nécessité de réprimer la tendance que manifestaient déjà certains établissemens religieux à s'affranchir des lois générales. C'est sur un rapport de Mounier que fut rendu le décret du 16 messidor an XIII, qui ordonne le dessèchement des marais de Bourgoin. Ce fut le dernier service qu'il eut occasion de rendre à son pays natal.

Fixé dans la capitale par ses fonctions, Mounier consacrait les loisirs qu'elles lui laissaient, à revoir ses Cours du Belvédère qu'il se proposait de publier ; sans doute qu'ils ne sont point

perdus (1). L'étude de l'idéologie avait pour lui beaucoup d'attrait ; cette science semblait lui devenir plus chère , à mesure qu'elle tombait en disgrâce à la nouvelle cour. Il paraît qu'on l'accusait , dans la famille de Mounier , de disposer son caractère à la mélancolie ; la tournure des événements et l'altération de sa santé en étaient probablement les véritables motifs. Pour s'en distraire , il fréquentait volontiers les théâtres les plus gais , et accordait sa prédilection à celui de M. Picard. Il avait reçu en naissant une constitution assez robuste ; il l'avait encore fortifiée par une conduite très-régulière et par une sobriété rigoureuse. Il n'avait point à reprocher à sa jeunesse les désordres trop communs à cet âge. Dès cette époque il avait pris l'habitude de ne boire que de l'eau ; mais les chagrins de sa vie agitée détruisirent les bons effets de ce régime de vie. Une affection au foie , dont il était atteint depuis longtemps , fit des progrès rapides dans l'hiver de 1805 , sans interrompre ses travaux ordi-

---

(1) Sous le régime de la terreur, un des parents de Mounier, saisi de crainte, anéantit un jour tous les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qu'il avait laissés entre les mains de sa famille.

naires. Les symptômes d'une hydropisie de poitrine se manifestèrent. Huit jours avant sa mort , il assista à une séance du conseil d'État, et prit une part active à la délibération. La veille même de sa mort, il s'était occupé d'un travail sérieux. Le 26 janvier 1806, ne pouvant reposer tranquillement sur son lit, il s'était placé dans un fauteuil , auprès de son feu , entouré de sa famille. Là , après quelques mots adressés à ses enfans , il parut s'endormir paisiblement. Ceux-ci, trompés par le calme de son visage , se recommandaient le silence pour ne pas troubler son sommeil. Hélas ! c'était celui que l'Écriture appelle le *sommeil du juste*. Mounier n'avait encore que quarante-sept ans lorsqu'il expira. Si le ciel eût voulu lui accorder une pleine carrière , il serait encore au milieu de nous ; et , pour quiconque a étudié sa vie et ses écrits , il n'est pas difficile d'indiquer où il aurait porté le poids de ses talens et de ses vertus.

A l'époque où Mounier cessa de vivre , il n'y avait rien de populaire en France , hors un seul homme ; et néanmoins , parmi ceux qui étaient restés attachés aux saines idées de la révolution , on éprouva ce sentiment

douloureux que la perte d'un grand citoyen communique aux populations entières, quand elles jouissent des bienfaits de la liberté. M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély, qui avait été le collègue de Mounier à l'Assemblée constituante et au conseil d'État, prononça un discours devant son cercueil. Il y a des choses remarquables dans cette harangue funèbre. Au milieu d'un déluge de flatteries, stygmates honteux de l'époque, et dont il serait absurde de charger la mémoire du défunt, on distingue cet éloge bien senti : « (Mounier) avait surtout cet » amour du bien, cette soif de la justice, » ce besoin de l'ordre, cette ardeur pour » la vérité, cet enthousiasme de la vraie » gloire, qui constituent le caractère du magistrat. »

La perte de Mounier ne fut pas sentie moins vivement dans sa terre natale. La Société des sciences et arts de Grenoble, qui l'avait appelé dans son sein peu après son retour en France, lui décerna des honneurs inusités ; elle fit placer son image entre celles des hommes célèbres du Dauphiné, dont elle se plaît à s'entourer, à côté de Mably, de Condillac et de

Dolomicu (1). Son éloge fut prononcé en présence de sa famille et de ses concitoyens, par M. Berriat-Saint-Prix, l'un des membres de la Société (2), et actuellement professeur de procédure civile à l'École de droit de Paris. Le jour de cette fête funéraire, les négocians de Grenoble, qui se souvenaient avec orgueil que Mounier était né dans leurs rangs, fermèrent spontanément leurs magasins, en signe de deuil. Le département qu'il avait administré pendant trois années ne resta point étranger à ces regrets. L'éloge de Mounier fut prononcé le 15 mars, dans une séance publique de la société littéraire de Rennes, qu'il avait présidée comme préfet, par M. Routhier, secrétaire-général de la préfecture (3).

---

(1) Ce portrait, qu'on voit encore dans une des salles de la mairie de Grenoble, a été peint par M. Lecamus, ancien professeur de dessin à l'école centrale de la Drôme, d'après un portrait original, exécuté en Suisse, par M<sup>me</sup> de Tott.

(2) Cet Éloge a été imprimé à Grenoble, chez Allier, 1806, in-8°, 70 pages. C'est dans cette brochure que nous avons puisé la plupart des particularités intéressantes que nous avons pu raconter sur la vie privée de Mounier.

(3) In-4°, huit pages.



Le récit des actions de Mounier, la lecture de ses écrits, indiquent suffisamment quel fut son caractère ; nous voulons cependant emprunter encore quelques traits à son panégyriste. Considéré comme écrivain, la rectitude et la méthode, plutôt que l'élévation et l'énergie, distinguent ses pensées et son style. Sa manière n'est pas entièrement exempte d'incorrections, ce qu'il faut attribuer à la précipitation qui est souvent commandée aux écrivains politiques, et peut-être aussi à l'habitation presque constante de la province ou de l'étranger. C'est dans l'argumentation que Mounier excelle, et il paraît difficile de pousser plus loin que lui la netteté et la vivacité de la dialectique. Son caractère privé fut de bonne heure grave et sérieux, par suite des études auxquelles il s'appliqua. Il avait acquis dans sa jeunesse une légère teinture de la musique, et il paraît qu'il jouait passablement de la basse ; mais il renonça de bonne heure et sans retour à ce genre de délassement. On lui avait reproché, aux premières époques de sa vie, des manières sèches et brusques, un accueil froid et difficile, de l'intolérance pour les sots et pour les bavards ; à l'Assemblée constituante, on

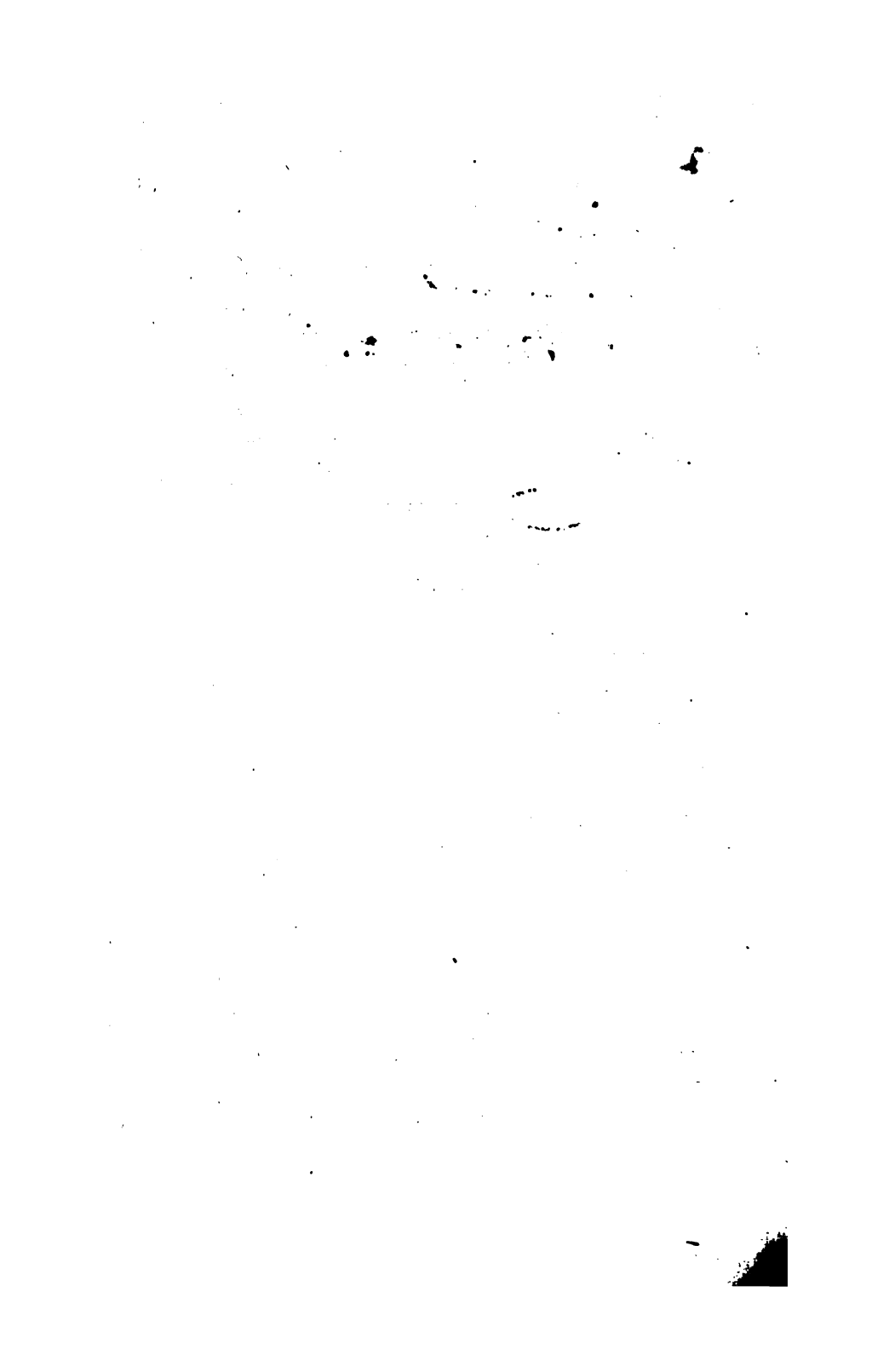
lui reprocha un attachement à ses opinions qui allait, dit-on, jusqu'à l'opiniâtreté, et qui se manifestait encore par des symptômes d'humeur lorsqu'elles avaient échoué. Mais la fréquentation du monde et le contact des étrangers, ne tardèrent pas à polir ces légères aspérités, et il n'en restait plus de traces lorsqu'il entra dans l'administration. La bienfaisance était un des penchans de son cœur; la philosophie lui apprit à le bien diriger, mais non à en modérer l'exercice. Possesseur d'un médiocre patrimoine, il le consumma dans des fonctions gratuites; il le refit ensuite par la plus honorable industrie, et, plus tard, il apporta, au sein de l'aisance, l'éloignement du faste et l'économie de l'ordre, qui s'allie si bien avec la dignité de la vie. Toutes les affections de famille avaient accès dans cette âme vertueuse; il s'y abandonnait avec effusion; elles tempéraient la gravité ordinaire de ses méditations; c'est là seulement qu'on a pu apprécier l'énergie et l'excellence de son esprit; parce qu'il s'y développait dans sa force et dans sa liberté. Quelques amis furent admis dans ce sanctuaire domestique; Mounier eut le bonheur d'en rencontrer de très-fidèles; non pas

seulement parmi les hommes d'État et les savans , mais aussi parmi les compagnons de son adolescence. Ceux-là ne le perdirent jamais de vue durant les vicissitudes de sa vie , et sa mort leur a fait verser des larmes amères.

Mounier ne confia à personne l'éducation de ses enfans ; qui aurait pu la diriger comme lui ? Il a laissé un fils et deux filles. Son fils , après avoir rempli des fonctions importantes sous l'ancien gouvernement , a été élevé à la pairie par l'Ordonnance du 5 mars 1819. Il est actuellement (novembre 1821) Directeur-général de la police et de l'administration communale et départementale. L'une des filles de Mounier a épousé M. Achard , Receveur-général des finances du département de la Côte-d'Or.

A. M.

---



# DE L'INFLUENCE

ATTRIBUÉE

AUX PHILOSOPHES, AUX FRANCS-MAÇONS

ET AUX ILLUMINÉS,

sur

LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

---

---

## INTRODUCTION.

---

LA révolution de France a eu jusqu'à ce jour, elle aura dans l'avenir de si grandes conséquences pour la destinée des peuples de l'Europe, qu'avec l'âme la plus froide et le cœur le plus endurci, on ne saurait détourner son attention de ce grand et terrible spectacle. Il est naturel qu'on s'efforce d'en découvrir les causes, avec un zèle proportionné à son importance. Aussi, son origine est-elle l'objet de beaucoup d'écrits et le sujet le plus ordinaire des conversations. Si ses causes sont bien connues, cette cruelle expérience ne sera point inutile. On jugera mieux les hommes, on distinguera mieux ce qui

prépare le bouleversement des États , et ce qui maintient l'ordre et le repos public ; et lorsque des circonstances impérieuses exigeront quelques changemens dans les lois fondamentales , on saura ce qu'il est juste d'accorder , ce qu'il est prudent de vouloir. On ne supposera plus que pour devenir libre , il suffise de déplacer l'autorité souveraine avec violence et de la remettre en d'autres mains , sans établir des barrières qui garantissent de l'abus du pouvoir. On craindra la tyrannie populaire , plus encore que celle des rois. On ne confondra point les caractères de la servitude , de la licence et de la liberté , et l'on ne croira point s'affranchir du despotisme en multipliant le nombre des despotes : mais si malheureusement on se trompait dans cet examen , s'il n'avait d'autre résultat que de faire chérir des erreurs funestes autrefois , parce qu'elles sont opposées à des erreurs funestes de nos jours , les hommes auraient souffert en vain , ils changeraient de route , mais ce serait toujours pour rentrer par différens détours dans un labyrinthe d'infortunes.

Après les cruelles calamités qui ont fait répandre tant de sang et tant de larmes , rien ne serait plus déplorable que de voir s'accréditer de fausses opinions sur leurs causes. On ne saurait nier que ce danger n'existe maintenant.

L'ame accablée de souvenirs pénibles éprouve le besoin d'exhaler son indignation. Elle est prête à

condamner sur les moindres apparences. La plupart des hommes ne sachant opposer aux maux qu'ils redoutent que des maux d'un genre contraire, on veut combattre l'incrédulité par la superstition; des projets chimériques d'égalité absolue, par l'apologie des distinctions humiliantes et des privilèges sans fonctions; les maximes de la licence par celles de la servitude, et les faux systèmes du dix-huitième siècle par les préjugés du douzième.

Un grand philosophe a dit que la vérité se trouve toujours entre deux extrêmes. On répète sans cesse cet axiome, et l'on oublie sans cesse sa juste application. Parce qu'il est quelquefois arrivé que des hommes timides ou égoïstes ont voulu honorer du nom de *modération* leur lâcheté ou leur indifférence, on croit assez communément que des principes modérés sont des indices de faiblesse; tandis qu'on ne peut éviter l'erreur qu'en adoptant de tels principes, qu'il faut beaucoup de fermeté pour y rester fidèle, et que les faibles se passionnent pour les opinions exagérées, et passent successivement de l'une à l'autre.

L'intérêt personnel, qui dans la révolution a produit tant de crimes, contribue fréquemment aussi à répandre de faux systèmes, parmi ceux qui veulent en expliquer l'origine. Si des hommes cruels, pour parvenir à la domination, se sont montrés insensibles aux souffrances de leurs semblables, il en est d'autres qui, croyant mieux s'assurer la jouis-

sance de tout ce qui flatte leur orgueil , s'opposent aux changemens les plus utiles , lors même qu'ils ne nuisent point aux gouvernemens établis et à la tranquillité des États. Il en est à qui les abus sont devenus plus chers , qui regrettent ceux que les lumières du 18<sup>e</sup> siècle ont détruits , qui s'attachent obstinément à ceux qu'elles menacent , et voudraient pouvoir rétablir ceux dont les peuples sont délivrés.

On a surtout tâché depuis quelque temps d'attribuer la révolution de France et tous les crimes qu'elle a fait naître , aux Philosophes modernes , aux Francs-Maçons et aux Illuminés. Plusieurs écrits ont été publiés sur ce sujet en France , en Allemagne et en Angleterre. Ils ont été lus avec empressement ; ils ont fait une impression d'autant plus vive , qu'on a réuni , pour la produire , tout ce qui pouvait dispenser de la peine de réfléchir , tout ce qui pouvait flatter l'amour de l'extraordinaire et beaucoup de préjugés et d'intérêts. On a substitué à des causes très-complicquées , des causes simples et à la portée des esprits les plus paresseux et les plus superficiels. Chacun s'est cru capable de prononcer sur des questions qui exigent de longues et nombreuses recherches. Toutes les explications sont devenues faciles. Avec les mots philosophes , francs-maçons et illuminés , on accuse , on condamne , on rend compte de tous les événemens.

Plusieurs de ces écrits déclarent la guerre à tout



principe de liberté, ou plutôt à la raison humaine. Ils outragent un grand nombre de personnes estimables. J'aime à croire que ceux qui les ont publiés, ont été égarés par l'excès de leur zèle, aveuglés par l'esprit de parti : mais quand on se donne pour le défenseur des bonnes mœurs et de la religion, on devrait mieux en observer les préceptes. On ne devrait pas, sur des oui-dires, sur les conjectures les plus frivoles, hasarder des calomnies, et confondre le crime et la vertu, l'extravagance et la raison (1).

C'est pour rendre à la vérité un témoignage solennel que je publie à mon tour quelques réflexions

(1) L'ouvrage de M. le professeur Robison (\*), intitulé *Proofs of a Conspiracy*, mérite une exception particulière. Il renferme des faits sur lesquels il a été trompé par de faux mémoires, et qui lui ont dicté des conclusions que je ne puis adopter : mais du moins tout y porte l'empreinte de la pureté des intentions, et l'on y trouve des vérités très-utiles. S'il est l'ennemi de l'impiété et de la licence, il l'est aussi du despotisme et de la superstition, et ne regarde pas comme le dernier degré de la perfection de l'esprit humain, les vœux monastiques, l'inquisition, le régime féodal et le pouvoir arbitraire.

(\*) Le professeur Robison (Jean), que le Dictionnaire de Prudhomme appelle Robinson, a été professeur de chimie à Glasgow et à Edimbourg. Il publia, en 1797, le livre dont il est question, qui fit beaucoup de bruit et donna lieu à plusieurs réfutations. On doit au même auteur des *Éléments de la philosophie mécanique*, et quelques articles dans l'*Encyclopédie Britannique*. Il est mort en 1805. On trouve, sur un exemplaire du *London-Catalogue* ayant appartenu à M. Sydenham, dont la bibliothèque a été vendue à Paris, cette note manuscrite : « The professor imagined that his bottom was made of glass ! ! a fact. »

( Note de l'Éditeur. )

sur la prétendue influence des philosophes, des francs-maçons et des illuminés. Si l'on pouvait croire, d'après ce que je viens de dire, que j'ai eu l'intention de servir un parti quelconque, qu'on ait assez de patience pour continuer cette lecture, et l'on reconnaîtra que le seul intérêt que je me suis proposé, est celui de la justice.

---

---

DE L'INFLUENCE  
ATTRIBUÉE AUX PHILOSOPHES MODERNES  
SUR  
LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

---

Il faut commencer par s'entendre sur le sens des expressions. Nous employons ici le mot *philosophe*, comme on l'emploie ordinairement, sans égard à sa signification littérale. On a nommé philosophes parmi nous, ainsi que chez les Grecs et les Romains, ceux qui se livrent à la recherche de la vérité sur les objets les plus importants pour notre bonheur, qui remontent aux principes de nos connaissances et de nos devoirs, et, dans cette grande étude, examinent tout par eux-mêmes, ne s'assujettissent point aux opinions des autres, enseignent avec quelques succès les résultats de leurs propres méditations; et non des combinaisons fondées sur des préjugés généralement reçus. Il y a des philosophes estimables et des philosophes qui ne le sont pas, suivant que leur doctrine est utile ou funeste. Le sensuel Epicure, le vertueux Socrate, l'austère Zénon, l'athée Diagoras, l'effronté Diogène, étaient également des philosophes.

Tout dans les ouvrages des hommes est un mélange de bien et de mal, et même tout ce que nous

connaissions dans la nature, nous offre des inconvéniens et des avantages. C'est ainsi que chaque objet peut fournir deux tableaux, l'un pour la louange, l'autre pour le blâme. Aux yeux de ceux qui raisonnent, le bien se trouve là où il surpasse le mal, et le mal là où les inconvéniens l'emportent sur le bien : mais les hommes passionnés prennent le côté qui convient le plus à leurs intérêts ou à leurs affections du moment. Ce qui leur est contraire leur paraît horrible ; ce qui sert leurs projets est sans défaut. En exagérant les inconvéniens de ce qui est bon, ils peuvent le peindre comme affreux ; et les avantages de ce qui est mauvais ; ils peuvent le peindre comme sublime. C'est ainsi que J.-J. Rousseau voulant séduire par la nouveauté, et ne rappelant que les erreurs des savans et les maux qu'elles peuvent produire, est parvenu à représenter l'ignorance comme plus utile que le savoir. C'est ainsi que d'autres, ne s'arrêtant qu'aux exemples d'énergie, de dévouement, de vertu, qu'on rencontre dans les troubles civils, ont pu les faire considérer comme un bonheur, et que d'autres ont pu, par des raisons opposées, vanter le repos du despotisme. C'est ainsi qu'en faisant une description révoltante des maux qu'a souvent causés la diversité des religions, on a pu soutenir qu'il fallait adopter les maximes de l'intolérance et punir des opinions comme des forfaits.

Avec cette manière de raisonner, il n'est rien

qu'on ne puisse proscrire, tous les genres d'étude et de plaisir, tout ce qui mérite notre reconnaissance et notre respect, la religion même. Au nom de la religion, que de crimes ont été commis, que de sang a été répandu sur la terre ! Si vous oubliez ses bienfaits, si vous ne retracez que les fureurs du fanatisme religieux, vous pourrez, à l'imitation de quelques insensés, conclure en faveur de l'athéisme.

Il en est à cet égard de la philosophie comme de la religion. Il est facile de la représenter sous des couleurs odieuses. Les hommes sont environnés de tant d'illusions, que souvent ils sont conduits à l'erreur, même par leurs efforts pour s'instruire. Il n'est donc pas surprenant que, dans les écrits des philosophes, des réflexions utiles se trouvent si souvent mêlées à de faux systèmes. Leurs doctrines sont bien plus pernicieuses encore, lorsqu'ils ne sont pas dirigés, dans leurs travaux, par des intentions pures et désintéressées, lorsqu'ils s'occupent plus de leur célébrité que du bien public, du soin de plaire aux hommes que de celui de les servir ; lorsqu'ils attaquent d'anciens principes, non parce qu'ils sont convaincus de leur fausseté, mais pour la gloire d'attacher leur nom à des théories nouvelles. On a vu, parmi les philosophes de tous les pays, des malheureux dont la raison et la conscience étaient affaiblies par l'excès de leur orgueil, qui cependant avaient conservé tous les dons de l'imagi-

nation , tous les moyens de persuader , et qui soutenaient avec éloquence des opinions conçues dans le délire. On en a vu dont l'âme desséchée par l'égoïsme n'apercevait plus l'ordre de l'univers et l'intelligence suprême , pour qui tout était l'œuvre du hasard , tout était incertitude , la justice une convenance , la vertu un calcul d'intérêt , les plaisirs des sens le seul bonheur.

Comme , dans le dix-huitième siècle , les sciences et la littérature ont été plus cultivées que dans tous les autres siècles connus , il a produit un plus grand nombre de philosophes dangereux ou de sophistes , qui ont représenté les devoirs les plus sacrés , les principes religieux les plus respectables , comme des préjugés de l'ignorance.

Mais ce serait le comble de l'ingratitude que de considérer , sous ce seul aspect , les travaux des philosophes. Quel est le sort des nations qui manquent d'hommes assez courageux pour s'élever au-dessus des opinions vulgaires , pour soumettre à leur examen les préjugés de la multitude ? Qu'était l'Europe avant que les philosophes de la Grèce eussent répandu des préceptes de morale et de législation que les Romains s'empressèrent d'adopter ? Et lorsque le despotisme des empereurs , et ensuite la domination des barbares , eurent replongé cette partie du monde dans les ténèbres de l'ignorance , qui adoucit par degré la férocité des mœurs , la servitude du peuple et la tyrannie du régime féodal ,

si ce n'est le retour de la philosophie, c'est-à-dire les efforts de quelques hommes de génie, pour marcher sur les traces des anciens philosophes, et pour ajouter aux lumières qu'ils avaient transmises ?

Avant la révolution française, les philosophes avaient détruit, dans plusieurs États, l'intolérance religieuse, qui a causé des proscriptions si cruelles; qui, même au milieu du dix-huitième siècle, a fait languir en France, dans les prisons, un si grand nombre d'hommes, parce qu'ils refusaient de penser sur la grâce comme le pape et le roi; qui, dans le même temps et le même pays, a fait égorger des ministres du culte protestant, avec tout l'appareil de la justice; arracher des enfans des bras de leurs mères, pour les élever dans la religion dominante, et supposer, par un raffinement tyrannique, qu'il n'existait que des catholiques romains; qui a flétri les épouses des protestans du titre de concubines, et considéré leurs enfans comme le fruit du libertinage. Nos philosophes avaient fait rongir les inquisiteurs d'Espagne, de Portugal et d'Italie, de leurs sacrifices de sang humain. Quoiqu'ils n'eussent pu leur faire perdre tout leur pouvoir, ils avaient du moins éteint leurs bûchers; et brisé les glaives de leurs bourreaux. Ils avaient diminué; dans les pays catholiques romains, le nombre de ceux qui, par un zèle superstitieux, ou par un effet de la séduction et de l'avidité de leurs familles, s'ensevelissaient pour toujours dans des monastères;

commettaient un suicide civil et moral, et s'exposaient, s'ils ne conservaient pas les mêmes opinions, à passer leur vie dans le désespoir. Ils avaient engagé les souverains à multiplier, dans les tribunaux, les précautions en faveur de l'innocence ; ils avaient fait supprimer la question dans la plus grande partie de l'Europe ; ils avaient fait adoucir la cruauté des supplices ; ils avaient sollicité, et souvent avec succès, plus d'égards pour les arts utiles, plus de protection pour l'agriculture, plus de pitié pour les malheureux ; ils avaient démontré l'injustice de l'esclavage des nègres, et forcé tous les hommes qui n'ont pas un cœur de tigre, à en désirer l'abolition lente et graduelle, en évitant les troubles, en garantissant les maîtres de la ruine, et en les mettant à l'abri du ressentiment ou de la férocité de leurs esclaves. Les philosophes n'avaient pu cependant, malgré leurs efforts, obtenir encore en France la réforme d'un grand nombre d'emplois inutiles et des privilèges dont jouissait une multitude d'oisifs, sous le prétexte qu'un de leurs aïeux avait possédé un fief, avait été armé chevalier, ou avait acheté des offices. Ils n'avaient pu faire supprimer des droits de servitude personnelle, qui accablaient encore les habitans des campagnes dans plusieurs provinces ; ils avaient inutilement demandé qu'il fût permis aux cultivateurs de racheter les droits perpétuels établis sur leurs possessions ; ils n'avaient pu faire cesser la déprédation des finances,



le régime oppressif des fermes générales , la partialité des tribunaux , dans les crimes des personnes dont les familles jouissaient de quelque crédit ; le scandale de la vénalité des offices , l'arbitraire des jugemens , la multitude des gens de lois , l'obscurité des lois , le défaut absolu de sûreté pour les hommes sans pouvoir et sans fortune , sans cesse exposés à des emprisonnemens , au gré de l'autorité militaire , au gré de cent autorités civiles , qui rivalisaient à qui prouverait le plus de puissance.

Tels sont les titres de gloire de la philosophie du dix-huitième siècle. Qu'on blâme , j'y consens , le respect stupide du vulgaire pour les talens dont on abuse ; qu'on blâme l'admiration des sots pour une éloquence mensongère destinée à embellir des paradoxes , ou à détruire les fondemens de la morale ; qu'on voue au mépris cette foule de poètes vils flatteurs des vices des grands , qui s'efforcent de rendre ridicules la pudeur et la fidélité conjugale , qui vantent l'adultère , la prostitution , la corruption de l'innocence , et la perfidie des séducteurs. Ah ! sans doute , il serait temps qu'on s'éclairât sur la véritable gloire ; que les seuls ornemens du discours ne pussent suffire pour illustrer les écrivains ; que le bon sens , que la morale fussent des conditions indispensables pour leur mériter l'estime publique , et sans lesquelles ils seraient considérés comme des citoyens dangereux. Et qu'est-ce , en effet , que le talent d'écrire sans le zèle de la vérité , sans l'amour

de la vertu ? Un art funeste qui peut se concilier avec la bassesse de l'ame , avec un égoïsme révoltant , avec un esprit faux , avec un désordre d'idées qui approche de la démence. L'homme obscur qui juge sainement , et dont les intentions sont pures , devrait être mille fois préféré à ceux qui , pouvant consacrer au service de leurs semblables les heureux dons qu'on appelle esprit ou génie , les réservent exclusivement pour des moyens de fortune , ou pour obtenir des applaudissemens. Mais en flétrissant les auteurs qui n'ont eu d'autre but que d'exciter les passions , il faudrait craindre de confondre avec eux ceux qui , par des écrits utiles , ont été les bienfaiteurs du genre humain ; il faudrait savoir distinguer , même dans les ouvrages des philosophes qu'on accuse des erreurs les plus funestes , ce qui peut mériter l'approbation des gens de bien. Platon , qui avait une théorie politique si absurde dans son livre de la République , avait oublié ses folles et éloquentes rêveries , quand il remit à son disciple Dion un plan de gouvernement pour Syracuse. Ce plan renfermait des idées moins brillantes et moins nouvelles , mais par cela même plus sages , plus propres à faire le bonheur des Syracusains , s'ils eussent alors été dignes d'être libres. Reprochez à Voltaire d'avoir attaqué les principes les plus respectables , d'avoir professé le mépris de tous les cultes avec un fanatisme odieux , d'avoir outragé la pudeur , et fait l'apologie du luxe et de la volupté ,

de s'être avili jusqu'à prodiguer ses louanges à des hommes injustes et puissans , d'avoir couvert d'imprécations et d'injures grossières ceux qui réfutaient ses opinions , ou refusaient de lui rendre hommage : mais n'oubliez pas que Voltaire a terrassé la superstition et l'intolérance ; qu'il a souvent défendu les droits des malheureux ; qu'il a constamment lutté contre les préjugés barbares , et n'a cessé de recommander la paix et l'indulgence. Reprochez à J.-J. Rousseau d'avoir détourné de sa véritable destination la vive sensibilité qu'il avait reçue de la nature , en s'occupant trop constamment de lui-même , en se préférant à tous ceux qui l'environnaient ; de n'avoir jamais eu ni ami ni maîtresse (1) , après avoir été le peintre le plus éloquent des affections du cœur humain , d'avoir abandonné ses enfans , et de les avoir confondus parmi ceux de la débauche , après avoir tracé d'un style si touchant les devoirs des pères (2). Reprochez-lui d'avoir préféré la férocité indépendante des sauvages aux bienfaits de la

(1) Il paraît singulier, quand il s'agit de morale, qu'on reproche à Rousseau de n'avoir point eu de maîtresse. Du reste, si ceci est un tort, Rousseau n'en fut point coupable ; il suffit pour le justifier de nommer, entre quelques autres, M<sup>me</sup> de Warens et Thérèse Levasseur, qui ne fut pas d'abord la femme du philosophe. (N. de l'É.)

(2) Il y a ici une erreur matérielle dans laquelle plusieurs écrivains sont tombés ; ce n'est point *après*, mais *avant* la publication d'*Emile* que Rousseau mit ses enfans à l'hôpital. C'est en 1747

civilisation, d'avoir présenté sur cette même civilisation des rêves obscurs et chimériques, enfin d'avoir osé se dire un homme vertueux, en s'accusant, dans l'histoire de sa vie, de plusieurs actions criminelles : mais profitez de ses heureuses contradictions ; voyez avec quelle énergie il condamne l'athéisme, comme il fait aimer les devoirs des citoyens, des époux et des parens ; quel profond mépris il inspire pour les mœurs corrompues, comme il forme le cœur à la pitié, comme il dépeint les ravages du luxe, les maux que causent la frivolité du grand monde, le mauvais usage des richesses, et les sophismes des philosophes. Lisez *Émile* ; et, malgré les erreurs que ce livre renferme, malheur à vous ! si vous n'éprouvez pas le besoin de devenir meilleur.

• Au lieu de proscrire les philosophes, les hommes éclairés doivent donc profiter, de tout ce que leurs méditations peuvent offrir de juste et d'utile. Ils doivent garantir les jeunes gens du poison des faus-

---

qu'il commit la faute, et *l'Émile* fut composé de 1757 à 1761, et publié seulement en mai 1762. Cette circonstance ne justifie point l'action de Rousseau, mais elle le sauve du reproche d'inconséquence et de contradiction avec lui-même. Car, au contraire, après avoir commis la faute, il s'en est repenti et l'a réparée autant qu'il dépendait de lui, en écrivant ces lignes, qui devaient préserver d'autres de tomber dans des erreurs semblables.

(N. de l'É.)

ses doctrines , et lorsque leur âge et leur instruction les rendent capables de juger par eux-mêmes , ils doivent les exercer à séparer avec discernement la vérité de l'erreur , et à réfuter les déclamations qui sous une apparence séduisante déguisent de faux paradoxes. J'avoue que des hommes corrompus ou passionnés se laisseront facilement égarer , par un respect aveugle pour les sophismes de quelques philosophes célèbres. Cet inconvénient est inévitable : mais sans la philosophie , on se tromperait bien plus souvent encore. Pour une fausse opinion qu'elle aura créée , vous compterez mille préjugés funestes qu'elle aura vaincus. Ne détruisons pas la plante qui nous nourrit parce qu'elle nourrit en même temps des animaux vénimeux. Supposons même qu'on pût accuser la philosophie de tous les maux produits par la révolution de France , faudrait-il ne prononcer son nom qu'avec horreur , et mettre obstacle pour l'avenir à la recherche de la vérité ? cette cruelle expérience ne sera-t-elle pas , pour les philosophes eux-mêmes , un grand sujet de méditation ? que dirait-on d'un homme qui , parce que ses yeux l'ont trompé , se condamnerait à devenir aveugle , pour ne pas se tromper une seconde fois ?

Quand on s'écrie qu'il n'y eut jamais de telles atrocités , on exprime une juste indignation , une juste surprise , de ce que , dans un siècle éclairé , on a pu les commettre : mais ceux qui connaissent l'histoire ne prétendent pas que les temps d'ignorance

fussent exempts de troubles et de forfaits. Ils savent que les cruautés exercées pendant la captivité du roi Jean , pendant les querelles des Bourguignons et des Armagnacs , et celles des Ligueurs et des Protestans n'étaient pas ordonnées par des philosophes (1).

Il faut remarquer une différence extrême , entre les erreurs que produit la philosophie et celles que produit l'ignorance. Les effets des premières peuvent indiquer aux philosophes la véritable route , au lieu qu'il faut une longue suite de siècles pour faire sortir un peuple de l'état de barbarie et pour ranimer le goût des sciences , dans les pays où l'on a détruit , pour l'intérêt du despotisme , la liberté des pensées et des discours.

Est-il donc vrai que les philosophes ont commencé la destruction de l'ancienne forme du gouvernement de la France ? Je sais que cette assertion est généralement soutenue , et par ceux qui veulent leur en faire honneur , et par ceux qui veulent leur en faire un crime : mais je crois que la révolution a été produite par des circonstances

---

(1) Quand le duc de Bourgogne faisait périr dix mille personnes dans la capitale , et qu'une populace féroce prenait plaisir à déchirer , à brûler , à rôtir des hommes vivans , on n'avait pas à se plaindre de l'influence de l'esprit philosophique ; car un soldat bourguignon ayant frappé d'un coup d'épée une statue de la Vierge , le peuple le mit en pièces et n'hésita point à croire que le sang avait jailli de la statue sous les coups de l'impie.

qui leur sont absolument étrangères. Je vais les retracer le plus rapidement qu'il me sera possible , et l'on jugera des motifs qui déterminent mon opinion.

La chute de l'ancien gouvernement a été précédée par l'affaiblissement lent et graduel de l'autorité du monarque. Les cours supérieures de justice étaient devenues les rivales du trône , après avoir été les instrumens de sa puissance. Elles étaient parvenues à former des corps indépendans , à se réserver le choix de leurs membres , ainsi que l'examen et le jugement des accusations portées contre eux. Les édits publiés par le prince ne devenaient des lois que par leur approbation , et elles n'observaient ces lois qu'autant qu'elles le jugeaient convenable. Elles en faisaient elles-mêmes sans attendre son avis ; elles punissaient ceux de ses agens qui ne reconnaissaient pas leur suprématie. Elles pouvaient sans péril violer toutes les formes protectrices de l'innocence , lorsqu'elles prononçaient dans leurs propres intérêts , contre les personnes qui s'exposaient à leur haine en contestant la légitimité de leur pouvoir (1).

---

(1) Aucun avantage ne pouvait balancer, pour les personnes éclairées, le terrible inconvénient de ces corps au-dessus des lois et non responsables, ayant droit de vie et de mort sur les citoyens, et composés d'hommes qui avaient acheté leurs emplois. Il y avait beaucoup de juges dont les intentions étaient pures et les connaissances distinguées : mais on peut dire en général des parle-

On sait qu'un des intérêts les plus généralement sentis par la multitude est celui de la diminution des taxes. Les parlemens avaient donc acquis, par leur résistance aux nouvelles impositions, une grande popularité, et l'autorité royale avait perdu la sienne, sous Louis XV, par le mauvais emploi des revenus, par des taxes oppressives et le scandale des mœurs de ce prince et de la plupart de ses courtisans. Il résolut de mettre un terme à la puissance des cours de justice : mais c'était pour sauver un coupable (1), et l'opinion publique fut en leur faveur.

---

mens de France, ce qu'ils avaient dit eux-mêmes des Jésuites; c'est que, malgré le caractère respectable d'un grand nombre d'individus, il y avait dans leur constitution un vice essentiel qui subordonnait tout au désir d'accroître leur pouvoir.

(1) Le duc d'Aiguillon (Armand Vignerod du Plessis Richelieu) fut accusé d'exaction et d'infidélité dans son gouvernement de Bretagne. Le parlement de cette province informa contre lui. Le gouvernement ordonna que la procédure n'aurait point de suite. Le parlement de Paris évoqua le procès, mais le duc, par la protection de M<sup>me</sup> Dubarry, obtint un ordre du roi qui supprimait la procédure. Alors, le parlement rendit un décret (4 juillet 1770) qui déclarait le duc d'Aiguillon « prévenu de faits qui entachaient son honneur, et suspendu des fonctions de la pairie jusqu'à son jugement. » Cet arrêt fut cassé dans un lit-de-justice, tenu à Versailles, où d'Aiguillon siégeait parmi les pairs. L'année suivante il fut nommé ministre des affaires étrangères. L'avènement de Louis XVI au trône fut le signal de sa disgrâce. Il est mort en exil quelques années avant la révolution.

(N. de l'éd.)



Louis XVI, cédant aux instances de ceux qui l'environnaient, eut l'imprudence de rétablir l'ancienne composition des tribunaux, à qui ce triomphe donna plus de crédit et plus d'orgueil. Il n'était pas impossible à l'autorité royale de s'en délivrer une seconde fois : il fallait que le prince suivit les mêmes mesures, qui, dans les siècles précédens, avaient détruit l'indépendance des possesseurs de fiefs ; il fallait se concilier l'affection du peuple, protéger, dans toutes les circonstances, la liberté des individus contre les jugemens arbitraires, diminuer les impôts, et retrancher les dépenses inutiles. Malheureusement, Louis XVI, avec des intentions pures, n'avait aucune fermeté dans l'exécution de ses projets. Un de ses ministres, le vertueux Turgot, voulait supprimer les corvées des grands chemins, et faire contribuer tous les propriétaires à leur construction. Le parlement de Paris s'écria qu'on allait renverser la monarchie par la confusion des rangs ; et Turgot, qui se proposait d'opérer graduellement, et sans nuire aux possesseurs de fiefs, l'affranchissement des terres et des personnes, fut sacrifié aux clameurs des parlemens et des privilégiés. Necker, qui désirait que le législateur ne fût plus forcé de composer avec treize parlemens, qui surtout ne négligeait aucun moyen d'introduire l'ordre et l'économie dans les dépenses, fut privé de son emploi, malgré l'estime générale dont il jouissait. Les prodigalités se renouvelèrent ; les

ministres trompèrent le peuple, en lui annonçant une prospérité qui n'existait pas, et même l'extinction prochaine de la dette publique. Pendant que la nation était dans cette fausse sécurité, le désordre s'accrut à un tel point, qu'il fallut enfin révéler le fatal secret de la détresse des finances, et s'occuper des moyens d'obtenir de nouvelles taxes. On résolut d'augmenter les contributions des privilégiés; on s'attendait à la résistance des parlemens : on crut la prévenir en convoquant une assemblée de Notables (1), composée de la manière la plus propre à seconder les intérêts de la cour : elle lui fut cependant contraire, et ne dissimula point son mécontentement. Un cri général d'indignation s'éleva dans toute la France. M. de Calonne fut renvoyé du ministère; Brienne (2) le remplaça, et voulut forcer les parlemens à autoriser de nouvelles taxes. Celui de Paris, irrité de ce qu'on refusait de soumettre à son examen l'état des recettes et des dépenses, recourut subitement à l'ancienne doctrine oubliée depuis si long-temps, suivant laquelle le roi devait se contenter des revenus de ses domaines, et ne pouvait obtenir aucun subside sans le consen-

---

(1) Première assemblée des Notables, ouverte à Versailles, le 22 février 1787. (N. de l'éd.)

(2) Charles-Étienne de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, puis de Sens, cardinal et principal ministre sous Louis XVI. (N. de l'éd.)

tement libre des contribuables. Il demanda une convocation des États-généraux , qui n'avaient pas été assemblés depuis 1614. Cette proposition fut répétée par les autres tribunaux , et fut accueillie avec transport par tous les ordres de l'État. Ceux mêmes qui étaient le plus ennemis de la trop grande autorité des juges , crurent voir , dans la convocation d'une assemblée de représentans du peuple , le moyen d'obtenir , sans troubles , une constitution libre , et de faire cesser la confusion des pouvoirs , qui rendait impossible la réforme des abus ; qui n'exposait pas les citoyens , il est vrai , à une tyrannie cruelle , incompatible alors avec les mœurs et les lumières de la nation , mais qui favorisait le désordre dans les finances , substituait l'arbitraire à l'autorité des lois , privait le gouvernement de toute énergie , rendait son administration faible et incertaine , et entretenait l'inquiétude et le mécontentement dans toutes les classes du peuple.

Puisque les juges supérieurs , chargés de faire obéir au roi , appelaient eux-mêmes le peuple à la résistance , il n'y avait plus de moyen de salut pour le prince qu'en cédant aux vœux de la nation , en se hâtant de traiter avec un nombre de propriétaires assez considérable pour former un parti puissant en sa faveur. Presque tous les États-généraux précédens avaient été de peu d'importance , parce qu'on pouvait se passer de leurs subsides , et qu'alors les revenus du domaine royal suffisaient pour l'ordi-

naire aux besoins du fisc ; mais les nouveaux , quelle que fût leur composition , allaient devenir les dispensateurs de tout le revenu public , conséquemment les maîtres absolus du premier ressort de l'autorité. Toute la nation demandait qu'ils fussent périodiques , qu'ils partageassent avec le roi le pouvoir législatif , et que les ministres fussent responsables. Ainsi , le gouvernement allait être changé. Si le prince se conduisait avec fermeté et prudence , la monarchie , jusque-là simple en apparence , aristocratique en réalité , pouvait n'être pas détruite : mais elle devait nécessairement recevoir un mélange de démocratie ; elle devait tomber , si , dans une pareille crise , on luttait , sans ménagement , contre les vœux du peuple. Les ministres voulurent conjurer l'orage ; ils entreprirent de rendre au roi un pouvoir sans limite , par des lois absurdes et révoltantes , qui renfermaient quelques dispositions salutaires. Ils virent se déclarer contre eux , le clergé , la noblesse , la capitale , la plupart des villes de France , tous les tribunaux , même un grand nombre de courtisans. Ils firent marcher des troupes ; les officiers invitèrent les soldats à protéger les mécontents , et l'opinion publique vouait à l'infamie ceux qui se déclaraient pour l'obéissance. Tous les moyens de contrainte se brisèrent dans les mains des agens du monarque. Il fallut céder , il fallut promettre solennellement la convocation des États-généraux , et

renvoyer les ministres devenus les objets de la haine de tous les Français.

Voilà donc une révolution nécessitée par des causes qui n'ont pas le plus léger rapport avec les philosophes. Est-ce la philosophie qui a créé la vénalité des places de juges, leurs prétentions et leurs différens avec la couronne ? Est-ce la philosophie qui a produit la ruine des finances ? Sont-ce les philosophes seuls qui ont profité de ces circonstances, pour entreprendre de fixer des limites au pouvoir du monarque, pour obtenir une intervention nationale dans l'établissement des lois et des impôts. Il faudrait donc considérer comme des philosophes tous les membres des parlemens ; ceux de l'assemblée du clergé de France ; qui fit au roi des remontrances énergiques, pour seconder les vœux du peuple ; tous ceux qui avaient quelques principes de justice et quelques sentimens d'humanité : car tous les hommes d'honneur, non-seulement en France, mais encore dans toutes les parties de l'Europe, ont applaudi à ce concours unanime des Français, qu'on croyait dirigé vers la liberté et le bonheur. Je sais que bien peu de personnes ont la bonne foi d'avouer aujourd'hui l'opinion qu'elles avaient alors ; mais que ceux de mes lecteurs qui veulent être impartiaux, consultent, sur ce sujet, leur conscience et leur mémoire.

Si les Français n'avaient eu que des idées d'obéis-

sance passive, il aurait été facile au roi de vaincre la résistance des tribunaux, et le peuple serait resté le froid témoin de leurs querelles : mais on aimait depuis long-temps la liberté, sans en avoir une connaissance exacte, sans avoir prévu qu'on aurait un jour l'occasion d'y parvenir ; et quand cette occasion se présenta, on la saisit avec un enthousiasme universel qui paralysa toutes les forces de la monarchie. On a dit que ce désir général de la liberté était inspiré par les philosophes : mais la liberté est-elle donc une invention des temps modernes ? N'y a-t-il pas dans tous les hommes un sentiment qui les avertit qu'ils ne sont pas nés pour être les jouets des caprices de leurs semblables ; qu'ils n'existent pas pour le gouvernement, mais que le gouvernement existe pour eux ; qu'ils doivent être soumis à des règles fixes établies pour le bonheur général, et non pour l'intérêt d'un individu ou d'une classe particulière ? à moins que leurs sentimens ne soient dépravés par une longue habitude de la superstition et de l'esclavage, il leur est facile de reconnaître qu'ils tiennent de la nature les droits de la vie, de l'honneur, de la propriété et du libre usage de leurs facultés, dans tout ce qui ne nuit pas aux autres et ne blesse pas l'ordre moral. Le respect de ces droits naturels et la protection que l'État leur accorde forment *la liberté civile*, qui est un devoir de tous les gouvernemens monarchiques ou républicains ; et s'il arrive que cette liberté soit sou-

vent enfreinte , les peuples sont disposés à profiter de toutes les circonstances favorables pour la garantir par la liberté politique : c'est-à-dire , par les limites dont ils entourent le pouvoir qui s'est écarté de la justice (1).

Le peuple romain n'avait pas eu besoin de philosophes pour se retirer sur le Mont-sacré. Guillaume Tell n'avait point lu d'ouvrage philosophique, quand il fut indigné de l'insolence du bailli Gesler, et qu'il résolut de braver le tyran. La constitution d'Angleterre et la révolution des États-Unis d'Amérique, ont bien plus contribué que la philosophie moderne à répandre en France des idées de liberté. Ces idées étaient surtout entretenues par les remontrances des parlemens, qui souvent même opposaient aux volontés du roi des principes exagérés, des maximes dangereuses, et que cependant on ne peut accuser d'avoir aimé les philosophes, car ils faisaient brûler leurs écrits.

Il est vrai que plus les hommes s'éclairaient, plus il devient difficile de les retenir dans la servitude, et que la philosophie, en les instruisant de leurs droits, fortifie l'amour de la liberté; et voilà pourquoi les tyrans ont toujours fait de grands efforts pour abrutir l'espèce humaine. Depuis la renais-

---

(1) Our own feelings tell us how long, they ought to have submitted and at what moment it would have been freachery to themselves, not to have resisted. (*Lettres de Junius.*)

sance des lettres , le sort des Européens s'est de plus en plus amélioré. Les malheurs produits par des idées d'une fausse liberté doivent faire mieux sentir le prix de la véritable , et non faire regretter la barbarie des temps d'ignorance , ou envier la triste situation des stupides habitans de l'Asie , qui languissent depuis tant de siècles sous le joug du despotisme.

Combien il est absurde de supposer que la révolution de France soit le résultat d'une conjuration ! J'atteste ici la bonne foi de tous les Français impartiaux : personne ne pensait en France , en 1787 , aux moyens de changer le gouvernement. On censurait , on ridiculisait les fautes de l'administration ; mais on ne s'occupait pas du soin de les prévenir.

Un ouvrage qui paraît avoir été accueilli (1), accuse un comité qui se tenait, dit-on, chez le baron d'Holbach. On nomme parmi les membres de ce comité, le célèbre écrivain La Harpe, le garde-des-sceaux Lamignon et M. de Grimm, de Gotha. Le premier n'a pris aucune part active à la révolution (2) ; il a

---

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, par l'abbé Barruel.

(N. de l'éd.)

(2) Sans vouloir infirmer le raisonnement de M. Mounier, nous croyons que l'assertion est trop absolue. Certaine *Hymne à la Liberté*, lue au Lycée, à la fin de 1792, prouve que La Harpe prit à la révolution une part aussi active que le permettait sa profession d'écrivain.

(N. de l'éd.)



été long-temps proscrit pour en avoir condamné les excès. Le second a fait tous ses efforts pour empêcher les États-généraux et pour rendre absolu le pouvoir de Louis XVI ; il s'est tué lui-même , de désespoir de n'avoir eu pour prix de ses travaux que la haine publique. M. de Grimm a quitté la France pendant la révolution , et il est encore au service de l'empereur de Russie (1).

On accuse les économistes dont la plupart étaient des hommes respectables (2). Cette secte philosophique à laquelle on peut reprocher sa théorie de l'impôt unique sur les terres , le ton emphatique de ses écrivains , l'affectation ridicule de leurs expressions , à laquelle on doit cependant plusieurs observations très-importantes sur les abus qui nuisent à l'industrie et sur les moyens d'augmenter la prospérité publique ; cette secte avait en général des principes très-opposés à ceux de la révolution , et qui même n'étaient nullement favorables à la liberté

(1) Depuis l'époque où M. Mounier écrivait, Grimm est mort à Gotha, le 19 décembre 1807, âgé de 85 ans. On peut ajouter à ce que M. Mounier dit de lui en cet endroit, que ses opinions contre la révolution furent très-prononcées dès le principe, comme on en trouve la preuve dans les dernières années de sa *Correspondance*.

(N. de l'éd.)

(2) Les principaux de ces sectaires politiques, ou du moins les plus connus, furent, Quesnay, médecin de Mme de Pompadour, Mirabeau père, auteur de l'*Ami des Hommes*, un abbé Baudeau, auteur de divers opuscules, etc. Turgot leur appartient aussi, du moins jusqu'à un certain point.

(N. de l'éd.)

politique. Les économistes voulaient (1) qu'on eût le plus grand respect pour la propriété, que l'industrie fût délivrée de toutes ses entraves, que tous les hommes fussent traités avec justice; mais ils voulaient *unité de pouvoir*; un *despotisme légal*. C'est ainsi qu'ils appelaient l'autorité d'un monarque qui ferait observer *la grande loi naturelle du respect des propriétés*, dont les lois positives ne seraient que le développement. La puissance du souverain ne devait être tempérée que par les lumières et par son intérêt personnel à la *généralité des avances* (2). Il devait avoir la propriété constante d'une partie du *produit net* de toutes les terres. Les économistes ne désapprouvaient pas les assemblées nationales; mais ils ne consentaient point qu'elles prononçassent sur les impôts. Ils ne leur laissaient d'autres droits que le soin d'indiquer les améliorations et de recevoir les revenus perpétuels du souverain.

Quelques anciens économistes se sont écartés de cette doctrine dans le cours de la révolution; mais tant d'ecclésiastiques, tant de militaires ont montré beaucoup de zèle pour des principes démocratiques;

(1) Voyez l'*Instruction populaire sur les droits et les devoirs de l'Homme*, imprimée en 1774.

(2) Les économistes donnaient le nom d'*avances* à tous les travaux de l'agriculture. Ils appelaient *produit net*, le profit du cultivateur au-delà du remboursement de toutes les dépenses qu'il avait faites; pour labourer et pour semer.

dira-t-on que la religion et l'armée étaient des écoles de démocratie ?

Des hommes qui plaignaient la situation malheureuse des nègres, qui désiraient leur liberté, avaient formé à Paris un comité sous le nom *d'Amis des noirs*. Ils ne calculaient peut-être pas assez la triste nécessité d'agir avec lenteur, lorsqu'on veut réparer des maux anciens, afin d'éviter d'en causer de nouveaux ; mais leur intention du moins était digne de l'intérêt de tous les vrais chrétiens et des hommes probes de toutes les opinions. Parce que plusieurs de ces amis des noirs, les uns égarés par l'exaltation de leur zèle pour leurs semblables, d'autres par l'orgueil ou l'ambition, ont protégé des crimes dans le cours des troubles de la France, ou soutenu des systèmes dangereux ; des apologistes de la servitude disent aujourd'hui qu'ils avaient préparé la révolution. Ils oublient que des personnes, autrefois membres de cette société, ont défendu les principes les plus justes et montré le plus grand courage. Ils oublient que ni les amis des noirs, ni le prétendu comité du baron d'Holbach n'ont pu opérer la ruine des finances et diriger les délibérations des notables, des tribunaux, du clergé, et de la noblesse.

Je ne puis nier que, dans le nombre de ceux qu'on appelait philosophes, il n'y eut des hommes qui, trompés par le sens littéral du mot *liberté*, la considéraient comme l'exemption de toute con-

trainte , et publiaient , en attaquant le despotisme d'un seul , des maximes favorables au despotisme populaire. Mais je me plains de ce qu'on a tâché de confondre avec eux les amis de la véritable liberté, qui n'est autre chose que la réunion des moyens nécessaires pour la protection de la justice.

On a mis dans la même conspiration ceux qui vantaient les principes de la constitution d'Angleterre , les économistes qui la détestaient , et J.-J. Rousseau , qui regardait les Anglais comme des esclaves. L'illustre Montesquieu même était , disait-on , un conspirateur. Il avait soutenu que le pouvoir judiciaire serait trop terrible dans les mains d'un roi , et qu'il ne devait jamais remplir les fonctions de juge. Un ecclésiastique français (1) , qui a publié à Londres quatre volumes sur les prétendues conspirations , causes de la révolution de France , a trouvé cette doctrine criminelle. Il pense que les hommes ne peuvent être trop assujettis à l'autorité des princes. Il croit révéler au monde l'infamie de

---

(1) C'est M. l'abbé Barruel , dont il sera question fréquemment dans le cours de l'ouvrage. Son livre fit assez de bruit , ou plutôt de scandale. Il dut influer pour beaucoup sur la détermination de M. Mounier à prendre la plume. L'ouvrage de Barruel est intitulé : *Mémoires pour servir à l'Histoire du jacobinisme , de l'impiété et de l'anarchie*. Londres , 1796 et années suivantes , 5 vol. in-8°. — Hambourg (Lyon) , 5 vol. in-8°. L'auteur a donné lui-même un abrégé de son ouvrage. Paris , Adrien Leclère , 1817 , 2 vol. in-12. Barruel est mort à Paris , le 5 octobre 1820.

Montesquieu, parce qu'il a découvert que ce grand homme désirait la destruction des Jésuites ; qu'il les accusait de transformer les monarques chrétiens en despotes, et qu'il voulait du moins conserver à sa patrie le peu de liberté dont elle jouissait. Dans *l'Esprit des lois*, l'un des plus beaux ouvrages que ce siècle ait produits, il y a quelques défauts sans doute, quelques maximes hasardées. Les abus de la monarchie française y sont trop présentés comme des bases essentielles de toutes les monarchies simples : mais il n'y a pas un seul mot qui puisse encourager à renverser, par la violence, l'ordre établi dans un gouvernement quelconque, et surtout à transporter une démocratie sans limites au milieu d'un vaste pays corrompu par les habitudes du luxe et de la mollesse.

Parce que Montesquieu, dans un chapitre sur la constitution d'Angleterre, a dit qu'il n'examinait point si les Anglais jouissaient véritablement de la liberté, et qu'il suffisait, pour son dessein, qu'elle fût établie par les lois ; l'écrivain dont nous avons parlé, prétend qu'il ne regardait pas les Anglais comme libres : mais comme il se proposait seulement, dans ce chapitre, d'analyser des principes, il avait dû, pour se dispenser de trop de détails, différer l'examen de leurs effets. Cet examen se trouve dans le chapitre 27, livre xix. « Voyons, » dit-il, les effets qu'ont dû produire, sur un peu-ple libre, les principes de sa constitution. » Il en

dérive tous les usages dominans en Angleterre , les traits principaux du caractère national ; et il soutient que les coutumes des Anglais font partie de leur liberté. Il ajoute : « Cette nation aimerait sa » liberté parce qu'elle serait vraie ; elle se charge- » rait des impôts les plus durs , tels que le pouvoir » le plus absolu n'oserait les établir. Si quelque » puissance étrangère mettait cet État en danger de » sa fortune ou de sa gloire , pour lors , les petits » intérêts cédant à de plus grands , tout se réunirait » en faveur du pouvoir exécutif. »

Pour prouver que Voltaire était entré dans une conspiration contre le gouvernement monarchique , on a cité des vers de ses tragédies en faveur de la liberté ; mais , par la même méthode , on aurait pu prouver aussi qu'il était bon chrétien , et trouver , dans les vers de Racine et de Corneille , l'apologie de l'assassinat. On ne devait pas s'attendre à voir indiquer , comme une réflexion criminelle , celle que *les rois sont de la même espèce que les autres hommes*. Après cela , nous ne pouvons pas être surpris de ce qu'on lui reproche d'avoir estimé les Provinces-Unies , et d'avoir blâmé les guerres de Frédéric II. Ainsi , pour n'être pas un rebelle , il faudrait croire qu'on ne doit jamais censurer les fautes des princes , pas même les crimes d'une guerre entreprise par ambition ; il ne serait pas permis d'aimer une république heureuse autant qu'une monarchie bien gouvernée , et l'on devrait

adopter des principes révolutionnaires contre tout gouvernement qui ne serait pas dans les mains d'un roi.

Voltaire ne peut pas être mis au nombre des amis constans de la liberté ; il attachait trop de prix au luxe , à l'élégance des manières (1) ; il flattait trop les hommes en pouvoir. Pendant qu'il habitait aux portes de Genève, il ne vit, dans les questions politiques qui divisaient les citoyens , qu'un sujet de satire , qu'une querelle ridicule. S'il eût véritablement aimé la liberté , il aurait profité de cette circonstance , pour étudier ses effets , pour juger les causes qui la rendent orageuse , et les moyens qui peuvent la concilier avec le repos public ; pour distinguer les vices et les avantages de la constitution d'une petite république si respectable par le pa-

(1) Nous voyons avec peine qu'un esprit aussi exact que celui de M. Mounier, aussi accoutumé à soumettre les préjugés à son examen, parait céder ici à l'un des plus funestes. Le luxe et l'élégance des manières loin d'être contraires à la vraie liberté, en sont le produit nécessaire. La liberté favorise l'industrie, l'industrie amène la richesse, la richesse engendre le luxe. De même aussi la liberté qui est l'ordre, la justice, le respect du bien et de la personne d'autrui, produit nécessairement la douceur des mœurs et du caractère, qui amène bientôt l'élégance des manières. Les idées contraires sont un épouvantail, à l'aide duquel on fait peur de la liberté aux hommes opulens, à qui elle promet en effet les jouissances les plus pures et les plus étendues. Du reste, tout ce que M. Mounier dit sur Voltaire, nous paraît d'une observation parfaitement exacte.

triotisme, les bonnes mœurs et les lumières de ses habitans.

Dans ces temps malheureux, on ne connaît plus d'autre vice et d'autre vertu que d'être l'ennemi ou le partisan de tel ou tel système politique. La plus légère différence d'opinion suffit pour livrer à la calomnie des hommes dignes d'une vénération éternelle. Le bon, le respectable Malesherbes est aussi compté parmi les philosophes conspirateurs : il est accusé d'avoir favorisé la liberté de la presse. L'ecclésiastique français, qui l'accuse, écrivant en Angleterre, a bien voulu permettre aux Anglais les avantages de cette liberté ; mais, faisant les honneurs de sa nation, il la suppose indigne de publier ses pensées sans l'approbation d'une autorité arbitraire. Malesherbes, ce généreux défenseur de la justice, ne pouvait pas être d'une telle opinion. L'ennemi des lettres-de-cachet ne devait pas partager l'effroi que la vérité inspire aux tyrans. Le gouvernement pouvait se mettre en situation de ne plus la craindre, en s'occupant constamment du bonheur du peuple, en cessant toutes les dépenses inutiles, en faisant peser indistinctement le sceptre de la loi sur tous les sujets du monarque, comme le voulait le président Dupaty, dont je suis surpris que les apologistes de la servitude aient oublié d'honorer la mémoire, par l'inscription de son nom sur leur liste des conspirateurs. Malesherbes, disent-ils encore, d'après une lettre de D'Alembert, avait



laissé circuler à regret plusieurs ouvrages religieux. Il fallait donc que ces ouvrages fussent bien fanatiques, bien dangereux pour le repos public ; car l'ame sensible et tolérante de Malesherbes était inaccessible à tout esprit de parti. Aucun de ceux qui l'ont connu ; n'ignore qu'il était impossible de réunir plus de simplicité de caractère à plus de noblesse de sentimens. Enfin , on lui reproche d'avoir dit, dans des remontrances présentées à Louis XV, en 1771, au nom de la Cour des aides de Paris ; qu'il fallait interroger la nation , puisqu'on ne lui avait laissé aucune ressource pour sa défense. Quelle que soit la forme du gouvernement , ne doit-il pas rendre le peuple heureux ? Et peut-il y parvenir en agissant dans un sens contraire à ses opinions ? Malesherbes était trop éclairé pour croire que le peuple pût connaître ses intérêts lorsqu'il intervient tumultueusement dans l'administration de l'État. Jamais il ne fut partisan de l'anarchie ou de la démocratie illimitée. Il a péri victime des démagogues ; parce qu'il ne voulut pas s'avilir en flattant leur orgueil ; lui qui avait conservé le caractère d'un homme libre jusque dans la cour des rois. Quand il proposait d'interroger la nation , il supposait donc qu'on prendrait des moyens pour connaître ses vœux libres et réfléchis.

S'il faut en croire la plupart de ceux qui ont écrit sur les causes de la révolution , l'influence des choses et des personnes qui ont le plus contribué

à la faire naître , n'était rien auprès de celle de M. Necker , administrateur des finances. *Il était de Genève* , dit M. Robison ; *il voulait porter en France les institutions de sa république*. Mais il ne suffit pas d'être de Genève pour aimer le régime républicain ; et si Necker aimait celui de son pays , ce que beaucoup de Genevois révoquaient en doute , il n'était pas assez ignorant pour supposer que vingt-cinq millions d'hommes dussent être gouvernés comme vingt-cinq mille. Dans son premier ministère , on n'eut aucun motif de soupçonner qu'il fût ennemi de l'autorité royale ; il fit , au contraire , tous ses efforts pour la soutenir : il avait augmenté le crédit du trésor public , et conséquemment la puissance de la couronne ; il avait obtenu l'hommage des cours de justice , censeurs obstinés de toutes les mesures des ministres du roi. On l'accusait , dans ce temps-là , d'aimer la monarchie absolue , en avouant que du moins il voulait la faire servir au bonheur du peuple.

On lui reproche aujourd'hui d'avoir , dans son premier ministère , ruiné les finances par des emprunts : mais ces emprunts étaient-ils blâmables , lorsque le gouvernement français , engagé dans la guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique , manquait de ressources suffisantes ? lorsque les privilégiés s'opposaient encore à l'égalité des subsides , et qu'il n'était plus possible d'en établir de nouveaux ? Ne valait-il pas mieux emprunter pour

le moment du besoin, et se procurer, par une sage économie, les moyens de payer l'intérêt de la dette, et de l'éteindre par degrés? Était-ce la faute de M. Necker, si le trésor public était épuisé? Il n'était pas alors du conseil du roi, il n'avait eu aucune part à la résolution de faire la guerre. Mais, dit-on encore, les conditions de ces emprunts étaient onéreuses à l'État. Il n'était pas en son pouvoir d'en obtenir de plus favorables. Ce qui le prouve, c'est que la plupart des fonds furent fournis par des étrangers.

Jusqu'où peut aller la rage de l'esprit de parti! Un ecclésiastique français a osé dire que *Necker, ayant affamé le peuple pour le faire révolter, a bien pu, dans la même intention, ruiner les finances.* Ainsi, l'homme dont la France entière a célébré la probité et les talens, dont elle a béni l'administration, lorsque des troubles civils n'ont point mis d'obstacles à ses projets d'ordre et d'économie; était un monstre capable, pour le plaisir de bouleverser sa patrie adoptive, de ruiner la France pendant son premier ministère, et condamner les Français à la famine pendant le second. Celui que j'ai vu moi-même, en 1789, rejeter avec horreur la proposition d'acheter les suffrages de quelques faux amis du peuple; à qui j'ai reproché d'avoir trop compté sur l'autorité de la raison, d'avoir trop cédé aux factieux par le désir d'épargner le sang humain, et d'avoir trop redouté la guerre civile,

voulait donc faire périr des milliers d'innocens par la faim, quand il craignait d'en faire périr un seul par le fer des combats. Ne sentez-vous pas que vous employez, pour vos systèmes, les moyens dont faisaient usage les scélérats qui ont déshonoré la révolution ? Des furieux massacrèrent, en 1789, Berthier, intendant de Paris, sous le prétexte qu'il avait accaparé les grains pour causer une famine. En formant des magasins, il avait secondé les intentions de M. Necker. Ne blâmez donc pas des insensés d'avoir pu croire l'infortuné Berthier capable d'un tel forfait, puisque vous accusez du même crime celui dont il exécutait les ordres.

Comme si tout s'était réuni pour environner la révolution de causes de désordres, il y eut, en 1789 et 1790, une disette de subsistances. M. Necker se hâta de faire acheter du blé dans l'étranger pour former des magasins ; et il résolut d'en différer la vente autant qu'il serait possible pour ménager les ressources. L'auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme*, cite le témoignage d'un magistrat de Rouen. Ce parlement, dit-il, avait sollicité la permission de faire vendre des grains qui se trouvaient dans les magasins de la Normandie. M. Necker la refusa ; donc, dit cet écrivain, il voulait affamer le peuple.

Faut-il répondre à d'autres calomnies sur l'origine de la fortune de M. Necker ; à des calomnies plus horribles encore contre sa vertueuse épouse,

dont la plus constante occupation fut de soulager l'indigence ; et qui, dans le cours de la révolution, partageait si vivement les souffrances des victimes ! Pour prouver qu'elle protégeait les crimes du 5 et du 6 octobre, on cite des billets forgés par l'imposteur. On accuse aussi sa fille d'avoir affecté de sourire le 5 octobre 1789, au milieu de la consécration générale. Et, cependant, ceux de ses ennemis qui la connaissent, sont forcés d'avouer, malgré les défauts qu'ils lui reprochent, qu'elle possède la vertu de la pitié, et qu'elle est toujours empressée à venir au secours du malheur. Mais ne réfutons pas de tels mensonges : laissons le fanatisme exhaler sa fureur ; il ne trompera que d'autres fanatiques incapables de nous entendre (1).

On assure que nos philosophes ont répandu dans leurs écrits, des principes d'égalité qui ont contribué à faire naître la révolution. Je présente

---

(1) On éprouve une vive satisfaction en voyant la mémoire d'un ministre aussi vertueux que M. Necker, vengée par un homme pur et désintéressé ; mais pourtant l'on frémit, quand on apprend quelle sorte de calomnie a pu être portée contre M<sup>de</sup> Staël, surtout si l'on réfléchit, que le livre qui s'en est fait le réceptacle est du nombre de ceux qui n'attirent guères les regards des gens instruits, capables de discerner le mensonge, mais plutôt d'une classe d'hommes généralement assez moraux pour qu'on ne doive pas mépriser leur estime, et pourtant trop peu éclairés pour la départir avec discernement. C'est ici de cas de se dire : *Etis o quibus vivis, advenire que pourra.* (V. de l'éq.)

terai sur ce sujet quelques réflexions qui me paraissent nécessaires pour apprécier la justice ou l'injustice de ce reproche.

Les hommes considérés hors de tout lien politique, sont égaux en droits, et ne sont inégaux qu'en forces ; c'est-à-dire, que l'un ne peut rien exiger de la conscience d'un autre, que celui-ci ne puisse exiger de la sienne.

Le but du gouvernement civil étant de protéger la justice, il doit détruire l'inégalité des forces individuelles, en établissant une force publique pour faire respecter l'égalité des droits naturels ; mais une force publique ne peut être établie sans créer une inégalité de pouvoirs, c'est-à-dire, sans créer des fonctions avec une autorité et des prérogatives particulières. Tous les hommes ne sont pas indistinctement capables de remplir ces fonctions. Il est juste, cependant, de n'en interdire l'accès à aucun de ceux qui peuvent être dignes de les exercer ; car tout privilège qui n'est pas nécessaire au maintien du bon ordre, est contraire à la justice, puisqu'elle ordonne de procurer à tous les membres d'une association les mêmes avantages, autant que le permet la sûreté des associés. Les seules exclusions raisonnables, dans la distribution des emplois, sont celles qui ont pour objet de s'assurer des talens et de la probité des officiers publics, et de leur intérêt à la prospérité de l'État. Sous ce dernier rapport, il peut être nécessaire, pour beaucoup de fonctions

importantes, d'exiger des candidats une certaine valeur en propriétés acquises, comme caution de leur conduite future, comme gage de leur indépendance. Il y a même des formes de gouvernemens où quelques dignités doivent être héréditaires, parce que l'élection aurait encore plus d'inconvéniens que l'hérédité. Telles sont les dignités des rois dans les monarchies, et celles des pairs des îles britanniques.

Il y a donc, dans toutes les formes de gouvernemens, une inégalité de pouvoirs relativement aux fonctions, et quelque inégalité de droits politiques relativement à l'admission dans les emplois. Il y a surtout une grande inégalité absolument inévitable dans les résultats du droit de propriété. Le droit naturel de propriété est sans doute le même pour tous les hommes. Ils sont tous susceptibles d'acquérir ce que personne ne possède encore, ou d'échanger les produits de leur industrie : mais les propriétés acquises ne peuvent être semblables. Leur valeur dépend du plus ou moins d'activité ou de talens, et de circonstances plus ou moins favorables. Le développement de nos facultés tient essentiellement à cette inégale distribution des richesses, source de beaucoup d'inconvénient, mais en même temps base indispensable de tout ordre social et principal mobile des travaux du corps et de l'esprit.

Ainsi, lorsque des philosophes ont dit que la justice est une et la même pour tous les hommes,

qu'ils doivent être égaux devant les lois comme devant Dieu, dans ce qui n'est pas relatif aux fonctions publiques ; quand ils ont condamné cette multitude de privilèges onéreux, créés pour des intérêts particuliers ; quand ils ont dit que l'inégalité de richesses et de pouvoirs n'autorise point l'oubli de l'égalité naturelle, et ne permet point d'avilir et de mépriser ceux qui ne possèdent pas les mêmes avantages, ils ont dit des vérités utiles, ils ont fait leur devoir : mais lorsque des enthousiastes ont condamné l'inégalité des fortunes, quand ils ont publié des rêves extravagans de partages ou de communauté de biens, quand ils ont supposé qu'on pourrait se passer de magistrats, ou que tous les hommes sont capables de le devenir, que tous doivent délibérer sur les affaires de l'État, quelles que soient leur pauvreté et leur ignorance, et que la décision doit toujours dépendre de la pluralité de leurs suffrages, ils ont enseigné les erreurs les plus dangereuses. C'est en parlant de ce genre d'égalité que Raynal disait, que si l'on tentait de l'établir, on déchaînerait des tigres. Mais les écrits qui renfermaient de pareils principes n'avaient pas eu la moindre influence avant la révolution. La multitude ne les lisait ou ne les comprenait pas ; le discours de J.-J. Rousseau sur l'inégalité, et la dissertation de Mably *sur l'ordre naturel des sociétés*, n'étaient, aux yeux de la plupart des lecteurs, que des déclamations brillantes et des jeux d'esprit qui ne comportaient



pas un examen sérieux, qui n'excitaient pas plus d'intérêt que l'Utopie de Thomas Morus.

L'amour de l'égalité n'est pas plus que la liberté une invention des temps modernes; c'est une inclination naturelle du cœur humain qu'il faut régler et concilier avec l'ordre public. Là où les principes de la justice sont méconnus, les hommes puissans s'efforcent de détruire cette inclination et d'abaisser leurs semblables pour s'élever au-dessus d'eux. Il est même des pays tellement barbares, que la dernière classe du peuple est plus vile que les plus vils des animaux. Mais à mesure que la civilisation fait des progrès, on se demande compte de cet excès d'orgueil et de bassesse. Il arrive une époque où, sans renoncer au respect qu'on doit à la mémoire des grands hommes, et à l'intérêt qui en résulte pour leurs familles, on ne consent plus à reconnaître à leurs descendans le droit d'humilier les autres, en vertu d'un mérite qui ne leur est pas personnel; où l'on ne confond plus avec la véritable illustration, l'ancienneté de pouvoir ou de privilèges. Lorsque le commerce et l'industrie font passer une partie des richesses dans les mains de ceux qui ne sont pas appelés *nobles*, et qu'ils n'ont plus de supérieurs en lumières et en sentimens d'honneur, il devient par degrés nécessaire de les associer aux mêmes avantages. C'est ainsi que depuis long-temps, en Angleterre, une éducation libérale sans preuves généalogiques donne la qualité de *gentilhomme* (gent-

leman). On aperçoit maintenant, dans toute l'Europe, la même tendance vers une égalité modérée dont nous venons d'indiquer les caractères. Elle est la suite inévitable des progrès de l'esprit humain, elle peut causer à l'avenir dans différens États des changemens successifs, mais elle ne peut renverser un gouvernement s'il n'a pas en lui-même d'autres causes de destruction.

C'est surtout, dit-on, en faisant supprimer l'ordre des jésuites que les philosophes modernes ont fait naître la révolution de France. Il est très-vrai que cet ordre leur était odieux. Plusieurs de ses membres étaient respectables par leurs intentions, plusieurs avaient rendu de grands services à la littérature; mais leurs institutions leur donnaient en général un esprit d'ambition, d'intrigue et d'espionnage pour l'intérêt de leur corps, et cet intérêt l'emportait sur tous leurs devoirs. Instrumens passifs de la volonté de leurs chefs, ils s'étaient faits en politique les apologistes du despotisme, et en religion de l'infailibilité du pape. Ce ne sont point les philosophes qui ont occasioné la suppression de cet ordre monastique, ils l'ont désirée, ils l'ont applaudie; mais elle a été la suite de la haine qu'il avait inspirée à plusieurs gouvernemens; car les jésuites fatiguaient de leurs intrigues les autorités qu'ils ne dominaient pas. En France leur chute a été l'ouvrage des parlemens, dont ils étaient bien plus abhorrés que des philosophes.

Il est curieux de relire les anciennes accusations contre les jésuites (1), maintenant qu'on les représente comme des colonnes nécessaires pour soutenir l'édifice de l'ordre public. Le parlement de Paris, dans un arrêt de l'année 1762, leur reprochait de s'être occupés du soin de s'enrichir par le commerce en feignant de mépriser les richesses, d'avoir formé un grand nombre de conspirations, d'avoir provoqué l'assassinat de plusieurs princes, de s'être fait chasser de Venise en 1606, de Bohême en 1618, de Malte en 1643, de Russie en 1723, de Portugal en 1759. On publia des extraits des écrits de leurs théologiens sous le titre d'*Assertions*. Leurs opinions, disait le parlement de Bretagne dans son *Compte rendu*, « tendaient à détruire les préceptes » de la loi naturelle, la foi des contrats, le respect » des lois civiles et tous les liens de la société ; ils » anéantissaient l'autorité royale, disait-il encore, » bouleversaient les États et prêchaient le régime » cide (2). »

---

(1) On peut voir l'ouvrage de D'Alembert, intitulé : *Des Jésuites*, réimprimé en 1821 (Paris, Baudouin frères, in-18), ainsi que les Réquisitoires de La Chalotais, au Parlement de Bretagne, et de Leblanc de Castilhon, au Parlement de Provence.

(N. de l'éd.)

(2) Ces accusations contre les Jésuites ne contredisent point celle qu'on leur a faite généralement de favoriser les intérêts du despotisme. Ils voulaient que les princes jouissent d'une autorité absolue sous leur direction, et tâchaient de les en priver, s'ils ne leur obéissaient pas.

Ainsi les anciens magistrats français, faisaient alors aux jésuites précisément les mêmes reproches, que les amis de ces derniers font actuellement aux philosophes modernes. Sans doute ces reproches étaient, les uns exagérés, les autres présentés dans un sens trop général. Les jésuites innocens ne pouvaient pas répondre des fautes de leurs collègues, pas plus que les vrais philosophes ne peuvent être garans des extravagances des sophistes : mais une corporation qui renferme beaucoup d'hommes dangereux doit être dissoute par l'autorité publique ; et si les philosophes en formaient une qui eût ses chefs, ses règles, des engagements secrets et l'ambition du pouvoir, il faudrait aussi la disperser ; au lieu que tant qu'ils se bornent, en obéissant aux lois, à des travaux libres et individuels pour la recherche de la vérité, on ne peut y mettre obstacle sans vouloir arrêter les progrès de l'esprit humain.

C'est soutenir une opinion bien étrange, que d'affirmer que les jésuites, qui n'ont pas été assez puissans pour se garantir des effets de la haine qu'ils avaient inspirée, eussent eu les moyens d'empêcher la révolution de France. Cette révolution a dans un seul instant renversé tous les établissemens monastiques, et l'on voudrait que les jésuites, qui n'avaient pu se maintenir jusqu'à cette époque, eussent eux-mêmes arrêté le torrent révolutionnaire, si leur ordre n'eût pas été détruit. Dans le temps de leur suppression, les jésuites avaient peu

d'hommes distingués ; les philosophes à qui l'on reproche les systèmes les plus dangereux , avaient passé leur première jeunesse dans leurs écoles (1). Si leur zèle religieux n'avait pu retarder l'explosion des opinions philosophiques au milieu du dix-huitième siècle , comment , à l'approche du dix-neuvième , aurait-il pu les anéantir ?

Pour prouver que la révolution de France était préparée depuis long-temps , on cite différentes prédictions qui l'ont annoncée : mais elles étaient applicables en général à tous les États de l'Europe. Plusieurs écrivains avaient dit que les tribunaux français pourraient , en s'opposant à la levée des taxes , dont le gouvernement aurait besoin , le forcer à convoquer les États-généraux ; personne n'ignorait , sous le règne de Louis XVI , que les parlemens avaient ce pouvoir : mais ce qu'on ne savait pas , c'est qu'ils voudraient en faire usage , au péril même de leur existence.

De toutes les prédictions qu'on a rappelées dans les derniers temps , la plus remarquable est celle de Leibnitz , que M. Herder , l'un des auteurs les plus distingués de l'Allemagne , a copiée dans l'un de ses ouvrages , *Briefe zur Beförderung der Hu-*

---

(1) On peut citer entre autres , Voltaire , Raynal , Cérutti , Sieyes , Morellet , Millot.

*manuscrit* (1). Cet illustre philosophe disait que « les » principes irréligieux et frivoles qui se répan- » daient de plus en plus dans les premières classes » de la société , menaçaient l'Europe d'une révo- » lution générale. » Il se plaignait de ce qu'il n'exis- » tait *plus d'esprit public* , « de ce qu'on ne distinguait » plus dans le monde des *hommes probes* , *mais des* » *hommes d'honneur* , qui , en s'abstenant de quel- » ques actions réputées viles , pouvaient tout sacri- » fier à leurs plaisirs et à leurs caprices , qui pou- » vaient répandre des flots de sang humain et tout » bouleverser pour satisfaire leur ambition. » Il se » plaignait de ce que l'amour de la patrie et l'atta- » chement au bien général étaient considérés comme des préjugés ridicules , de ce qu'on ne connaissait aucun devoir envers la postérité , et de ce qu'on s'in- » quiétait peu du sort funeste qu'on préparait à ses descendans. « Si cette maladie épidémique fait en- » core des progrès , ajoutait Leibnitz , la Provi- » dence en guérira les hommes par la révolution » qui doit en résulter , et dirigera les événemens » quels qu'ils soient vers le bien général. Elle ne » s'opérera point cependant , sans le châtimement de » ceux qui , à leur insu , l'auront occasionnée par » leur mauvaise conduite. »

---

(1) C'est-à-dire : *Lettres sur les progrès de l'humanité.*

Ce n'est pas la France seule que Leibnitz a menacée , c'est l'Europe entière ; ce n'est pas la révolution qui s'est opérée dans cet empire qu'il a eu l'intention d'annoncer ; mais une révolution générale produite par l'immoralité et l'égoïsme , dont les premières classes ont donné l'exemple ; ce n'est point en publiant des maximes de servitude , en affectant pour la superstition un zèle hypocrite , dont le peuple ne méconnaîtra plus les motifs , que les hommes riches et puissans conserveront leurs avantages , mais en suivant les préceptes d'une religion éclairée , encore plus dans leurs actions que dans les pratiques extérieures ; en voulant avec ardeur le bonheur de leur patrie , en lui dévouant tous leurs moyens d'autorité et d'influence , en renonçant à tout ce qui s'oppose évidemment à la félicité publique. S'ils persistent à méconnaître d'autres obligations que celles qui favorisent leur propre intérêt ; s'ils oublient , au milieu de leurs jouissances , ce qu'ils doivent à leurs semblables , la prédiction de Leibnitz les menace encore.

Leibnitz n'a point attribué à la philosophie les maux sur lesquels il fonde sa prédiction , qui est antérieure aux philosophes du dix-huitième siècle (1). L'égoïsme et la corruption des mœurs , suite nécessaire du luxe et de l'oisiveté , et qui sont la

---

(1) Leibnitz est mort en 1716.

source la plus fréquente de la chute des empires , ont fait , depuis sa mort , de nouveaux progrès : ils ont contribué en France à la déprédation du trésor public ; ils ont surtout contribué aux excès de la révolution ; mais ils n'ont pas fait naître la lutte de pouvoirs entre le roi et les juges , sans laquelle l'ancien gouvernement aurait supporté aussi longtemps que plusieurs autres États de l'Europe , la funeste influence des vices dominans. Ces vices ne sont pas l'ouvrage des philosophes. Quelques hommes à qui l'on a donné ce titre , les ont , il est vrai , favorisés par des écrits licencieux et par de faux systèmes : mais un bien plus grand nombre d'ouvrages philosophiques ont déploré , comme Leibnitz , la destruction du patriotisme , l'indifférence pour le bien général , le faux honneur et l'immoralité des classes opulentes. Les pays de l'Europe où les mœurs sont le plus corrompues , sont précisément ceux où l'on interdit les recherches philosophiques , où l'on n'autorise que les connaissances agréables , et tout ce qui flatte et séduit l'imagination. Les poètes , en général , de tous les temps et de tous les pays , ont encore plus favorisé les mauvaises mœurs que les philosophes (1).

---

(1) Quelle maxime plus funeste que celle de l'abbé de Bernis(\*) pouvait inventer le plus audacieux sophiste :

(\*) François-Joachim de Eierres de Bernis , cardinal , archevêque d'Alby.



Ceux qui vivent dans la mollesse , et s'occupent exclusivement de leurs plaisirs , ne connaissent pas tous les leçons d'Épicure ; et les misérables qui s'honoraient à Paris et à Versailles du titre de *roués* , savaient à peine lire.

On a reproché avec raison à plusieurs philosophes modernes d'avoir détruit ou affaibli les principes religieux. On a rassemblé différens passages de leurs écrits pour prouver qu'ils attaquaient indistinctement toutes les religions ; et l'on a dit qu'ils avaient formé une conspiration pour anéantir tous les cultes. Nous ne disputerons point ici sur les mots , quoique le nom de conspiration ne s'applique , pour l'ordinaire , qu'à des projets dont les moyens d'exécution combinés en secret se terminent par des actes de violence. Si l'adoption d'un système , les efforts et les raisonnemens , pour le faire prévaloir par une conviction libre , suffisaient pour créer une conspiration , il n'y aurait que des conspirations dans toutes les opinions humaines ; chaque secte religieuse en serait une contre les

- 
- « Rions des préceptes sauvages
  - » De nos censeurs trop rigoureux ,
  - » *Vous* serez toujours assez sages
  - » *Si nous sommes souvent heureux.* »

ministre des affaires étrangères sous Louis XV, ambassadeur à Venise, et en dernier lieu à Rome, où il est mort le 2 novembre 1734.

( *N. de l'éd.* )

autres sectes ; et l'on pourrait dire que tous ceux à qui l'on trouverait des idées différentes des siennes , seraient de véritables conjurés. Il y aurait eu surtout , depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours , une conspiration contre le sens commun , dont les nombreux agens ont eu le zèle le plus funeste.

Nous ne nierons point que beaucoup de philosophes de ce siècle ont combattu avec acharnement toutes les opinions religieuses : cependant , elles sont de la plus grande importance pour le bonheur des États ; elles donnent aux règles de la morale une sanction que les meilleures lois ne peuvent suppléer : car les lois ne peuvent combattre que les crimes connus ; elles ne retiennent que par la crainte : elles peuvent enchaîner des hommes féroces ; mais elles ne les empêchent pas de devenir. Dans la lutte pénible du sentiment de nos devoirs contre nos passions , les opinions religieuses nous fournissent le plus puissant secours ; elles nous font supporter les plus grands sacrifices , et sont , dans l'adversité , le seul moyen de consolation.

Il ne suffit point , pour l'intérêt général , de nous occuper , dans le fond de notre ame , de l'Être-Suprême et de nos devoirs envers lui : il faut encore des cultes publics , qui répandent des vérités consolantes et les préceptes de la vertu , et qui puissent les rappeler sans cesse à l'attention du peuple. Le Créateur a mis , dans le cœur des hommes , un sen-

timent de la justice , que nous appelons conscience, qui les porte à suivre leurs devoirs , et leur inspire des remords quand ils s'en écartent : mais la conscience ne les instruit point de toutes leurs obligations ; elle ne leur apprend point à connaître tout ce qui est conforme ou contraire à l'ordre établi par la Providence. Une telle étude exige des méditations profondes ; la multitude ne peut être capable de s'y livrer ; la plupart des grands , qui dissipent leur vie en voluptés sensuelles , le sont moins encore ; leur intempérance obscurcit leur entendement. Ainsi , dans un pays où les doctrines religieuses ne fixeraient pas les principes les plus essentiels de la morale , la conscience des grands et du peuple serait à la merci du premier sophiste , qui voudrait se distinguer par de nouveaux systèmes , ou du premier poëte qui flatterait leurs passions . . .

Je sais qu'on peut avoir des opinions religieuses , et cependant se livrer à tous les vices ; mais , du moins , les coupables n'érigent pas leurs crimes en vertus , et des maximes de corruption en préceptes . Je sais encore que de funestes erreurs ont été souvent enseignées au nom de la religion ; qu'on a souvent établi des expiations qui délivrent des remords ; que la rivalité des différens cultes a causé des calamités cruelles ; qu'on a mêlé aux anciennes doctrines un grand nombre de contradictions ; que , dans quelques pays , par exemple , quoique le christianisme enseigne l'humilité et le mépris des gran-

deux humaines, on a réservé les dignités ecclésiastiques, non pour le plus vertueux, mais à des préjugés de naissance; qu'on a fait servir le patrimoine des pauvres à soutenir l'éclat de certaines familles, à enrichir des Chapitres et des Ordres de chevalerie, où l'on prononce des vœux que le cœur abjure, que la morale n'autorise pas, et dont l'observation supposée n'est, pour l'ordinaire, qu'un scandale réel : mais ces inconvéniens n'approchent pas des avantages que produisent les opinions religieuses. Ici, le mal vient par intervalle; le bien est de tous les instans. Pourrait-on nier de bonne foi que la doctrine du christianisme n'ait encore plus que la philosophie servi les intérêts de la liberté? Quel philosophe aurait pu se faire entendre d'un roi puissant, s'il eût osé lui dire que le dernier de ses esclaves était son frère, peut-être supérieur à lui par ses vertus, et par cela même plus respectable aux yeux des sages? s'il lui eût commandé de servir des pauvres, de s'abaisser devant eux, et de rendre un hommage solennel à l'égalité naturelle, qui, pour le maintien du bon ordre, doit céder à l'autorité des magistrats, mais qui n'en doit pas moins rester toujours dans notre cœur pour diriger constamment nos devoirs en tout ce qui n'est pas relatif aux fonctions publiques?

Pour ne pas nuire à de si grands bienfaits, il ne faut même réfuter qu'avec circonspection les fausses opinions qu'un peuple peut unir à la croyance de

la Divinité et de la justice éternelle; car les hommes superstitieux deviennent facilement impies. Les seules erreurs qui ne méritent aucun ménagement; sont celles qui peuvent dénaturer la religion, jusqu'à la rendre une source de crimes, qui ont causé, dans les siècles précédens, de si terribles ravages; qui dévouent à des tourmens perpétuels, dans la vie future, tous les sectateurs d'un autre culte, sans égard pour leurs vertus et pour la pureté de leurs intentions, et qui disposent à les traiter sur la terre comme odieux à la Divinité.

Mais si l'on doit combattre avec réserve la superstition même, que faut-il penser des coupables efforts de tant d'écrivains pour détruire la confiance dans la Providence divine, pour représenter cet univers comme une œuvre du hasard, où les méchans n'ont aucun avenir à redouter, pour déchaîner toutes les passions et rendre incertains tous les devoirs?

En blâmant les écrits irréligieux, je suis loin de vouloir m'associer à ceux qui proscrivent indistinctement, comme impies, toutes les opinions qui sont contraires à leur doctrine. Lorsqu'en reconnaissant les vérités les plus nécessaires au maintien de la morale et à la consolation des malheureux, on explique et l'on défend les dogmes de son culte, ou les opinions adoptées après un examen sincère, on ne mérite aucun reproche, pourvu qu'on s'exprime avec modération et sans outrager la religion

des autres. Comment ne serait-on pas indigné de voir encore publier, avec une sorte de succès, des écrits dans lesquels on accuse d'impiété différens auteurs, parce qu'ils ont désapprouvé les vœux monastiques et les anciennes prétentions des papes; et dans lesquels on affirme que le traité *de l'importance des opinions religieuses* par M. Necker est une preuve de son athéisme ?

Les écrits irréligieux ont beaucoup accru, dans ce siècle, l'amour des richesses, la soif des jouissances, l'égoïsme des uns et la jalousie des autres. Ils ont favorisé la corruption des mœurs; et, chez un peuple corrompu, les troubles civils sont plus cruels. Ils ont donc produit de funestes effets pendant la révolution de France, mais ils ne l'ont pas fait naître; et s'il n'y eût point eu d'autres causes de changemens politiques, l'ancien gouvernement subsisterait encore. Il n'est pas besoin de recourir à l'irréligion pour expliquer le désordre des finances; car les opinions religieuses, quelque utiles, quelque respectables qu'elles soient, n'arrêtent pas toujours l'avidité des courtisans, et ne donnent pas de l'habileté à d'ignorans administrateurs. Les membres des parlemens, dont la résistance a nécessité les États-généraux, étaient pour la plupart très-attachés à la religion dominante.

Les opinions religieuses, considérées en général, ne sont pas liées à telle ou telle forme de gouvernement. Le principe, qu'il faut obéir aux autorités

établies , est commun à toutes les sectes chrétiennes , et cependant il n'a pas empêché que des peuples, lassés d'un joug accablant, n'aient résisté à l'abus du pouvoir, ou que les intrigues des ambitieux n'aient souvent prévalu sur le précepte de l'obéissance.

Dans le temps de la plus grande ferveur pour l'Eglise de Rome, l'Italie se couvrit de républiques, et les villes de la Suisse conquièrent leur liberté contre les ducs d'Autriche et la noblesse féodale. Les opinions religieuses n'étaient pas affaiblies, quand les États-généraux de 1356 s'emparèrent de l'autorité souveraine, livrèrent la France à tous les désordres, et que le désespoir fit commettre tant d'excès par les cultivateurs; elles ne l'étaient pas quand le parlement de Paris fit la guerre contre l'autorité royale, pendant la minorité de Louis XIV. Les habitans des États-Unis de l'Amérique, lorsqu'ils se sont séparés de l'Angleterre, avaient plus de sentimens de piété que n'en ont les peuples de l'Europe.

Les opinions religieuses ont même souvent produit des troubles civils. Pour qu'elles n'en causassent jamais, il faudrait qu'elles fussent toujours réglées par les décisions des premiers ministres du culte, et qu'en même temps ceux-ci fussent constamment attachés aux intérêts des magistrats. Elles seraient alors le plus solide appui du gouvernement : mais il n'en est pas ainsi; et à moins que le

ciel n'envoie des anges pour nous gouverner et nous instruire , il n'est point à désirer qu'il s'établisse un tel despotisme sur les consciences. Nous ne saurions jouir d'aucun bien sur la terre , sans souffrir de ses inconvéniens. Le christianisme a eu la plus heureuse influence sur la morale publique et particulière : mais les différentes explications de plusieurs de ses préceptes ou de ses dogmes ont occasionné plusieurs révolutions. Les papes, pendant plusieurs siècles , ont fait un devoir aux peuples de se révolter contre les rois qu'ils ne trouvaient pas assez dociles. Les protestans, dans plusieurs pays où l'on a voulu , par la violence , les retenir dans la doctrine de l'Eglise romaine , ont renversé leur ancien gouvernement ; des anabaptistes , dans l'intention de rendre l'état civil conforme aux maximes de la perfection chrétienne , ont commis long-temps les plus grandes cruautés ; et quand Charles I<sup>er</sup> monta sur l'échafaud , les faux principes d'égalité et de liberté , qui préparèrent son supplice , étaient non l'ouvrage des philosophes , mais du fanatisme religieux des puritains.

C'est donc tirer des circonstances actuelles une fautive conclusion , que de présenter les opinions religieuses comme incompatibles avec les révolutions , au lieu de se borner à démontrer leur influence sur la moralité. C'est une conclusion plus fautive encore , de vouloir attribuer exclusivement aux chrétiens de l'Eglise romaine la fidélité envers



le gouvernement établi. On tâche de persuader aujourd'hui, que leurs principes sont favorables à l'autorité des rois, et que ceux des chrétiens réformés sont plus analogues aux gouvernemens républicains. On ne doit point prononcer sur cette question, d'après des systèmes momentanés, résultat d'une alliance naturelle entre tous ceux qui ont subi une persécution commune : mais si l'on examine la doctrine constamment enseignée dans les deux religions, on jugera qu'elle est semblable, dans tout ce qui concerne la puissance souveraine, soit qu'elle se trouve dans les mains d'un roi, ou qu'elle soit exercée par plusieurs magistrats. Il y a cependant une différence, c'est que les protestans reconnaissent à l'autorité civile une suprématie, ou le droit de régler la discipline ecclésiastique et de surveiller l'enseignement religieux; tandis que le clergé catholique romain veut être indépendant des magistrats, dans sa doctrine et dans ses décisions.

Il en est de l'accord de l'intérêt d'un culte avec celui d'un gouvernement, comme de tous les autres intérêts. Si les ministres de la religion sont favorisés par les lois, ils sont attachés à l'ordre établi. S'il y a plusieurs cultes dans un État, et que l'un soit dominant, les partisans des sectes subordonnées peuvent être plus disposés à désirer des changemens politiques. Ainsi les protestans, soumis à des magistrats catholiques romains, ont ordinairement peu d'affection pour l'autorité qui les gouverne. Il

en est de même des catholiques, dans les pays où des protestans exercent la puissance souveraine : mais les différentes sectes chrétiennes , lorsqu'elles sont satisfaites de la protection dont elles jouissent , se concilient avec toutes les formes de gouvernement. C'est ainsi que les cantons démocratiques de la Suisse étaient catholiques romains, et que, dans plusieurs pays où le pouvoir du prince approche de la monarchie absolue , la réforme de Calvin est la religion de l'État.

Les calvinistes français, et ceux qu'on désignait sous le nom de jansénistes, ayant souffert de longues persécutions , devaient être mécontents de l'ancien gouvernement , et l'on n'a pas manqué de les accuser de l'avoir détruit. Mais ils n'ont pas eu plus de part que les juges, les nobles et le clergé de France , aux circonstances qui ont nécessité des changemens dans l'ordre politique , ni montré, dans les premiers temps de la révolution , plus d'empressement pour limiter l'autorité du roi. On cite deux protestans , Barnave et Rabaut de St.- Etienne : il n'est permis qu'à ceux qui n'ont pu connaître leurs motifs et observer leur conduite, de soupçonner que l'intérêt du culte des réformés ait eu la plus légère influence sur leur doctrine et leurs actions. Ils n'avaient nullement l'esprit de secte ; ils n'avaient aucune haine contre le clergé romain. Ils souhaitaient la tolérance , comme il convenait à des hommes éclairés de la vouloir. Ils sont entrés l'un et l'autre

dans la carrière politique avec des systèmes de modération , avec le dessein de suivre les leçons de l'expérience , de s'opposer aux innovations téméraires , et de ne proposer, dans les formes du gouvernement alors existant , que les modifications nécessaires pour garantir la liberté. Nous verrons bientôt quelles circonstances les portèrent à s'écarter de leurs premiers projets , et les jetèrent dans une fausse route. D'ailleurs , il n'y a pas plus de motifs d'attribuer au culte des réformés le système de deux protestans , qu'il n'y en aurait d'attribuer au culte des catholiques romains , celui d'un si grand nombre d'ardens révolutionnaires élevés dans les principes de leur Église.

Quant aux jansénistes , plusieurs se sont distingués , au commencement de la révolution , par leur zèle pour la vraie liberté. Quelques-uns ont cédé , comme tant de catholiques orthodoxes , à des passions dont les opinions religieuses ne peuvent pas toujours triompher. La plupart ont fait des efforts pour empêcher le bouleversement de la France ; et , dans le temps de la tyrannie populaire , ils ont partagé les malheurs ou les périls de la proscription (1).

---

(1) Ceci est parfaitement exact et mérite d'être noté. Parmi les personnes attachées aux doctrines de l'école de Port-Royal , plusieurs ne furent point favorables à la révolution , tels que M. de Noé , évêque de Lescar ; le P. Lambert , dominicain ; M. Tabaraud ,

Il n'est point vrai qu'il y ait une liaison nécessaire entre l'incrédulité et la haine des gouvernemens établis. Parmi les incrédules, comme parmi les hommes religieux, les uns aiment la liberté, les autres sont partisans du despotisme : cela dépend de leur situation ou des systèmes qu'ils ont adoptés. Thomas Hobbes, pour qui tous les droits et tous les devoirs n'étaient que des conventions, tous les sentimens religieux l'effet de la crainte, toutes nos résolutions les résultats nécessaires de nos desirs ; Thomas Hobbes était un zélé partisan du despotisme, et le pieux Milton était un ami trop enthousiaste de la liberté ; et, dans la révolution de France, le chartreux Dom Gerle (1), la prophétesse La Brousse (2), et plusieurs autres pieux insen-

oratorien, etc., ainsi qu'un grand nombre de membres des Parlemens. Quant à ceux qui adoptèrent les principes de la réforme politique, il en est quelques-uns, sans doute, à qui l'on peut reprocher de l'exagération dans le discours, ou de l'irrégularité dans la conduite ; mais c'est pourtant dans leurs rangs qu'on trouve les hommes les plus moraux et les plus justes dont notre révolution puisse s'honorer. *(IV. de l'éd.)*

(1) Dom Gerle, chartreux, député suppléant de Riom aux États-généraux, y siégea, et vota avec le côté gauche. En 1794, il fut compromis dans l'affaire de Catherine Théos, se disant mère de Dieu ; après avoir été quelque temps détenu, il fut mis en liberté après le 9 thermidor. Il a été employé depuis dans les bureaux du ministère de l'intérieur. *(IV. de l'éd.)*

(2) Mlle Labrousse (Clotilde-Suzanne-Courcelle) était une septuagénaire d'illuminée, se disant prophétesse, à laquelle on voulait

sés, ont cru voir, dans le bouleversement de l'État, la renaissance de la primitive Église.

Ceux qui ont écrit contre les philosophes, ont nommé, parmi les incrédules de ce siècle, le roi de Prusse Frédéric II, l'impératrice Catherine II, plusieurs princes qui existent encore, plusieurs hommes qui ont possédé en France un grand pouvoir, tels que le Contrôleur-général Terrai, le Chancelier Meaupou, le Garde-des-sceaux Lamoignon, le Cardinal de Brienne, etc.; mais en citant de tels noms, on prouve que l'irréligion ne suppose pas toujours des opinions révolutionnaires.

Il est même évident que l'athéisme peut rarement se rencontrer avec l'amour de la vraie liberté, c'est-à-dire avec l'amour de la justice. Celui dont l'âme froide ne voit, dans l'univers, qu'un aveugle concours d'éléments sans direction, ne saurait être constamment sensible aux maux de ses semblables; rien n'est certain pour lui que son intérêt personnel. Si sa doctrine n'est pas l'effet d'un écart momentané de sa raison et de l'empire de quelques sophistes, et que son cœur ne le garantisse pas des

---

faire jouer un rôle dans la révolution, en faveur de la constitution civile du clergé. S'étant rendue à Rome en 1798, elle y fut détenue au château St.-Ange, pour avoir formé le dessein de faire abdiquer au pape sa puissance temporelle. Elle mourut dans cette prison. On a imprimé le recueil des prophéties de Mlle Labrousse, et diverses pièces qui la concernent, en un vol. in-8°, Bordeaux, 1797.

( N. de l'éd. )

conséquences de son système , nos devoirs ne seront bientôt à ses yeux que des mots vides de sens , dont la faiblesse veut se faire un appui , et que la force interprète à son gré , et les hommes de vils instrumens que le génie sait employer ou briser pour son avantage. Ainsi , les athées aiment le despotisme , lorsqu'ils possèdent le pouvoir ; ils sont prêts à favoriser l'anarchie , quand leur ambition n'est pas satisfaite : mais celui qui a des sentimens religieux , ne peut être conséquent dans ses opinions , sans détester la tyrannie , sans croire que les hommes tiennent de la nature des droits qui doivent être sacrés sous toutes les formes de gouvernement , et que l'autorité ne peut enfreindre , sans violer les conditions primitives de son institution.

Malgré toutes les déclamations actuelles sur l'influence des philosophes modernes , on peut dire qu'avant la révolution elle était diminuée en France depuis quelques années , sous plusieurs rapports utiles , comme sous plusieurs rapports dangereux. Ainsi , l'on commençait à mieux sentir la nécessité du respect des liens domestiques. Les productions obscènes n'étaient plus si recherchées : les philosophes eux-mêmes dévoilaient réciproquement les conséquences de leurs erreurs. Palissot les jouait sur le théâtre : J.-J. Rousseau censurait leur orgueil , leur amour de la célébrité , et l'audace de leurs systèmes ; et lui-même était dénoncé comme méritant ces accusations. M<sup>me</sup> de Genlis défendait

la religion dominante (1); et les écrits de Bernardin de Saint-Pierre, où sont réunies tant de preuves de la Providence, jouissaient d'une approbation générale : mais la mode ne s'arrête jamais aux limites indiquées par la raison; elle avait rendu à plusieurs abus, à plusieurs préjugés, leur antique faveur dans les premières classes. Jamais on ne fit plus d'efforts pour persuader qu'il était nécessaire au bon ordre d'avoir en France cent mille personnes privilégiées, qui, fières d'une descendance réelle ou supposée des anciens possesseurs de fiefs, ou des anciens *hommes d'armes*, dédaignaient la postérité des hommes paisibles, opprimés ou soumis; jamais la fureur des généalogies ne fut plus active; jamais on n'acheta plus de fausses preuves de noblesse. Ce n'était plus le roi qui dispensait les honneurs; mais tous ceux qui avaient la prétention d'être nobles, choisissaient à leur gré les titres qui leur convenaient le plus; et l'on rencontrait de toutes parts des comtes, des marquis, des barons, des chevaliers de leur propre création. Comme si le roi n'eût appartenu qu'à cette classe seule, on ne lui présentait que des hommes qui pouvaient donner des preuves de noblesse depuis 1400. On avait ravi aux soldats les places d'officiers destinées auparavant à récompenser leur zèle et leur bonne con-

---

(1) *La Religion, considérée comme l'unique base du bonheur et de la véritable philosophie.* Paris, 1787, 1 v. in-8o. (N. de l'éd.)

duite ; on avait introduit une discipline contraire à leurs idées d'honneur et au caractère national ; on avait déclaré que , pour obtenir une lieutenance, il fallait avoir quatre générations de noblesse (1) : les parlemens exigeaient la même condition de ceux qu'ils admettaient parmi leurs membres. On établissait, par de nouvelles lois, une différence de peines pour les nobles et les non-nobles convaincus des mêmes délits ; on réservait aux premiers presque toutes les dignités ecclésiastiques (2) ; on multipliait, en leur faveur, des institutions imaginées dans les siècles d'ignorance et contraires au christianisme, pour donner à leurs enfans une grande

(1) La bastonnade pour les soldats, et les preuves de noblesse pour les officiers, furent consacrées par les ordonnances de M. de Saint-Germain, ministre de la guerre sous Louis XVI.

(N. de l'éd.)

(2) En 1789, il ne se trouvait guères que deux ou trois roturiers parmi les évêques de France ; tandis que sous Louis XIV, le tiers de l'épiscopat français fut dévolu à des ecclésiastiques nés dans la classe du tiers-état. Plus on remonte dans notre histoire, et mieux on découvre que la possession exclusive des hautes dignités ecclésiastiques est une des usurpations modernes de la noblesse de France. En Espagne et en Italie, les ecclésiastiques nés dans la bourgeoisie, ou même parmi le peuple, parviennent aussi communément que les nobles à l'épiscopat. Durant les siècles de la féodalité, où les dignités et les rangs ecclésiastiques obtenaient la prééminence sur les dignités et les rangs séculiers, l'égalité s'était réfugiée dans l'Eglise ; car il faut toujours, sous peine d'un malaise violent, ou d'une léthargie mortelle de la société, que l'égalité se trouve quelque part. (N. de l'éd.)



partie des revenus de la religion et des pauvres. Des personnes éclairées qu'on regardait comme des philosophes , partageaient ces opinions chevaleresques. Guibert, rapporteur du conseil de la guerre (1), ne cessait de répéter que des nobles seuls devaient commander aux soldats ; il y trouvait un grand avantage pour l'obéissance , et comptait pour rien l'injustice et l'humiliation , suite d'un tel privilège , et le défaut d'encouragement pour l'honneur et pour la bravoure. D'autres écrivains , pour servir la noblesse féodale , affectaient de la confondre avec la noblesse des fonctions et avec celle d'une illustre origine , c'est-à-dire avec l'intérêt que l'opinion publique accorde , dans tous les pays , aux descendans des grands hommes.

Il est vrai qu'on s'écartait quelquefois de la rigueur des nouveaux réglemens ; que des plébéiens obtenaient des commissions militaires, la permission d'acheter des emplois dans les premiers tribunaux, ou parvenaient à d'autres dignités : mais on commençait le plus souvent par les supposer nobles ,

---

(1) Guibert ( Jacques - Antoine - Hippolyte , comte de ) était membre et rapporteur du conseil d'administration du département de la guerre. Il a publié divers ouvrages sur la tactique et l'organisation militaire, qui firent beaucoup de bruit dans le temps. On lui a attribué divers projets systématiques et erronés qui, tous, n'étaient pas de lui, mais dont sa position l'obligeait à supporter la responsabilité. Cette circonstance nuisit beaucoup à sa réputation. C'est à lui que Voltaire adressa son épître intitulée, *la Tactique*. Guibert est mort le 6 mai 1790. (N. de l'éd.)

par leur faire donner de faux certificats ; et ces prétendus nobles se séparaient davantage du peuple , et affectaient plus d'attachement aux prétentions de la classe à laquelle ils voulaient paraître appartenir. Je ne nierai pas que l'administration confiait , par intervalle , des places importantes à quelques personnes nées de familles obscures , qui avaient trop de fierté pour rougir de leur naissance , et pour vouloir abandonner les intérêts du peuple ; je ne nierai pas non plus que les hommes instruits qui n'avaient pas les privilèges de la noblesse , ne supportaient pas le mépris , et connaissaient mieux leurs droits que dans le siècle précédent , et que beaucoup de nobles éclairés préféraient le bien public à leurs distinctions : mais il n'en est pas moins certain qu'il était plus rare qu'auparavant , de voir les Français s'élever par leur seul mérite ; que la noblesse était plus favorisée , et que l'empressement d'appartenir à la classe dominante était devenu plus général. Si ceux à qui l'usage permettait le titre de nobles , n'avaient pas eu des privilèges exclusifs , il serait peut-être arrivé qu'enfin tous les hommes d'une certaine éducation auraient été considérés comme tels : mais les avantages qu'on leur réservait dans les impositions , dans les formes des jugemens , dans la distribution des emplois , leurs exemptions de la milice , et d'autres charges publiques , aggravaient le sort du peuple à mesure que la noblesse

se multipliait , et dégradait de plus en plus la qualité de simple citoyen.

Il y avait aussi , dans les opinions d'un grand nombre de Français , relativement à la religion , une marche rétrograde au-delà des justes limites. Lassé , pour ainsi dire , de ne rien croire , on cherchait à trouver partout des prodiges : une crédulité extravagante s'introduisait dans les cercles distingués et parmi leurs imitateurs. Mesmer était éclipsé par des faiseurs de miracles ; Cagliostro montrait des revenans. Les jansénistes rétablissaient ce qu'ils appelaient *l'œuvre* ; ils renouvelaient , dans quelques caves de Paris , les secours et les épreuves si célèbres au commencement du dix-huitième siècle ; c'est-à-dire , qu'ils crucifiaient des femmes , ou les frappaient sur le ventre avec des bûches énormes. A deux lieues de Lyon , en présence de beaucoup de prosélytes , le curé de Fareins (1) perçait , avec des cloux , les pieds et les mains de sa servante ; un autre jour , il lui perçait la langue avec un ca-

---

(1) Ce curé se nommait Bonjour ; pendant la révolution il se réfugia en Suisse , où il continua à se livrer à divers excès. Ses expériences miraculeuses ont donné lieu dans le temps à la publication de diverses brochures. *L'Œuvre des Convulsions* conserve encore des partisans , principalement du côté de Lyon.

nif (1). De beaux esprits affectaient pour la philosophie tout le dédain qu'elle avait eu pour la superstition ; ils supposaient avoir découvert , par la sublimité de leur génie , des raisons particulières , pour réciter leur rosaire et gagner des indulgences. Enfin , mille circonstances , que j'ai connues par moi-même , me persuadent que si la révolution n'eût pas interrompu la direction que la mode avait prise , elle allait devenir très-favorable aux idées superstitieuses. Je ne dis pas que cette mode eût pu subsister long-temps , ni qu'elle fût devenue générale. Les lumières étaient trop répandues pour être si facilement détruites ; mais du moins , puisque l'empire des opinions philosophiques s'était affaibli au moment où la révolution a commencé , elles ne peuvent l'avoir fait naître.

On ne s'est pas borné à reprocher aux philosophes la chute de l'ancien gouvernement français : on leur reproche aussi d'avoir causé , par l'influence de leurs opinions , l'assassinat du roi de Suède Gustave III , et la perte de l'indépendance de la Pologne. Parmi les nobles qui ont préparé la mort de Gustave , je n'en connais point qui se soit empressé de jouer un rôle dans les troubles de la France , pendant que les démagogues français appelaient dans leurs rangs , tous les forenés de l'Europe : les conjurés suédois n'avaient pas les

---

(1) En 1787 ou 1788.

mêmes systèmes , et leurs coupables moyens n'étaient pas destinés à l'établissement d'une démocratie (1).

Quant à la Pologne , si les opinions philosophiques ont influé sur les changemens ordonnés , en 1791 , par les deux Chambres de la Diète et par le roi , c'est un honneur pour les philosophes ; car ces changemens étaient légitimes , prononcés d'après des formes établies , dirigés par la prudence et la modération ; on n'avait pas fait à la fois tout le bien qu'on désirait , afin de causer moins de maux. Aucun motif ne peut excuser ceux qui comparèrent une révolution opérée sans violence , pour terminer une longue anarchie , avec une révolution dans laquelle on a détruit indistinctement les institutions vicieuses et les institutions salutaires. Si le désespoir des Polonais leur a fait adopter ensuite de funestes mesures , qui peut-on en rendre responsable ?

Qu'on regarde , maintenant , le sort de la Pologne comme décidé ; qu'on invite ses habitans à rester soumis aux gouvernemens qui se sont partagé leurs provinces , l'intérêt de l'humanité le commande : mais qu'on n'entreprenne pas de flétrir les efforts

(1) A la première nouvelle de l'assassinat du roi de Suède , les révolutionnaires de France s'empressèrent de célébrer l'action d'Ankastroëm ; mais il n'en est pas moins avéré aujourd'hui , que le coup fut frappé par une conspiration aristocratique , à laquelle seule il devait profiter.

qu'ils ont faits pour rester indépendans ; il faut éviter de ranimer des souvenirs nuisibles à leur repos. Nul bien, pas même la liberté politique, ne vaut le sacrifice de la paix et de la sûreté personnelle, dont on jouit sous un gouvernement modéré, quel que soit le vice de son origine. Ainsi je ne dirai rien de plus sur ce sujet, si ce n'est, que c'est un crime contre la vérité et contre les droits des nations, que de vouloir empêcher la justice de l'histoire.

Voyons actuellement quelles causes ont produit tant de malheurs dans le cours de la révolution de France.

Les Français avaient désiré les États-généraux pour détruire les abus et pour concilier la liberté avec le gouvernement monarchique. Rien n'était donc plus important que leur composition. Il s'agissait de savoir, si l'on prendrait pour modèle les États-généraux précédens, qui n'étaient que des assemblées extraordinaires, convoquées à des siècles d'intervalle, sans droits déterminés, sans formes constantes ; ou si l'on calculerait la différence des temps et les grands intérêts sur lesquels il s'agissait de prononcer. Le cardinal de Brienne, dans l'espérance d'éloigner le moment de la convocation, avait fait inviter, par un arrêt du conseil du roi<sup>(1)</sup>, toutes les personnes instruites à s'occuper de

---

(1) Du 15 juillet 1788.

(N. de l'éd.)

recherches et de discussions sur les formes des assemblées du même genre. Cette mesure imprudente provoqua l'esprit de parti, et, dans la lutte des prétentions de toutes les classes, elle donna le droit aux amis de la liberté, comme aux partisans des abus, de soutenir leurs différentes opinions.

Les parlemens et une partie de la noblesse se déclarèrent de la manière la plus impérieuse, pour les formes observées dans les États-généraux de 1614, qui n'avaient produit que des dissensions entre les nobles et les communes, et que ces dissensions avaient rendus complètement inutiles. Les amis de la liberté sollicitèrent des formes plus favorables à l'intérêt général.

Malheureusement la révolution avait surpris les Français, avant que les esprits fussent exercés aux discussions politiques. On aimait la liberté sans la bien connaître. Chacun se la représentait différemment d'après sa situation. A quoi pouvait servir l'étude du droit public, dans un pays où le roi prétendait à une autorité absolue, et où des juges qui achetaient leurs emplois voulaient partager avec lui le pouvoir souverain ? Aussi, cette étude était généralement dédaignée ; peu d'hommes de lettres s'en occupaient, et même elle était étrangère à presque tous les gens de lois. Il est donc vraisemblable que si les ministres du prince avaient proposé une bonne composition de l'assemblée législative, ils auraient rencontré de grands obstacles dans l'igno-

rance universelle et dans les intérêts privés. Il n'est pas douteux, par exemple, que si l'on avait voulu donner aux pairs de France, dans la législation, la prééminence que leurs anciennes prérogatives auraient pu leur procurer, ou que si l'on avait réservé les élections et les places d'une chambre haute aux aînés des familles nobles, possédant un revenu considérable, une grande partie de la noblesse n'eût été très-mécontente. On avait eu le projet de créer une première chambre de sénateurs à vie : mais la noblesse s'y serait encore plus opposée, et même les partisans enthousiastes d'une égalité mal entendue, n'auraient pas manqué de représenter au peuple cette institution comme trop aristocratique. Cependant, le gouvernement avait dû tout tenter, pour obtenir une assemblée nationale, qui, par sa nature, pût maintenir l'union entre les citoyens. Malheureusement, l'administration ne parut pas apercevoir les conséquences d'une composition vicieuse; elle résolut de séparer les Français en plusieurs classes, non par les fonctions ou par les propriétés, mais par la naissance. On ne se borna point, comme auparavant, à convoquer les possesseurs de fiefs, on appela tous ceux qui portaient le titre de nobles, auxquels on donna le droit de se choisir des représentants. On donna également une représentation particulière aux non-nobles sous le nom de tiers-état. Dans le clergé, qui formait le premier ordre, les intérêts se divisèrent suivant que



les ecclésiastiques étaient nés nobles ou plébéiens. Les représentans ne devaient être que des envoyés chargés de faire connaître les résolutions de ceux qui les avaient choisis.

Un corps très-nombreux de familles nobles, se croyant des droits exclusifs à la domination, ne pouvait avoir les mêmes intérêts que les autres citoyens, et le corps du peuple dont on séparait les nobles et les anoblis, c'est-à-dire, presque tous ceux qui avaient des propriétés considérables, ou qui remplissaient des fonctions importantes, était précisément composé, comme il aurait dû l'être pour fortifier sa jalousie et son mécontentement. Ses députés furent cependant, en général, aussi bien choisis qu'ils pouvaient l'être, d'après les formes qu'on avait prescrites.

Il y avait donc des élémens sans nombre, pour ranimer, dans l'esprit des uns, les préjugés des temps de chevalerie, temps si célèbres dans les romans, si malheureux dans l'histoire, et pour disposer les autres à confondre, dans leur haine pour les distinctions de la noblesse féodale, les égards que méritaient les familles illustrées par leurs services et les institutions nécessaires au soutien de la monarchie.

Rien n'est plus propre à donner une idée exacte des inconvéniens de cette forme de représentation, que l'anecdote suivante; elle les fera surtout comprendre aux Anglais, trop sujets à confondre la no-

blesse de France avec celle d'Angleterre, quoiqu'elles ne soient pas de la même nature. Pendant que les habitans du Dauphiné s'efforçaient d'obtenir les États-généraux, dans l'espérance de parvenir à la liberté politique, un officier de cavalerie, distingué par ses lumières et la générosité de ses sentimens, montrait à ses amis le zèle le plus ardent pour le bonheur de la France : mais il ne paraissait à aucune des assemblées. Ils le pressèrent de s'y rendre et lui en firent un devoir ; il finit par leur avouer qu'il n'était point noble, et que cependant il passait pour tel dans le monde ; qu'il n'avait ni la mauvaise foi de se supposer des titres comme tant d'autres, ni la force de détromper ceux qui jusque-là l'avaient regardé comme leur égal ; et que ne sachant dans quel rang se placer, il ne pouvait seconder que de ses vœux ceux qui voulaient rendre sa patrie heureuse et libre. Je ne dis pas qu'on doive approuver cette faiblesse d'orgueil ; mais enfin, quand on connaît l'ancienne France, on ne peut en être surpris. On sait bien que la plupart de ceux qui parvenaient à jouir d'une certaine considération, ne voulaient plus appartenir à l'ordre du peuple, qu'un grand nombre d'hommes en rougissent encore, et que les prétendans à la noblesse se sont prodigieusement accrus depuis la révolution.

Cette même noblesse à laquelle on arrivait facilement par des charges ou de faux titres, avait perdu ses anciens moyens d'influence sur l'esprit

de la multitude. Il y avait encore, dans cette classe, beaucoup d'hommes très-respectables ; mais il y avait aussi beaucoup d'hommes pauvres et sans éducation , dont rien ne pouvait justifier la prétention de former une classe supérieure, et auxquels , dans un bon système de gouvernement représentatif, on n'aurait pas même donné le droit de suffrage pour élire les députés des communes.

Parmi les Français qui voulaient sincèrement la liberté, ceux qui en avaient le plus étudié les principes , apprenant que les ministres du roi se disposaient à former une assemblée de représentans des trois ordres, résolurent de faire établir, par cette assemblée même, une meilleure composition pour l'avenir, et de faire délibérer les ordres ensemble, afin que leur rivalité ne mît aucun obstacle à l'établissement d'une constitution. Ils jugèrent que si les ordres étaient séparés, ils deviendraient ennemis dès les premiers instans. On savait que les députés de la noblesse ne prétendraient pas en 1789, comme ils avaient prétendu en 1614, que les plébéiens étaient les sujets des nobles ; qu'ils ne pouvaient les appeler leurs frères aînés, sans leur manquer de respect ; qu'on devait leur défendre de porter les mêmes vêtemens, les forcer à couper les jarrets de leurs chiens, et interdire les mariages entre les individus de ces deux ordres : mais on savait aussi que la plupart des nobles de 1789 demanderaient le droit de former à perpétuité un corps

politique ; le privilège exclusif d'acheter des fiefs , de porter des armes , et d'obtenir certaines décorations. On savait que le clergé s'opposerait à la tolérance religieuse , à la liberté de la presse , à la réforme d'un grand nombre d'abus. On crut que la réunion des ordres préviendrait ces inconvéniens ; que les justes réclamations des communes seraient soutenues par les nobles et les ecclésiastiques les plus éclairés ; que les exagérations seraient combattues par les hommes modérés des trois différentes classes , et qu'ainsi la majorité serait constamment en faveur de la prudence et de la justice. Pour empêcher que les intérêts du peuple ne fussent trop subordonnés à ceux des privilégiés , on demanda que les députés des communes ou du tiers-état fussent en nombre égal à celui des députés du clergé et de la noblesse , ou double de celui de l'un de ces deux ordres. Ce système , que des partisans enthousiastes de la démocratie regardaient comme trop favorable à l'autorité du roi , devint bientôt le vœu général et irrésistible des neuf dixièmes du peuple français. Il fut adopté par une partie des nobles et par beaucoup d'ecclésiastiques très-pieux et très-attachés à l'autorité royale. On ne croira point , par exemple , que l'archevêque de Vienne (1), qui , dans les États-généraux , condui-

---

(1) Georges de Frano de Pompien, le même qui avait été en butte aux sarcasmes de Voltaire, pour un Mandement contre les

sit la majorité du clergé à l'assemblée des ordres réunis, fut égaré par les opinions des philosophes modernes, lui dont le zèle religieux s'était montré dans plusieurs circonstances avec trop d'exaltation. On a dit qu'il avait été contraint : mais nulle contrainte n'avait dirigé les suffrages dans les assemblées de Dauphiné. Il y avait pris l'engagement libre et solennel, comme la plupart des nobles et des ecclésiastiques de cette province, de contribuer de tous ses efforts à une réunion des ordres, et à *une double représentation des communes*.

Dira-t-on que des sujets n'avaient pas le droit de fixer les formes de l'Assemblée nationale ? Il n'est pas de plus grand crime que de troubler le repos de son pays, sous le prétexte d'améliorer le sort du peuple : mais lorsque le gouvernement a détruit lui-même son autorité, lorsque, dans son impuissance, il s'en remet à ses sujets du soin de sauver la chose publique, c'est non-seulement un droit, mais encore un devoir pour tous les citoyens d'y contribuer, chacun selon ses lumières. L'exercice de ce droit est dangereux sans doute, et peut avoir, comme la France vient de l'éprouver, les suites les plus funestes : mais comment pourrait-on raisonnablement le contester ? Qui oserait prétendre que,

---

écrits des philosophes. Mort à Paris, le 29 décembre 1790.

(N. de l'éd.)

lorsqu'une administration, par sa propre faute, a ruiné ses ressources, et ne peut plus se faire obéir, les citoyens, qu'elle invite à délibérer sur les intérêts de l'État, soient obligés de lui rendre son ancien pouvoir et la faculté d'en abuser encore ? Est-il surprenant qu'un peuple, dont les chefs laissent tomber de leurs mains les rênes du gouvernement, cherche la sûreté de ses droits dans une constitution ? Cette entreprise n'est-elle pas noble et généreuse, aussi long-temps que ceux qui la dirigent ont la résolution d'être justes et modérés, et qu'ils n'ont pas la coupable espérance d'établir le bonheur général sur les malheurs des individus ?

Or, ce fut ainsi, quoi qu'on en dise aujourd'hui, que commença la révolution de France en 1788. Au commencement de 1789, le choc des prétentions des différens ordres, quelques écrits incendiaires, et quelques actes de violence, jetèrent quelques nuages sur la belle perspective qui s'offrait à tous les regards : mais la grande majorité de ceux qui jouissaient alors de quelque influence, avaient des intentions pures. Ils voulaient la liberté fondée sur de bonnes lois ; ils voulaient prévenir les troubles, et non briser tous les freins de la cupidité.

On répète sans cesse que si les ordres fussent restés séparés, l'autorité royale et la tranquillité publique auraient été maintenues. On cite plusieurs des États-généraux précédens ; on ne voit pas la différence extrême des circonstances ; on ne considère

point que ces assemblées avaient peu de moyens de dicter des lois au monarque, puisqu'il avait des revenus indépendans, et qu'il pouvait se passer de leurs concessions. Alors la plupart des communes étaient assujetties à la noblesse ; elles étaient obligées, pour obtenir quelque protection, de se dévouer aux intérêts du trône. Il fut facile, en 1614, de renvoyer les députés des trois ordres, dès l'instant où l'on eut des motifs de redouter les suites de leurs querelles ; et, depuis ce temps, ils n'ont plus été convoqués jusqu'en 1789 : mais à cette dernière époque, la situation des finances donnant aux États-généraux plus d'autorité qu'ils n'en avaient jamais exercé, et les progrès des sciences et de l'industrie procurant aux communes les moyens de rivaliser avec la noblesse, on aurait eu, en ne leur accordant pas une double représentation, et en les faisant délibérer séparément, les mêmes malheurs dont la réunion des ordres n'a point garanti la France, et dont elle l'aurait peut-être garanti sans d'autres causes que je ne tarderai pas d'indiquer.

Supposons, contre toute vraisemblance, que les ordres séparés eussent agi de concert, et que la paix n'eût point été troublée par leurs prétentions respectives, ils auraient sanctionné cette monstrueuse composition d'États-généraux ; ils auraient décidé qu'on réunirait périodiquement tous les Français âgés de plus de vingt-cinq ans pour délibérer séparément, les uns comme nobles, les autres comme

plébéiens , sur tous les intérêts de l'État, non seulement dans chaque ville , mais encore jusque dans le dernier village , pour rédiger par écrit leurs demandes et leurs projets , et les confier à des députés soumis, dans l'assemblée des représentans, aux ordres de ceux qui les auraient choisis. Ainsi l'on aurait établi une aristocratie violente et une démocratie tumultueuse, dont la lutte inévitable n'eût pas tardé de produire l'anarchie et un bouleversement général (1).

---

(1) Jamais aucun pays ne fut gouverné par une si absurde constitution. On ne pourrait comparer une telle assemblée politique, avec le parlement d'Angleterre. La chambre des Communes est chargée de l'intérêt de toutes les familles, sans distinction de naissance. Ses membres sont des propriétaires élus par des propriétaires. Ils ne sont point asservis à la volonté des électeurs. Les nobles héréditaires, qui siègent dans la première Chambre, ne sont point les représentans d'une caste particulière; mais ils ont une magistrature personnelle, qui ne se transmet qu'à un seul de leurs enfans. Les autres ne sortent point de la classe du peuple, et unissent l'intérêt de la pairie à celui de l'homme le plus obscur. Dans d'autres États, il est vrai, il y a des assemblées législatives, où le corps des nobles est formé par des vassaux, dont les familles sont entièrement séparées du peuple; mais les communes n'y sont représentées que par les envoyés de quelques conseils des villes et bourgs. Ces assemblées ont ordinairement une influence très-bornée, quoiqu'elles soient quelquefois dangereuses pour l'autorité des princes. Leur composition les rend peu avantageuses à la liberté générale; mais du moins elles ne produisent pas de dissensions entre les différentes classes des citoyens.



Necker n'est point, comme on le croit communément, l'auteur du système de la double représentation du tiers-état et de la réunion des ordres. Il ne fit autre chose que proposer, comme l'avait fait un des frères du roi (1), d'accorder aux communes le nombre de députés qu'elles désiraient, et cela parce qu'il connaissait les vœux exprimés énergiquement dans toutes les parties de la France; parce qu'il fallait ou céder à ces vœux ou renoncer aux États-généraux, faire une banqueroute et braver le ressentiment de toutes les classes du peuple.

Les ministres du roi ne calculèrent point les conséquences de la double représentation; ils ne prévirent point qu'elle entraînerait la réunion forcée du clergé et de la noblesse. Ils ne prirent aucune mesure pour diriger les suffrages des électeurs, pour se concerter d'avance avec les députés les plus éclairés, pour écarter ou gagner les hommes dangereux (2). S'ils ne se croyaient pas assez de crédit, pour faire établir par le roi une chambre des pairs en augmentant leur nombre, ou des sénateurs à vie et une chambre des communes formée par des pro-

(1) *Monsieur*, aujourd'hui le roi Louis XVIII.

(N. de l'éd.)

(2) A cette époque, les ministres du roi, peu accoutumés aux précautions nécessaires dans les temps de trouble, se faisaient une fausse délicatesse de calmer la fureur de quelques factieux assez vils, pour être capables de se vendre. C'est en effet une lâcheté

priétaires sans distinction de naissance, ils auraient au moins dû faire décider que les ordres seraient réunis, pour délibérer sur un projet de lois fondamentales, qui régleraient les droits et la composition future du corps législatif : mais ils laissèrent venir tous les députés à Versailles et firent commencer les États-généraux, avant qu'on eût déterminé les formes de leurs délibérations ; quoiqu'on fût instruit que les uns s'étaient solennellement engagés à compter les suffrages *par têtes* et les autres par *ordre*. Ils ne parurent pas même soupçonner l'existence des volcans qui s'embrasaient autour d'eux. Quand ils mettaient évidemment les différens ordres dans la nécessité de s'attaquer et de se combattre, ils paraissaient croire que tout se terminerait sans troubles. Le jour de l'ouverture des États-généraux, le garde-des-sceaux, M. de Barentin (1), applaudissant à la double représentation des communes comme *résultat d'un vœu presque*

---

que de payer de tels hommes, quand on a d'autres moyens de les combattre : mais lorsqu'il est dangereux de leur résister, il doit être permis de composer avec eux, comme avec des voleurs. Les ministres changèrent d'opinion, quand le mal était sans remède et furent aussi prodigues envers ces misérables, qu'ils avaient été auparavant obstinés dans leurs refus.

(1) Charles-Louis-François de Paule de Barentin, fut nommé garde-des-sceaux en 1788, et quitta ce poste peu de temps après le 14 juillet. Sorti de France au commencement de la révolution,

*général*, témoignait le désir de voir les ordres consentir à une réunion, et cependant les invitait à commencer par délibérer séparément. M. Necker exprimait le même vœu et n'avait que *des inquiétudes* sur leur première délibération, comme si l'on eût ignoré qu'ils avaient juré à leurs commettans, les uns d'exiger la réunion des ordres, les autres de ne jamais se réunir.

Le trop grand nombre de députés, la trop grande publicité des discussions ne furent point des erreurs particulières aux ministres du roi. Il serait absurde de leur reprocher maintenant les erreurs que l'on a partagées soi-même; et quant aux erreurs que l'on pourrait leur croire personnelles, il serait injuste de leur en faire un crime. C'est un déplorable aveuglement que celui de cette multitude de prétendus sages qui, après avoir pris plus ou moins de part à la révolution, profitent aujourd'hui de l'obscurité de leur rôle précédent, pour annoncer qu'ils ont tout calculé, tout prévu. Ils s'attribuent le droit de déclarer coupables, tous ceux dont on a plus généralement observé la conduite, et qui n'ont pas, comme eux, pris pour leur seul guide les intérêts

il y rentra après le 18 brumaire. Lors de la restauration il reçut le titre de chancelier honoraire, en même temps que les fonctions de cette dignité furent confiées à son gendre, M. Dambray. M. de Barentin est mort le 30 mai 1819, âgé de 80 ans.

(IV. de l'éd.)

d'une classe privilégiée. Quel homme, au milieu des troubles politiques de la France et des difficultés sans nombre qui se sont renouvelés chaque jour, aurait pu se flatter d'être infailible ? Ce qui est le comble de l'injustice, c'est qu'on parle de M. Necker comme s'il eût à lui seul formé le conseil du roi, et l'on ne parle point de ses collègues qui ont adopté et secondé ses mesures ; c'est qu'il suffit à une multitude irritée de rencontrer un objet de vengeance, et qu'elle éprouve trop le besoin de condamner pour prononcer avec discernement.

Je n'entends point affranchir M. Necker de tous reproches : mais je demande qu'on n'oublie point la difficulté de sa situation. J'avoue qu'il m'a paru toujours surprenant qu'en cédant aux vœux du peuple pour la double représentation des communes, il n'ait pas considéré la réunion des ordres comme une conséquence nécessaire, qu'il ne l'ait pas fait exiger par le monarque afin qu'elle fût paisible, et pour donner au roi des droits à la reconnaissance du peuple ; qu'il n'ait pas senti que le parti le plus dangereux pour la couronne était de rester neutre dans la querelle des ordres, et de s'exposer à recevoir la loi du vainqueur.

Je suis convaincu que, au fond de son ame, M. Necker inclinait à placer le monarque à la tête du parti populaire, ce qui eût été le seul moyen de salut en pour le prince et pour les propriétaires de toutes les classes, ce qui eût rassuré les amis de la liberté

sur les moyens de l'obtenir, et les eût tous ralliés en faveur de l'autorité royale contre les partisans de l'anarchie : mais M. Necker y vit probablement trop d'obstacles, malgré le bon cœur du roi qui était trompé par de faux rapports, et qui était trop incertain dans ses résolutions. Alors il abandonna l'Assemblée nationale aux chocs de ses éléments opposés. Il eut trop de confiance dans ses talens, dans son crédit et dans sa popularité, avantage éphémère, qu'il espéra de maintenir et qu'il considéra comme un moyen certain de calmer tous les orages. Lorsque les troubles s'accrurent, il ne sut en appeler qu'à la conscience des démagogues, dans laquelle il s'efforça vainement de faire naître des remords. Il conseilla toujours de leur obéir dans les momens de danger. Il faut sans doute beaucoup sacrifier pour éviter une guerre civile : mais jamais on ne doit laisser détruire sans résistance les bases les plus essentielles de la sûreté générale ; car l'anarchie ou la tyrannie de plusieurs brigands, telle que celle qu'on préparait par une telle conduite, sont encore de plus grands malheurs. M. Necker, depuis son éloignement des affaires publiques, ayant rendu compte dans plusieurs écrits de ses principes et de son administration, a trop dissimulé les intrigues et les menaces qui ont influé sur sa conduite. Il a préféré de justifier plusieurs de ses mesures comme s'il les eût volontairement choisies, plutôt que de reconnaître qu'il les avait adoptées avec répugnance

et dans l'espoir de calmer la fureur des factions.

Je crois donc que M. Necker était par ses lumières, son zèle pour l'humanité, son esprit d'ordre et d'économie, un excellent administrateur dans les temps de calme, mais qu'il lui manquait les qualités nécessaires pour combattre les factions, former et diriger un grand parti, arrêter un plan, le suivre à tout péril, opposer la violence à la violence.

Tel est donc le sort des hommes d'État dans les temps de calamité. Ils sont livrés aux reproches de tous les partis. Beaucoup d'autres accusent M. Necker d'avoir trop servi, dès le commencement de la révolution, les systèmes de liberté; et moi je lui reprocherais de ne s'être pas assez promptement déclaré contre la représentation et la délibération par ordres, qui ne pouvaient conduire qu'à l'anarchie ou au despotisme (1).

Le défaut de plan, qu'on peut reprocher à tout le Conseil de Louis XVI, est une des plus grandes causes des malheurs de la France, et celle dont on parle le moins. Ce fut par une succession de mesures contradictoires que l'autorité royale se perdit;

(1) Voir la *Vie de M. Necker*, par M. Auguste de Staël son petit-fils, en tête de ses *Œuvres*, ou en 1 vol. in-8°, Paris, Treuttel et Würtz, 1820. (N. de l'éd.)

ce fut en flattant les espérances de tous les partis , en les favorisant, et en les abandonnant tour à tour, que l'administration rendit vains tous les efforts de ceux qui voulaient la servir , et qu'elle encouragea ceux qui voulaient sa ruine. Tout gouvernement qui, dans les troubles politiques, n'agira point avec énergie et célérité, et n'aura pas l'habileté ou de concilier les différens partis ou de se liguier avec l'un d'eux , pour vaincre ou périr avec lui , doit inévitablement succomber.

Malgré la multitude de systèmes qu'avait produits la convocation des États-généraux , il n'aurait pas été impossible d'accorder entre eux les amis de la liberté , et , par leur influence, de rétablir l'union entre les citoyens , ou de former un parti assez puissant pour déconcerter les efforts de ceux qui voulaient une révolution violente. Il n'aurait pas suffi d'une réforme momentanée des principaux abus. Presque tous les citoyens désiraient une garantie de leur liberté ; la résistance à ce vœu général était absolument inutile ; il fallait donc se concerter avec les personnes qui jouissaient de quelque influence, pour découvrir les moyens de satisfaire la nation , sans compromettre le repos public.

Il y avait sans doute dans l'Assemblée nationale des hommes très-dangereux. Quelques enthousiastes portaient jusqu'au délire leurs idées de liberté , et considéraient comme des ennemis de la

patrie tous ceux qui ne partageaient pas leurs opinions. Quelques vils intrigans s'efforçaient d'exciter l'ambition du duc d'Orléans pour s'emparer, sous son nom, de l'autorité, et se liguèrent avec ceux qui, par un motif quelconque, voulaient un bouleversement général. Mais au commencement, tous ces agens volontaires ou involontaires de l'anarchie, n'étaient pas au nombre de quatre-vingts, dans une assemblée de huit ou neuf cents personnes. Ils surent profiter de l'imprudence d'un petit nombre de chevaliers forcenés qui se trompaient de siècle, et qui, par leurs menaces, leurs orgueilleuses maximes, augmentaient la fureur et le nombre de leurs ennemis. Mais, en invoquant l'intérêt des propriétaires des différentes classes; en se conciliant avec tous les députés modérés des communes; en se servant du zèle que les circonstances avaient ramené parmi les ecclésiastiques et les nobles, on aurait eu, dans la réunion des ordres, une très-grande majorité contre les factieux. Peut-être même le monarque eût-il fait assez pour ses intérêts, s'il eût protégé la coalition que la crainte des troubles commençait à produire entre les députés les plus distingués.

Beaucoup d'hommes, qu'on a vus depuis se déclarer pour des mesures violentes, voulaient alors se borner à des changemens compatibles avec la tranquillité générale.

L'ambition inquiète de Mirabeau, son désir extrême d'accroître sa célébrité et d'acquérir des



richesses et du pouvoir , le disposaient à servir tous les partis. Je l'ai vu passer des comités nocturnes, tenus par les amis du duc d'Orléans, à ceux des républicains enthousiastes, et de ces conférences secrètes aux cabinets des ministres du roi : mais si, dès les premiers mois, les ministres eussent consenti à traiter avec lui, il aurait préféré de soutenir l'autorité royale plutôt que de s'unir à des hommes qu'il méprisait. Il ne faut point juger ses principes par les nombreuses contradictions de ses harangues et de ses écrits, où il disait moins ce qu'il pensait que ce qui pouvait convenir à son intérêt dans telle ou telle circonstance. Il m'a souvent communiqué ses véritables opinions, et je n'ai jamais connu un homme d'un esprit plus éclairé, d'une doctrine politique plus judicieuse, d'un caractère plus vénal et d'un cœur plus corrompu. Il s'est vendu dans la suite plusieurs fois à la cour ; mais elle ne l'avait acheté que lorsqu'il ne lui restait plus d'autre pouvoir que celui de nuire, lorsque, s'étant publiquement associé aux perturbateurs et aux flatteurs de la multitude, il ne lui était plus permis de parler raison sans qu'ils l'accusassent de perfidie.

Barnave avait, en Dauphiné, partagés mes opinions et publié des écrits dans lesquels il soutenait la doctrine sur laquelle nous nous étions accordés dans nos entretiens. Si l'autorité royale eût voulu s'entendre avec les amis de la liberté, il eût été facile de l'opposer aux factieux ; mais lorsque l'ad-

ministration se déclara pour les ordres privilégiés , contre ceux qui demandaient l'établissement de deux chambres , il ne put se résoudre à rester dans un parti juste et modéré , qui serait désormais sans influence , puisqu'il était également odieux aux ennemis de la liberté et aux favoris de la multitude. Il fut entraîné par des hommes qui , pour obtenir la direction de l'assemblée , se permettaient des moyens *machiavéliques*. Ils s'oublia jusqu'à prononcer une phrase horrible au sujet de l'assassinat de Foulon ; il se la reprocha dès le même instant (1). Dans la suite , il reconnut toutes ses fautes. Il me fit parvenir ses regrets dans ma retraite , s'efforça de réparer ses torts et de mettre obstacle aux progrès de la tyrannie populaire. Il fut victime de son repentir , et se conduisit , dans ses derniers momens , comme ses anciens amis avaient pu le prévoir ; car ils avaient remarqué dans le caractère de cet intéressant et malheureux jeune homme , à côté de l'orgueil qui l'avait égaré et des talens qui le distinguaient , des sentimens nobles et généreux et le plus ferme courage.

Rabaut de Saint-Etienne fut aussi , pendant quelques mois , dans le parti modéré ; mais , quand l'autorité royale fut vaincue dans le combat qu'elle

---

(1) « Barnave, dit M. le duc de Lévis, loin d'être cruel, avait des mœurs douces : il ne pouvait que désapprouver de tels excès ; mais le désir d'excuser le peuple l'égarait. » (IV. de l'éd.)

avait engagé , il fut accusé , ainsi que Malouet et moi , d'avoir assisté à des assemblées secrètes chez M<sup>me</sup> de Polignac , que nous ne connaissons point. Il redouta les conséquences de cette calomnie , et passa dans le parti qui dominait alors.

Thouret , au commencement de la révolution , prononçait , en faveur de la liberté et de la justice , des discours d'une simplicité , d'une clarté , d'une force de raisonnemens qui réduisaient ses adversaires à lui répondre par des cris de fureur.

L'infortuné Bailly , dont le nom ne serait jamais prononcé qu'avec respect , si les circonstances ne l'avaient entraîné dans une carrière peu convenable au genre de ses études et à son caractère bon , simple et timide ; l'infortuné Bailly , qui ne voulut jamais nuire à personne et n'eut d'autres torts que de n'avoir pas repoussé la faveur du peuple de la capitale , lorsqu'elle s'offrait à lui sans qu'il l'eût recherchée , et de n'avoir pas résisté avec assez de courage aux ordres des factieux , était venu dans l'Assemblée nationale avec un projet de constitution. Il le lut dans un comité dont j'étais membre. Ce projet ne renfermait pas une seule idée de liberté politique ; il laissait dans les mains du roi toute la puissance souveraine , et n'était qu'une simple promesse de la réforme de quelques abus. Qu'on juge si cet homme , qui joignait les intentions les plus pures à de grands talens , et qui a racheté sa faiblesse par la mort la plus héroïque , doit être

considéré comme un conspirateur. Barrère même, en 1789, avait des sentimens opposés à ceux qu'il a montrés depuis, lorsque, par une lâche timidité, il s'est fait le complice et l'apologiste des crimes des démagogues. Dans un écrit périodique, dont il était l'auteur, il montrait des principes très-modérés et cherchait à calmer les esprits plutôt qu'à fomenter la haine (1).

La plupart de ceux qui ont préparé la constitution vicieuse de 1791 étaient disposés, avant la prise de la Bastille, à signer une pacification générale. Ils auraient fait des sacrifices pour éviter de combattre l'autorité royale qui avait encore à ses ordres les forces militaires. Il n'était pas moins facile de voir que les députés de la noblesse étaient prêts en général à se désister de leurs prétentions, quand ils ne comptaient pas sur l'appui du monarque. D'ailleurs, il ne faut pas croire qu'il n'y ait point eu dans l'Assemblée nationale d'autres amis de la liberté que ceux qui se sont fait connaître pour tels, en publiant leurs opinions. Combien j'ai vu, dans les communes, d'hommes simples et modestes, autant qu'éclairés et judicieux, qui, sans hésiter, auraient abandonné les théories les plus séduisantes, en faveur d'un système auquel aurait été lié le maintien de la tranquillité publique! Combien j'ai

---

(1) Ce journal était intitulé, *le Point du Jour*.

( *N. de l'éd.* )

connu de respectables prélats , de bons curés et de députés de la noblesse , qui , d'abord trompés par des opinions d'habitude , avaient fini par adopter des principes qui devaient satisfaire tous ceux qui voulaient le bonheur de leur patrie.

On a vu , de même , parmi les plus ardens révolutionnaires , qui n'étaient pas membres de l'Assemblée nationale , beaucoup d'hommes connus au commencement des troubles par des opinions très-différentes. Roland de la Platière , avant d'être un si zélé républicain , avait admiré le gouvernement du pape (1).

Champfort écrivait , le 15 décembre 1788 , qu'une grande nation peut élever et voir au-dessus d'elle trois ou quatre cents familles distinguées ; qu'elle peut rendre cet hommage à d'antiques services , à d'anciens noms , à des souvenirs : mais qu'elle ne peut supporter les privilèges d'un si grand nombre d'anoblis.

Si je voulais encore citer des noms connus , je donnerais une longue liste de ceux qui , dans l'Assemblée ou hors de cette Assemblée , ont passé successivement de la modération à des systèmes d'a-

(1) *Lettres écrites de Suisse , d'Italie , de Sicile et de Malte* , 1782. — Nouvelle édit. , 1800. L'argumentation de M. Mounier paraît ici un peu faible. Roland a pu , sans jamais cesser d'être républicain d'opinion , louer , sous certains rapports , le gouvernement du Pape , surtout comparativement à d'autres gouvernemens.

(N. de l'éd.)

narchie et de violence par crainte , par faiblesse , par ambition ou par ressentiment contre la cour , dont les mesures incertaines et contradictoires , alarmaient tous ceux qui voulaient la liberté ; mais je n'ai pas le dessein de nuire , et surtout à ceux qui , maintenant (1) , quels qu'aient été les motifs des variations de leurs principes , veulent contribuer de tous leurs efforts à diminuer les maux de la France.

..Ce serait une liste plus longue encore que celle des lâches qui , après avoir flatté tous les hommes en pouvoir , se sont jetés dans le parti dominant de la révolution , y ont porté la contagion de la bassesse de leur caractère ; enfin , ce serait une longue liste que celle des hommes qui , après avoir montré un amour passionné pour la liberté , se sont déclarés les défenseurs de la monarchie absolue.

Ces observations paraissent justifier ce que j'ai dit précédemment , que l'autorité royale aurait pu traiter avec les hommes probes de tous les partis , les réunir sous ses auspices et prévenir les maux que la France a soufferts : mais au lieu de prendre les mesures nécessaires pour attacher le peuple à ses intérêts , la cour se repentit de ce qu'elle lui avait accordé. On crut qu'il fallait contenir ses représentans , par des apparences de dédain. On s'irrita de ce qu'ils prenaient le titre de *communes* , quoique ce

---

(1) L'auteur écrivait ceci à l'époque où venait de s'organiser le gouvernement consulaire. (N. de l'éd.)

nom eût toujours été celui du troisième état dans les assemblées précédentes. On reçut avec mépris leur offre de *s'allier avec le trône contre les prétentions de l'aristocratie* (1).

Pendant les querelles des ordres, Necker, cédant enfin aux instances d'un grand nombre de députés, résolut de terminer leurs différens par une décision du roi. Il négligea d'en concerter la rédaction avec ceux qui avaient le plus d'influence. Je crois que son plan avait de grands défauts ; mais du moins il proposait de faire délibérer les ordres en commun, sur l'organisation future des États-généraux. Cette partie de son projet fut adoptée par le conseil de Louis XVI ; ensuite le roi la changea subitement par le crédit de ceux qui voulaient maintenir la division des ordres, tels qu'on les avait formés par les lettres de convocation. Ils firent déclarer que *la séparation et l'indépendance des trois ordres étaient la vraie constitution de l'État*. Pour préparer la promulgation des volontés du roi, on repoussa les députés des communes du lieu de leurs séances. On agit comme si l'on voulait dissoudre leur assemblée. Ils se réunirent tumultueusement dans une salle de jeu de paume. Pour écarter les mesures violentes que proposaient les enthousiastes, et en

---

(1) Ces expressions se trouvaient dans une adresse présentée au roi, par les Communes ; elle resta sans réponse.

même temps pour assurer le salut de la liberté, les plus modérés s'empresèrent de prêter le serment de ne point se séparer avant l'établissement d'une constitution. Ils suivirent l'exemple que leur avaient donné l'année précédente plusieurs parlemens, ou tribunaux supérieurs, qui avaient déclaré ne vouloir pas obéir aux ordres du roi, et soutenu qu'ils avaient le droit de délibérer partout où leurs membres se trouveraient. Un seul refusa de prêter ce serment (1), parce qu'il voyait autour de lui trop de causes de désordres, et qu'il préférerait l'obéissance aux malheurs dont il croyait la France menacée. J'ai rendu hommage, dans un autre écrit (2), à ses motifs et à son courage, et j'ai rappelé avec un sentiment de regret le serment du 20 juin 1789 : mais c'est au milieu des troubles les plus cruels, c'est par l'indignation du triomphe du crime, c'est en considérant l'abus qu'ont fait des insensés ou des hommes sanguinaires, de nos efforts pour la liberté, que j'ai senti et exprimé ce regret. Le serment du 20 juin était sans doute très-dangereux

---

(1) Il se nommait Martin d'Auch, député du tiers-état de la sénéchaussée de Castelnaudary en Languedoc. Un de ses parens, qui sans doute a supposé que cette conduite avait attaché quelque honneur au nom de Martin d'Auch, a obtenu, en 1814, l'autorisation de substituer ce nom à celui qu'il avait porté précédemment. *(N. de l'éd.)*

(2) *Exposé de ma conduite et des motifs de mon retour en Dauphiné*, in-8<sup>o</sup>, 1789. *(N. de l'éd.)*



pour l'autorité de Louis XVI : mais puisque les fautes de l'administration avaient rendu général le désir de la liberté politique, et que la cour menaçait d'en ravir au peuple jusqu'à l'espérance après avoir secondé ses vœux, il était naturel que les députés les plus empressés de devenir libres se missent à l'abri de ses projets, comme il est naturel qu'après avoir été les témoins des cruautés des démagogues, ils pensent maintenant avec un sentiment de peine à celles de leurs mesures dont des hommes injustes on su tirer avantage. Pour que nous eussions été coupables, il aurait fallu que nous eussions pu prévoir avec certitude toutes les circonstances qui devaient conduire les Français sous le joug de la tyrannie populaire.

On fit donc précisément le contraire de ce qu'avaient demandé ceux qui voulaient la liberté publique. On les irrita, on provoqua leur résistance. On fournit un grand prétexte à tous ceux qui désiraient des troubles. Le roi fit donner aux communes l'ordre de se séparer, il ne fut point obéi. On résolut de les y contraindre : mais le désir de la liberté était si général et l'opinion publique si favorable aux députés, qu'on chercha vainement des hommes disposés à les faire sortir par la force des armes.

La réunion des ordres se fit ensuite malgré le roi, qui fut obligé d'ordonner à la noblesse de délibérer avec les communes pour satisfaire le peuple. Quoiqu'on eût laissé les différentes classes de ci-

toyens s'aggraver mutuellement , et qu'on eût avec tant d'imprudence excité leur défiance et leur haine , cette réunion produisit une allégresse et une réconciliation générale ; et les hommes les plus distingués par leurs lumières et qui jouissaient le plus de la confiance universelle , soit dans l'Assemblée nationale , soit à Paris , soit dans les provinces , annoncèrent plus que jamais des vues modérées et le désir de conserver le gouvernement monarchique , en mettant obstacle aux abus du pouvoir.

Mais les défenseurs des ordres privilégiés firent adopter par le roi la résolution de rassembler des troupes , d'effrayer le peuple de Paris par un grand appareil militaire , de renvoyer ses ministres , de les remplacer par des hommes moins disposés à s'entendre avec les amis de la liberté , et d'empêcher les trois ordres de délibérer ensemble sur la constitution de l'État. L'exécution de ce projet fut commencée : mais les Parisiens se révoltèrent et prirent la Bastille. Une grande partie de l'armée royale se déclara pour le peuple , et le roi se soumit encore. La multitude s'arma dans toutes les parties de la France. Enivrée du sentiment de ses forces , elle perdit toute idée de justice et de soumission. Elle devint l'instrument aveugle de l'ambition et du fanatisme. Bientôt la majorité de l'Assemblée nationale dominée par une minorité de factieux , d'enthousiastes , d'hommes pusillanimes qui s'associaient à ceux qu'ils redoutaient le plus , fut forcée d'enten-

dre l'apologie de tous les crimes. Le ressentiment des outrages et des injustices commises chaque jour envers les nobles et les ecclésiastiques , fortifia dans leur esprit l'amour des distinctions et des privilèges, exalta les passions d'un grand nombre, jusqu'à les aveugler sur leurs propres intérêts , jusqu'à les porter dans plusieurs circonstances à joindre leurs suffrages à ceux des partisans de l'anarchie. C'est ainsi qu'un député ecclésiastique , l'un des chefs les plus distingués du parti qui voulait le maintien de la séparation des ordres , m'exhortait à renoncer à l'établissement de deux chambres , parce que , disait-il , si ce projet était approuvé , *la constitution durerait.*

Ce concours d'intérêts puissans contre la liberté , ce choc de tant de prétentions et de faux systèmes, produisirent des mesures si funestes , des complots si dangereux , que , pour ceux qui se trouvaient initiés, comme je l'étais, aux vues secrètes de plusieurs comités , il n'était plus possible de ne pas apercevoir tous les signes précurseurs de la plus horrible tempête. Les crimes environnèrent bientôt l'Assemblée. On abusa lâchement de l'impuissance où le monarque se trouvait réduit. On oublia ses bienfaits, son zèle pour le bonheur du peuple ; et , quand il était prêt à souscrire une constitution favorable à la liberté, on lui dicta des lois qui livraient la France à l'anarchie. Ceux qui ne connaissaient pas les grands projets révolutionnaires , nés depuis la prise de la

Bastille, purent croire que les crimes cesseraient après la première effervescence, et que le premier intérêt de la France était encore celui de la liberté; mais ceux qui connaissaient la situation de l'État, durent juger que leur devoir le plus important était alors de prévenir la dissolution du corps social, et, s'il était possible, d'opposer un frein à la fureur destructive de quelques insensés (1).

---

(1) Je profiterai de cette circonstance, pour dire que ceux qui ont condamné ma retraite de l'Assemblée nationale, après le 6 octobre 1789, n'en ont pas connu les motifs. On a cru que je m'étais uniquement occupé de mes dangers personnels, et que le terreur m'avait fait quitter à la fois mon poste et ma patrie. Je rougirais à mes propres yeux, d'avoir pu sacrifier mon devoir au soin de ma sûreté. En partant de Versailles, j'allai dans ma province, avec l'intention d'éclairer mes commettans, et d'employer mon influence pour mettre obstacle aux projets de bouleversement dont j'étais instruit. J'avais acquis la certitude que ma présence était inutile, dans une assemblée où la crainte déterminait le plus souvent la majorité des suffrages. Puisqu'elle était devenue un instrument de quelques hommes imprudens ou fanatiques, il fallait songer aux moyens de diminuer son pouvoir. En prêtant le serment du 20 juin, j'avais entendu contracter l'engagement de m'opposer à ceux qui voudraient empêcher l'établissement d'une constitution, et non de me soumettre à ceux qui, pour la faire à leur gré, se permettaient de contraindre les opinions par des menaces ou des violences. J'entrepris donc de leur résister : mais cette résistance étant infructueuse, je résolus de vivre dans le repos. Après huit mois de séjour à Grenoble, des persécutions me forcèrent à me rendre en Suisse, et personne ne pourra révoquer en doute que, si j'eusse pu rester en France, j'aurais été dans l'obligation ou de me dévouer à l'échafaud, ou d'applaudir comme un vil esclave à tous les crimes des tyrans.

Les citoyens s'étant armés et confédérés, sans l'autorité des magistrats civils et militaires, tous les liens de la subordination furent rompus. La direction des intérêts de l'État fut à la merci de tous les factieux qui pouvaient égarer la multitude, et l'Assemblée elle-même fut le jouet de leurs caprices.

Pour produire les institutions les plus monstrueuses, il aurait suffi, même chez le peuple le plus éclairé, qu'une nombreuse assemblée, chargée de créer une législation nouvelle, pût s'abandonner sans obstacle aux innovations, et qu'il n'existât aucune force indépendante capable de la retenir dans de justes bornes.

La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, le concours et la balance de plusieurs autorités pour ralentir les décisions et les faire précéder d'un long examen, pour assurer la prééminence de l'intérêt général sur les intérêts privés, toute cette théorie obscure et compliquée des gouvernemens libres ne peut être acquise que par une étude approfondie de l'histoire des différens États, et par la comparaison de leurs lois et des effets qu'elles ont produits. Elle ne peut être connue d'une nation en général qu'après une longue expérience, de sorte que si des hommes éclairés en législation, et méritant par leur probité le respect et la confiance du plus grand nombre de citoyens, ne dirigent pas dans les changemens politiques toutes les lois nouvelles, un peuple qui désire la liberté ne s'instruit

à solliciter auprès des dépositaires du pouvoir souverain les lois nécessaires pour le maintien de la liberté personnelle.

Nous ne nous proposons pas de retracer ici les caractères des diverses factions, dont la naissance et la chute ont fait couler en France des flots de sang humain, et qui ont opprimé la majorité des assemblées représentatives, en même temps que la plus grande partie du peuple. Nous n'en parlons que sous le rapport des causes qui les ont produites.

Puisque le pouvoir était tombé dans les mains des flatteurs de la multitude, il était naturel que les opinions les plus démocratiques fussent le plus universellement applaudies. Les principes de quelques écrivains du 18<sup>e</sup> siècle, et surtout de ceux du long parlement d'Angleterre, acquirent une funeste importance. Ce ne fut point l'influence de ces principes qui produisit la révolution, ce fut au contraire la révolution qui produisit leur influence; et, quand ils n'auraient pas été publiés précédemment, les circonstances où la France se trouvait n'en auraient pas moins créé et propagé des systèmes de destruction. Lorsque, par des causes quelconques, les liens de l'ordre public sont une fois brisés, il existe toujours assez de moyens pour répandre de fausses doctrines et pour exciter le fanatisme de la multitude. Ceux qui ont intérêt à la séduire savent inventer les prétextes les plus pro-

dans la révolution de France ; la maxime de la souveraineté du peuple qui peut si facilement être interprétée en faveur de l'anarchie , celle que nulle autorité n'est légitime si le peuple ne la délègue expressément , ce qui conduit à la destruction de tous les gouvernemens établis, et suppose le droit de <sup>le</sup> renverser l'Etat à chaque génération ; enfin , ils avaient publié plusieurs autres assertions tout aussi dangereuses ; et , cependant , ils ont fondé des constitutions propres à maintenir le bon ordre et la liberté ; ils se sont promptement soumis à leurs magistrats , et n'ont point été victimes des factieux , parce qu'ils avaient des opinions religieuses , des mœurs plus pures , moins d'ambition , et surtout plus de confiance en des chefs dignes de leur estime.

Que ceux qui voudraient encore , en divers Etats de l'Europe , des changemens subits et violens dans leurs institutions , se disent bien , qu'au milieu du luxe , de la corruption et de l'égoïsme , rien ne les garantirait des maux que la France a soufferts. Ils ne pourraient arrêter les coupables efforts d'une multitude d'hommes avides , qui placent toutes leurs idées de bonheur dans l'opulence et l'autorité , qui se précipiteraient en foule pour arriver à la domination , et qui , dans leur lutte sanglante , écraseraient sans pitié tout ce qui se trouverait sur leur passage. Qu'ils attendent donc du progrès des lumières la réforme des abus , et qu'ils se bornent

à solliciter auprès des dépositaires du pouvoir souverain les lois nécessaires pour le maintien de la liberté personnelle.

Nous ne nous proposons pas de retracer ici les caractères des diverses factions, dont la naissance et la chute ont fait couler en France des flots de sang humain, et qui ont opprimé la majorité des assemblées représentatives, en même temps que la plus grande partie du peuple. Nous n'en parlons que sous le rapport des causes qui les ont produites.

Puisque le pouvoir était tombé dans les mains des flatteurs de la multitude, il était naturel que les opinions les plus démocratiques fussent le plus universellement applaudies. Les principes de quelques écrivains du 18<sup>e</sup> siècle, et surtout de ceux du long parlement d'Angleterre, acquirent une funeste importance. Ce ne fut point l'influence de ces principes qui produisit la révolution, ce fut au contraire la révolution qui produisit leur influence; et, quand ils n'auraient pas été publiés précédemment, les circonstances où la France se trouvait n'en auraient pas moins créé et propagé des systèmes de destruction. Lorsque, par des causes quelconques, les liens de l'ordre public sont une fois brisés, il existe toujours assez de moyens pour répandre de fausses doctrines et pour exciter le fanatisme de la multitude. Ceux qui ont intérêt à la séduire savent inventer les prétextes les plus pro-



pres à seconder leurs intentions , les plus analogues à la situation des esprits. Tantôt on dispose les hommes à s'entrégorger pour le choix d'un maître, tantôt pour des querelles théologiques , tantôt pour de fausses notions de liberté et d'égalité.

Ainsi , quoique plusieurs philosophes aient enseigné des erreurs analogues aux systèmes que les partis dominans , dans le cours de la révolution de France, ont déclaré prendre pour guides, il ne faut pas considérer ces philosophes comme les vrais auteurs de la doctrine qu'on a préférée, et bien moins encore des moyens dont on a fait usage. Le Contrat social de J.-J. Rousseau est, de tous les traités politiques , celui qu'on a cité le plus fréquemment et avec le plus d'éloge ; mais croit-on que si cet écrit n'eût jamais existé , on n'eût pas su dire en France , pour pouvoir tout changer à son gré , comme on l'avait dit en Angleterre dans le parti des puritains , que la nation , étant le seul souverain légitime , doit régler elle-même ses propres intérêts ? J.-J. Rousseau a eu le tort de soutenir que la puissance législative doit toujours être exercée par le peuple exclusivement , ce qui formerait une démocratie despotique ou absolue ; mais c'est contre son intention déclarée que quelques hommes ont tenté d'appliquer à un grand empire ce qu'il avait imaginé pour un très-petit État , où les citoyens pourraient se réunir dans une assemblée générale. Il a eu le tort de considérer comme des esclaves tous

ceux qui se soumettent aux décisions de leurs représentans ; ce n'est donc pas sa faute , si l'on a pris la résolution d'appliquer à une assemblée représentative ce qu'il a dit du peuple lui-même. Il avait averti qu'il regardait comme impossible , dans l'état actuel de la société , l'exécution de son système. On ne l'a point compris , et l'ignorance , le fanatisme ou la mauvaise foi ont extrait à leur gré et publié des commentaires. Était-ce la faute de Montesquieu , si , en lisant dans ses ouvrages l'éloge de la liberté , on ne remarquait point les conditions qu'il jugeait nécessaires pour son existence ? On ne s'est nullement inquiété d'étudier les opinions des écrivains politiques , et du soin d'y distinguer la vérité de l'erreur. On ne les a consultés que pour découvrir des argumens en faveur de la théorie qu'on avait résolu de défendre.

On a vu , parmi les partisans de la monarchie absolue , des hommes connus auparavant par leur attachement aux opinions des philosophes du 18<sup>e</sup> siècle , comme il s'est trouvé , dans le nombre des plus factieux , des hommes qui , jusqu'à ce temps , avaient paru zélés pour la religion dominante et soumis à l'autorité du monarque ; mais on peut dire en général de ceux qui se sont distingués par un amour feint ou sincère pour la liberté , que leurs erreurs ou leurs crimes ont été , comme ils devaient l'être , en raison inverse de leurs lumières. Quels philosophes que les Robespierre , les Pétion et

quelques autres fanatiques qui , dès les premiers temps de l'Assemblée nationale , invitaient le peuple à tous les excès et s'établissaient les défenseurs du pillage et de l'assassinat ! quels philosophes que ces tyrans réunis en comité , et livrant chaque jour à leurs bourreaux un grand nombre d'innocentes victimes , détruisant tous les moyens d'instruction , envoyant indistinctement au supplice les femmes , les enfans , les vieillards ; n'épargnant pas plus les talens et le savoir que la jeunesse et la beauté ! Dira-t-on que , dans leur féroce délire , ils exagéraient certaines erreurs de quelques philosophes modernes ? Oui , comme les auteurs du massacre de la St.-Barthélemi exagéraient les erreurs de quelques théologiens. Mais que peut-on en conclure , si ce n'est que le sort le plus affreux que puisse éprouver un peuple , dans une révolution politique , est de voir usurper l'autorité par des misérables sans expérience et sans principes de morale ou de religion , qui s'approprient dans les divers systèmes , comme les reptiles venimeux dans les suc des végétaux , tout ce qui peut se changer en poison.

Souvent , pour avoir la satisfaction d'accuser les philosophes , on affecte de considérer comme tels tous ceux qui veulent le paraître , tous ceux qui s'efforcent de se faire remarquer par des opinions bizarres , tous ceux qui parlent avec mépris de ce qu'estiment les gens vertueux , et qui admirent plus l'énergie des scélérats qu'ils ne détestent leurs for-

faits : mais peut-il donc suffire de quelques mauvais romans , de quelques vers , de quelques pages de journaux , pour être compté parmi les hommes qui se distinguent dans la recherche de la vérité ? Si vous entendez ces prétendus philosophes parler de politique et de morale , vous frémisserez avec raison de la corruption de leur cœur et de leur esprit , et vous ferez des vœux pour que jamais l'autorité ne se dégrade au point de tomber dans des mains si viles : mais ne jugez pas plus de la philosophie , par leurs mauvais écrits ou par leurs discours insensés , que vous ne jugeriez de l'honneur par un spadassin , de la religion par un inquisiteur , de la médecine par un charlatan ; et si le dégoût qu'ils vous inspirent rabaisse , à vos yeux , le prix des sciences et de la liberté , donnez aussitôt votre attention aux maximes cruelles des partisans de l'ignorance et de la servitude ; vous serez également révolté de leur cruauté et de leur orgueil. Vous les entendrez calculer froidement le nombre des victimes qu'ils voudraient pouvoir immoler , pour la sûreté de leurs privilèges ou le succès de leurs prétentions , et vous serez forcés , pour vous réconcilier avec vos semblables , de relire les méditations des vrais philosophes , ou de recourir aux hommes modérés qui ont cultivé leur intelligence avec des intentions pures , et dont la vanité n'a point obscurci le bon sens naturel.

Il est vrai que Condorcet et quelques autres savans

ont soutenu les opinions les plus extravagantes : mais ils n'ont point eu d'influence au commencement de la révolution , et l'on ne doit pas oublier que ces hommes , instruits en plusieurs sciences et en littérature , mais qui l'étaient assez peu en politique et en morale , n'ont pu cependant s'entendre avec les plus furieux des démagogues ; qu'ils ont voulu mettre un terme à l'effusion du sang humain , et que leur résistance a coûté la vie aux uns et mis les autres dans le plus grand péril. D'ailleurs on sait bien que la philosophie ne donne pas l'infailibilité. Il est très-différent de dire qu'elle a causé la révolution de France et tous les malheurs qui l'ont suivie , ou d'avouer que quelques philosophes , entraînés par leurs passions ou par de faux systèmes , se sont mis au nombre des factieux , et que les chefs de ces factieux , après la chute de l'ancien gouvernement , se sont servis des erreurs de plusieurs écrivains célèbres , pour détruire les sentimens religieux et la moralité du peuple.

Mais combien d'autres savans n'ont pu dissimuler l'horreur qu'ils éprouvaient des crimes de la révolution , et n'ont pu s'avilir jusqu'à se soumettre sans murmure , au joug de la tyrannie. Parcourez la liste des membres de ces sociétés illustres , la gloire de la France et de l'Europe , de l'Académie des sciences , de celle des Inscriptions , de l'Académie française et de plusieurs autres académies des principales villes de France. Informez - vous des

opinions et du sort de leurs membres pendant les dernières années , et voyez si la plupart des savans et des philosophes n'ont pas condamné les crimes de la révolution , s'ils n'ont pas refusé de servir les tyrans , s'ils n'ont pas été leurs victimes. L'illustre Lavoisier , le sensible Roucher , plusieurs autres hommes distingués par leurs talens ont péri sur l'échafaud. Un grand nombre d'autres ont été séparés de leurs familles , enfermés dans les prisons pour y attendre la mort , et n'ont été délivrés que par la chute imprévue de ceux qui les avaient proscrits. Si la tyrannie des comités de la Convention eût subsisté quelque temps encore , bien loin de favoriser les philosophes , elle aurait achevé d'anéantir les arts et les sciences , elle aurait fait de la France un pays de barbares , gouverné comme la république d'Alger ou celle des Mamelucks.

On n'a point assez admiré le courage et le dévouement de Raynal. Quelques déclamations et quelques principes licentieux avaient souillé sa belle Histoire des établissemens européens dans les deux Indes , et lui avaient concilié d'avance la faveur de tous ceux qui désiraient un bouleversement complet de l'ordre civil. Il aurait pu s'enivrer des applaudissemens de la multitude , et se placer au premier rang des hommes qui la dirigeaient à leur gré. Il dédaigna une gloire éphémère , suivie d'un opprobre éternel. Il frémit d'indignation en voyant les fausses mesures et la témérité de ceux qui domi-

naient dans la première assemblée. Il osa les censurer publiquement, et leur prédire tous les maux qu'ils allaient causer à la France.

Voltaire lui-même, s'il eût vécu pendant la révolution, quoiqu'il ait si souvent outragé la religion et les mœurs, n'aurait pas été assez ignorant pour favoriser l'anarchie, assez cruel pour applaudir aux assassinats.

J.-J. Rousseau méprisait les vices des grands; eût-il, sous la domination des clubs de jacobins, honoré les êtres les plus vils? Il estimait plus l'épouse d'un charbonnier que la maîtresse d'un prince; eût-il été satisfait de l'affreuse dissolution de mœurs qu'on représentait comme le triomphe de la raison? Qu'eût dit Montesquieu des délibérations des assemblées de France, lui qui proposait la conduite du long parlement d'Angleterre, comme le plus beau et le plus terrible spectacle que pussent contempler des hommes qui voulaient s'instruire dans la science des gouvernemens?

Une doctrine dont on ne saurait révoquer en doute les cruels effets, pendant la révolution, est celle qui recommande de considérer en politique le but plutôt que les moyens, et qui enseigne que, pour faire le bien général, il est permis de violer la justice envers les individus. Ainsi, de faibles humains ont l'audace de vouloir, à l'imitation de la Divinité, faire servir le mal au bien; comme s'il était également en leur pouvoir d'assurer le succès

de leurs desseins et de dédommager les victimes. C'est l'insensé Phaëton , qui ose entreprendre de diriger le char du soleil et qui embrâse le monde. Cette doctrine impie efface la honte du crime et dispose à s'en applaudir comme de l'action la plus glorieuse. Elle rend insensible aux cris de l'innocence ; elle substitue au sentiment moral que la nature a mis dans notre ame , de vils calculs d'intérêts et de vraisemblances en faveur d'un système. Elle produit l'entier oubli des droits qui appartiennent à tous les hommes et l'absurde supposition d'une sûreté publique sans celle des particuliers. Elle représente la patrie, comme une mère injuste, qui sacrifie sans regret plusieurs de ses enfans à ceux qu'elle aime le plus , tandis qu'elle doit les soumettre aux mêmes obligations , pour le bien commun de la famille. J'ai été le témoin des effets de cette doctrine. J'ai vu combien elle avait de puissance pour démoraliser des hommes auparavant vertueux : mais on ne saurait dire qu'elle ait été créée par des philosophes. Elle fut toujours la compagne inséparable de toute espèce de fanatisme. Dans tous les temps , il y eut des hommes qui , pour parvenir à un but légitime ou supposé tel , se sont fait gloire d'être indifférens sur la nature des moyens. Une religion éclairée condamne sans doute un tel système : cependant , on connaît les fraudes pieuses et les grands crimes ordonnés pour soutenir ou propager des cultes. On sait que l'art de



tromper et de nuire, a paru tellement indispensable en politique, qu'on le considère comme une partie essentielle des talens d'un homme d'État. Aussi, le mot politique est-il devenu, dans un grand nombre de circonstances, synonyme de ruse, intrigue, hypocrisie. Dans les quatorzième, quinzième et seizième siècles, les Italiens étaient célèbres dans cette science infâme, dont Machiavelli fut le plus habile professeur. Combien d'administrateurs en sont encore les partisans déclarés ! Combien il en est, pour qui l'intérêt du souverain ou celui d'un peuple, au préjudice des droits d'un autre, est la seule règle de leurs résolutions. Ils sourient avec dédain, en parlant de ces esprits faibles qui veulent que la justice soit aussi sacrée envers le dernier individu qu'envers des millions d'hommes. Est-il surprenant, que ce que les uns se permettent en faveur d'une ancienne autorité, soit imité par d'autres, qui désirent établir une autorité nouvelle ? Les premiers sont moins dangereux, il est vrai, parce qu'ils ont moins d'occasions de faire usage de leurs principes ; au lieu que lorsque l'ancien gouvernement est détruit, les résultats de cette opinion se multiplient dans la proportion du nombre des rivaux qui tâchent de s'emparer du pouvoir : mais ils sont tous également coupables. Il n'y a point de différence entre la mauvaise conscience de Mirabeau, lorsqu'il disait, *la petite morale tue la grande*, et celle des chefs électifs ou héréditaires.

d'une nation , qui prétendent que tout doit céder à la *raison d'État*. Si des philosophes ont adopté de telles maximes , aucun motif n'autorise à le reprocher à la philosophie , plutôt que de le reprocher à la religion et au gouvernement monarchique , parce qu'on a vu des hommes religieux et des royalistes soutenir la même erreur.

Avant de terminer cette dissertation sur l'influence des philosophes , qu'il me soit permis de présenter quelques réflexions sur le mot *jacobin*. Il serait temps de fixer la signification précise d'un mot qui rappelle tant de forfaits , qui doit inspirer tant d'horreur , dont il est si dangereux et si criminel d'abuser , et dont cependant on abuse sans cesse. On connaît son origine ; on sait qu'en 1790 , des hommes , qui voulaient préparer la France à de grands changemens , formèrent dans la capitale une société pour délibérer sur les affaires publiques. Elle s'assemblait dans un couvent de religieux appelés *jacobins*. On leur donna ce nom par dérision ; ils s'en firent gloire , et cette dénomination s'étendit à toutes les sociétés du même genre établies dans les provinces. Elles étaient composées d'enthousiastes , d'un grand nombre d'ignorans faciles à séduire , et de beaucoup d'hommes avides et cruels , déguisant leur ambition sous l'apparence d'un zèle ardent pour le bonheur général. Les membres de ces sociétés corrompirent et soudoyèrent dans les villes , la populace qu'il était si facile de rendre fé-

rocc. Devenus chefs d'une troupe nombreuse de brigands, ils frappèrent de terreur tous les citoyens et subjuguèrent les assemblées législatives. Ils firent égorger sans pitié ceux qui combattaient leurs opinions, ceux dont ils voulaient envahir les richesses, ceux qui désapprouvaient leurs fureurs, ceux mêmes qui refusaient de les approuver, leurs propres associés pour les punir de s'arrêter dans la carrière du crime par lassitude ou par remords, ou pour diminuer le nombre de leurs rivaux. Aux yeux de ces tyrans, toutes les qualités qui commandent le respect, tous les avantages qui procurent de l'influence devenaient des motifs de proscription ; par cela seul que les personnes qui les possédaient n'appartenaient point à leur secte et pouvaient obtenir un jour l'affection du peuple.

Il n'est point de système purement politique et considéré indépendamment des actions de ceux qui l'adoptent, qui puisse leur mériter un nom si justement odieux. On n'est point coupable si, restant soumis aux lois, on livre son opinion à une discussion publique, sans contraindre les autres à s'y conformer. Ce n'est pas parce que les jacobins professaient des maximes contraires au bon ordre, qu'ils devaient exciter l'indignation. S'ils eussent enseigné des erreurs, sans les propager comme Mahomet par la crainte de la mort, il eût été facile de les réfuter et d'en prévenir les conséquences ; d'autant plus facile que, même dans le temps de leur

plus grande puissance , ils n'ont jamais séduit qu'une petite partie de la nation française. Il en est de la publication des principes favorables à une démocratie absolue , comme de toute autre fausse doctrine. La vérité triompherait dès les premiers instans , si dans la discussion on conservait le respect de la justice , si l'on ne voulait jamais substituer la contrainte à la persuasion.

La démocratie sans limites est à la vérité la plus funeste des trois formes de gouvernemens simples et la plus difficile à maintenir : mais le despotisme d'un seul et l'aristocratie absolue ne peuvent lui être préférés que comme de moindres maux. L'adoption d'un système exclusif en faveur de l'une de ces trois formes n'est pas un crime , c'est une erreur que réfuteront tous les amis de la liberté ; en avouant néanmoins , que l'amour d'une démocratie illimitée peut être le délire d'un homme de bien sans expérience , au lieu que celui du despotisme d'un seul ou de l'aristocratie absolue , indique souvent de l'égoïsme et de la dureté.

Les maximes démocratiques des jacobins n'ont causé tant de malheurs , que parce qu'ils ont employé des moyens criminels pour les faire prévaloir. Elles n'étaient , pour la plupart d'entre eux , qu'un prétexte qui servait à masquer leur ambition. Ce qui le prouve , c'est qu'après avoir reconnu la pluralité des suffrages comme le seul signe légitime de la volonté du souverain , ils se sont permis fréquem-

ment d'exclure des assemblées la plus grande partie des Français, d'annuler les choix du peuple et de mépriser les vœux connus de la plus grande partie de la nation.

C'est donc avoir une fausse idée du *jacobinisme*, que de le confondre avec l'amour de la démocratie. On ne peut être un jacobin que lorsqu'on joint à des systèmes anarchiques, une ame assez atroce pour vouloir la ruine ou la mort de ceux qui n'ont pas les mêmes opinions. Rien n'est cependant plus ordinaire que d'entendre donner ce titre infâme à ceux mêmes qui professent le respect de tous les gouvernemens établis, mais qui supposent à tous les mêmes devoirs ; en même temps qu'ils reconnaissent à tous les peuples des droits que les amis de l'humanité doivent réclamer constamment auprès des souverains, sans troubler l'ordre et le repos de l'État.

Des hommes qui, pour l'intérêt d'une monarchie absolue, ou de quelques familles privilégiées, ou même pour la meilleure forme de gouvernement possible, et les institutions religieuses les plus parfaites, violeraient tous les principes de la justice et seraient inaccessibles à tout sentiment de pitié, auraient une entière ressemblance avec les jacobins dans ce qui doit précisément indigner les gens de bien ; c'est-à-dire, dans leurs moyens criminels et leur indifférence pour le malheur des autres. Ainsi, lorsqu'on veut transporter ce nom à d'autres qu'à

ceux qui s'en sont honorés, on pourrait dire qu'il y a des *jacobins* de monarchie, d'aristocratie, de superstition, comme il y en a de démocratie (1).

Voici donc le résultat des réflexions précédentes au sujet de l'influence qu'on attribue aux philosophes modernes : ils ont contribué à répandre dans toutes les classes la haine du pouvoir arbitraire ; mais la philosophie n'a aucun rapport avec les circonstances qui ont produit la révolution. Les crimes et les malheurs ont été principalement les effets de la composition des Ordres, des imprudences de la cour, de l'ignorance des principes politiques, et de la corruption des mœurs. Je reconnais que ces causes ont donné plus d'importance aux fausses théories de plusieurs auteurs célèbres : mais en assignant une part aux erreurs de la philosophie moderne, dans les calamités dont nous avons été les témoins, il est juste aussi d'en attribuer une très-grande aux erreurs de ceux qui ne sont pas philosophes, à la résistance de ceux qui tâchaient de maintenir les anciens abus, et de faire revivre les préjugés détruits par les lumières du dix-huitième siècle.

Il est juste de reconnaître encore que les travaux

(1) Les événemens ont justifié cette observation. On connaît aujourd'hui les *jacobins rouges* et les *jacobins blancs* : les *jacobins de la guillotine* et les *jacobins de la potence*.

des philosophes ont eu beaucoup d'influence sur les changemens que la justice autorisait , que la raison distingue au milieu de tant d'erreurs et de crimes , et qui ne peuvent être condamnés que par le fanatisme et l'ignorance.

---

---

DE L'INFLUENCE  
ATTRIBUÉE  
AUX SOCIÉTÉS DE FRANCS-MAÇONS.

---

CEUX qui disent que la révolution de France est l'ouvrage de la philosophie moderne, sembleraient ne pas pouvoir s'accorder avec ceux qui la représentent comme l'ouvrage des francs-maçons. Les auteurs de quelques écrits ont cependant imaginé de l'attribuer à trois conjurations différentes. Si vous lisez successivement leurs récits de ces trois conjurations, et que vous admettiez sans examen tout ce qu'ils affirment, ils vous prouveront premièrement que tout a été fait par les philosophes, ensuite que tout a été fait par les francs-maçons, et enfin tout par les *Illuminés* d'Allemagne.

On ne connaît point avec certitude l'origine des sociétés de francs-maçons : ils ont eux-mêmes sur ce sujet des systèmes très-différens. Les uns prétendent que leurs cérémonies proviennent des anciens mystères, qui de l'Égypte et de la Phénicie ont passé chez les peuples de l'Europe ; d'autres assurent qu'elles leur ont été transmises par les écoles de Pythagore ; d'autres, profitant de la principale allégorie de leurs mystères, celle du temple de Salomon, se donnent pour les successeurs des ouvriers de ce temple, d'autres enfin prétendent



que leur ordre est une continuation secrète de celui des Templiers. En faisant ces diverses suppositions, ils ont pour but de se donner plus d'importance et d'illustrer leur origine. Malgré tant de contradictions, ils sont parvenus à faire croire que leur ordre existe depuis un grand nombre de siècles. Il leur a été d'autant plus facile d'accréditer cette opinion, que, dans tous les temps et dans tous les pays, il a existé des associations secrètes avec des signes et des emblèmes connus des seuls initiés, et que la plupart des hommes sont très-disposés à considérer les objets comme semblables, dès qu'on leur y fait apercevoir quelques rapports communs (1).

Un des écrivains qui représentent les francs-maçons comme les auteurs de la révolution de France, a paru croire qu'ils descendent des Templiers; il a renouvelé contre ces anciens chevaliers si cruellement persécutés au commencement du quatorzième siècle, les accusations qui servirent de prétextes à leurs ennemis, et qui étaient bien dignes de l'ignorance et de la férocité de ces temps barbares. Il suppose qu'ils prenaient l'engagement

---

(1) Ce n'est point ici le lieu d'énoncer une opinion sur la Franche-maçonnerie, ni même d'entrer dans aucun détail à ce sujet. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur, curieux d'approfondir le sujet, à l'ouvrage suivant : *Acta Latomorum, ou Chronologie de l'Histoire de la Franche-maçonnerie française et étrangère.... avec la bibliographie des principaux ouvrages, publiés sur l'Histoire de l'Ordre depuis 1723* (par C.-A. THORNT); 2 vol. in-8°, fig. Paris, 1815. (N. de l'éd.)

de vivre dans la plus honteuse débauche , qu'ils brûlaient les enfans qui naissaient de leur libertinage , qu'ils reniaient le Christ , qu'ils insultaient son image. Il ajoute qu'ils adoraient une tête d'homme , comme si de pareils monstres avaient eu besoin d'un culte. Les aveux arrachés par les tourmens ou les menaces les plus terribles se convertissent à ses yeux en preuves irrévocables. Il appelle obstination criminelle les rétractations de ceux qui , même au milieu des flammes , protestaient de leur innocence. Sa conscience se révolte cependant contre l'absurde supposition que tous les chevaliers du Temple fussent capables d'un tel excès de dépravation , sous les apparences d'un zèle religieux ; il dit qu'un tiers de ces chevaliers ignoraient les crimes des autres. Il ne voit pas qu'il dément par cette assertion les faux témoins dont il répète les impostures ; car ces témoins avaient assuré que les novices étaient reçus avec les cérémonies les plus obscènes , et prenaient les engagemens les plus criminels. Le même écrivain fait ensuite remonter jusqu'au fanatique Manès (1) , la prétendue doctrine des Tem-

---

(1) Manès vécut en Perse dans le troisième siècle. Il se qualifiait d'apôtre de Jésus-Christ , et se disait le Saint-Esprit qu'il avait promis d'envoyer ; il s'attribuait aussi le don des miracles. Le roi de Perse le fit écorcher vif , pour n'avoir pas réussi dans une expérience en ce genre , qu'il tenta sur la personne de son fils. La doctrine de Manès consistait à enseigner l'existence de deux principes souverains , ou divinités , d'où émanent le bien et le mal. Les sectateurs de Manès ont été nommés manichéens.

pliers. Il dit que ce Manès voulait la communauté des biens, tandis qu'il dédaignait l'usage de ces biens, et qu'il ordonnait à ses disciples de rester pauvres et de ne rien posséder, ainsi que l'ont fait tant d'autres chrétiens qui prétendaient à la perfection. Il fait l'apologie des princes, des magistrats et des conciles qui ont persécuté les malheureux Albigeois avec une rage si cruelle. Ces Albigeois étaient des Manichéens, les Templiers étaient des Manichéens, les francs-maçons successeurs des Templiers sont des Manichéens, les bourreaux des Manichéens, Templiers et Albigeois, ont été des hommes vertueux. Il était juste d'égorger ou de brûler ces hérétiques. Tirons la conséquence, quoiqu'il n'ose pas la présenter lui-même : *Il faut exterminer les francs-maçons*. Ce serait passer trop tristement sa vie que de vouloir réfuter toutes les absurdités qui se disent ou s'impriment; nous ne convaincrions pas les ignorans qui ne connaîtraient l'histoire que par les écrits de M. l'abbé Barruel. Ceux qui en ont quelques notions, et qui sont capables de réfléchir, savent bien ce qu'ils doivent penser des accusations renouvelées contre les Templiers et les Albigeois. Ils savent que les premiers avaient dans leur ordre beaucoup d'hommes corrompus par leurs richesses : mais que leurs vices n'avaient aucun rapport avec l'esprit de leurs institutions, avec la doctrine qui leur était enseignée; qu'il était convenable de supprimer un ordre inutile : mais que l'affreuse persé-

cution qu'ils éprouvèrent fut causé epar la vengeance d'un monarque avide et cruel ; qu'on arma contre eux la jalousie et la superstition , et qu'on les condamna sur des bruits inventés par la haine et répétés par des imbéciles ; que cinquante-neuf de ces malheureux qu'on fit brûler dans un seul jour , préférèrent cette cruelle mort à la lâcheté de se dire coupables. Leur grand maître Molay étant sur le bûcher , aurait pu conserver sa vie en se reconnaissant criminel : il jura qu'il était innocent ; il le prouva par son courage héroïque , par ses sentimens religieux , et le peuple fut indigné contre le pape et le roi qui se conduisirent avec cruauté et stupidité (1). Quant aux Albigeois , s'ils eussent été les ennemis de tout ordre civil , ils n'auraient pas eu pour protecteurs le roi d'Aragon , le comte de Toulouse , le comte de Foix et plusieurs autres seigneurs. Le pape ordonna de les égorger , parce que leurs opinions menaçaient sa puissance ; et pour mieux la mettre à l'abri de tout examen , il fit défendre aux laïques , par un concile assemblé dans la ville de Toulouse , de lire l'ancien et le nouveau Testament. Lorsqu'on sait ce que peuvent

---

(1) Voyez , sur les accusations dont les Templiers ont été l'objet , le savant ouvrage de M. Raynouard , intitulé : *Monumens historiques , relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple , et à l'abolition de leur Ordre* ; in-8<sup>o</sup> , Paris , 1813.

le fanatisme et l'esprit de parti, on n'admet jamais comme des preuves les accusations que se permettent les adversaires d'une secte religieuse ou politique. On ne doit pas oublier qu'on accusait autrefois les juifs d'adorer dans leur temple une tête d'âne, et que les ennemis des premiers chrétiens leur reprochaient les mêmes crimes, qui ont servi de prétextes à la persécution des Albigeois et des Templiers. Nous ne nous arrêterons pas à l'assertion que les francs-maçons sont les successeurs des chevaliers du Temple, parce que les chefs des loges sont nommés grands-mâtres. Pour soutenir qu'ils sont disciples de Manès, on se fonde sur ce qu'ils ont des signes et différens grades, sur ce que, dans leur langage mystique, ils s'écrient à moi *le fils de la veuve*, et que lorsqu'on met sous leurs yeux la représentation du cadavre de *Hiram*, ils disent *mac benac*, mots qui signifient suivant eux *la chair se détache des os*; et voilà que précisément Manès avait été adopté par une veuve, qu'il avait institué des signes et des grades parmi ses partisans, et qu'un roi de Perse l'a fait écorcher. Tout cela est plus que ridicule : mais que nous importent des rêveries sur l'origine des francs-maçons ! Voici ce qu'on peut dire de plus vraisemblable.

Dans le dix-septième siècle, des architectes et des maçons se réunirent à Londres pour former un *club* ou société. Des personnes étrangères à leur profession s'y firent admettre et furent nommées

francs-maçons. On croit qu'après le supplice de Charles I<sup>er</sup>, des royalistes voulant se rassembler sans s'exposer aux persécutions du parti victorieux, profitèrent d'une association qui, paraissant n'avoir aucun but politique, ne causait aucune inquiétude aux agens du Protecteur, et que ce fut par ce moyen que les loges se multiplièrent rapidement en Angleterre et en Ecosse. Si cette circonstance n'est pas bien démontrée, il est du moins certain que les partisans des Stuarts, après la révolution de 1688, et surtout les jésuites, donnèrent à la *franc-maçonnerie* une direction particulière en faveur du prétendant, et de la religion catholique romaine. Les symboles, les mots, les signes eurent pour objet le soin de se dérober à la surveillance du gouvernement et de déguiser leur véritable but. L'idée de ces signes dut se présenter bien facilement. Elle est une conséquence des sociétés secrètes. D'ailleurs M. Robison, qui adopte sur l'origine de la franc-maçonnerie l'opinion que nous présentons actuellement, dit avec raison qu'elle a pu vouloir imiter des maçons ouvriers, qui, dans quelques parties de l'Europe, ne reconnaissaient entre eux les apprentis et les compagnons que par des mots convenus.

Bode, homme de lettres allemand (1), qui a fré-

---

(1) Bode (Jean-Joachim-Christophe), né à Brunswick, en 1730, fils d'un soldat, sans fortune, ne réussit que difficilement à faire

quenté les loges les plus célèbres, et qui a consacré beaucoup de temps et d'efforts à des recherches sur la franc-maçonnerie, a soutenu, dans un Mémoire manuscrit que j'ai sous les yeux, qu'elle est d'origine anglaise. Il le prouve par la formule du serment, où le parjure est menacé du supplice destiné par les lois anglaises au coupable de haute trahison, celui d'avoir les entrailles arrachées et brûlées, et dans laquelle il est dit encore qu'il sera jeté dans la mer *la longueur d'un cable, là où le flux et le reflux passent deux fois en vingt-quatre heures*. Il regarde la franc-maçonnerie comme une invention des jésuites. Suivant son opinion, Hiram, tué par deux compagnons rebelles, n'est que la hiérarchie romaine détruite par Luther et Calvin. Il remarque que la feuille d'acacia, symbole si cher aux francs-maçons, ressemble exactement au signe épiscopal; que la franc-maçonnerie est une institution religieuse et chrétienne, qu'on ne saurait en douter, si l'on considère le respect des francs-maçons pour la Bible et

---

ses études. Il passa sa vie à s'occuper de littérature et de musique. Il a publié une excellente traduction de Montaigne, et celle de plusieurs des meilleurs romans anglais. Il est mort à Weimar, au mois de décembre 1793. On croit que c'est de lui que M. Mounier reçut communication des détails sur la franc-maçonnerie qu'il donne dans cet ouvrage, étant d'ailleurs resté personnellement étranger à cette association, ainsi qu'il en convient plus bas.

( *N. de l'éd.* )

surtout pour l'évangile de saint Jean , ainsi que leur allégorie du temple de Salomon. Bode dit, comme M. Robison , que la franc-maçonnerie passa d'Angleterre sur le continent et s'établit avec le roi Jacques et ses Irlandais dans le château de St.-Germain ; qu'on imagina dans cette circonstance le grade de St.-André d'Ecosse, avec des emblèmes relatifs à la destruction du pouvoir des Stuarts et à leurs espérances ; que de Saint-Germain la franc-maçonnerie se répandit dans toute la France , en Allemagne et en Italie (1).

A mesure que les loges se multiplièrent , on perdit de vue le but de l'institution. Tant de francs-maçons étaient étrangers aux intérêts du prétendant et à ceux des jésuites , qu'il fallut leur laisser igno-

(1) On assure qu'on trouve, dans la bibliothèque d'Oxford, un manuscrit qui permet de supposer que la franc-maçonnerie existe en Angleterre depuis plus de 260 ans, et dans lequel il est dit que les secrets de l'ordre ont été apportés de l'Orient par des marchands vénitiens : mais ce manuscrit n'est probablement qu'une fraude *maçonnique*. Si l'antiquité de cet ordre était réelle, on en aurait un plus grand nombre de témoignages, et il serait impossible d'expliquer le silence de tous les écrivains des siècles précédens. Les marchands vénitiens n'auraient pas réservé leur secret pour l'Angleterre seule. Il y aurait eu des francs-maçons en Italie long-temps auparavant, et les Italiens auraient fait des prosélytes en France et en Allemagne, avant de s'occuper des Anglais. Il est clairement démontré que les loges du continent ont toutes une origine récente; il n'y en avait point en Allemagne avant 1735.



rer l'origine de leur ordre , ou plutôt en supposer une pour déguiser la véritable. La plupart de ceux qui cherchèrent à recevoir de nouveaux membres , n'eurent d'autre dessein que de rendre leur société plus intéressante , et surtout d'augmenter les contributions nécessaires pour les festins , partie essentielle de leur régime. Attirés par la curiosité , par la satisfaction d'appartenir à un ordre nombreux où se trouvaient des personnes en crédit , et par l'espoir d'en être protégés , les récipiendaires se présentèrent en foule. Le secret ne consista plus que dans les mots , les signes , les cérémonies qui font supposer un autre secret plus important qu'on poursuit de grades en grades , pour ne jamais rencontrer que d'autres mots et d'autres signes. Enfin , ces réunions ne furent plus que des associations fraternelles d'hommes qui s'entraidaient au besoin , qui secouraient l'indigence et qui se livraient à des cérémonies symboliques , dont le sens mystérieux n'était plus connu , et que chacun d'eux interprétait à son gré : mais ces symboles imposaient à l'imagination des profanes et occupaient agréablement celle des francs-maçons ; car il y a dans les hommes les plus sérieux un penchant à revenir , par intervalle , à des jeux semblables à ceux de leur enfance et , comme l'a dit un homme d'esprit , les francs-maçons , ainsi que beaucoup d'enfans , passent dans leurs loges une grande partie de leur temps à jouer à la chapelle.

La franc-maçonnerie conserva, dans la plupart des loges d'Angleterre, sa première simplicité, c'est-à-dire qu'on s'y contenta des grades imités du métier auquel elle devait son origine, ou ses principales allégories; des grades d'apprenti, de compagnon et de maître. En France elle se compliqua; elle acquit des formes plus séduisantes pour la puérilité des uns, et la curiosité des autres. Les Français aimaient alors passionnément les rubans et les titres; ils ne se bornèrent donc point aux ignobles instrumens de la truelle, de la règle, de l'équerre et du tablier. On se chamarra pompeusement de cordons, on eut différentes espèces de chevaleries, et les frères se donnèrent dans les loges une importance mondaine, en même temps qu'une importance mystique, et ce fut en cet état que la *maçonnerie* fut portée par les Français en diverses parties de l'Europe.

Il n'est donc pas surprenant qu'avec tant de moyens d'exciter la curiosité, l'orgueil, l'ambition même, la franc-maçonnerie ait pu facilement se répandre, et qu'il y ait parmi ses membres des hommes de tous les caractères et de toutes les opinions. Ceux qui ont des dispositions à la crédulité en font une occupation sérieuse, recherchent avec ardeur les explications de ses emblèmes, accueillent avec empressement toutes les fables qui peuvent leur donner quelque prix, et se flattent sans cesse de l'espoir de découvrir un grand secret qui les rendra

riches et puissans ; mais les hommes raisonnables qui ne sont devenus francs-maçons que par curiosité, ou séduits par l'exemple de leurs amis, n'y trouvent d'autre intérêt que celui d'une distribution d'aumones, d'assister à des festins, et d'être témoins des plaisanteries qu'on fait essuyer aux novices ; car il existe parmi les francs-maçons un très-grand nombre de personnes respectables par leurs lumières et leur probité, qui pour la plupart, lorsque les progrès de l'âge leur font perdre le goût des amusemens, renoncent aux travaux maçonniques. On ne peut témoigner, aux francs-maçons de bon sens, la surprise qu'exprimait Cicéron au sujet des augures de Rome ; ils ne se regardent point sans rire.

Quelle précieuse ressource pour tous les charlatans, que de telles sociétés, où tant d'hommes tourmentent leur imagination pour découvrir un but à leurs cérémonies mystérieuses, quoiqu'elles n'en aient aucun depuis long-temps ! Lorsqu'on éprouve le besoin de se fixer à une opinion pour se délivrer de l'incertitude, on est disposé à tout croire, et surtout le merveilleux. Aussi vit-on accourir dans les loges les alchimistes ou les fripons, et les fous qui prétendent posséder l'art de faire de l'or, qui connaissent le remède universel, et les propriétés extraordinaires du *Nostoch*. Il se forma même des loges particulières de *Rosecroix*. On avait donné ce nom, dans le siècle précédent, à des

hommes qui disaient avoir des secrets merveilleux ; et dès que les loges des francs-maçons furent connues , des imposteurs se disant Rosecroix imaginèrent d'autres grades et des cérémonies nouvelles. D'autres imposteurs choisirent de même les sociétés maçonniques pour y faire leurs tours de cabale , de divination et d'enchantemens ; des fanatiques qu'on a nommés *Théosophes* (1), du nom anciennement en usage pour les alchimistes inspirés , s'y présentèrent comme instruits de vérités sublimes , comme ayant des rapports immédiats avec des êtres intermédiaires.

Les loges ne furent donc pas dirigées par un seul système. Elles formèrent un grand nombre de sectes différentes , qui n'eurent de commun que les trois premiers grades , et les signes qui leur appartiennent , et qui se prétendirent exclusivement orthodoxes.

C'est surtout dans ce siècle que des charlatans ou des insensés fuyant la lumière , et soutenant qu'eux seuls en jouissent , se sont réfugiés dans les ténèbres de la franc-maçonnerie , pour tromper des dupes et des ignorans par leurs prestiges et leurs mensonges.

Dans la secte appelée la *stricte observance* , on enseigne que des Templiers , au moment de la des-

(1) Sectateurs de la sagesse divine.

(N. de l'éd.).

truction de leur ordre, avaient fui du continent en Angleterre , et s'y étaient déguisés en maçons , ce qui a produit la franc-maçonnerie. Des filoux ont su profiter de cette croyance. Ils ont prétendu qu'ils connaissaient les dépositaires secrets des anciens trésors des chevaliers du Temple. Ils ont offert de communiquer les hauts grades qui rendent dignes de partager les trésors , et ils ont sous ce prétexte extorqué des sommes considérables de ceux qui se fiaient à leurs promesses. D'autres ont dit que les trésors des Templiers étaient dans les mains des frères ecclésiastiques de cet ordre , et qu'il fallait , pour en obtenir une partie, prendre la cléricature. On affirme que plusieurs grands seigneurs de France et d'Allemagne , dont plusieurs même étaient protestans , se sont fait gravement tonsurer , et ont payé généreusement ceux qui riaient de leurs sottises.

En 1772, un cafetier de Leipsick, nommé Schropfer, soutint qu'on ne pouvait être un véritable franc-maçon , sans exercer la magie. Il établit une loge dans sa maison et il y faisait voir des revenans. Il alla le pistolet à la main insulter une autre loge qu'il accusait d'hérésie. Un prince , protecteur des frères outragés , et qui était plus zélé pour la franc-maçonnerie que pour la liberté personnelle , lui fit donner des coups de bâton dont il fut contraint de donner une quittance. Quelques mois après le charlatan se rendit à Dresde , y parut sous le nom

de comte de Steinville colonel français, dupa le même prince qui l'avait fait battre et lui montra des revenans. Démasqué par l'envoyé de France, il revint à Leipsick, promit à ses adeptes de grandes merveilles qu'il ne put accomplir ; et comme ils le pressaient de tenir ses engagemens , il les conduisit dans un bois et s'y brûla la cervelle en leur présence.

Des loges de Berlin expliquaient encore , il y a quelques années , toutes leurs allégories dans un sens mystique. Les Rosecroix ou les théosophes y faisaient des prodiges sans nombre ; et l'on sait que plusieurs tirèrent un grand avantage de la crédulité d'hommes puissans qui réunissaient tous les genres de faiblesse.

Beaucoup de loges de France et d'Allemagne , et quelques loges d'Angleterre avaient adopté les rêveries d'un Suédois nommé Swedemborg (1), qui avait écrit sur les mariages de l'autre monde , sur la Jérusalem céleste , et qui prétendait recevoir des visites de St. Pierre et de St. Paul.

---

(1) Emmanuel Swedenborg ; né à Stockholm, le 29 janvier 1689, mourut à Londres, le 29 mars 1772. Ses ouvrages sont écrits en latin, mais la plupart ont été traduits en français. Un fait assez remarquable, c'est qu'il a indiqué, il y a plus de 50 ans, les idées sur les rapports de l'intelligence humaine, avec les capacités du crâne, que le docteur Gall a su depuis mettre en vogue.

Les maladies ayant toujours offert à l'imposture des ressources aussi secrètes qu'en offre la franc-maçonnerie , les charlatans réunissaient tous les avantages , quand ils se présentaient comme instruits à la fois des secrets de la franc-maçonnerie et de ceux de la médecine. C'est ainsi que St.-Germain (1) parcourait les loges des francs-maçons , pour vendre l'immortalité , et racontait ce qu'il avait vu plusieurs siècles auparavant ; que le grand mage ou grand cophite Cagliostro (2) établissait des loges égyptiennes, distribuait des gouttes pour guérir tous les maux , faisait des miracles sans nombre, et de tous les secrets qu'il prétendait posséder , n'en avait qu'un véritable, celui de mentir effrontément et de faire servir à ses succès toutes les faiblesses du cœur humain.

A Lyon un nommé St. Martin (3) imagina, en 1775

---

(1) Un individu, appelé dans le monde le comte de Saint-Germain, obtint beaucoup de vogue peu d'années avant la révolution. Il se donnait deux mille ans d'âge, et racontait, avec une bonhomie parfaite, qu'il s'était trouvé à table à côté de Jésus-Christ, aux nœces de Cana. Après avoir passé quelque temps à Hambourg, et ensuite auprès du landgrave de Hesse-Cassel, St.-Germain est mort à Sleswig, en 1784.

( N. de l'éd. )

(2) Le vrai nom de Cagliostro, était *Giuseppe Balsamo*. Il est mort en 1795, dans une prison des États du Pape. Il avait été compromis dans la fameuse intrigue du collier.

( N. de l'éd. )

(3) Louis-Claude, marquis de Saint-Martin, né en 1743, à

ou 1776, de publier un écrit ayant pour titre *Des erreurs et de la vérité*, dans lequel , à travers le style le plus énigmatique, on retrouve la doctrine si ancienne, si universellement répandue d'un bon et d'un mauvais principe, d'un ancien état de perfection de l'espèce humaine, de sa chute, et de la possibilité d'un retour à cette perfection. L'obscurité volontaire des expressions, l'usage mystérieux des nombres à l'imitation de Pythagore et des Platoniciens, que d'attraits pour les petits esprits occupés sérieusement des niaiseries maçonniques ! Quelle gloire facile pour des hommes avides de célébrité, que de paraître savoir ce que les personnes les plus instruites n'entendent pas, que de se donner une apparence de profonde pénétration, et de pouvoir répéter orgueilleusement *vous n'êtes pas fait pour entendre* ! aussitôt un grand nombre de loges de francs-maçons d'adopter l'écrit de St. - Martin comme une révélation, et les *martinistes* devinrent bien plus nombreux que ne l'avaient été les *rose-croix*.

Le docteur Mesmer ayant annoncé la grande découverte du magnétisme animal, principe de vie de tous les êtres organisés, ame de tout ce qui respire,

---

Amboise en Touraine, mort en 1803, à Aulnay, près Paris. Outre le livre dont parle notre auteur, Saint-Martin en a publié plusieurs autres dans le même genre, et peut-être un peu plus intelligibles. ( *N. de l'éd.* )



qu'il dirigeait en agitant ses mains, qu'il plaçait sur des verges de fer, dans un baquet, sur une corde, dans un verre d'eau, au moyen duquel il faisait rire, pleurer, bâiller, dormir, tomber dans le délire, en syncope, en léthargie, en convulsion; au moyen duquel il rendait somnambule, cataleptique, médecin, prophète et surtout épileptique; un grand nombre de francs-maçons amateurs de merveilles se hâtèrent d'acheter son secret. On ne vit plus, dans les grandes villes de France, que des femmes en convulsion, et des extravagans qui tâchaient de les effrayer de leurs grimaces, et qui, à la vue des contorsions de leurs victimes, admiraient la puissance de leurs talens. Bientôt, voulant enrichir leur doctrine mystique de la découverte du docteur autrichien (1), des francs-maçons soutinrent que ce qu'il croyait l'effet d'un fluide particulier n'était qu'un résultat du pouvoir d'un homme supérieur en perfection; que le mouvement des mains ou la communication d'un corps organisé n'était nullement nécessaire: ils magnétisèrent par la grâce divine, et par la force de la foi et de la

---

(1) Mesmer (F.-Antoine), était né à Weil, près Stein sur le Rhin (grand duché de Bade), en 1734. Il est mort à peu près oublié, à Mersbourg, le 5 mars 1815. M. Ersch (tomes 4 et 5 de la *France littéraire*) donne les titres de plusieurs ouvrages de Mesmer.

volonté, à travers les murailles, à de grandes distances, de Paris même à Saint-Domingue.

Dans les loges où l'on s'occupait d'opinions mystiques, on avait soin de ne pas admettre aux hauts grades ceux qui n'étaient pas disposés à tout croire. Les rosecroix, les martinistes, les magnétiseurs et Cagliostro ne promettaient de prouver que ce que l'on voudrait admettre sans examen. Quand les prodiges ne pouvaient s'opérer, ils avaient soin d'en attribuer la cause à la présence de quelque incrédule, moyen admirable de répondre à toutes les objections.

Des francs-maçons ont imaginé, en France et en Allemagne, d'associer des femmes à leurs mystères : on avait établi pour elles des loges d'adoption. Cagliostro étant en Courlande en 1779, en reçut parmi ses initiées. Dans ce nombre était M<sup>me</sup> de Recke, dont il voulait employer l'influence pour parvenir jusqu'à l'impératrice Catherine ; elle fut quelque temps séduite par les opérations surprenantes du jongleur italien : mais elle reconnut toute la bassesse d'ame, toute l'immoralité de cet imposteur, et se fit un devoir de le dénoncer au public.

L'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* a prétendu que, dans les loges d'adoption, les mœurs ont été souvent outragées. De telles réunions ne sont pas, il est vrai, conformes aux règles de la décence : mais il y a loin de penser

qu'un rassemblement peut favoriser des intrigues criminelles , à croire qu'on y renonce à tout sentiment de pudeur. Il est des accusations tellement atroces , qu'un homme juste a besoin pour les adopter des témoignages les plus authentiques ; et celui qui ne craint pas de les publier et n'est point en état d'en donner des preuves certaines , doit en être puni sévèrement par les lois , et à leur défaut par l'indignation des gens de bien. Telle est celle que M. Barruel s'est permise , contre une société qui se réunissait à Ermenonville après la mort de J.-J. Rousseau, sous la direction du charlatan Saint-Germain. Il dit que les femmes reçues dans cette société étaient communes à tous les frères , à l'exception de celle que le chef avait choisie. Cette assertion est contraire à toute vraisemblance. Saint-Germain aimait à se faire admirer par des récits surprenans , à passer pour un homme extraordinaire , à tromper ceux qui voulaient des prodiges : mais des personnes qui l'ont connu , et qu'il a dupées quelquefois , m'ont assuré qu'il n'a jamais donné ni des exemples , ni des leçons de libertinage.

Quoique la plupart des sociétés maçonniques aient adopté des rêveries superstitieuses , cependant , dans quelques loges de France , on cultivait les sciences et la littérature avant la révolution. Leurs banquets fraternels étaient devenus des banquets d'Épicure , et leurs rassemblemens des lycées

philosophiques , où , sous le voile de la franc-maçonnerie , à l'abri de tout espionnage , on discutait en liberté sur toutes sortes de sujets. Souvent il est arrivé que les orateurs , entraînés par les principes de quelques philosophes modernes , ont déclamé contre les opinions religieuses ; mais les loges où , malgré quelques erreurs funestes , on tâchait du moins d'exercer sa raison , étaient bien peu nombreuses en comparaison de celles où l'on s'occupait d'idées mystiques , et surtout de celles où l'on se proposait uniquement de former une société agréable , et où la cérémonie la plus importante était celle de boire *par trois fois trois*.

Sans doute on peut , comme je l'ai déjà dit , être franc-maçon sans adopter des opinions extravagantes , sans être ni fripon ni dupe : mais ces associations me paraissent plus dangereuses qu'utiles ; leur charité n'est point établie sur les vrais principes , puisqu'elle préfère , dans la distribution des secours , ceux qui connaissent les signes des initiés. Ce n'est pas que je suppose l'obligation d'aimer également tous les hommes ; ce système n'est qu'un masque hypocrite , sous lequel se cache la dureté de ceux qui n'aiment personne. Je sais qu'il est des degrés ou des rangs dans nos affections et dans nos devoirs ; qu'il est juste de préférer dans les services que nous pouvons rendre , nos familles à celles des autres , nos amis aux indifférens , nos voisins à ceux que nous ne connaissons pas , nos

compatriotes aux étrangers ; mais de tous les rapports qui peuvent unir les hommes , il n'en est point sans doute de plus frivole que celui d'une manière particulière de serrer la main , ou la prononciation de quelques mots bizarres. Si les francs-maçons n'avaient une prédilection que pour ceux de la même loge , s'ils n'accordaient pas la même faveur à de prétendus frères qu'ils n'ont jamais vus , et dont ils ne connaissent pas la conduite , on pourrait les considérer comme des amis qui s'entraident mutuellement ; ils secourent aussi les indigens profanes qui souffrent autour d'eux : mais on doit regretter ce qu'ils donnent à tant de vagabonds, qui se font de la franc-maçonnerie un titre pour mendier avec audace et pour vivre dans l'oisiveté.

Le principal danger que j'aperçois dans les sociétés de francs-maçons , est plutôt l'empire des jongleurs que celui des intrigans politiques. C'est un principe généralement admis dans toutes les loges , que les orateurs ne doivent jamais faire de la religion établie ou des gouvernemens , le sujet de leurs discours. J'avoue que , dans un très-petit nombre de circonstances, quelques frères ne se sont pas exactement conformés à cette règle ; j'avoue même que des loges de francs-maçons pourraient devenir facilement un centre de réunion pour des conspirateurs. Aussi, ne douté-je pas du droit qui appartient à l'autorité publique de surveiller toutes les sociétés secrètes , et de les interdire par une loi

dès l'instant où l'on aurait de justes soupçons d'intrigues contre la tranquillité de l'État. Je dis *soupsçons*, parce qu'il n'est pas besoin de preuves pour faire cesser des associations vicieuses de leur nature. Il ne doit pas en être ainsi des sociétés qui n'agissent pas dans l'ombre du mystère : le législateur doit attendre, pour les détruire, qu'elles aient menacé la sûreté générale, par des projets certains de violence et de révolte. Les tyrans seuls peuvent craindre les réunions des citoyens paisibles qui ne se lient pas par des sermens, et ne se dérober point à la surveillance des magistrats : mais aussi il n'y a que des gouvernemens insensés qui soient indifférens à ce qui, dans tous les rassemblemens quelconques, peut se passer de contraire au bon ordre ; jamais les magistrats ne doivent leur permettre de se dérober à leur inspection (1).

Quoique je sois persuadé que les sociétés secrètes sont dangereuses, je n'hésite pas à soutenir que les francs-maçons n'ont pas eu la plus légère influence sur la révolution. On a dit que l'égalité professée dans les loges, avait pu contribuer à la

(1) Le roi de Prusse actuel (\*) s'est fait instruire des principes adoptés par les francs-maçons de ses États ; et c'est après avoir été convaincu de l'accord de leurs principes avec la saine morale, qu'il a cru devoir leur promettre de les protéger.

(\*) C'est le roi encore régnant, Frédéric Guillaume III, monté au trône le 16 novembre 1797.

(N. de l'éd.)

destruction de l'ancien gouvernement : mais cette égalité n'est point relative à l'ordre civil. La franc-maçonnerie ne condamne pas les richesses et les dignités : mais elle ne considère les hommes de tous les rangs , que sous les rapports qui les lient comme membres d'une association fraternelle. Ce genre d'égalité , bien loin d'être funeste , est une des vertus les plus recommandées par la religion et par la morale. Des institutions qui affaibliraient l'orgueil sans détruire la subordination , et qui rappelleraient les riches et les magistrats à des sentimens d'égalité naturelle , sans nuire à la puissance légale de ces derniers , et au respect qu'on doit à leurs fonctions , seraient du plus grand avantage pour la moralité et pour le bonheur général ; et , dans ce sens , Lessing a pensé que les sociétés des francs-maçons étaient utiles. Je le penserais comme lui , si elles ne faisaient pas des sentimens de bienveillance que nous devons à tous nos semblables , un privilège exclusif pour une association particulière.

Et comment des chrétiens , s'ils n'ont pas dans leurs principes la plus absurde inconséquence , si leur religion ne se borne pas à de vains discours , pourraient-ils blâmer l'égalité des francs-maçons ? Ils devraient savoir que la doctrine évangélique , en ordonnant de respecter l'autorité civile , ordonne en même temps de traiter tous les hommes comme des frères.

Je ne crois pas que, dans les loges , on parlât jamais de liberté. Si ce mot était prononcé quelquefois , c'était comme celui d'égalité dans un sens étranger à la politique , et purement moral. L'auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme* , après avoir dit que les principes d'égalité et de liberté étaient les fondemens de la doctrine des francs-maçons , et le vrai but même des premiers grades , se rappelant qu'il écrivait en Angleterre , a eu la prudence d'ajouter que la plupart n'attachaient à ces expressions aucune importance , et qu'elles n'étaient expliquées que dans les grades supérieurs inconnus dans les loges anglaises. Ainsi , d'après cet écrivain , les francs-maçons anglais , plus nombreux , et d'une origine plus ancienne que ceux des autres pays , sont les seuls qui ne comprennent pas la doctrine de leur ordre. Il était nécessaire de le supposer , afin de pouvoir les rayer de la liste de proscription. Il vante leur respect pour les opinions religieuses et pour l'autorité. Quand il parle des francs-maçons en général , ce sont des impies , des rebelles successeurs des Templiers et des Albigeois ; ensuite , tous ceux de l'Angleterre sont innocens. Bien plus , tous les apprentis , compagnons et maîtres dans toutes les parties du monde sont innocens. Il n'y a de coupables que dans les hauts grades qui ne sont point essentiels à cette institution , et qui ne sont recherchés que par un petit nombre de personnes. Mais



une révolution s'est faite en France , il veut en accuser les francs-maçons. Pour sortir de cette difficulté , il oublie qu'il a réservé pour les hauts grades la doctrine criminelle , et il affirme que sur six cent mille francs - maçons français , il y en a seulement cent mille qui n'avaient pas adopté cette doctrine. Il n'a pas eu le soin de nous expliquer si , par une exception particulière , les faux principes des hauts grades des autres pays avaient passé en France à tous les grades inférieurs , ou s'ils leur étaient inconnus. Dans le premier cas , comment les cent mille francs-maçons vertueux ne se seraient-ils pas séparés d'un ordre dont ils auraient détesté les opinions ? Dans le second , comment pourra-t-on persuader qu'il y avait cinq fois plus de francs-maçons dans les hauts grades que dans ceux de maîtres , d'apprentis et de compagnons , quand il est de notoriété publique que les derniers étaient cent fois plus nombreux.

Le même écrivain assure que , dans un grade d'élu , le récipiendaire coupe la tête d'un mannequin , pour venger la mort de Hiram. Il voit dans cette tête coupée l'emblème de celle d'un roi : mais quelle ressemblance peut donc exister entre un monarque , et Hiram , chargé de payer les ouvriers du temple de Salomon , et assassiné par trois compagnons auxquels il refuse de donner le mot de maître ? Si cette allégorie avait une signification politique . elle serait bien plus favorable que nuisible »

l'autorité ; puisqu'elle recommande la vengeance du meurtrier d'un supérieur , égorgé par trois rebelles.

L'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* , dit que les Rosecroix rappellent dans leurs cérémonies la mort du Christ, les ténèbres , et le tremblement de terre dont parle l'Évangile. Il aurait pu ajouter ce que j'ai lu dans le manuscrit de Bode, qu'ils imposent les mains, et qu'ils se servent de la verge d'Aaron. Il cite ces superstitions comme des preuves de leur incrédulité. Il prétend qu'ils donnent au mot *Inri* l'interprétation suivante : *Le Juif de Nazareth, conduit par Raphaël en Judée* (1). J'ignore si les Rosecroix font usage de cette explication ridicule. M. Barruel y voit l'intention d'outrager le christianisme ; cependant il avoue que beaucoup de Rosecroix ne connaissent pas cette intention , et qu'ils croyaient revenir à la pureté de la doctrine chrétienne : mais s'ils le croyaient , le mépris des opinions religieuses n'était donc pas enseigné dans leurs loges , et n'était pas le but de leur association , comme il a voulu le faire entendre.

Les Rosecroix , s'il en existe encore, sont les plus méprisables des francs-maçons ; non pour leur impiété , ils sont extrêmement crédules ; non pour leurs systèmes de gouvernemens , ils ne prennent aucun intérêt aux affaires publiques ; mais , parce

---

(1) *Iudæus Nazarenus Raphaelæ Iudæam (ductus)*. (N. de Péd.)

qu'ils forment une école de dupes et de charlatans. Bode, qui les détestait, assurait que leurs supérieurs se faisaient prêter serment par les novices de n'avoir pour eux aucun secret, de leur révéler même ce qui leur serait confié. Il ajoutait que dans quelques-unes de leurs loges, on recommandait d'employer l'*Aqua Tophana* (1) contre les persécuteurs de la vérité (2).

M. Barruel cite plusieurs personnes qui lui ont attesté qu'elles avaient appris, dans des loges de francs-maçons, des secrets affreux et la doctrine la plus criminelle. Il cite encore plusieurs écrits qui les peignent sous les couleurs les plus odieuses. Si ces témoignages étaient irrécusables, on ne pourrait

---

(1) L'*Aqua Tophana* est un poison italien dont on a beaucoup parlé, quoique le fait de son existence soit au moins douteux. Voltaire (*Dictionnaire philosophique*, au mot *Empoisonnement*) raconte qu'on se le procurait en suspendant par les pieds un cochon vivant, et le fouettant jusqu'à la mort. L'écume qu'il laissait écouler dans les accès de sa rage était recueillie, et formait précisément l'*Aqua Tophana*. On trouve dans l'*Espion dévalisé* (Londres, 1783, in-12, pag. 119) une recette de l'*Aqua Tophana*, qu'on fait donner par l'abbé Galiani. Ce serait tout simplement, selon l'abbé, un mélange d'opium et de mouches cantharides; il l'appelle *Aqua di Tufania*. Voltaire dit que cette eau aurait pris son nom d'une fameuse empoisonneuse nommée *Tophana*. Quelques-uns disent qu'on faisait l'*Aqua Tophana* avec de l'arsenic cristallisé. (N. de l'éd.)

(2) Malgré cette assertion de Bode, je ne crois pas plus à l'*Aqua Tophana* des Rosecroix qu'à celle des autres francs-maçons.

accuser que quelques sociétés particulières, non les Rosecroix en général, et encore bien moins les autres francs-maçons. Il parle d'un grade nommé *Kadosh*, dans lequel on jurait de venger la mort de Molay et de haïr la royauté et la religion ; et, s'il faut l'en croire, le duc d'Orléans avait pris ce grade, peu de temps avant la convocation des États-généraux : mais où donc est la preuve d'une telle extravagance ? Comment est-il vraisemblable qu'il y eût dans le dix-huitième siècle des hommes empressés de venger, sur leurs contemporains, un meurtre commis au commencement du quatorzième ? Un écrivain qui se jouait aussi de la crédulité du public avait déjà voulu le persuader, en 1794 ou 1795, dans un pamphlet, sous le titre de *Tombeau de Jacques Molay* (1) ; il y représentait la vengeance des Templiers comme la véritable cause de la révolution de France.

« Mais le duc d'Orléans était grand-maitre des » loges françaises. » Oui, par une raison très-simple : les francs-maçons, malgré leur prétendu zèle pour l'égalité, aimaient à voir à leur tête un homme d'un rang illustre. Il avait succédé au prince de Conti. D'ailleurs, toutes les loges de France ne

---

(1) Ce livre est de M. Cadet-Gassicourt.

le reconnaissent pas pour chef. Plusieurs étaient affiliées au grand Orient de Londres (1).

Un auteur allemand, Girtanner (2), avait cru qu'il existait à Paris un *club* particulier chargé spécialement de répandre les principes révolutionnaires, et qu'on nommait le *club de la propagande*; il faisait remonter son existence jusqu'en 1786. Il n'y a point eu cependant d'autre *propagande* que le zèle de tous les partisans de la révolution, qui, dans toutes les circonstances dont ils pouvaient profiter, ont fait des efforts pour augmenter le nombre de leurs prosélytes. L'auteur des *Mémoires pour servir à l'his-*

---

(1) En Angleterre, depuis cinquante à soixante ans, c'est toujours un prince du sang qui est grand-maître de l'Orient à Londres. Cette dignité a été possédée en France, depuis la révolution, sous l'Empire, par le prince archichancelier (Cambacérès), et, depuis la Restauration, par S. A. R. Monseigneur le duc de Berry. (N. de l'éd.)

(2) Girtanner (Christophe), né à St.-Gall en 1760, conseiller privé du duc de Saxe-Cobourg, est mort le 17 mai 1800. Il a publié plusieurs ouvrages de chimie et de médecine, et quelques écrits politiques. Celui où il a parlé du *club de la propagande* est intitulé : *Nouvelles historiques et considérations politiques sur la révolution française*. Berlin, 1791-1797, 13 vol. in-8°. Les huit premiers vol. ont été réimprimés, 1792-1796. « Girtanner, dit M. Chaumeton (*Biographie universelle*, tom. XVII, p. 467), est accusé par ses compatriotes eux-mêmes d'avoir souvent manqué de logique et trahi la vérité dans ses écrits politiques, comme dans ceux qui ont les sciences pour objet. »

(N. de l'éd.)

toire du jacobinisme renchérit sur Girtanner. Il établit la propagande dans le comité du *Grand Orient* de Paris depuis 1776. La preuve qu'il en donne, c'est qu'en 1776, un officier d'artillerie, nommé *Sinetti*, visitant une loge à Lille, prédit une grande révolution qui délivrerait le monde de la superstition et de la puissance des rois. Il ajoute qu'on le traita comme un insensé. Si tous les émissaires ont eu le même succès, il est difficile d'expliquer l'influence du *Grand Orient*. Il prétend que le même comité, pendant la révolution, a fait passer des ordres sous peine de l'*Aqua Tophana*. On n'a jamais tant parlé de cette *Aqua Tophana*, et l'on n'en a jamais fait si peu d'usage ; dans le grand nombre de crimes que les factions ont occasionnés, on n'a pas eu la certitude d'un seul empoisonnement. Mais où sont les témoignages qui constatent l'existence de ces prétendus ordres ? Il a vu, dit-il, un franc-maçon qui disait en avoir reçu, et ce franc-maçon avait dans les mains un mémoire qui contenait les noms d'autres personnes qui en avaient eu de semblables. Il y a donc un seul témoin pour un fait d'une telle importance, et ce témoin peut avoir été dupe d'une imposture ?

M. Robison parle d'une lettre écrite par la loge du *Grand Orient* en 1789, pour recommander à tous les frères de soutenir la révolution. Je ne connais point cette circonstance : mais en supposant qu'il n'ait pas été trompé, je dis qu'il n'y a pas le

moindre rapport entre adopter une révolution et la faire soi-même. Il n'y a point de preuve que les autres loges aient pensé comme le *Grand Orient*, et aucun crime d'avoir espéré, en 1789, que la révolution ferait le bonheur de la France.

Dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, on s'efforce de démontrer que le fameux livre de Saint-Martin, *Des erreurs et de la vérité*, a pour but de renverser tous les gouvernements ; parce que, dit-on, cet ouvrage les représente comme le résultat des caprices des hommes, et non d'une association volontaire ; parce qu'on y soutient que, dans l'âge d'or, il n'y avait d'autre autorité que celle du savoir et de la vertu, et que tout homme, en se perfectionnant, serait un véritable roi : mais il est évident que ces réflexions ont un sens mystique, que l'auteur n'a pas eu d'autre dessein que de montrer la supériorité naturelle des hommes vertueux et éclairés sur ceux qui ne le sont pas, et de faire sentir combien l'empire qu'on peut acquérir sur soi-même est plus digne de notre ambition, que l'empire le plus absolu sur les autres. D'ailleurs, ce qu'on dit de l'âge d'or ne saurait s'appliquer à notre âge de fer. M. Barruel avoue que Saint-Martin recommande la soumission à l'autorité publique, telle qu'elle est établie pour éviter les *autorités privées* ; en effet, voilà le véritable motif de l'obéissance qu'on doit aux magistrats. C'est pour

garantir les individus de l'abus de leurs forces mutuelles , qu'un gouvernement est indispensable.

M. Robison croit avoir remarqué , dans le même livre , le dessein de détruire tous les cultes , la crainte des peines futures et l'espoir des récompenses ; cependant il reconnaît qu'on y prouve une Providence divine , qu'on recommande l'amour et le respect que lui doivent tous les hommes. Il se plaint de ce qu'il renferme des déclamations contre les opinions superstitieuses , l'injustice et les vices des grands. Si cela était un crime , Massillon , Fléchier et Bossuet seraient coupables , et M. Robison le serait lui-même.

Au surplus , dans le style énigmatique des ouvrages de Saint-Martin , on ne peut point trouver de sens qui dissipe toutes les obscurités , et par cela même on peut interpréter à sa fantaisie. Bode , qui voyait partout des jésuites , comme M. Barruel voit partout des jacobins , a fait imprimer une explication du livre *Des erreurs et de la vérité* : toutes les allégories s'appliquent , suivant lui , à la doctrine de l'Église romaine , et il tâche de prouver que Saint-Martin a voulu servir les intérêts des jésuites et du pape.

La secte des francs-maçons martinistes avait son centre dans la *loge de la bienfaisance* de Lyon. Cette loge méritait le nom qu'elle avait choisi , par les secours abondans qu'elle donnait aux pauvres. M. Robison a dit que ses membres et leurs



correspondans étaient des impies et des rebelles. J'ai connu beaucoup de martinistes , soit de Lyon , soit de différentes villes des provinces méridionales. Bien loin de paraître attachés aux opinions des philosophes modernes , ils faisaient profession de mépriser leurs principes. Leur imagination, exaltée par l'obscurité des écrits de leur patriarche, les disposait à tous les genres de crédulité : quoique plusieurs fussent distingués par des talens et des connaissances , ils avaient l'esprit sans cesse occupé de revenans et de prodiges. Ils ne se bornaient point à suivre les préceptes de la religion dominante ; mais ils se livraient aux pratiques de dévotion en usage dans la classe la moins instruite. En général, leurs mœurs étaient très-régulières. On remarquait un grand changement dans la conduite de ceux qui , avant d'adopter les opinions des martinistes , avaient vécu dans la dissipation et la recherche des plaisirs. M. Barruel soutient que les francs-maçons de cette secte sont *idéalistes* , c'est-à-dire qu'ils n'admettent pas l'existence des corps. Cet absurde système ne fut jamais approuvé que par de pieux enthousiastes ; mais il le leur attribue pour pouvoir les accuser de croire qu'on ne se rend jamais criminel par les sens , et d'approuver la prostitution. Je n'hésite pas de déclarer solennellement que cette assertion est une calomnie , dont la fausseté m'est démontrée par les preuves les plus certaines. Il nomme , parmi les martinistes révolution-

naires , Milanès de Lyon , membre de la première Assemblée (1), et Prunelle de Lierre de Grenoble , membre de la Convention (2). Le premier , dont les intentions étaient pures , avait , en 1789 , des opinions peut-être exagérées sous quelques rapports , quoique très-différentes de celles des insensés qui voulaient rompre tous les liens de l'ordre civil. Il n'était ni conspirateur , ni ambitieux , ni capable de nuire à ceux qui ne partageaient pas ses sentimens. Il ne voulait attaquer ni les propriétés , ni la sûreté publique et individuelle ; et la preuve la plus évidente de la bonté de son cœur et de son amour pour la justice , la preuve que le martinisme n'ins- truisait point à bouleverser les États , c'est qu'il périt avec tant d'autres victimes , dans la noble et glorieuse résistance des braves Lyonnais contre la plus affreuse tyrannie.

---

(1) Milanès (J.-J.) , ancien avocat du roi à Lyon , député du tiers-état de cette ville aux États-généraux , servit dans l'artillerie de l'armée lyonnaise , lors du siège de 1793 , et fut condamné à mort , le 12 nivose an II (1<sup>er</sup> janvier 1794) , par la Commission révolutionnaire , après la reddition de la ville.

*(N. de l'éd.)*

(2) Prunelle de Lierre , natif de Latour du Pin , fut nommé député suppléant de l'Isère à la première Législature , où il ne prit point séance , ensuite à la Convention nationale , où il vota le bannissement de Louis XVI , se prononçant d'ailleurs dans un sens favorable au sort de ce prince.

*(N. de l'éd.)*

Prunelle de Lierre était généralement estimé dans sa ville avant la révolution. Il était religieux et de mœurs austères. Il a plusieurs fois voté dans la Convention contre les principes de la justice. Dieu seul peut savoir s'il a été égaré par de faux systèmes, ou s'il a volontairement contribué à des crimes : mais ce n'est ni la franc-maçonnerie, ni la doctrine de Saint-Martin, qui ont créé ses erreurs et ses fautes. Le nombre des francs-maçons martinistes qui se sont opposés aux progrès de l'anarchie, surpasse de beaucoup le nombre de ceux qui les ont favorisés. En 1789, le vénérable d'une loge martiniste de Dauphiné, apprenant que des brigands s'étaient réunis à des cultivateurs trompés par de faux ordres du roi, pour piller et pour incendier les maisons des nobles dans les campagnes, fit, dans l'emploi civil dont il était revêtu, tous les efforts possibles pour mettre un terme à ces ravages. Il tâchait de communiquer aux autres son zèle pour le maintien du droit de propriété. Il ne se borna point à contribuer aux ordres sévères qui furent donnés contre les incendiaires et les voleurs; il conduisit lui-même la force-armée, combattit avec elle, et montra toujours autant d'intrépidité dans ses actions que de pureté dans ses principes.

J'ai été le témoin de l'anxiété qu'éprouvait un autre martiniste, appelé par l'estime générale à l'une des magistratures établies par la constitution de 1791. Il savait que cette constitution était vicieuse, et ne

voulait pas promettre de contribuer à la maintenir. Il savait en même temps qu'il était de la plus grande importance de ne pas laisser tomber l'autorité dans les mains des hommes avides et cruels. Cependant le respect religieux qu'il avait pour le serment ne lui permit point d'interpréter celui qu'on lui demandait, et il le refusa. J'ai connu des martinistes amis d'une sage liberté, qui désiraient de voir substituer des lois fixes au pouvoir arbitraire, mais qui voulaient des améliorations successives sans troubles et sans violences. J'en ai connu qui recommandaient l'obéissance passive, faisaient des vœux pour que le roi pût acquérir une autorité absolue, et s'efforçaient de défendre les privilèges attachés à des emplois vénaux ou au titre de noble. Je ne nomme ni les derniers ni les précédens, pour ne pas rallumer des haines trop mal éteintes.

Quel triomphe pour M. Barruel, s'il avait pu deviner qu'Amar, ce membre du Comité de salut public de la Convention, auquel on confiait le soin de prononcer les discours de mort contre ses collègues destinés au supplice, était franc-maçon très-zélé, et l'un des martinistes les plus enthousiastes ! Je dois cependant avertir ceux qui voudraient trouver, dans cette circonstance, un argument contre la franc-maçonnerie, qu'Amar est resté spectateur des événemens jusqu'au triomphe de l'anarchie, et qu'il n'a point eu jusqu'à cette époque d'autre système politique, que celui des prérogatives de sa charge de tré-

sorier de France. Il suivait avec beaucoup d'assiduité les pratiques de l'Église romaine. Si sa dévotion n'était qu'une hypocrisie, elle avait du moins un but très-étranger aux affaires publiques; il se faisait gloire de sa piété devant ceux même qui en avaient le moins (1).

Quand on est en état de comparer deux idées, on ne peut voir sans indignation accuser de matérialisme le fanatique Swedenborg. Parce qu'il suppose aux esprits des formes corporelles, à l'imitation de tant d'anciens philosophes et théologiens; parce que, dans son langage figuré, Dieu est appelé soleil spirituel, dont l'amour est la chaleur, dont la lumière est la sagesse, l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* en conclut qu'il croyait l'ame matérielle, et ne connaissait d'autre principe que le feu. Par une singulière contradiction, il avoue que cet athée prétendu plaçait les ames des justes parmi les anges, qu'il avait eu des visions à Londres en 1745, qu'il évoquait les morts, et que

(1) On raconte, dans la *Galerie historique des contemporains* (Bruxelles, 1817-1820, 8 vol. in-8°), qu'avant la révolution, Amar aurait été accusé par un abbé Élie, chanoine de la cathédrale de Grenoble, d'avoir voulu le contraindre, en le menaçant de la mort, à donner l'absolution à une de ses cousines, dont Amar avait fait sa maîtresse. Amar est mort à Paris en 1817.

ses idées chimériques étaient les suites d'une maladie.

M. Barruel assure que dans un congrès de francs-maçons tenu à Wilhelmsbad en 1782, où vinrent des députés de toutes les parties de l'Europe, il se fit une grande conjuration pour renverser tous les États. Je pourrais opposer à cette assertion le témoignage de toutes les personnes présentes à ce congrès. Je pourrais en citer plusieurs dont le zèle pour le maintien des gouvernemens de leur pays a toujours été reconnu : mais ce serait donner trop d'avantages aux accusateurs, que de s'imposer la loi de présenter des preuves contre des suppositions dénuées de vraisemblance. M. Barruel ne fonde sa conjecture que sur un propos répété par M. de Giliers (1), d'après le malheureux et respectable Virieu (2), membre de l'Assemblée nationale. Cet honnête homme, en revenant du congrès, a dû dire

---

(1) Giliers (le chevalier de), capitaine de cavalerie, émigra au commencement de la révolution, et se retira à Londres. On a de lui un *Essai sur les causes de la perfection de la sculpture antique*. Londres, 1798, in-8°. M. de Giliers rentra en France après le 18 brumaire.

(N. de l'éd.)

(2) Virieu (le comte de), député de la noblesse du Dauphiné aux États-généraux de 1789, y suivit à peu près la même ligne que M. Mounier. Ayant pris les armes à Lyon, lors de l'insurrection de cette ville, en 1793, il périt sur l'échafaud après le siège.

(N. de l'éd.)

qu'il existait une conspiration à laquelle la religion et l'autorité résisteraient difficilement. On assure qu'il fut, depuis ce temps, entretenu des mystères maçonniques. Je ne révoque point en doute la confiance que l'on doit à M. de Giliers : mais, avec les intentions les plus pures, on peut facilement se tromper sur le sens d'une phrase entendue dans une conversation. Virieu peut avoir parlé des opinions de quelques membres du congrès comme dangereuses, sans croire qu'il avait pris part aux délibérations d'une assemblée de conjurés. Il n'a jamais cessé d'aimer les mazarinistes. S'il eût connu des projets alarmans pour la sûreté des États, s'il eût été persuadé que la nombreuse société des franc-maçons profiterait de toutes les circonstances pour corrompre la multitude, et troubler l'ordre public, aurait-il vu sans crainte les symptômes d'un grand changement ? Aurait-il consacré ses efforts à la liberté, s'il avait su que, sous ce nom sacré, on introduirait la plus affreuse licence ? Non : cet homme religieux qui s'occupait sans cesse du bonheur de son pays, cet homme généreux qui ne put supporter le triomphe des méchans, et mourut en combattant à Lyon pour la justice, dont M. de Giliers déplore ainsi que moi la perte, et dont nous bénissons tous les deux la mémoire, n'aurait pas un des premiers sollicité l'établissement d'une constitution libre. Il n'aurait pas soutenu que la France n'avait pas une vraie constitution, mais seulement une administration ar-

bitraire, versatile, sans aucun principe déterminé, s'il-eût pu ne pas ignorer que des factieux ou des fanatiques étaient prêts à s'emparer des succès obtenus par les amis du peuple, pour couvrir la France de sang et de ruines.

Le congrès de Wilhelmsbad n'avait eu d'autre objet que de comparer les divers systèmes sur l'origine des sociétés de francs-maçons, sur les différentes doctrines qu'on professait dans les loges, pour leur trouver s'il était possible un but de quelque utilité, pour leur donner un régime uniforme, les mêmes cérémonies et les mêmes opinions. Cette entreprise, qu'on a depuis renouvelée plusieurs fois, ne répondit pas à l'espérance de ceux qui l'avaient provoquée. La plupart des francs-maçons raisonnables attachant peu d'importance aux travaux de leur ordre, les enthousiastes furent ceux qui se présentèrent en plus grand nombre. Les Swedenborgiens, les Martinistes, les Rosecroix eurent la principale influence; ils disputèrent, ne s'entendirent pas, et se séparèrent mécontents les uns des autres.

L'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* n'hésite pas de multiplier les suppositions nécessaires à ses vues. Suivant lui, les principaux francs-maçons de France ont tenu secret le plan de la révolution jusqu'au moment favorable; ensuite ils ont armé les brigands, se sont transformés en *clubs*, en municipalités, ont ordonné les vols, les incendies, les assassinats. Cependant si



cet écrivain et les autres accusateurs des francs-maçons eussent pris des renseignemens plus exacts sur ceux de France, ils auraient vu que la plupart des loges étaient formées par des magistrats, des officiers militaires, des personnes jouissant d'une certaine aisance, et qu'il y a beaucoup plus de francs-maçons parmi les émigrés, que parmi les partisans de la révolution.

On a cité comme francs-maçons révolutionnaires, Bailly qui ne voulait rien changer dans les formes du gouvernement, et Barnave qui n'a jamais été membre d'aucune loge. M. Robison a été tellement induit en erreur, qu'il représente d'Éprémesnil comme un martyr de l'égalité, tandis que ce magistrat éloquent et courageux, dont je n'accuse point les intentions, a toujours soutenu les intérêts des parlemens et de la noblesse. Il place au nombre des martinistes M. Maury, maintenant cardinal (1), quoique ce dernier se soit constamment opposé aux maximes de l'anarchie ainsi qu'à l'établissement d'une constitution libre, et qu'il ait défendu, avec beaucoup de fermeté et de talens, une doctrine trop favorable à la superstition et au pouvoir arbitraire.

---

(1) Nommé depuis Archevêque de Paris, et mort à Rome en 1816.

Enfin M. Robison me nomme moi-même. Si ce que je dis sur les francs-maçons parvient jamais jusqu'à lui, il sera surpris du ton profane de mes discours, que je ne me permettrais point si j'étais du nombre des adeptes. Je déclare solennellement que je n'ai jamais été ni franc-maçon, ni martiniste. C'est assez pour moi d'obéir aux lois, et de reconnaître les supérieurs qu'elles me donnent. Je n'ai nullement l'intention d'augmenter le nombre de ceux à la volonté desquels je dois conformer la mienne. J'aime à jouir de toute l'indépendance que l'ordre public peut garantir aux individus, et je ne l'exposerai pas aux fantaisies d'un grand maître, d'un frère surveillant, ou d'un frère terrible. Je déteste les sermens qui ne sont pas indispensables, et tout ce qui restreint sans nécessité la liberté de parler comme je pense.

Que mes lecteurs excusent cette déclaration. Dans trois éditions différentes, M. Robison m'a nommé parmi les membres d'une loge martiniste. Que les uns regardent cette qualité comme un honneur, les autres comme un sujet de blâme, elle ne m'appartient point et j'ai dû le dire (1).

---

(1) M. Robison s'est trompé sur beaucoup de circonstances. Il a très-bien distingué la différence qui existe entre les pairs des îles britanniques et l'ancienne noblesse française. Il a reconnu les funestes effets de la corruption des mœurs, dont les premières classes donnaient l'exemple au peuple; les abus introduits dans

M. Barruel reproche aux francs-maçons de Paris d'avoir écrit aux loges des provinces, pour les engager à soutenir la Constitution, et les autorités qu'elle avait reconnues. C'est ainsi que l'esprit de parti peut convertir en crimes les actions les plus honorables. Il est vrai que la Constitution de 1791 avait donné à la puissance exécutive de si faibles appuis, et créé pour les factieux tant de moyens de susciter des troubles, qu'il était très-facile de la renverser : mais ceux qui voyaient en frémissant le torrent de l'anarchie se déborder de plus en plus, et se liguèrent pour arrêter ses ravages, peuvent-ils être raisonnablement accusés d'avoir voulu détruire l'autorité chargée de faire observer les lois, tandis qu'ils s'efforçaient de la défendre ; d'avoir voulu favoriser les désordres, tandis qu'ils s'efforçaient de les prévenir ; d'avoir voulu une égalité de pouvoir et de fortunes, tandis qu'ils protégeaient une royauté héréditaire ?

---

la religion dominante, les prodigalités de la cour, l'oppression des pauvres, et le pouvoir arbitraire des différens officiers publics. Mais il a fait Mirabeau le chef du parti démocratique. Il a placé M. Necker dans ce parti. Il a cru que Lally Tollendal était un avocat, parce qu'il a défendu avec éloquence devant plusieurs tribunaux la mémoire de son père. Il a dit que la première proposition de réunir les Ordres avait été faite par un franc-maçon, tandis que les auteurs de cette proposition ont été les États de Dauphiné, et ensuite, par leur ordre, les députés de cette province.

Rien ne serait plus absurde que d'attribuer les excès de la révolution à la franc-maçonnerie, parce qu'on a vu des francs-maçons parmi les plus ardens révolutionnaires ; il a paru sur la scène , dans cette sanglante tragédie, des hommes de toutes les professions. Il n'est pas question de savoir s'il y a des francs-maçons insensés ou criminels, mais si l'on enseigne dans leurs loges une doctrine propre à les égarer ou les corrompre, s'il est vrai qu'elles soient des réunions de conspirateurs. Comment supposer qu'on y professe des principes d'anarchie, quand, parmi ceux qui les fréquentent, on compte encore aujourd'hui des rois, des princes, des prêtres, des magistrats, des hommes religieux ou dévoués au gouvernement de leur patrie. Les sociétés de francs-maçons et les écrits des philosophes sont répandus dans toute l'Europe, et cependant, à l'exception de la France et des pays où ses soldats ont pénétré, aucun État n'a subi de changement politique. Quand même il n'existerait plus un seul franc-maçon dans le monde, si ceux qui gouvernent ruinent leurs finances, mécontentent leurs armées, laissent introduire le désordre dans toutes les parties de l'administration, et rassemblent alors un grand nombre de députés du peuple pour leur demander des secours, les révolutions seront inévitables.

---

---

## DES ILLUMINÉS D'ALLEMAGNE.

---

On a donné par dérision la qualité d'*Illuminés* à tous les charlatans mystiques de ce siècle , à tous ceux qui s'occupent d'alchimie , de magie et de cabale , de revenans , de relations avec des esprits intermédiaires , tels que les Saint-Germain , les Cagliostro , les Swedenborg , les Rosacroix et les Martinistes : mais il a existé une autre espèce d'illuminés en Allemagne ; il s'était formé une association dont les membres s'étaient eux-mêmes donné ce titre. Elle était inconnue au reste de l'Europe. On l'a rendue célèbre depuis sa dispersion par une prétendue découverte d'une grande importance. On a dit qu'elle s'était proposé de détruire tous les gouvernemens établis , que les jacobins étaient ses agens et ses disciples , et la révolution de France son ouvrage ; qu'elle n'est dissoute qu'en apparence , que ses émissaires sont répandus dans tous les pays , et détruisent de toutes parts en secret les bases de l'ordre social.

Les illuminés sont dénoncés à tous les souverains. Ils ont fixé l'attention générale , et leur nom seul est un objet de terreur. On a fait beaucoup ,

sans doute , pour rendre odieux un homme qui croit à la liberté et à la justice , quand on a dit *il est jacobin* , et c'est une ressource dont les partisans du despotisme et de la superstition savent faire un fréquent usage. Maintenant ils en ont une plus efficace encore ; ils disent c'est un *illuminé* : à ce mot les personnes crédules sont saisies d'effroi. Il rappelle aussitôt à leur imagination une puissance secrète qui frappe dans les ténèbres , pour qui les massacres , les pillages et la désolation ne sont que des jeux , et dont il est impossible de se garantir. En effet , quel terrible pouvoir , que celui d'une société qui , du fond de l'Allemagne , a fait tomber une grande monarchie , et ébranlé toute l'Europe ! Une influence si active n'est pas en elle-même très-vraisemblable ; cependant on l'a crue possible , et l'on est même parvenu à la faire redouter par beaucoup de personnes en Angleterre , quand on n'en parlait plus en Allemagne depuis treize ans .

Examinons impartialement l'origine et le véritable esprit de l'association des illuminés. Il est facile de les connaître , puisque le gouvernement de Bavière a fait publier toutes les pièces qu'on a trouvées chez les principaux membres de cet ordre , et que cette publication a fait naître un grand nombre d'écrits , les uns pour les accuser , les autres pour les défendre. J'espère que mes lecteurs , en désapprouvant l'institution de cette société secrète , distingueront ceux des illuminés dont les intentions étaient

pures , et les opinions respectables , et ceux dont on peut condamner la doctrine et les projets , et qu'ils reconnaîtront que ces derniers , même quelques torts qu'on leur suppose , n'ont pris aucune part directement ou indirectement à la révolution de France.

Ce fut en 1776 que M. Weishaupt, professeur de droit dans l'université d'Ingolstadt en Bavière (1); pour remédier aux maux que la superstition et l'ignorance font éprouver aux hommes , prit la réso-

(1) Weishaupt (Adam), né en 1748, à Ingolstadt en Bavière, y fit ses études, et y fut nommé, en 1775, professeur en droit, avec le titre de conseiller de cour. Jusqu'alors la chaire du droit canonique avait été occupée par un ecclésiastique régulier. Weishaupt fut le premier laïque qui l'obtint. Cette circonstance donna de l'ombrage au clergé, mais ce qu'on ne pardonna point à Weishaupt, c'est qu'après avoir été élevé chez les jésuites, ils s'étaient montré, lors de leur suppression, leur ennemi le plus décidé. Les tracasseries qu'il essuya de la part du clergé le déterminèrent, en grande partie, à tenter l'établissement d'une société qui se dévouait à l'investigation des vérités morales et politiques, et au soin de les faire triompher; mais Weishaupt se vit forcé de se démettre de sa place en 1785. Le duc Ernest de Saxe-Gotha l'accueillit à Gotha, où il a vécu depuis avec le titre de secrétaire de légation. Autant que nous avons pu l'apprendre, il est mort il y a peu d'années.

Weishaupt a publié plusieurs ouvrages sur le système des illuminés, ainsi que l'histoire de leur persécution. Dans l'origine, Weishaupt voulut donner à son association le nom d'*ordre des perfectibilistes*. La date de sa fondation est du 1<sup>er</sup> mai 1776.

( N. de l'éd. )

lution de contribuer à l'encouragement des talens et de la vertu, d'environner la puissance souveraine des personnes les plus capables de la diriger par leurs conseils, et de faire confier aux mains les plus pures l'exercice de l'autorité : mais au lieu de suivre l'exécution de ce noble projet autant qu'il serait en son pouvoir, par un emploi public et sincère de ses talens, craignant que les préjugés et les intérêts particuliers ne lui opposassent trop d'obstacles, il forma le plan d'une société secrète dont les efforts pourraient échapper à la surveillance des ennemis de la vérité, qui aurait ses lois, ses chefs, ses récompenses, ses châtimens, et dont les membres seraient soumis à une obéissance aveugle.

M. Weishaupt imita la discipline des Jésuites, qui, par une multitude de liens réunis dans les mains d'un seul homme, étaient les instrumens passifs de ses volontés. Il communiqua ses projets à quelques confidens, dont il fit ses premiers apôtres sous le nom d'*Aréopagites*. Il convint avec eux qu'il serait le chef connu seulement des premiers disciples, mais invisible pour la plupart des membres de la société. On convint aussi que, pour exciter la curiosité et multiplier les candidats, on parlerait de l'institution comme étant tellement ancienne, qu'on avait perdu le souvenir de son origine.

La société fut peu nombreuse pendant plusieurs années, et les premiers aréopagites n'étaient que



des étudiants de l'université, ou d'autres personnes qui possédaient peu de crédit, lorsque M. Weishaupt fit la connaissance d'un Hanovrien, nommé le baron de Knigge, fameux intrigant (1), depuis long-temps exercé au charlatanisme dans les loges de francs-maçons. Ce nouveau missionnaire fut d'un zèle infatigable. Par ses conseils, de nouveaux grades furent ajoutés aux anciens, et l'on résolut de tirer avantage de la franc-maçonnerie, quoiqu'on la méprisât profondément. On décida qu'on joindrait aux grades des illuminés ceux d'apprenti, de compagnon, de maître et de chevalier écossais; qu'on se vanterait de posséder exclusivement les véritables secrets des francs-maçons, et qu'on affirmerait que *l'illumination* était la vraie franc-maçonnerie primitive. Le baron de Knigge parcourut ensuite différentes villes de l'Allemagne pour chercher des prosélytes. Il était muni de tous les pouvoirs; il distribuait à son gré les différens grades; il se vantait d'avoir à lui seul illuminé plus de cinq cents personnes en Franco-

---

(1) Le baron de Knigge (Adolphe-François-Frédéric) naquit en 1757, et mourut à Brême le 6 mai 1796. Son traité, intitulé *Du commerce des hommes (Uber dem Umgang mit Menschen)*, a joui de beaucoup de réputation en Allemagne, et a été réimprimé plusieurs fois. Ses autres ouvrages sont indiqués dans Meusel (Tom. VII, p. 123). Les biographes ne traitent pas communément le baron de Knigge avec autant de sévérité que le fait M. Mounier en cet endroit.

nie , en Souabe , en Westphalie , dans le Palatinat et les Cercles du Rhin. Il se rendit au congrès des francs-maçons à Wilhelmsbad , en 1782. Il profita des intervalles des séances pour faire des enrôlemens. Dans le nombre des initiés se trouvèrent bientôt des magistrats , des ecclésiastiques , des savans , des ministres d'Etat , des princes même.

Comme les missionnaires parlaient sans cesse de la grande puissance de leur ordre ; on juge bien que beaucoup de candidats durent être attirés par l'espoir d'obtenir des emplois , et de s'assurer des protecteurs. Ainsi , des hommes d'un caractère vil , avide et ambitieux s'empressèrent de devenir membres de cette association. Cependant on s'en ferait une très-fausse idée , si l'on croyait qu'ils formassent le plus grand nombre. Des personnes très-éclairées , et du caractère le plus respectable , ne résistèrent point à l'offre qui leur fut faite d'entrer dans une société qui voulait corriger lentement les abus de l'administration , rétablir les bonnes mœurs et placer tous les emplois publics dans les mains des hommes les plus dignes de les exercer.

Le baron de Knigge ayant initié dans tous les mystères des hommes d'un plus grand crédit que les aréopagites , ceux-ci se virent privés de leur ancienne influence dans la direction des affaires de l'ordre. Ils se plaignirent amèrement , leurs reproches furent inutiles ; bientôt l'Aréopage fut sans fonc-

tions , et l'on cessa d'y nommer de nouveaux membres.

Lorsqu'un illuminé rencontrait dans le monde un homme qui lui paraissait pouvoir être utile à l'ordre , il instruisait ses supérieurs des qualités qui le distinguaient ; et , quand il était autorisé à l'admettre au noviciat , il tâchait de gagner sa confiance , lui vantait le bonheur d'appartenir à une société qui procurait au genre humain , et pouvait lui procurer à lui-même les plus grands avantages. Après lui avoir inspiré le désir d'en devenir membre , il lui faisait jurer de ne jamais rien révéler aux profanes , et d'obéir à tous les commandemens qui lui seraient transmis. Les novices payaient une petite somme pour leur réception ; ils n'étaient point rassemblés , et ils restaient sous l'inspection de l'illuminé qui les avait reçus et qui rendait compte de leurs opinions et de leur conduite.

M. Weishaupt recommandait aux illuminés qui le connaissaient , et faisait recommander à ceux auxquels il restait inconnu , de faire entrer dans l'ordre les personnes qui avaient le plus de moyens d'influence par leurs emplois ou par leurs richesses , sauf à les laisser dans les grades inférieurs , lorsqu'on ne leur trouverait pas les dispositions convenables. On devait surtout rechercher ceux qui avaient éprouvé des injustices. On devait employer divers artifices pour se procurer des candidats , et réveiller

dans l'ame des novices le désir de contribuer au bonheur général, et de gouverner ceux qui gouvernent.

On nommait *insinuateurs*, les illuminés qui se chargeaient de recevoir des novices. Des rapports de réceptions qu'on a trouvés dans les papiers saisis par ordre de l'Électeur de Bavière, prouvent que des insinuateurs ont abusé de la faiblesse ou de l'ambition des candidats, jusqu'à leur faire reconnaître que l'ordre avait le droit de vie et de mort pour l'intérêt du genre humain.

Après quelque temps d'épreuve, un novice parvenait au grade de *minerval*. On réunissait ensemble un certain nombre de *minervaux* sous la présidence d'un illuminé. On les occupait à des exercices littéraires. On leur faisait traiter des questions de morale et de politique. Si leurs opinions n'étaient pas conformes à celles qu'on désirait, ils ne passaient pas à d'autres grades.

Un *minerval* devenait ensuite *illuminé mineur*. Il avait alors sous sa direction une loge de *minervaux*. Il devait préférer ceux qui paraissaient les plus sensibles aux cris de l'infortune, en qui l'on remarquait de la constance et du courage; il devait leur faire connaître les maux qui accablent les hommes, ce que les hommes sont et ce qu'ils pourraient être, leur inspirer le respect pour les supérieurs de l'ordre, les convaincre de la né-

cessité d'obéir , et les diriger par leurs passions dominantes.

On exerçait principalement ceux de la première classe , à réfuter la doctrine qui fait consister le bonheur dans les plaisirs sensuels , et ceux de la seconde à réfuter celle qui nous autorise à faire du plaisir en général le but de nos actions. On condamnait le système d'Épicure ; on recommandait celui des stoïciens.

Pour devenir illuminé majeur, il fallait donner à ses supérieurs un compte détaillé de sa conduite précédente , une déclaration de ses qualités et de ses défauts ; et l'on recevait de leur part le jugement qu'ils en portaient eux-mêmes, d'après les observations qu'ils avaient faites ou qu'ils s'étaient procurées. L'illuminé majeur devait indiquer les emplois qui pouvaient être à sa disposition , afin qu'on déterminât , pour l'avantage de l'ordre , ceux qu'il devait nommer ou faire nommer par son influence. Le but qu'on proposait aux illuminés majeurs était de répandre la vérité , et de faire triompher la vertu , de protéger et de récompenser les talents , de diriger l'éducation de la jeunesse , d'ôter le pouvoir au vice , de le donner aux hommes probes , de lier insensiblement les mains des méchants , de les gouverner sans paraître les dominer , *d'environner les puissances de la terre d'une légion de personnes infatigables , dirigeant tous leurs efforts suivant le*

*plan de l'ordre, vers le bonheur de l'espèce humaine ; d'établir un empire universel sans détruire les liens civils ; de sorte que les divers gouvernemens pussent exercer tout autre pouvoir, que celui d'empêcher l'Ordre de rendre la vertu triomphante. On leur enseignait qu'on ne devait pas exciter des révolutions, opposer la force à la force et substituer une tyrannie à une autre tyrannie ; qu'une réforme violente était funeste, et que la sagesse n'avait pas besoin de violence.*

Jusqu'ici la plupart des maximes sont estimables ; nous en citerons bientôt qui ne le sont pas.

On recommandait, aux illuminés qui prenaient le grade maçonnique de chevaliers écossais, de contribuer au triomphe de l'ancienne maçonnerie, de résister à la superstition et au despotisme, de remplir tous leurs devoirs civils et domestiques, de se livrer à la recherche de la vraie religion, et de la vraie doctrine des francs-maçons conservée par les sages, au nombre desquels on plaçait le Christ. On pouvait ensuite parvenir au grade d'*épopot*. On disait aux *épopots* ce qu'a soutenu J.-J. Rousseau, que la distinction des propriétés a été la source des plus grands malheurs, qu'elle a multiplié les besoins des hommes, et les a rendus faibles et dépendans. On disait que les sauvages sont les hommes les plus éclairés et les plus libres. La société civile, l'autorité de tous les gouvernemens, l'attachement à la patrie, étaient considérés comme

un funeste résultat de nos besoins factices, et de notre amour des richesses. On représentait la vie des anciens patriarches comme devant être l'objet de tous nos regrets, le retour futur de ce genre de vie, le but de tous nos efforts. On joignait à cette extravagante doctrine, une espérance qui ne l'était pas moins. On se flattait de pouvoir, sans violence, détruire toutes les barrières qui séparent les hommes et faire disparaître les princes et les nations.

Les moyens par lesquels on voulait ramener l'âge d'or, étaient sans doute les mieux choisis, si l'âge d'or était possible. On voulait apprendre aux hommes à vaincre leurs passions, les rendre bienfaisans, patiens, indulgens, les affranchir de tous les besoins que ne donne pas la nature, les instruire, non dans les sciences inutiles, mais dans celle de leurs devoirs. L'instruction et la sûreté générale, disait-on, les rendraient capables de vivre *sans princes et sans magistrats*. On comparait le pouvoir des gouvernemens à celui d'un père, qui finit avec l'âge de raison de ses enfans. Il fallait se rendre terrible aux méchans, dès qu'on serait nombreux, mais on devait éviter toute commotion violente, et ne rien précipiter. *Peut-être faudrait-il des milliers d'années pour arriver à son but*. On aurait fait assez si l'on préparait le bonheur de la postérité, en perfectionnant les hommes de plus en plus par une morale pure, telle que le Christ l'avait enseignée.

Les fondateurs des illuminés s'étaient fait un jeu, dans le grade d'*épopt*, des opinions religieuses. Ils avaient imité des cérémonies sacerdotales. Ils avaient feint de croire que leur système n'était que le christianisme épuré.

On dit qu'il y avait encore deux grades supérieurs, ceux de mages et d'hommes-rois, dont on n'a pu découvrir les systèmes. M. Barruel conjecture que dans ces grades l'athéisme était enseigné ; mais une pareille accusation ne devrait jamais être proférée sans les preuves les plus évidentes. M. Weishaupt a fait une instruction particulière, sur les moyens de diriger ceux des illuminés qui sont enclins aux *réveries théosophiques* ; ce qui ne peut s'entendre que des Rosecroix et des partisans de Swedenborg. M. Barruel, pour y trouver des preuves d'athéisme, a traduit *theosophische Schwarmereyen* par les mots la *fantaisie de croire en Dieu*. Ou M. Barruel ne sait pas l'allemand, ou bien il n'a pas traduit de bonne foi.

La discipline de l'ordre était réglée de sorte que chaque illuminé se trouvait soumis à la surveillance d'un espion qu'il ne connaissait pas, et qui rendait compte de ses actions et de ses discours, à des supérieurs également inconnus au plus grand nombre. Il y avait des illuminés dirigeans, des illuminés provinciaux et des illuminés régens. Il y avait aussi des chapitres de chevaliers écossais, des synodes provinciaux et nationaux. On devait dire à un illu-



miné dirigeant, au moment de sa réception, que la franc-maçonnerie avait été corrompue par des enthousiastes, des inspirés, des alchimistes, quoiqu'elle eût pour but primitif de rétablir la saine morale, et que, sans quelques hommes purs, la raison aurait été bannie de la terre par les administrateurs des États, les prêtres et les francs-maçons ; que la société des illuminés ramènerait le règne de la raison et de la vertu, qu'elle enlevait à des intérêts particuliers de religion et d'État, les hommes du plus grand talent, pour les consacrer au service de l'humanité en général, et *minait ainsi les bases de l'ordre civil*, quoiqu'elle ne fit point d'efforts pour le détruire ; qu'elle faisait apercevoir les vices des différentes constitutions, en travaillant aux moyens de les rendre toutes inutiles, ce qui devait arriver un jour, mais peut-être seulement dans plusieurs milliers d'années.

Ceux qui devenaient régens se présentaient comme des esclaves qui gémissaient dans les liens des institutions politiques et de la superstition. On les déclarait affranchis ; on les invitait à gouverner les hommes pour les rendre vertueux, et l'on annonçait l'heureux avenir, où chaque père de famille serait souverain dans sa cabane.

On invitait les illuminés des classes supérieures à cultiver toutes les sciences, à s'exercer dans l'art d'expliquer les chiffres, et dans celui d'enlever les empreintes des cachets ; à se procurer, autant

qu'il serait possible, la connaissance de tous les secrets, afin que l'Ordre eût plus de moyens de puissance.

Toutes les correspondances étaient d'un style figuré ; chaque ville où la société formait des établissemens avait un nom particulier, et chaque illuminé en recevait un, dès qu'il était admis au grade de novice.

Les illuminés avaient acquis une grande influence en Bavière. Ils disposaient à leur gré de la plupart des emplois. Le crédit dont ils jouissaient excita la jalousie ; on s'efforça de découvrir les ressorts d'une ligue, dont l'existence était prouvée par des faits incontestables. En 1781, l'Electeur effrayé se hâta d'interdire toutes les sociétés secrètes. Quelque temps après, quatre des illuminés mécontents de leurs chefs, et qu'on n'avait pas admis dans les hauts grades, donnèrent leurs déclarations. Suivant eux, « les membres de la société haïssaient les princes et les prêtres, ils faisaient l'apologie du suicide. Un de leurs supérieurs avait dit, que s'ils avaient six cents prosélytes en Bavière, rien ne pourrait leur résister. Ils avaient l'intention de s'emparer de tous les emplois. Ils auraient réduit les princes à n'être que leurs esclaves. Ils rejetaient toute idée religieuse, et menaçaient de se venger de ceux qui voudraient les trahir. On exigeait une soumission aveugle aux ordres des supérieurs. Le marquis de Constanza avait

dit qu'il ne faudrait, en Allemagne, que deux princes illuminés et entourés d'illuminés. On ne donnait point les hauts grades à ceux qui n'approuvaient pas le projet de délivrer le peuple des princes, des prêtres et des nobles, d'établir l'égalité des conditions, et de rendre les hommes libres et heureux. »

Ces témoignages avaient sans doute un fond de vérité : mais les témoins attribuaient trop indistinctement à l'Ordre entier les rêveries des chefs. Tous les illuminés ne haïssaient pas les princes, les nobles et les prêtres ; car on ne peut pas supposer que les princes, les nobles et les prêtres membres de l'association se haïssent eux-mêmes ; et ceux qui voulaient gouverner les princes ne songeaient pas sérieusement à faire supprimer leur autorité. Quant à la chimère de l'égalité absolue de tous les hommes en rang et en fortune, sans magistrats et sans lois, les chefs ne prétendaient y parvenir que par la perfection de l'espèce humaine, par la destruction de tous les vices, et différaient à des milliers d'années l'accomplissement de leur absurde espérance.

M. Weishaupt fut privé de sa place de professeur en droit. On saisit les papiers de plusieurs illuminés ; on y trouva la doctrine des différens grades telle que nous l'avons présentée ; on y trouva contre quelques illuminés des preuves d'intrigues, de supercherie, d'imposture, d'actions et d'opinions qui

démentaient leur prétendu zèle pour la vertu (1).

On ne peut qu'approuver les efforts de l'Électeur de Bavière pour supprimer cette société. Comme législateur, il devait l'interdire pour l'avenir sous des peines sévères : mais ce serait oublier tous les principes de la sûreté personnelle, que de ne pas blâmer les persécutions qu'on se permit contre plusieurs personnes. On n'avait pas le droit de punir les illuminés pour leurs opinions. Il était facile de réfuter leurs faux systèmes, et les vexations qu'on leur faisait subir n'étaient nullement propres à les éclairer sur leurs erreurs. On ne devait pas non plus les punir pour avoir formé une association secrète ; dans un État bien réglé, on ne condamne point une action comme criminelle sans une loi antérieure. S'il en était autrement, aucun citoyen ne serait en sûreté ; des actions indifférentes, ou dont il ne connaîtrait pas les inconvéniens, le livreraient aux caprices de ceux qui gouvernent, et l'exposeraient à des châtimens qu'il n'aurait pas eu la faculté de prévoir.

D'après des ordres arbitraires, on viola le domicile de plusieurs illuminés ; d'autres furent arrêtés et long-temps détenus dans des prisons ou dans des monastères. On aurait dû se borner à la punition de ceux qui auraient continué de s'assembler malgré

---

(1) On trouva chez un nommé Massenhausen une recette d'*Aqua Tophana*, des recettes pour produire l'avortement, pour enlever les empreintes des cachets.

la loi, en faisant prononcer par les juges les peines qu'elle aurait prescrites. Quant aux délits particuliers dont plusieurs, disait-on, s'étaient rendus coupables, il fallait les faire examiner suivant les formes établies, et par les tribunaux ordinaires (1).

M. Weishaupt prit la fuite, et l'on promit une récompense à celui qui pourrait le livrer. Les loges des illuminés furent ainsi fermées dans toute la Bavière, en 1785. Quelques-unes subsistèrent jusqu'à la fin de l'année 1786, dans d'autres parties de l'Allemagne ; mais, à cette époque, la publication des papiers saisis, l'empressement avec lequel la malignité s'efforçait de rendre responsable une société entière des torts de plusieurs de ses membres, les bruits calomnieux qui furent ajoutés aux torts réels déterminèrent tous les illuminés à dissoudre entièrement leur association. Les uns en reconnurent alors les inconvéniens, les autres ne virent plus les moyens de parvenir au but qu'ils s'étaient proposé.

M. Weishaupt demanda publiquement, mais en vain, qu'on formât contre lui, comme fondateur des illuminés, une accusation régulière, et qu'elle fût examinée devant les tribunaux ; il fit même imprimer cette juste réclamation qui resta toujours sans réponse.

---

(1) La persécution contre les illuminés était tellement arbitraire, qu'un Bavaois nommé Meggenhoffen, auditeur d'un régiment, après avoir été interrogé pendant quinze jours, fut renfermé, par un ordre du cabinet, dans un couvent de Franciscains à Munich, pour y être instruit dans la religion catholique.

La destruction de la société ne calma point la haine et la jalousie qu'avait excitées le crédit de plusieurs de ses membres. Leurs ennemis particuliers profitèrent de cette circonstance favorable. Des personnes, dont les intentions étaient pures, ayant jugé l'ordre des illuminés funeste à la religion et à l'État, ne crurent pas qu'on pût faire trop d'efforts pour prévenir son rétablissement. Plusieurs révoquèrent en doute sa destruction, et craignirent qu'elle ne fût qu'apparente. Plusieurs écrits accusèrent les illuminés d'avoir préparé la ruine de tous les gouvernemens, et, quand la révolution de France fut commencée, on assura qu'ils en étaient les auteurs.

On a vu, par le récit précédent, que je suis bien éloigné d'approuver les projets de M. Weishaupt. Il aurait dû considérer que si les gouvernemens n'ont pas le droit de troubler la liberté des opinions particulières, ceux qui forment des assemblées, et se chargent d'enseigner une doctrine, n'ont point celui de se dérober à la surveillance des magistrats. Socrate n'agissait pas ainsi; il n'exigeait point de serment de ses disciples; il ne faisait pas de la permission de l'entendre un privilège exclusif; il ne rendait pas impossible la réfutation de ses systèmes, en les répandant par des intrigues, en trompant ses auditeurs par des mensonges, en les séduisant par des promesses qui flattaient l'ambition et la cupidité, en réservant les préceptes pour ceux qui con-

tractaient l'engagement de le croire et de lui obéir. Il enseignait la justice non-seulement à ses amis , mais à tous les hommes qui pouvaient jouir de son entretien ; il l'enseignait au sénat et dans les places publiques. Il brava tous les périls pour la défendre , et mourut victime de son zèle. Il est vrai que chez les peuples anciens , il existait des sociétés et des doctrines secrètes , mais elles étaient nées dans les temps d'ignorance et de férocité ; et lorsque la civilisation eut fait des progrès , les mystères furent un ressort politique dans les mains des magistrats , qui en étaient les gardiens et les protecteurs. Ils étaient cachés à la multitude , et jamais aux chefs de l'État ; mais lorsque , sans le consentement exprès ou tacite de ceux qui gouvernent , on forme une société dont les membres sont soumis à des supérieurs , et sont liés par des sermens , par l'espoir des récompenses , par la crainte des vengeances particulières , on usurpe le pouvoir souverain. Le maintien du gouvernement établi et la sûreté générale , exigent qu'il n'existe pas une seule autorité qui ne soit avouée par la loi , ou que la loi ne puisse pas détruire dès l'instant où l'on en fait un usage dangereux. Toute association secrète , principalement quand elle a pour but les intérêts publics ou les actes de l'administration , est un État dans l'État , et peut devenir très-funeste pour le bon ordre (1).

---

(1) Les disciples de Pythagore avaient une doctrine secrète :

On a dit, pour justifier les fondateurs des illuminés, que les Jésuites avaient beaucoup de crédit auprès du gouvernement de Bavière, et qu'on n'avait pas la liberté de publier ses opinions ; mais, était-ce rétablir cette liberté, que de s'emparer de tous les emplois, pour en exclure ceux qui n'adoptaient pas aveuglément leurs systèmes ?

Lorsqu'un gouvernement ne se livre pas aux derniers excès de la tyrannie, il est plus facile qu'on ne le pense de dire la vérité. Des hommes probes et courageux, qui n'agissent que pour son seul intérêt, n'ont pas le langage des passions ; ils n'irritent point par des déclamations violentes ; ils unissent la prudence à la fermeté ; ils combattent avec ménagement les erreurs de la multitude ou les faux systèmes de l'administration, mais ils savent braver la colère des méchants. Si la franchise de leur caractère leur fait des ennemis, elle leur procure aussi des protecteurs. Ceux qui n'osent pas s'exprimer ouvertement, quand la justice l'ordonne, ne sont pas dignes de la servir. Une association secrète pour sa défense ne peut-elle pas être mal dirigée et favoriser de faux systèmes ? Une telle association doit alarmer les magistrats et les bons citoyens ; pour qu'elle ne

---

mais qui pourrait douter que si les magistrats eussent eu des motifs de la croire dangereuse, ils n'eussent eu le droit d'interdire leur association ?



fût pas redoutable , il faudrait qu'elle fût composée d'hommes infallibles.

On dit encore que les habitans de la Bavière étaient superstitieux , et que les cris d'une multitude ignorante auraient étouffé la vérité : mais un peuple a le droit d'être gouverné dans le sens de ses opinions. Si elles sont nuisibles à la prospérité de l'Etat, on doit l'éclairer par les moyens que la prudence autorise , et non le contraindre ou se réunir pour le tromper. Quand on se dit l'ennemi des tyrans , on ne doit pas adopter leurs mesures. De quel droit M. Weishaupt et ses confidens voulaient-ils forcer un peuple à suivre aveuglément leurs décisions ? De quel droit prétendaient-ils s'emparer des emplois , concentrer le pouvoir dans les mains d'un parti, dont l'existence même était inconnue de la plupart de leurs concitoyens , et ravir ainsi à l'opinion publique son influence , et aux dépositaires de l'autorité souveraine la liberté de leur choix. Si un peuple ne peut être instruit que par de tels moyens , qu'on lui laisse son ignorance , plutôt que de l'exposer à l'ambition ou aux caprices de quelques intrigans. Sans doute on doit s'efforcer de lui donner les connaissances utiles ; mais il vaut mieux peut-être que ses préjugés retardent les progrès des lumières , que s'il était au pouvoir des savans de lui faire adopter , sans aucun obstacle , toutes les rêveries produites par le désir de se faire un nom.

La doctrine enseignée dans les premiers grades

n'appartenait point à l'imagination seule de Weis-  
haupt et de ses amis ; elle était connue avant eux ;  
et , depuis qu'ils gardent le silence , elle a été repro-  
duite par des hommes avec lesquels ils n'avaient pas  
la moindre relation. Combien de philosophes ont  
soutenu que les sauvages sont plus heureux que les  
peuples civilisés ! combien d'autres se sont fait gloire  
de n'avoir point d'autre patrie que l'Univers ! com-  
bien d'autres ont pensé qu'en se perfectionnant on  
n'aurait plus besoin d'autorité civile ! Des sectes  
chrétiennes ont adopté la même erreur. Les *Qua-*  
*kers* obéissent aux magistrats comme on obéit à la  
force , mais avec la conviction que les préceptes de  
l'évangile devraient être le seul guide des chré-  
tiens.

En effet , nos passions seules rendent les gouver-  
nemens nécessaires. Si tous les hommes connais-  
saient et suivaient leurs obligations , nulle puissance  
sur la terre n'aurait le droit de les contraindre. Que  
chaque individu soit susceptible de se perfection-  
ner , et de faire toujours son devoir par la seule con-  
sidération de son devoir , c'est ce qu'il est permis  
de croire , pourvu qu'on ne s'attende pas à de fré-  
quens exemples de cette vertu sublime ; mais com-  
ment supposer que tous les hommes à la fois , dans  
toutes les parties du monde , puissent connaître avec  
une exactitude précise , et surtout qu'ils puissent  
observer constamment toutes les règles de la morale ?  
Si la plus grande partie d'un peuple était assez ver-

tueuse pour n'avoir pas besoin d'un gouvernement, quelques méchans suffiraient pour qu'il devint nécessaire ; car, sans une autorité publique pour les réprimer, les bons deviendraient leurs esclaves. Si même la plupart des peuples avaient une raison cultivée au même degré de supériorité, et que leur sagesse prévint tous les désordres, n'est-il pas évident qu'un seul petit peuple, moins perfectionné, rendrait indispensables des institutions politiques pour se mettre à l'abri de ses violences ? On ne saurait se tromper sur une question de cette nature, quand on observe de bonne foi le combat de ses passions et de sa conscience. Ne dirait-on pas que pour être vertueux il suffit d'être savant, et que ceux qui parlent le plus des préceptes de la justice sont toujours ceux qui lui sont le plus fidèles ! Les philosophes eux-mêmes disputent éternellement sur quelques préceptes de la morale, et plusieurs donnent l'exemple des crimes qu'ils ont condamnés. La religion s'empare de l'homme dès le berceau, pour le former à la vertu, et cependant elle n'a pas assez d'influence pour garantir seule la sûreté générale ; et ce qui est impossible à la religion, malgré les menaces les plus terribles contre le vice, et malgré les récompenses qu'elle promet à la vertu, une philosophie orgueilleuse se flatterait de le pouvoir !

« Supposons que ce soit une erreur, dit Weis-  
 » haupt, elle était respectable, elle était sans in-  
 » convéniens, elle était même utile, puisqu'elle

» encourageait les efforts des personnes vertueuses, » pour apprendre aux autres à triompher de leurs » passions. » Je réponds que cette erreur est très-funeste , et que c'est une mauvaise école de morale que celle où l'on enseigne le mépris de plusieurs devoirs très-importans. S'il est impossible de rencontrer des peuples qui n'aient pas quelque institution politique, plus ou moins imparfaite, même parmi ceux que nous appelons sauvages, si les hommes sont ainsi destinés, par leur nature, à vivre sous des gouvernemens, il faut qu'ils soient divisés en corps de nation, comme ils le sont en familles. Il faut qu'ils aiment une patrie ; et les liens de patrie sont aussi sacrés que les liens domestiques. C'est donc un système corrupteur que celui qui les leur fait oublier, comme le serait celui qui pourrait leur faire croire que les obligations envers l'Etat détruisent les obligations envers leurs semblables, de tous les cultes et de tous les pays.

Ainsi ceux des illuminés qui avaient des intentions pures, ou ne connaissaient pas les vraies opinions des fondateurs de cet ordre, ou étaient comme eux égarés par une fausse doctrine. Ils leur croyaient une morale austère, et devaient le penser, puisque ces derniers répétaient sans cesse que, pour être digne de contribuer au bonheur des hommes, il fallait avoir soi-même une vie irréprochable, que ce bonheur n'existait pas sans la vertu, et que la meilleure leçon qu'on pouvait en donner était celle

de l'exemple. Ils ignoraient ce qu'on a su depuis , que Weishaupt et ses amis intimes se recommandaient d'agir avec dissimulation pour pouvoir mieux observer; de supposer à l'Ordre une fausse ancienneté, un crédit et une influence qu'il n'avait pas, et de décrier les savans qu'ils ne pourraient pas attirer dans leur parti (1). Ils ignoraient que plusieurs de leurs chefs avaient adopté le grand principe si fécond en crimes de tous les genres, qu'il est permis de faire le mal pour parvenir au bien. Ils ne connaissaient pas les motifs et la conduite de plusieurs hommes d'un caractère vil, qui n'étaient entrés dans l'association que dans l'espérance de se livrer au vice avec plus d'impunité. L'un d'eux était si indifférent à tout principe de morale, qu'on a trouvé dans ses papiers un projet resté sans exécution, pour former des sociétés de femmes illuminées, qui serviraient les intérêts de l'ordre. Il y aurait eu deux classes, l'une de femmes vertueuses, l'autre de femmes sans pudeur. M. Weishaupt se plaignait, dans une de ses lettres, d'avoir été trompé par un nommé *Massenhausen*. Dans une autre il accusait plusieurs de ses adeptes d'être des liber-

---

(1) Weishaupt s'étonnant de la facilité avec laquelle on faisait voir à quelques illuminés la pureté du christianisme dans le grade d'épopt, écrivait à l'un de ses amis : *Pauvres humains, que ne pourrais-je vous faire croire ?*

tins et des ivrognes. Il avait l'intention de faire chasser un nommé *Merz* qui avait tenté un crime de viol. « Que dirait notre Marc-Aurèle, » ajoutait-il ( c'est ainsi qu'on appelait dans l'ordre un homme très-respectable par ses vertus et ses lumières, M. Feder (1), qui vivait alors à Gottingen), « s'il savait à quelle race de débauchés et de menteurs il s'est associé! n'aurait-il pas honte d'appartenir à une société dont les chefs promettent de si grandes choses et exécutent si mal le plus beau plan ? »

D'après les pièces publiées par ordre de l'Électeur de Bavière, les ennemis des illuminés font les reproches les plus graves à M. Weishaupt lui-même, lui, qui sans cesse exhortait ses disciples à se perfectionner dans la vertu, à contribuer, par leur exemple, au rétablissement des bonnes mœurs. Il avait, dit-on, engagé un de ses confidens à dérober pour la bibliothèque de l'Ordre quelques livres d'un monastère. On ajoute qu'après la mort de son épouse; il avait séduit sa belle-sœur, et qu'il avait fait avorter l'enfant dont il était le père.

---

(1) Feder (Jean-George-Henri), né en 1740 dans le pays de Bayreuth, professeur à Goëttingue depuis 1768, plus tard directeur du gymnase de Hanovre, est mort depuis peu d'années. Il est auteur de plusieurs ouvrages philosophiques, écrits en allemand et en latin.

Comment croire à la possibilité d'une perfection générale et sans limites de tout le genre humain , lorsque ceux qui font de cette possibilité la base de leur doctrine , qui conçoivent l'espérance qu'un jour la raison gouvernera seule les hommes , sans lois , sans magistrats et sans opinions religieuses , sont eux-mêmes incapables de suivre ses préceptes ! quelle déplorable faiblesse peut être réunie aux plus grands talens ! J.-J. Rousseau exprime , dans le style le plus touchant , les obligations et les sentimens d'un bon père : il abandonne ses enfans ; il renonce à les revoir et les perd pour jamais. Weishaupt veut réformer le monde , anéantir le vice , rendre la vertu toute puissante : il obéit à ses passions , et , pour s'épargner la honte de sa faute , et sauver l'honneur d'une femme malheureuse , il se rend coupable d'un crime.

Les membres d'une société ne peuvent pas être responsables de leur conduite respective. Il serait très-injuste de condamner les illuminés sans distinction , d'oublier qu'on a vu parmi eux un grand nombre d'hommes respectables , attirés par le noble espoir de contribuer au bien général. Dans la liste des noms de ceux qui composaient cet Ordre , pour un nom suspect il en est cent qui comptaient l'estime. Il n'est point surprenant que des princes , qui désiraient le bonheur de leurs sujets , aient voulu profiter des offres d'une association qui se chargeait de leur présenter pour les emplois de

personnes dignes de leur confiance, qu'ils aient pu croire qu'elle procurerait les moyens d'améliorer sans troubles, sans changer la constitution de l'État, le sort de leurs sujets. Je ne pense pas qu'ils aient partagé l'espoir de M. Weishaupt, de préparer pour un avenir éloigné le rétablissement de la vie patriarcale. Au surplus une telle illusion qui, dans un particulier, peut avoir pour principe l'orgueil et l'amour de l'indépendance, serait, dans un homme puissant, la preuve de la générosité de ses sentimens. Si jamais vous rencontrez des princes qui puissent croire que les hommes seront un jour assez parfaits pour se passer d'une autorité publique, prouvez-leur qu'une telle opinion, si elle était répandue, affaiblirait la puissance des lois et détruirait l'amour de la patrie : mais rendez hommage à la bonté de leur cœur. Réservez votre haine pour une erreur opposée bien plus générale et bien plus funeste, celle qui leur persuade que la volonté divine a créé les hommes pour leur obéir aveuglément, qui leur fait considérer un peuple comme un héritage, dont ils peuvent disposer à leur gré.

Dans les écrits publiés contre les illuminés, on n'a pu jeter le moindre soupçon sur les vrais principes des princes régnans membres de cet ordre, et je n'ai nul besoin de justifier ceux que personne ne peut être tenté d'accuser, et que leur nom seul doit défendre.



La calomnie n'a pas respecté un prince ecclésiastique non moins distingué par ses lumières que par son zèle pour les intérêts de l'humanité (1). On n'en sera point surpris quand on saura que, dans une société littéraire, il a soutenu que les philosophes de ce siècle n'étaient pas les auteurs de la révolution de France. Il ne pouvait pas se rendre plus coupable aux yeux de quelques fanatiques. On a prétendu que dans la société des Illuminés, il portait le nom de Crescens (2), un des plus ardens ennemis de la religion chrétienne, et l'on a supposé que, puisqu'il avait pris ce philosophe pour son patron, il partageait sa doctrine : mais

(1) Charles Théodore de Dalberg, successivement Électeur de Mayence, Archichancelier de l'Empire en Allemagne, prince Primat de la Confédération du Rhin, Grand-Duc de Francfort, mort prince-évêque de Constance le 10 février 1817, Prêtre pieux et tolérant, philosophe couronné, souverain ami de l'humanité et protecteur éclairé des arts, sa mémoire sera à jamais en vénération parmi les philanthropes, qui ne séparent point l'amour de la liberté du respect pour l'ordre public et pour la morale chrétienne. M. le duc de Dalberg actuel, ministre d'État et pair de France, est le neveu du feu prince Primat.

(N. de l'éd.)

(2) Crescens, philosophe cynique, vivait vers l'an 154 de J.-C. Il fut un des principaux moteurs de la persécution excitée contre les chrétiens, sous Marc-Aurèle. C'est contre lui que St. Justin publia sa seconde *Apologie*. Le philosophe y répondit en provoquant le supplice du saint docteur.

(N. de l'éd.)

il est faux qu'on l'ait appelé Crescens; il avait un nom plus honorable, celui de Bacon de Vérolam (1). On a représenté, comme partisan de l'anarchie, un administrateur éclairé, qui dans un ouvrage a prouvé l'accord de la saine politique et de la morale (2), et démontré dans un autre (3) combien il est funeste de changer les formes du gouvernement, sans la nécessité la plus impérieuse, et que le devoir des chefs des nations est de faire tout le bien possible par les constitutions établies.

Les écrits répandus en Angleterre contre les illuminés sont tellement remplis de fausses assertions, qu'on a désigné le célèbre Wieland comme membre de cet Ordre; et cependant il ne l'a jamais été. On a pu voir, à son sujet, avec quel empressement ridicule l'esprit de parti peut se hâter d'adopter un mensonge, et d'en tirer de grandes conséquences. M. Wieland a publié, sous le règne des cinq Directeurs de France, des dialogues où les systèmes des jacobins étaient traités avec le plus

---

(1) Vérolam était le nom de la baronnie héréditaire du célèbre chancelier Bacon. (N. de l'éd.)

(2) *Des rapports entre la morale et la politique.* Erfurth, 1786, in-8°. (N. de l'éd.)

(3) *Du maintien des Constitutions des États.* Erfurth, 1795, n-4°.

(N. de l'éd.)

profond mépris, et les crimes qu'ils ont causés, rappelés avec une indignation qui ne peut surprendre ceux qui connaissent la bonté de son ame. Il y soutenait que, pour finir les maux de la France, il fallait concentrer le pouvoir dans les mains d'un homme qui réunirait aux plus grands talens le courage le plus intrépide, et une ferme volonté d'enchaîner toutes les factions et de rendre la France heureuse. Il a nommé Buonaparte. Cette idée n'avait rien sans doute d'extraordinaire. Cependant lorsqu'on a vu ce général posséder la principale autorité dans le gouvernement de France, il s'est trouvé des personnes, en Angleterre, assez crédules pour dire que Wieland, en sa prétendue qualité d'illuminé, avait été dans le secret des derniers changemens. On supposait donc que les illuminés dirigeaient encore les événemens à Paris, et que Buonaparte était leur agent ou leur disciple. Les inventeurs de ce conte absurde se sont trompés sur les moyens de rendre les illuminés odieux; car quel ami de l'humanité ne les bénirait pas, d'avoir fait cesser le cours des désordres et des injustices sous lesquels la France gémissait depuis si long-temps ?

On peut, en admirant le génie de M. Wieland, ne pas approuver le sujet ou les principes de plusieurs de ses écrits; mais il n'y eut jamais d'homme plus éloigné par caractère de l'esprit de faction. Il n'en est point qu'on puisse plus injustement accuser

d'aimer une démocratie turbulente, et de vouloir troubler le repos des États (1).

On est également parvenu à faire passer M. Boëttiger (2), en Angleterre, pour un des coryphées de l'illuminisme, quoiqu'il n'ait jamais été membre de cette société. M. Barruel a même cru devoir affecter envers lui le ton du mépris et de l'insulte. L'humble ecclésiastique contrefaisant l'homme de qualité, l'a désigné sous le nom de sieur Boëttiger, expression de supériorité en usage dans l'ancien régime : mais qu'importe à ce littérateur distingué les injures d'un écrivain qui s'est permis d'outrager

---

(1) Malgré les faveurs dont les Princes l'avaient comblé, l'illustre littérateur Wieland n'a jamais cessé d'être fidèle à la cause de la liberté des peuples. Il est mort à Weimar, le 20 janvier 1813, âgé de 81 ans. (N. de l'éd.)

(2) Boëttiger (Charles-Auguste), savant archéologue, est né en Saxe le 8 juin 1762. Après avoir rempli diverses places dans l'instruction publique, il se trouvait directeur du gymnase et président du consistoire à Weimar, lorsque M. Moutier vint s'y établir. Une liaison assez intime se forma entre eux. M. Boëttiger est devenu, depuis cette époque, conseiller de cœur et directeur de l'académie des Pages, à Dresde. Il a eu l'avantage d'être lié avec les écrivains les plus célèbres de son temps, avec Wieland, Goëthe, Schiller, Herder, etc. Il a composé un grand nombre d'ouvrages sur divers sujets de littérature et d'antiquité; quelques-uns ont été traduits en français. M. Boëttiger a long-temps entretenu des relations avec les savans de Paris, par l'intermédiaire de feu M. Millin et du *Magasin encyclopédique*, que ce dernier a publié depuis 1795 jusqu'en 1816.

(N. de l'éd.)

tant de personnes estimables ? On ne parviendra point à le priver de la considération que méritent ses lumières, son zèle pour les sciences et son empressement à rendre service à tous ceux qu'il est en son pouvoir d'obliger. Il ne croit pas plus à la doctrine de la perfection indéfinie du genre humain, sans lois et sans magistrats, qu'à celle des partisans de l'ignorance et de la servitude.

Il n'est pas difficile d'indiquer les motifs de la haine de M. Barruel contre M. Boëttiger. Un misérable, nommé le docteur Bahrdt, que quelques connaissances littéraires avaient fait admettre parmi les illuminés, mais que bientôt ses mœurs crapuleuses et son fanatisme, alternativement superstitieux et impie, rendirent l'objet du mépris de l'Allemagne, voulut, en 1787, échapper, par une imposture, à l'indignation dans laquelle ses débauches l'avaient plongé. Il imagina de publier un *prospectus* sous le titre de *projet d'union*. Suivant ce projet, on devait, pour éclairer le peuple, établir, dans chaque ville, des sociétés de correspondance et des cabinets de lecture, faire imprimer et répandre les ouvrages les plus propres à détruire ce qu'il appelait les préjugés, récompenser les auteurs qui tâchaient de les combattre, déshonorer les écrits qui pouvaient les favoriser, et payer les libraires pour en empêcher la vente. Il supposa qu'il était chargé de la correspondance générale et de la direction de l'établissement, par un comité secret de vingt-deux personnes

d'un caractère respectable , et jouissant d'une grande influence. Il suffisait de payer un écu d'empire pour être membre de cette confédération prétendue philosophique. Il s'adressa pour obtenir le succès de son plan , aux personnes les plus capables de le faire réussir. Il envoya de fausses listes de souscripteurs : mais on ne tarda point d'apercevoir ses mensonges. Les personnes qu'il avait nommées , instruites de l'abus qu'on faisait de leur nom , le désavouèrent. M. Bertuch (1) de Weimar , à qui Bahrdt avait remis les papiers relatifs à son projet , confia le soin de les examiner à Bodé , ce même franc-maçon dont j'ai déjà parlé plusieurs fois , qui avait été l'un des principaux membres de la société des illuminés , et que M. Robison et M. Barruel représentent , dans leurs écrits , comme le plus violent des factieux et le plus téméraire des novateurs. Bodé , incapable cependant de seconder les vues criminelles du docteur Bahrdt , rédigea , dans l'intervalle

---

(1) Bertuch (Frédéric-Justin) , géographe et littérateur , est né à Weimar le 29 septembre 1746. Après avoir été secrétaire de cabinet et conseiller de légation du duc de Saxe-Weimar , il se retira des affaires publiques , pour se livrer exclusivement aux lettres. Il fut l'un des principaux fondateurs du *Comptoir d'industrie* de Weimar , d'où sont sortis un grand nombre d'ouvrages périodiques estimés et plusieurs cartes géographiques. M. Bertuch a publié aussi divers écrits traduits de la langue espagnole , dont il a propagé la connaissance en Allemagne.

de trois jours , un petit commentaire du plan de l'union , qu'il intitula : *Mehr Noten als Text* (plus de notes que de texte). Cet écrit fut ce qui contribua le plus à déshonorer le plan d'union , à le faire connaître pour ce qu'il était , une spéculation de cupidité , un tour de charlatan qui voulait tromper le public.

L'écrit de Bode était anonyme ; et comme on ne soupçonna point que d'anciens illuminés pussent ainsi mettre obstacle à leurs desseins respectifs , on crut généralement que le plan de l'union avait leur approbation , et qu'il avait pour véritable objet de ressusciter cette société dangereuse sous ce nouveau déguisement. M. Robison et M. Barruel , trompés par les mêmes conjectures , ont présenté le projet de Bahrtdt comme une grande conjuration des illuminés contre tous les gouvernemens et toutes les religions. M. Barruel avait affirmé que l'écrit *Mehr Noten als Text* était l'ouvrage d'un libraire de Leipzick. Qu'on juge de son dépit et de sa surprise , quand M. Boëttiger , l'ami de Bode et le dépositaire d'une partie de ses manuscrits , annonce dans un journal que la grande conspiration a été dévoilée par un des prétendus conspirateurs. M. Barruel répond par des injures et persiste dans son assertion. On lui réplique par une déclaration même du libraire de Leipzick , auquel il avait attribué l'ouvrage de Bode.

M. Robison et M. Barruel ont indiqué comme illuminés , des savans qui n'ont jamais été membres

de cette association, et ils n'ont pas connu plusieurs de ceux qui l'étaient réellement, et que je ne nommerai point pour ne pas les exposer à des calomnies.

Quelques reproches qu'on puisse faire aux illuminés; comment a-t-on pu confondre leur doctrine avec celle des jacobins de France! Dans les grades inférieurs, on n'avait d'autre objet que de favoriser les progrès de la raison, et de faire confier les emplois publics aux personnes les plus éclairées. C'était dans les hauts grades qu'on enseignait les principes dangereux: mais ces principes étaient directement opposés aux opinions qu'on répandait en France. Ceux qu'on a nommés jacobins voulaient renverser tous les gouvernemens pour établir une démocratie illimitée; et les illuminés voulaient diriger les gouvernemens et non les renverser; ils voulaient les faire servir à l'encouragement de la vertu, et rendre cette vertu si générale qu'ils pussent un jour devenir inutiles. Les jacobins proscrivaient les princes, les nobles et les prêtres; les illuminés les recevaient avec prédilection. Les jacobins excitaient les peuples à la révolte; ils auraient voulu pouvoir armer la multitude de torches et de poignards dans toutes les parties du monde, et détruire en quelques heures toutes les institutions sociales pour les recomposer à leur gré. Les illuminés faisaient profession de détester les troubles et les actes de violence. Les jacobins plaçaient tous



les moyens de perfectionner le genre humain dans la perfection même des constitutions politiques. Les illuminés croyaient qu'il suffisait d'instruire les hommes pour les rendre meilleurs, et ils attendaient de l'effet des lumières non l'établissement d'une démocratie, mais le retour à l'indépendance des sauvages dans des milliers d'années. Pour les premiers, l'idéal de la liberté était la soumission de chaque citoyen à toutes les volontés justes ou injustes de la majorité du peuple, qui réglerait seule les intérêts de l'État. Pour les autres, l'idéal de la liberté était que chaque père de famille pût être un jour pontife et roi, et que les hommes ne fussent plus séparés en différentes nations.

On a cité une lettre écrite par Knigge en 1783, lorsqu'il était en querelle avec Weishaupt, dans laquelle il disait à l'un de ses correspondans qu'on aurait dû craindre de l'irriter, qu'il lui serait facile d'alarmer les princes et les hommes religieux, et de faire connaître la nouveauté de l'Ordre. Il n'est pas douteux, en effet, qu'il n'y eût de motifs de redouter, pour l'avenir, l'influence d'une société qui s'emparait de tous les emplois. Elle devait surtout paraître dangereuse à ceux des administrateurs qui, n'étant point membres de cet Ordre, ignoraient ses projets et ses intentions, et pouvaient croire ses principes plus funestes qu'ils ne l'étaient en réalité : mais la lettre de Knigge n'est point une preuve qu'on s'occupât des moyens de troubler le repos

public. On cite encore les expressions de quelques lettres qui sembleraient indiquer que deux ou trois illuminés approuvaient les révoltes. Mais ce n'est point par quelques phrases isolées , par les déclamations , par les opinions irréfléchies de quelques membres , qu'il faut juger de l'esprit de l'Ordre ; c'est par les principes enseignés généralement dans les différens grades. Or , la résolution de ne jamais exciter de troubles est répétée mille fois dans tous les discours , et dans tous les écrits des illuminés qu'on a publiés par l'ordre de l'Électeur de Bavière.

S'il était vrai que les illuminés eussent eu les mêmes projets que les jacobins , n'aurait-on pas trouvé les traces de quelques efforts pour parvenir à ce but ? Ils avaient acquis de l'influence dans tout l'empire germanique , et lorsqu'ils avaient le plus de moyens d'exécuter leurs projets , lorsqu'ils avaient attiré dans leur parti les princes et les magistrats, ou qu'ils les avaient entourés de leurs sectateurs , il n'y a pas eu dans les deux ou trois cents duchés, principautés et républiques qui reconnaissent l'Empereur pour leur chef , le moindre indice de conspiration. Les illuminés les plus suspects ont été emprisonnés, interrogés, menacés ; leurs papiers les plus secrets ont été mis sous les yeux d'inquisiteurs empressés de les trouver coupables, et l'on n'a pu citer une seule entreprise formée sous leur direction pour renverser un gouvernement. S'ils avaient eu la doc-

trine qu'on leur suppose , comment des princes seraient-ils entrés dans leur association (1) ? Sans doute , il n'existe pas en Europe un homme assez insensé pour croire que les princes qu'on a nommés , parmi les membres de cet Ordre , eussent voulu seconder des projets contre la tranquillité publique. Ils ignoraient , dit M. Barruel , les résolutions prises par les illuminés des hauts grades. On avait eu dans le principe , il est vrai , le dessein de ne pas les admettre dans la première classe : mais on changea bientôt d'opinion , et Knigge avait donné les hauts grades à des personnes de tous les rangs. Comment serait-il possible qu'on eût pu séduire un si grand nombre d'hommes distingués par leurs emplois , par leur fortune , et plusieurs par leurs lumières et leurs vertus ? Comment serait-il arrivé que des illuminés des premiers grades eussent montré le plus grand zèle pour garantir l'Allemagne des ravages de l'anarchie , et que même il y en eût maintenant dans le parti de ceux que le fanatisme des jacobins a jetés dans un fanatisme contraire , et qui ne connaissent plus maintenant d'autre gouvernement légitime que celui d'une monarchie

---

(1) D'après ceux qui les accusent d'avoir été des conspirateurs , les plus criminels étaient les membres de la première classe ; mais la plupart de ces membres étaient des personnes revêtues de dignités importantes ou des premiers emplois dans l'administration de plusieurs États , des ministres mêmes de l'Empereur.

ou d'une aristocratie absolues ? Si M. Weishaupt lui-même avait eu le projet de renverser par la violence les autorités établies, il n'aurait pas si vivement sollicité l'examen juridique de son accusation. On se serait empressé de lui faire son procès, et de prouver qu'il était un conspirateur. Il n'aurait pas obtenu un asile et des secours chez un prince (1) qui connaît trop les principes d'une sage administration pour ne pas détester l'anarchie. Ce prince n'a vu dans les systèmes des premiers grades de l'illumination que des chimères produites par une imagination exaltée. Il n'a point refusé à un philosophe dont il ne partage pas les erreurs, à un infortuné dont le repentir expiait les fautes, sa protection qu'il n'aurait pas accordée sans doute à l'ennemi déclaré de tout gouvernement.

Les illuminés, ces prétendus factieux, ces grands conspirateurs constamment occupés du soin de bouleverser les États, mais qui n'ont pas troublé le repos d'un seul village, sont, suivant M. Robison et M. Barruel, les destructeurs de l'ancien gouvernement français, les prédécesseurs, les maîtres des jacobins, les vrais auteurs de tous leurs crimes. Cependant il n'est jamais parlé de la France dans cette foule de lettres ou de mémoires qu'on a saisis en Bavière. On a publié la liste des membres de la société, et

---

(1) Le duc Ernest de Saxe-Gotha.

celle des villes où se trouvaient ses loges et ses agens. On n'y voit pas le nom d'une seule ville française, d'un seul homme de cette nation. Il est prouvé par les correspondances des illuminés qu'ils avaient eu l'espoir d'étendre leur influence hors de l'empire germanique, mais qu'ils n'avaient eu ni les moyens, ni le temps de réussir. Tous les essais faits en Suisse avaient été infructueux. A l'exception de deux ou trois Italiens établis en Bavière, il n'y avait pas un seul membre qui ne fût Allemand (1).

M. Weishaupt disait, il est vrai, dans ses instructions pour les régens, que *la légion sacrée était répandue dans tout l'Univers* : mais c'était pour rester fidèle à sa maxime, que pour obtenir du crédit, il fallait paraître en avoir. Il supposait son Ordre très-

---

(1) On a prétendu que Dietrich (\*) de Strasbourg était en correspondance avec les illuminés. Si ce fait est vrai, on ne peut en tirer aucune conséquence. Dietrich a pu servir la révolution en Alsace; mais il n'a jamais été du nombre de ceux qui en dirigeaient les ressorts.

(\*) Dietrich (Philippe-Frédéric, baron de), savant minéralogiste, naquit à Strasbourg en 1748. Pourvu de divers emplois richement dotés, il embrassa avec dévouement la cause de la révolution qui l'en dépouillait. Élu maire constitutionnel de Strasbourg, il provoqua et rédigea la protestation de la municipalité de cette ville, contre la journée du 20 juin 1792. Sorti de France après le 10 août, il ne tarda pas à venir se présenter aux tribunaux de sa patrie, qui l'acquittèrent. Mais quand toutes les idées d'ordre et de justice furent foulées aux pieds, Dietrich fut de nouveau traduit, sous prétexte d'émigration, devant le tribunal révolutionnaire, qui envoya à la mort cet excellent citoyen, le 28 décembre 1793. (N. de l'éd.)

nombreux par les mêmes motifs qui le lui faisaient supposer très-ancien. Un Allemand qui avait été officier au service de France, ayant cru que par l'influence des illuminés, il lui serait facile d'avoir des protecteurs auprès du gouvernement français, remit un mémoire à l'un d'eux pour qu'on lui fit accorder l'Ordre du mérite et un brevet de major. Knigge nota de sa main à la marge du mémoire : *Quel diable a mis dans leur tête cette fable de notre toute puissance ?*

Si les illuminés eussent fait la révolution de France, plusieurs d'entre eux auraient voulu jouir de leur triomphe. Ils seraient accourus à Paris pour profiter des succès de leurs élèves et pour recevoir leurs hommages. On sait que des étrangers sont venus en foule de toutes les parties de l'Europe pour prendre un rôle révolutionnaire : mais ces étrangers étaient la lie des nations, et l'on n'a pu en nommer un seul qui fût illuminé. On a dit, sans aucune preuve, que le Prussien Anacharsis Clootz, *l'orateur du genre humain*, était l'agent des loges d'Allemagne ; elles n'auraient pu en choisir un plus incapable et plus ridicule (1).

La société des illuminés a fini en 1787 : comment

(1) Anacharsis Clootz fut élu député à la Convention nationale de France, par le département de l'Oise. Il périt sur l'échafaud, le 4 germinal an II (24 mars 1794).

aurait-elle pu faire la révolution de France, commencée en 1789? Il est vrai qu'on assure qu'elle a continué sous des formes plus secrètes ; mais cette assertion est dénuée de toute vraisemblance ; car les tentatives qu'on prétend avoir été faites pour renouveler l'Ordre dans les années suivantes, seraient au contraire la preuve la plus certaine de sa destruction. Ceux qui disent que l'Ordre subsiste encore, doivent renoncer à le persuader en Allemagne, où l'on est témoin de la conduite de ceux qui l'ont établi.

M. Barruel ayant commencé par accuser les franc-maçons, et surtout les Rosecroix, d'être les auteurs de la révolution de France , et voulant ensuite faire le même reproche aux illuminés , s'est trouvé dans la nécessité de leur supposer les mêmes principes, et de les représenter comme agissant de concert. Cependant il a dû voir dans les papiers de l'Ordre, qu'on a saisis en Bavière et qu'on a rendus publics, que les illuminés employaient les formes de la franc-maçonnerie, mais qu'ils la considéraient, en elle-même et séparée de leurs grades, comme une absurdité puérile , et qu'ils détestaient les Rosecroix. Knigge, en reprochant à M. Weishaupt les services qu'il lui avait rendus , se vantait d'avoir écrit pour lui plaire contre les Rosecroix et les jésuites qui ne lui avaient jamais fait de mal.

Voici le motif sur lequel on se fonde , pour soutenir que les illuminés d'Allemagne ont dirigé la ré-

volution de France. La loge des *Philalètes* de Paris avait résolu, comme les francs-maçons d'Allemagne, de découvrir l'origine et le but de leur société. Elle avait invité des frères de tous les pays de l'Europe à lui communiquer les résultats de leurs recherches. Il y eut un congrès en 1784. Son inutilité n'empêcha point d'en convoquer un autre en 1787. Bode s'y rendit, avec un major de Busch au service du landgrave de Hesse-Darmstadt, et remit un mémoire, le même que j'ai déjà cité (1). Il y soutenait que la franc-maçonnerie était l'ouvrage des jésuites. Il y rappelait tous les genres de charlatanisme dont les loges avaient été le théâtre. Il exhortait les francs-maçons à se donner un but honorable. « Tâchons, » disait-il, d'éclairer le monde par les sciences et » les arts utiles, et de détruire sans violence les pré- » jugés funestes. Tolérons ceux qu'il serait dan- » gereux d'anéantir : mais surtout, gardons-nous » bien d'enfreindre l'ancienne loi, qui défend de » traiter dans nos loges des sujets relatifs à la re- » ligion ou à l'État. » Telles sont les expressions que je lis en ce moment dans le mémoire que Bode adressait aux *Philalètes*. En terminant son mémoire,

---

(1) Bode est mort en 1793 ; il a laissé beaucoup d'autres manuscrits sur l'origine et les opinions des francs-maçons. Ils ont intéressé la curiosité d'un prince auquel ses héritiers les ont vendus. Cette acquisition, dont le motif est si simple, a fourni de grandes conséquences à M. Barruel.



Bode dit quelques mots des illuminés d'Allemagne. Il rappela les persécutions qu'ils avaient éprouvées. Il nia que leur doctrine fût criminelle et qu'ils recommandassent le suicide. Il déclara qu'ils admettaient les trois grades bleus , négligeaient les hauts grades , tâchaient de former le cœur des jeunes gens , et cultivaient toutes les sciences , excepté la jurisprudence et la théologie.

On n'a pas manqué de soutenir que Bode et le major de Busch étaient allés tout exprès à Paris pour y faire des prosélytes , et qu'ils avaient fait adopter le système de Weishaupt par toutes les loges de cette capitale. Il n'est pas impossible que le premier ait parlé des illuminés , dans le dessein de sonder les dispositions des *Philalètes*. Dans ce cas il dut bientôt renoncer à toute espérance. Ses amis attestent qu'il fut très-mécontent de ses rapports avec les francs-maçons de Paris. Si la société des illuminés eût encore été florissante en Allemagne , il eût été facile de lui procurer en France quelques correspondans : mais elle était dispersée , et ses membres persécutés ne pensaient plus qu'aux moyens de vivre dans le repos. Il aurait donc fallu créer cet Ordre une seconde fois , et jamais on n'y serait parvenu , surtout parmi les francs-maçons parisiens. Il manquait au système de M. Weishaupt l'attrait de la nouveauté. Cagliostro et Mesmer avaient pu s'entourer subitement d'une foule d'admirateurs , parce qu'ils annonçaient l'un et l'autre de grandes

découvertes. Ce n'était point leur doctrine qui séduisait , mais leurs prestiges et leurs tours surprenans. Qu'aurait pu faire Bode pour gagner la confiance des francs-maçons de Paris? Eût-il voulu les exercer, comme les novices de Weishaupt, à traiter des questions de morale et de politique? Leur amour-propre se serait révolté de voir un étranger homme d'esprit , il est vrai , mais sans autre titre littéraire que des traductions et quelques brochures insignifiantes , instituer une école pour une société dans laquelle se trouvaient des littérateurs célèbres. Eût-il voulu leur parler des avantages de réunir leurs moyens de crédit pour obtenir des emplois? Il ne leur eût rien enseigné dans ce genre d'intrigues. Les emplois étaient depuis long-temps accaparés d'avance par différentes coteries. S'il eût fait cette proposition aux personnes en faveur à la cour, elles auraient refusé de céder leurs avantages. S'il l'eût faite à des personnes sans influence, comment auraient-elles cru qu'il était au pouvoir de Bode de les protéger auprès de leur gouvernement? Un tel plan convenait mieux à l'Allemagne, dont les habitans ont une patrie générale, subdivisée en trois cents patries particulières. C'était un excellent moyen d'avancement que d'avoir, dans tous les États de l'Empire, des amis et des correspondans, pour connaître toutes les places vacantes et les faire solliciter sans retard. Tel qui jouissait de quelque crédit en Bavière, était empressé d'offrir son appui pour s'en procurer en

Autriche. Quand le Saxon donnait sa protection à un Souabe, il était juste que le Souabe lui donnât la sienne ; mais en France il n'existait qu'un seul centre de distributions pour les emplois : qu'aurait-on pu promettre aux familles en possession des premières dignités, et qui disposaient de toutes les grâces, pour les engager à mettre en partage avec de nouveaux associés les nominations qui leur étaient exclusivement réservées ? Enfin Bode aurait-il pu séduire les Parisiens, en leur apprenant qu'il fallait perfectionner les hommes et préparer le retour à l'indépendance primitive ? Les déclamations sur le bonheur des sauvages, sur les maux produits par l'ordre social, sur les inconvéniens de la division des propriétés, étaient passées de mode depuis longtemps. L'éloquence de J.-J. Rousseau avait environné ces sophismes de tout l'éclat qui pouvait les rendre séduisants : mais avec une égale éloquence, il avait célébré les vertus civiques et l'amour de la patrie, et ses écrits avaient fait dans ce dernier sens une impression bien plus vive. Bode n'aurait pu choisir un lieu moins propre que la ville de Paris à lui fournir des amateurs de la vie patriarcale.

Quels hommes que Bode et Busch, si, pour produire tous les orages de la révolution, il leur a suffi de s'arrêter à Paris quelques semaines ! Ce que la fable dit des travaux d'Hercule n'a rien de plus surprenant. S'il faut en croire les écrits de M. Robison et de M. Barruel, les systèmes de M. Weishaupt se

répandirent avec la rapidité du fluide électrique ; et la France entière fut illuminée , puisque tous les Ordres de l'Etat voulurent limiter le pouvoir du monarque , par une charte constitutionnelle. J'ai vécu dans les premiers temps de la révolution , au milieu des amis de la vraie liberté , et j'espère qu'on me fera l'honneur de me compter dans ce nombre ; je suis prêt à déclarer avec serment, que je n'ai jamais eu le plus léger motif de soupçonner quelque influence sur leurs principes , des sociétés d'illuminés ou de francs-maçons. J'ai connu dans la première assemblée ceux qui, s'étant emparés du gouvernail, se sont écartés d'une route facile, et ont conduit le navire au milieu des écueils : je fais à leur égard la même déclaration.

Mais quels sont donc les illuminés français qui, dans la révolution de France, ont exécuté les ordres des illuminés allemands ? M. Robison ne les nomme pas. M. Barruel prend un parti très-simple , celui d'accuser comme illuminés ceux qu'il avait accusés comme francs-maçons ou comme philosophes. Il a dit que Mirabeau avait été initié, pendant son séjour en Allemagne, par un réfugié français nommé Mauvillon (1) ; et pour le prouver il invoque le témoignage d'un Allemand qui l'avait dit avant lui. Ceux qui ont connu Mirabeau ne le croiront jamais. Ses principes

---

(1) Jacques Mauvillon, ingénieur et écrivain , naquit à Leipzick, en 1743. Il fut professeur de mathématiques à Cassel , et mourut

étaient directement contraires à ceux des illuminés ; il n'était pas homme à placer ses espérances dans un intervalle de mille ans. Il n'a jamais pensé qu'un peuple pût devenir assez vertueux pour se passer de lois et de magistrats. Il a soutenu la vraie théorie de la balance des pouvoirs, et combattu le despotisme populaire, toutes les fois que l'amour de la célébrité et l'intérêt de son ambition ne le faisaient pas agir contre sa propre doctrine, et les illuminés n'auraient été capables, ni d'ajouter à ses lumières, ni de changer sa théorie, ni de corriger ses vices.

M. Barruel nomme un autre Français qu'il prétend illuminé ; c'est Prunelle de Lierre, ce zélé martiniste dont j'ai parlé précédemment, qui n'a pas eu la moindre influence sur la révolution de France, et qui n'a paru que dans la troisième assemblée. Il faisait, dit M. Barruel, les fonctions *d'insinuateur*. Il avait voulu corrompre Camille Jordan ; et n'ayant pu parvenir à le faire entrer dans la conspiration, il avait tâché de le perdre par des calomnies. Si ces faits étaient réellement attestés par Camille Jordan, il ne me serait plus possible de nier que la société des illuminés n'ait eu des correspondans en France ; car ce qu'affirmerait ce

---

à Brunswick, le 10 janvier 1794. Il a fourni des matériaux nombreux à Mirabeau, pour son *Histoire de la monarchie prussienne*, dont il peut être considéré comme le second auteur.

(N. de l'éd.)

bon et vertueux jeune homme (1), je le croirais comme si je l'avais éprouvé moi-même ; mais on a mal compris ou mal interprété son témoignage. Je sais de lui-même que Prunelle de Lierre, dont les opinions étaient trop favorables à l'anarchie, a voulu lui faire adopter ses principes ; que n'ayant pu le persuader, il n'avait point déguisé son mécontentement, et que, pour se venger de lui, il avait dit à ses amis qu'il le croyait un homme dangereux ; mais Prunelle de Lierre ne lui a jamais parlé des illuminés, il n'en a pas même prononcé le nom, et il n'a point fait de questions par écrit, comme le prétend M. Barruel.

Quoi ! ils auraient eu la modestie et la docilité de se laisser conduire par deux illuminés allemands, ceux qui, dans l'espérance de s'illustrer par des combinaisons nouvelles, avaient traité avec le plus profond mépris la doctrine de Montesquieu, de Blackstone, de tous les publicistes et des plus célèbres législateurs, ceux qui prétendaient être plus habi-

(1) M. Mounier connut Camille Jordan, pour la première fois, en 1793, à Londres, où celui-ci s'était réfugié, après le siège de Lyon. Il le revit à Weimar, après la proscription du 18 fructidor. Là se forma entre ces deux hommes de bien une amitié qui ne fut jamais altérée. Camille Jordan était né en 1771, par conséquent il avait à peu près trente-un ans, à l'époque où M. Mounier l'appelait bon et vertueux jeune homme.

les en liberté que tous les peuples libres anciens ou modernes, ceux dont les systèmes extravagans ont si long-temps livré la France au despotisme de quelques insensés, favoris d'une multitude ignorante et grossière. Sans doute, il eût été moins malheureux qu'ils eussent été séduits par les chimères de l'illuminisme, et qu'ils se fussent paisiblement occupés, comme la société de Weishaupt, des moyens de s'emparer des emplois publics, et de rendre, dans plusieurs siècles, les gouvernemens inutiles par le règne de la vertu. Quelle différence en effet entre les maux que les illuminés pouvaient produire et ceux que la France a soufferts (1)!

(1) J'allais terminer cet écrit, lorsqu'on m'a fait connaître un pamphlet anonyme publié à Londres sous le titre de *Lettres d'un voyageur à M. Barruel*. L'auteur, disciple de M. Barruel, considère tous les savans de l'Allemagne comme des illuminés, et Weimar étant le séjour de plusieurs hommes célèbres, il en fait le centre de l'illuminisme. Son ouvrage est rempli d'accusations et d'invectives, qui n'ont aucun rapport avec l'influence des illuminés dont il prétend donner de nouvelles preuves. Il parle avec dédain des personnes les plus distinguées. Il désigne un des premiers astronomes de nos jours par les mots *un certain M. de Zach* (\*). Il reproche à M. Boëttiger d'avoir bu à la République.

(\*) M. le baron de Zach, l'un des plus célèbres astronomes de l'époque actuelle, né à Presbourg en 1754, a dirigé l'Observatoire de Gotha depuis 1787 jusqu'en 1806. Il a publié un journal très-estimé, intitulé : *Éphémérides astronomiques et géographiques*. Il réside actuellement à Gênes, où il publie un nouveau journal, sous le titre de *Correspondance astronomique*.

(N. de l'éd.)

Maintenant que j'ai dit sur les accusations publiées contre les illuminés, les francs-maçons et les philosophes, tout ce que j'ai cru pouvoir être utile, je demande quel peut être le but des écrivains qui s'obstinent à vouloir multiplier dans la révolution de France le nombre des coupables ?

Quand tous les motifs qui peuvent influer sur des hommes sensibles commandent l'indulgence envers ceux qui ont commis des crimes réels, faut-il encore imaginer d'autres crimes d'après de simples conjectures ? N'est-il pas assez de sujets de haine, faut-il en augmenter le nombre ? N'est-il pas facile de voir qu'on ne doit pas même juger de la probité dans les temps de révolution, comme on en juge dans les temps paisibles ? Sous l'empire des autorités légales, on ne saurait se tromper sur ses devoirs, et l'on est du moins toujours condamnable pour avoir violé les règles établies ; mais à l'époque fatale de la chute des gouvernemens, l'intérêt public est abandonné au choc des opinions particulières. Chacun croit voir dans le système qu'il

---

française dans un repas qu'il donnait lui-même, et où l'auteur était au nombre des convives. Je ne vois pas qu'il soit plus criminel de désirer la prospérité d'une république que celle d'une monarchie, pourvu qu'on ne veuille pas lui sacrifier les intérêts des autres États. Mais il n'est pas possible que M. Boëtiger ait exprimé des vœux en faveur du gouvernement de France, à l'époque indiquée par le voyageur, et il nie d'en avoir eu la pensée.



adopte , le salut de la nation , et dans ceux qui le combattent les ennemis du bonheur général. La conscience n'a plus de guide certain ; le fanatisme affaiblit le sentiment moral, il accumule les forfaits, sans qu'on ait des intentions criminelles. Des scélérats se mêlent parmi les fanatiques, pour en faire les instrumens de leur ambition : mais lorsque la fureur des factions commence à se calmer , comment connaître le fond des consciences ? Comment distinguer les méchans , des insensés ou des enthousiastes ? Il ne reste à ceux qui veulent réparer les maux causés par la discorde , d'autre ressource que de suivre l'exemple de Thrasybule qui , après avoir chassé les trente tyrans d'Athènes , fit ordonner le pardon de tous les outrages , le sacrifice de tous les ressentimens ; et dans les pays qui n'ont pas encore été ravagés par des dissensions politiques , mais où de fausses doctrines menacent la tranquillité , le meilleur moyen de la garantir est d'éclairer ceux qui sont dans l'erreur , et non de les aigrir par des persécutions injustes ; c'est d'être tolérant pour les actions que les lois condamnent ; c'est de procurer à l'autorité les suffrages de ceux qui peuvent par leurs talens diriger les jugemens du peuple.

Ils se trompent ceux qui croient servir les gouvernemens en leur rendant odieux tous les hommes qui ne sont pas servilement attachés aux préjugés de la multitude , et veulent obtenir par la

seule influence de la raison la réforme des abus. Ces amis imprudens des dépositaires de l'autorité, leur sont aussi funestes que leurs ennemis. Ils peuvent les entraîner dans des mesures dangereuses, et les engager à protéger les abus, au lieu de les réformer. Burke disait, dans la chambre des communes d'Angleterre, plusieurs années avant la révolution de France : *Il est un temps où les hommes ne consentent plus à supporter des institutions ou des usages vicieux, parce que leurs ancêtres en ont supporté de plus vicieux encore. Il est un temps où la tête grise de l'abus n'inspire plus de respect à raison de son grand âge.* Les lumières sont trop répandues dans la plus grande partie de l'Europe, pour qu'il soit possible de les anéantir. Les opinions changent avec les siècles. Celles que la vérité et la justice protègent, triomphent seules du temps et des passions des hommes. Pour les autres, quand le moment de leur destruction est arrivé, nulle puissance n'est capable de les maintenir.

Quelques administrateurs, dans plusieurs États, ne sont que trop disposés maintenant à se précipiter dans une fausse route. Au lieu d'avoir appris par la révolution de France que pour maintenir un gouvernement, il faut joindre l'économie, l'ordre et la fermeté à la justice, mais surtout être juste; qu'il faut éviter soigneusement tout ce qui pourrait mécontenter une grande partie des citoyens, ils paraissent croire qu'on doit appesantir le joug,

pour le rendre durable ; qu'on doit comprimer la pensée des hommes et multiplier les formes humiliantes , pour que le sentiment de leur bassesse devienne la sûreté des chefs et de ceux qui partagent leur faveur. Ils se permettent ce que dix ans auparavant ils n'auraient pas cru possible. L'opinion publique enchaînée par la terreur se tait devant l'iniquité , et l'on raconte avec un ton d'indifférence des actions qu'autrefois on eût condamnées avec des cris de fureur. Ces cruels systèmes, c'est aux insensés connus sous le nom de *jacobins*, qu'en appartient toute la honte. En dégradant la philosophie dont ils empruntaient et souillaient le langage , ils ont remis en honneur tout ce qu'elle avait déshonoré. C'est l'indignation qu'ils ont méritée qui porte à rejeter avec mépris toutes les maximes dont ils ont fait usage , sans distinguer de leurs faux principes les vérités qui leur ont servi de prétexte. C'est à leur funeste exemple qu'il faut attribuer tant d'ordres arbitraires , tant de violations du droit des gens ordonnées ou laissées impunies , le silence des écrivains et l'indifférence pour la liberté personnelle.

Mais malheur à ceux qui croiraient que Robespierre leur a révélé le secret de la puissance. Pour que les moyens de terreur pussent soumettre longtemps les hommes à l'injustice , il faudrait qu'on fit rétrograder l'esprit humain , et l'on ne saurait y parvenir. Si les lumières ne sont pas éteintes ,

l'autorité légitime ne pourra se maintenir que par l'équité. Aucune doctrine ne peut être plus nuisible aux gouvernemens , que celle qui ne reconnaît d'autre droit que la force ; ils ne sont point forts par eux-mêmes, ils ne le sont que par le concours des volontés de ceux qui se font un devoir de leur obéir ; et le sentiment de ce devoir naît du besoin de la sûreté et de la justice , dont on les croit les défenseurs. Cette doctrine , si elle était généralement répandue , briserait tous les freins qui s'opposent aux passions , et les gouvernemens seraient renversés.

Vous qui désirez sincèrement le repos des États , offrez donc aux chefs des nations des conseils plus salutaires. Dites-leur que tous les gouvernemens ont les mêmes obligations , que tous leurs sujets ont les mêmes droits à la liberté personnelle ; qu'il est des pays où cette liberté est heureusement garantie par la liberté politique , mais qu'on ne se donne pas à son gré cet avantage ; que les efforts pour y parvenir causent de grands malheurs , et souvent amènent la tyrannie ; qu'il est au pouvoir de ceux qui gouvernent , même dans les monarchies les moins limitées , de rendre cette garantie inutile , et de procurer à leurs sujets tout le bonheur dont ils pourraient jouir dans la république la mieux réglée , en ne permettant aucun acte d'autorité qui ne soit dirigé par des lois antérieures , en détruisant par degrés tous les privilèges qui ne sont pas attachés à

des fonctions publiques , en brisant les barrières qui séparent les hommes en classes ennemies , en ouvrant au mérite un libre accès pour tous les emplois , pour tous les honneurs , en protégeant les talens quand ils sont dirigés par la vertu , en respectant l'opinion publique , en conciliant la liberté de la presse avec la décence , la tranquillité générale et l'honneur des particuliers ; en faisant instruire le peuple de ses devoirs par les principes d'une religion éclairée , par ceux d'une morale pure ; car si l'on entretient un peuple dans l'ignorance et la superstition , on se livre sans défense aux sophismes de ceux qui veulent le corrompre. C'est à ce prix qu'il est permis aux magistrats ou plutôt qu'il leur est ordonné par la justice , d'avoir une inflexible sévérité dans l'exécution des lois qui punissent les conspirateurs.

Dites aux peuples que tout gouvernement établi est légitime , même celui qui doit son origine à des conquêtes , dès qu'il est devenu nécessaire au repos et à l'ordre public , dès qu'il est le conservateur des propriétés , le défenseur de la liberté personnelle. Dites-leur qu'un des droits les plus essentiels des citoyens est de dénoncer les abus de l'administration et les vices des lois , sans cesser de leur obéir , sans s'écarter du respect qu'on doit aux magistrats ; qu'il est même un devoir de dire la vérité au risque de s'exposer à d'injustes ressentimens , que tôt ou tard cette vérité devient utile , mais

qu'il serait criminel de vouloir en hâter le triomphe par la violence ; que l'excès de la tyrannie peut seul justifier une insurrection , et qu'il faudrait une oppression bien cruelle , pour que les maux qu'elle produirait pussent égaler ceux qui sont la suite inévitable d'une révolution tumultueuse dans les institutions politiques.

Combien ne doit-on pas de reconnaissance à ceux qui dans ma patrie ont senti la nécessité de l'indulgence , qui s'efforcent de mettre un terme à la haine des factions , et qui réparent les maux passés autant que le permet la sûreté publique ! Puissent tous les Français qui veulent le bonheur de leur pays , se convaincre de plus en plus qu'on ne pourrait sans crime troubler le repos de l'État , soit en faveur de ceux qui réclament d'anciennes prérogatives , soit en faveur d'un système quelconque ; leur devoir à cet égard est une conséquence de cette maxime incontestable : *L'autorité n'existe que pour le peuple , et non pour l'intérêt de ceux qui l'exercent.*

---

---

---

# TABLE

## DES MATIÈRES.

---

- Aiguillon* (le duc d'). Note sur sa personne. Page 20.
- Alembert* (d'). Son livre contre les Jésuites. P. 47.
- Amar*. Il était de la secte des francs-maçons martinistes. Page 160. — Ses opinions. Page 173. — Une anecdote sur lui. Page 161.
- Amis des noirs*. Ils n'ont pas préparé la révolution. P. 31.
- Aqua tophana*. C'est à tort qu'on accuse les francs-maçons de l'employer. Page 151. Ce que c'est. *Ibid.* (note).
- Athéisme*. Il se rencontre rarement avec l'amour de la liberté. Page 65.
- Bahrdt*. Son projet d'union. Page 201.
- Bailly*. De l'Académie des sciences. Quels étaient ses principes politiques. Page 95.
- Barentin* (le garde-des-sceaux de). Son opinion en faveur de la réunion des Ordres. Pages 86-87. Note sur sa personne. *Ibid.*
- Barnave*. Ses opinions, et les motifs de sa conduite. Pages 93 et 94. Il n'était point franc-maçon. Page 165. Mot de M. de Levis à son sujet. Page 94 (note).
- Barrère*. Son journal *le Point du Jour*. P. 96.
- Barruel* (l'abbé). C'est à lui que Mounier répond page 32 et *passim*. Note sur sa personne. P. 32.
- Bernis* (le cardinal de). Auteur de *Poésies immorales*. Note sur sa personne. P. 52 et 53.

- Berry* (le duc de). Grand-maître des francs-maçons de France, depuis la Restauration. P. 153.
- Bertuch*. Publia un pamphlet contre Bahrtd. P. 202. Note sur sa personne. *Ibid.*
- Bode*. Ses recherches sur les francs-maçons. P. 130 et 131. Son opposition au projet de Bahrtd. P. 203. Son voyage à Paris. P. 211 et 212. Il n'y a point établi l'illuminisme. P. 213. Note sur sa personne. P. 130.
- Boëttiger*. Il n'a jamais été illuminé. P. 200. Réponse aux calomnies qu'on s'est permises contre lui. P. 201. Note sur sa personne. P. 200.
- Bonjour*. Curé de Fareins, convulsionniste.
- Brianne*. Remplace Calonne. Veut forcer les Parlemens à autoriser de nouvelles taxes. P. 22.
- Cadet-Gassicourt*. Son livre du *Tombeau de Jacques Moley*. P. 152.
- Caagliostro*. Ses Loges égyptiennes. P. 139. Note sur sa personne. *Ibid.*
- Calvinistes français*. Ils n'ont point contribué à la révolution. P. 62.
- Cambacérés*. Grand-maître des francs-maçons de France sous l'empire. P. 153.
- Champfort*. Ses opinions politiques au commencement de la révolution. P. 97.
- Clouts* (Anacharis). Note sur lui. P. 210.
- Condorost*. Sa conduite politique. P. 112 et 113.
- Conspiration*. Il n'y en a pas eu pour faire une révolution en France. Pages 28, 32, 33, 34.
- Crescens*. Philosophe ancien. Note sur lui. 197.
- Dalberg*. Le prince Primat. Note sur sa personne. P. 197. Ses écrits. P. 198.
- Dietrich*. N'était point en correspondance avec les illuminés. P. 209. Note sur lui. *Ibid.*



*Duc d'Orléans.* Son ambition excitée par des intrigans. P. 92.  
De sa prétendue influence sur les francs-maçons. P. 152-153.

*Economistes.* Furent étrangers à la révolution. P. 29 et *suiv.*  
Note sur les principaux. P. 29.

*Egalité.* Dans quel sens les philosophes ont eu raison d'en être les défenseurs. P. 41, 42, 43. Dans quel sens on a publié de faux principes d'égalité. P. 43-45. Tendance générale en Europe vers une égalité raisonnable. P. 45.

*Feder.* Illuminé, sous le nom de Marc-Aurèle. P. 194. Note sur lui. *Ibid.*

*Francs-maçons.* Leur origine et leurs différentes sectes. P. 125-144. Leurs prétendus rapports avec les Templiers et les Albigeois. Pages 125, 129, 136, 137. Leurs loges d'adoption. P. 142-144. Inconvéniens des sociétés de francs-maçons. Pages 144-146. Réponses à ceux qui les accusent d'avoir influé sur la révolution. P. 146-168. Leur congrès de Wilhelmsbad. P. 162-164. Leur congrès de Paris. P. 212-214. Leur Histoire, par Thory. P. 125 (*note*).

*Frédéric-Guillaume III*, roi de Prusse actuel. A protégé les francs-maçons. P. 146.

*Genlis* (M<sup>me</sup> de). A écrit en faveur de la religion dominante. P. 67.

*Gerle* (*Don*), chartreux. Note sur sa personne. P. 64.

*Germain* (*Saint-*). Son rôle chez les francs-maçons. P. 139-142.  
Note sur sa personne. P. 139.

*Germain* (M. de *Saint-*). Ministre de Louis XVI. Ses Ordonnances militaires. P. 68.

*Githiers* (le chevalier de). Propos de lui répété par M. Barruel. P. 162. Note sur sa personne. *Ibid.*

*Girtanner.* Note sur lui. P. 153.

*Grimm.* N'a point coopéré à la révolution. Note sur lui. P. 29.

*Guibert* (le comte de). Ses idées sur l'organisation militaire. Note sur sa personne. P. 69.

*Gustave III*, roi de Suède. N'a point été assassiné par des partisans de la démocratie. P. 72. Note à ce sujet. P. 73.

*Holbach*. Du prétendu comité dont il était le chef. P. 28.

*Illuminés*. Leur origine. P. 169-174. Leurs grades et leur doctrine. P. 174-183. Persécutions contre eux. P. 184 et *suiv.* Distinction des illuminés coupables et de ceux dont les intentions étaient pures. Pages 174, 192, 193, 195 et 196. Leur dispersion. P. 184-186. Inconvénients de cette société. P. 186-188. La doctrine des illuminés n'avait aucun rapport avec celle des jacobins. P. 204 et *suiv.* Ils n'ont point eu de correspondans en France. P. 209-210. Ils étaient ennemis des Rosecroix. P. 213. Ils n'ont point influé sur la révolution. P. 206-219.

*Jacobin*. Origine et vraie signification de ce mot. P. 118-121. Il ne suffit pas d'aimer la démocratie pour être jacobins. P. 131-133. Diversité de leurs espèces. P. 122 (*note*).

*Jansénistes*. Ils n'ont pas contribué à la révolution. P. 63-64. Note à ce sujet. P. 63. Leurs miracles peu de temps avant la révolution. P. 71.

*Jésuites*. Causes de la destruction de leur ordre. P. 47-48. Accusations dont ils ont été l'objet. *Ibid.* Si leur ordre eût subsisté, il n'aurait pas empêché la révolution. P. 47-49. Plusieurs philosophes furent leurs élèves. P. 49.

*Jordan (Camille)*. Des prétendues intrigues pour le rendre illuminé. P. 217-218. Note sur ses liaisons avec Mounier. *Ibid.*

*Knigge*. Coopérateur de Weishaupt dans l'ordre des illuminés. P. 173-174. Note sur sa personne. P. 173.

*La Brousse (Mlle)*. Note sur sa personne. P. 64-65.

*La Harpe*. N'a point été du comité d'Holbach. Son Hymne à la Liberté. P. 28.

*Leibnitz*. Sa prédiction d'une révolution générale en Europe. P. 49-52.

*Liberté*. Peu connue en France au commencement de la révolution. P. 26-27. On n'a pas besoin des écrits des philosophes pour la vouloir. P. 26-27. Voltaire ne peut pas être mis au

rang de ses amis. P. 35. Expression inexacte de Mounier à ce sujet. *Ibid.*

*Louis XVI.* Imprudences de son conseil au commencement de la révolution. Pages 85, 87, 90, 99 et 102. Il aurait été difficile à ses ministres de préparer une bonne constitution. P. 75-76. Ils auraient pu traiter avec les amis de la liberté. P. 91-98.

*Louis XVIII.* Son opinion sur la représentation des communes. P. 85.

*Magnétisme animal.* Ses succès parmi les francs-maçons. P. 140-141.

*Manès.* On l'a fait un des pères de la franc-maçonnerie. P. 126. Note sur lui. P. 127.

*Malesherbes.* Réponse aux calomnies contre cet homme vertueux. P. 36-37.

*Martin d'Auch,* député, refuse de prêter le serment du Jeu de Paume. P. 100, et *ibid. note.*

*Martinistes.* Leurs opinions et leur conduite dans la révolution. P. 140, 155, 161. Le livre des erreurs et de la vérité de leur chef Saint-Martin. P. 155-156.

*Maury* (l'abbé). M. Robison le fait martiniste. P. 165.

*Mauvillon* (G.). Note sur lui. P. 216.

*Mesmer.* Les francs-maçons s'emparèrent de ses jongleries. P. 140. Note sur sa personne. P. 141.

*Mirabeau.* Ses opinions et son caractère. P. 92 et 93. — Sa maxime dans les affaires publiques. P. 117. Il n'a jamais été illuminé. P. 216.

*Milanès.* Sa conduite dans la révolution. P. 158. Note sur sa personne. P. 158.

*Montesquieu.* Ses opinions ont été mal interprétées. P. 32, 33, 110.

*Necker.* Il n'est point vrai qu'il eût préparé la révolution dans son premier ministère. P. 38, 40, 58. Il n'est pas l'auteur de la double représentation et de la réunion des Ordres. P. 85. Re-

proches qu'on peut lui faire. P. 88-90. Sa vie par Mme de Staël. P. 90.

*Nobles.* Leurs prérogatives augmentées avant la révolution. P. 67-70. Leurs prétentions. P. 77-79.

*Parlemens de France.* Leur influence sur la révolution. P. 19, 24, 75.

*Philosophes.* Quel sens on doit donner à ce mot. P. 7-8. Quels sont ceux à qui l'on ne devrait pas donner ce titre. P. 13, 14, 111, 112. Avantages et inconvéniens de la philosophie. P. 8-10. Services rendus à l'humanité par les philosophes modernes. P. 10-17. Reproches qu'on peut leur faire. P. 14, 15, 31, 52, 54. Ils n'ont pas causé la révolution. P. 25-27. Leur influence diminuée en France avant la révolution. P. 66-73. Ils n'ont pas occasionné la ruine de la Pologne. P. 72-73. Comment les circonstances ont favorisé les erreurs de quelques philosophes. P. 106-109. Les révolutionnaires les plus ardents n'étaient pas des philosophes. P. 111, 113, 114. Les philosophes ne sont pas les auteurs de la doctrine que le but justifie les moyens. P. 115-117. Quelle influence ils ont eue dans le cours de la révolution. P. 108, 110, 123, 133.

*Pompignan* (Georges Le Franc de), archevêque de Vienne. N'a point été de l'opinion des philosophes. P. 80. Note sur sa personne. *Ibid.*

*Propagande.* Ce qu'il faut en croire. P. 153-154.

*Prunelle de Lierre.* Sa conduite dans la révolution. P. 153-159. De son prétendu zèle pour l'illuminisme. P. 218. Note sur sa personne. P. 158.

*Rabaut Saint-Etienne.* Il n'avait pas l'esprit de secte. P. 62. Pourquoi il quitta le parti modéré. P. 94-95.

*Raynal.* Sa noble conduite en 1790. P. 114.

*Religion.* Son utilité pour le bonheur général. P. 53-55. Quelles opinions religieuses doivent être combattues. P. 56. Suites funestes des écrits irréligieux du dix-huitième siècle. P. 58. Les opinions religieuses n'empêchent pas les révolutions. P. 58-60.

La religion bien entendue donne l'amour de la liberté. P. 66.  
 La religion catholique romaine n'est pas plus favorable à l'autorité publique que les autres sectes chrétiennes. P. 60. Dans quelles circonstances une religion est favorable ou contraire au gouvernement. P. 61.

*Représentation du peuple.* Ses vices dans les États-généraux de 1789. P. 75-78. Motifs de ceux qui ont voulu la réunion des ordres. P. 79-81. Effets qu'aurait produits leur séparation. P. 82-84. Effets que produisit leur réunion. P. 101.

*Révolution.* Combien il est utile de connaître ses causes. P. 1-2. Ce qui s'oppose à ce qu'elles soient bien connues. P. 2, 3, 4. Erreurs répandues sur ce sujet. P. 4, 5, 6. Circonstances qui l'ont fait naître. P. 18-25. Elle était généralement approuvée dans son commencement. P. 25-26. Elle n'a point été faite par des conjurés. P. 28. Causes de ses malheurs. P. 74-108.

*Robison.* Caractères de l'écrit qu'il a publié sur la révolution de France. P. 5, 166, 167. Note sur sa personne. P. 5.

*Roland de la Platière.* Ses opinions politiques au commencement de la révolution. P. 97. Note sur une observation de Mounier à ce sujet. P. 97.

*Rosecroix.* Leur origine. P. 135. Leurs opinions étrangères à la révolution. P. 136, 150. Leurs cérémonies et leur crédulité. P. 150.

*Rousseau (J.-J.).* Comment il est parvenu à trouver les sciences funestes. P. 8. Ses services et ses erreurs. P. 15-16. Quelle influence ont eue ses principes politiques. P. 109. Il n'eût pas approuvé les crimes de la révolution. P. 115. Inexactitudes de Mounier à son sujet. P. 15 et 16 (*note*).

*Saint-Martin (Voy. martinistes).* Note sur sa personne. P. 139.

*Saxe-Gotha (le duc Ernest de) donne asile à Weishaupt.* P. 208.

*Serment du jeu de paume.* Ses causes. P. 99-100.

*Schröpfer de Leipsick.* Ses fourberies. P. 137-138. Souveraineté du peuple. P. 116-119.

*Staal (Mme de) vengée par Mounier.* Note à ce sujet. P. 41.

- Swedenborg.* Son crédit chez les francs-maçons. P. 138. Ses opinions. P. 138-161. Note sur sa personne. P. 138.
- Templiers.* C'est à tort qu'on prétend que les francs-maçons en sont issus. P. 127. Ouvrage de M. Raynouard sur les Templiers. P. 128 (note).
- Théosophes.* Leur origine. P. 136.
- Thouret.* Ses opinions au commencement de la révolution. P. 95.
- Virieu.* Réflexions sur le témoignage qu'on lui attribue contre les francs-maçons. P. 163. Note sur lui. P. 162.
- Voltaire.* Ses services et ses erreurs. P. 15. Il n'était pas un véritable ami de la liberté. P. 35-36. Il n'aurait pas approuvé les crimes de la révolution. P. 115.
- Weishaupt.* Fondateur des illuminés. P. 171-172. Ses recommandations à ses disciples. P. 175-176. Obligé de sortir de la Bavière. P. 185. Il demande vainement des juges. *Ibid.* Reproches qu'on peut lui faire. P. 186, 193, 194, 195. Il n'a jamais voulu renverser les gouvernemens par la violence. P. 208-209. Note sur sa personne. P. 171.
- Wieland.* Il n'a jamais été illuminé. P. 198. Sa prétendue prédiction des changemens opérés depuis le 18 brumaire. P. 198-199. Note sur lui. P. 200.
- Zach* (le baron de). Insulté par M. Barruel. P. 219. Note sur sa personne. *Ibid.*

1009<sup>Δ</sup>

11

FIN.